

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 26 février 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 26 februari 2014 te 19u00

M. le Président - M. De Voorzitter:

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

Présentation d'un point introduit en urgence - Convention de collaboration dans le cadre de la Maison de l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean.
Samenwerkingsovereenkomst in het kader van het Jobhuis van Sint-Jans- Molenbeek.

M. le Président

Pouvez-vous approuvez l'introduction du point en urgence ?

Je cède la parole brièvement à Monsieur l'Echevin El Khannouss qui va vous préciser la raison pour laquelle il y a cette demande d'urgence.

M. l'Echevin El Khannouss :

Bonsoir à tous.

Il s'agit effectivement de la demande d'autorisation pour signer une convention de partenariat et de pouvoir ainsi créer la Maison de l'Emploi à Molenbeek. Une Maison de l'Emploi qui va regrouper la Mission locale, bien évidemment, mais aussi le CPAS, l'ALE et la Commune de Molenbeek.

L'objectif de cette création de la Maison de l'Emploi est, pour Molenbeek, virtuelle. Dans d'autres Communes, on concentre tous les acteurs institutionnels de l'emploi dans un seul bâtiment. Ici, de par le manque de disponibilité en matière de bâtiment, chacun occupera son bâtiment respectif, mais néanmoins cette future Maison de l'Emploi va permettre d'avoir une coordination, constituera une espèce de coupole, qui va coordonner le politique de l'emploi pour offrir les meilleurs services au Molenbeekois.

Elle bénéficiera aussi des services d'un coordinateur et d'un subside annuel de vingt-cinq mille euros qui nous sera attribué par Actiris. Il faut impérativement, évidemment, que cette convention passe aujourd'hui pour que nous puissions commencer nos travaux très rapidement pour le bien et l'intérêt des demandeurs d'emploi molenbeekois.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver l'introduction du point en urgence ?

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On ne va pas contester des possibilités de subsides et autres, mais il y a deux interrogations. Il me semble qu'une Maison de l'Emploi existait déjà dans le fait de la Mission Locale et puis, paraît-il, elle a été fermée... Mais là, je rentre déjà dans le sujet. Je ne conteste donc pas l'urgence éventuelle, mais j'avoue qu'on est un peu surpris. Voilà je ne comprends pas très bien.

M. le Président :

Est-ce que je peux vous proposer qu'on mette le point à l'ordre du jour en urgence et puis vous aurez la possibilité de poser vos questions. Donc, on pourra poser toutes les questions à ce moment-là et il y aura toutes les informations par rapport à ça. Ça va ? On peut jouer comme ça ?

Je vous remercie.

Le Conseil approuve l'introduction du point en urgence.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het indienen van het punt in hoogdringenheid.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**1. Interpellation citoyenne relative aux sanctions administratives communales.
Interpellatie van de burgers betreffende de Gemeentelijke administratieve sancties.**

M. le Président

J'appelle Monsieur Soufian Ameziane pour prendre la parole au nom de la Maison des Jeunes.

Je rappelle qu'au sein du Conseil communal, il n'y a pas de manifestations de la salle. Je vous remercie.

Monsieur, je vous cède la parole.

M. Ameziane :

Je me présente, Soufian Ameziane, jeune Molenbeekois et aussi porte-parole d'un certain nombre d'associations de jeunes situées dans la Commune de Molenbeek.

Je vous les cite : la Maison de Jeunes, la « J », l'A.J.M., Atout jeunes, I.S., L'Oranger, Chiro, le Foyer, Don Bosco, School Chimo, la F.C.G.M.P. et D'broej.

Je voudrais vous interpeller sur la question des sanctions administratives communales et sur les associations compétentes en matière de jeunesse dont le champ d'action porte sur la Commune de Molenbeek. Nous sommes particulièrement préoccupés par la diminution à quatorze ans de l'âge à partir duquel une sanction administrative communale peut être administrée. Nous vous demandons avec insistance de ne pas appliquer, via réglementation S.A.C., à votre Commune ou à tout le moins de respecter l'article 4 § 5 de cette nouvelle loi qui oblige le Conseil communal à consulter tout organe compétent en matière de jeunesse, à être entendu préalablement à la décision d'élargir ce système aux jeunes à partir de quatorze ans.

Dans la Zone de Police-Ouest, la Commune de Jette a déjà demandé l'avis du Conseil des Jeunes et ce dernier a donné, on vous le rappelle, un avis négatif.

Nous vous demandons donc d'attendre l'avis du Conseil des jeunes de Molenbeek qui va bientôt être créé. Est-ce qu'on doit vous rappeler que seulement 1 à 2 % des S.A.C. sont destinés aux mineurs en Belgique. Il n'y a donc pas urgence pour abaisser l'âge minimum. On y conclut même qu'un abaissement jusqu'à quatorze ans n'est pas du tout nécessaire et utile. Les demandes des associations de jeunesse concernant l'abaissement de l'âge sont les suivantes : l'application des S.A.C. aux mineurs de seize ans n'a pas encore été évaluée. Nous vous demandons d'attendre cette évaluation avant d'éventuellement abaisser l'âge minimum. Ce système juridique spécifique aux mineurs d'âge existe, celui de la protection de la jeunesse qui, grâce à son cadre pédagogique avec des professionnels de l'éducation, garantit le respect des droits fondamentaux des jeunes. La confidentialité du contenu de la médiation et la neutralité du médiateur qui représentera généralement la Commune sont inexistantes, condition pourtant primordiale de la réussite d'un tel processus. Comment la Commune garantira-t-elle une vraie médiation qui soit neutre et confidentielle, qui ne soit pas liée à une éventuelle sanction par après ?

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'interdiction des lieux par le Bourgmestre prévue dans la nouvelle loi et l'interdiction de lieu d'un mois qui peut être imposée. Une interdiction renouvelable deux fois. Nous pensons que cette mesure est radicale, surtout pour les mineurs. Par principe, nous sommes opposés à l'introduction d'une telle mesure. Nous sommes préoccupés par la facilité avec laquelle une telle mesure drastique peut être prolongée. Pour les mineurs, un prolongement devrait uniquement être possible via un Juge de la jeunesse. Nous imaginons le pire. Des jeunes avec une peau trop basanée, des jeunes qui sont dans une position défavorisée seront interdits d'entrer dans un domaine provincial pour tout l'été, juste à cause d'un petit incident. Pourquoi une interdiction de lieu est-elle intéressante pour un pouvoir communal ?

Qu'il soit bien clair, nous, les associations de jeunesse de Molenbeek-Saint-Jean, nous nous opposons fermement à l'application de la nouvelle loi sur les S.A.C. sur notre territoire. Surtout en ce qui concerne l'abaissement de l'âge minimum à quatorze ans qui est fondamentalement contraire à la législation sur la protection de la jeunesse et les droits de l'enfant. Vous pouvez faire en sorte que cet abaissement n'ait pas lieu. Molenbeek-Saint-Jean est une Commune avec un potentiel énorme et nous sommes heureux de constater que la Commune soutient pleins d'initiatives pour la jeunesse. C'est sur cela qu'il faut miser et les amendes pour les jeunes ne seront alors plus nécessaires.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie pour votre attention et votre réponse à nos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ameziane.

Les chefs de groupe ont la possibilité de se joindre avec un temps de parole de trois minutes. La première personne qui a demandé la parole est Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci pour votre interpellation Monsieur.

Je rappellerai qu'Ecolo et Groen ont voté contre les sanctions administratives, donc l'élargissement des sanctions administratives communales. Au niveau Fédéral, on est fermement opposé à l'abaissement de ces sanctions administratives communales aux jeunes de quatorze ans. Vous avez rappelé à juste titre la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse. Il est clair que, pour les jeunes, ce qui doit prévaloir, c'est l'aspect éducatif et préventif. Donc, nous pensons que les sanctions administratives communales, en tout cas telles qu'elles pourraient être appliquées, donc à savoir par exemple, la mise en place d'amendes pour les jeunes, est tout à fait contreproductif et nous sommes donc également opposés à l'abaissement à l'âge de quatorze ans. Nous espérons que le Collège suivra cette recommandation.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Mijnheer De Block U heeft het woord.

M. De Block :

Merci pour l'intervention. Je pense effectivement que c'est excellent que les organisations de jeunes et les jeunes eux-mêmes prennent la parole dans ces cas ci.

Je pense que c'est important que le Collège et les Conseillers écoutent l'avis de jeunes et j'ai donc déposé une motion dans ce sens-là que je propose, en fait, d'avancer dans l'ordre du jour pour permettre que le Conseil de Jeunesse qui est en train de se construire, si j'ai bien compris, puisse s'exprimer officiellement sur les S.A.C.

Donc, à propos du changement proposé par le Conseil de Police d'abaisser l'âge à quatorze ans, le PTB s'est toujours clairement opposé à cette mesure-là. Je pense que vous avez très bien formulé les raisons pour lesquelles il est actuellement inutile d'abaisser à cet âge-là. Pourquoi les S.A.C. ne sont pas aussi une atteinte fondamentale sur les droits démocratiques ? On a vu que partout, en Flandre et en Wallonie, il y a eu des dérives constatées. On a vu le top 50 dans « Le Vif » et dans le « Knack » sur les absurdités qu'on a pu constater, à tel point que plusieurs Communes font maintenant marche arrière. Cela étant, elles n'ont pas tiré des leçons fondamentalement sur ce qui a poussé à ces dérives... Donc, elles font marche arrière, mais on pense que, justement, le concept même des Conseils communaux peut en fait juger eux-mêmes, bref jouer au législateur et un petit peu au juge en même temps. On pense que ça va pousser dans le futur, effectivement à des dérives.

Je pense que c'est dangereux aussi parce que peut être cette majorité va l'appliquer d'une façon, peut être la prochaine majorité va l'appliquer encore autrement et donc on ne veut pas une chasse aux jeunes, on veut qu'effectivement les jeunes puissent encore jouer avec des boules de neige. Je voudrais que les jeunes ici à Molenbeek puissent encore faire des patinoires dans la neige. Actuellement, c'est interdit par le règlement de police à Molenbeek, on ne peut pas glisser dans la voie publique, donc vraiment interdiction formelle. Je vous le signale au cas où. Vous avez l'air d'avoir plus de seize ans, donc ça vaut un S.A.C de septante-cinq ou cent cinquante euros. Je pense que c'est clair et je voudrais vraiment féliciter les jeunes ici d'avoir pris la peine de réagir. Je suis vraiment curieux de ce que la majorité va décider. Je pense que la Bourgmestre c'est avancée clairement, qu'elle trouve ça une bonne chose et donc j'espère que la Bourgmestre va écouter les jeunes, comme la Bourgmestre de Jette à fait.

Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement je tiens vraiment à féliciter les auteurs de cette interpellation citoyenne parce que tout d'abord, elle était excellente et très complète. Ça, je tiens quand même à le souligner. Alors effectivement, on est en plein dans ce débat concernant les S.A.C. Quatorze ans, nous pensons en ce qui nous concerne qu'on assiste petit à petit à une dérive et un risque en tout cas de dérive grave si on continue à abaisser l'âge en tout cas des S.A.C., puisqu'actuellement, même avec les S.A.C. de seize ans, on n'arrive pas encore à l'évaluer complètement puisqu'on parle d'une vingtaine de situations sur six mille, ça reste quand même dérisoire. Donc moi, avec mon groupe, on voudrait rejoindre entièrement l'interpellation citoyenne et je regrette aussi que mon collègue ait fait ici allusion à une motion. Moi je regrette qu'on n'ait pas permis à ma collègue Farida Tahar de déposer une interpellation complète sur ce sujet-là qui a déjà été reporté une fois par rapport au mois passé. J'aurais souhaité, j'aurais aimé qu'on puisse en parler juste après l'interpellation citoyenne, apparemment ce ne sera pas le cas et c'est dommage. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que je rejoins pleinement la demande qui est formulée, de demander l'avis du Conseil de la Jeunesse. J'ai envie même de demander beaucoup plus. Je pense qu'ici, ce Conseil communal doit prendre ses responsabilités. On a eu ce débat dans le cas du budget. Au Conseil de Police, les Socialistes ont voté contre cet abaissement des S.A.C., comme Ecolo-Groen d'ailleurs, comme l'a précisé Madame Tamditi. Ce n'est pas le cas du reste de la majorité et je suis curieux de savoir qu'est-ce que la majorité va faire ici au Conseil communal. Je pense que c'est un bon signal justement de ne pas voter l'abaissement, en tout cas des S.A.C. Je parlais tout à l'heure de dérive, je pense qu'aussi on transfère, on fait une confusion de pouvoir extrêmement dangereux pour les jeunes, et pour vraiment rester dans le temps qui m'est imparti par le Président et par son chronomètre aujourd'hui, ce que j'ai surtout envie de dire c'est que je pense vraiment, mais sans démagogie si on regarde un petit peu l'état de notre jeunesse, si on regarde un petit peu que Molenbeek-Saint-Jean est dans la partie de Bruxelles où vous avez une explosion démographique et le plus grand nombre de jeunes, c'est ici qu'ils se trouvent, c'est ici qu'ils naissent et qu'ils grandissent, je pense que nos jeunes ont besoin plutôt d'être protégés, rassurés et encadrés et certainement pas sanctionnés.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u mijnheer de Voorzitter. Hartelijk dank voor deze tussenkomst. Namens de SPA kunnen wij die ook alleen maar ondersteunen. Heel terechte tussenkomst. De

verhalen uit de media over sneeuwballen, over eten op de kerkstenen waarvoor mensen worden beboet, we kennen allemaal die excessieve verhalen waar de verlaging van de sancties, de leeftijd voor administratieve sancties toe leidt dus wij met de SPA zijn ook helemaal tegen het idee van die verlaging en wij kunnen alleen maar ondersteunen wat daar uitgesproken wordt.

Finally la question fondamentale est est-ce que ces sanctions administratives vont aider à remédier au comportement qu'on a envie d'éviter. Je crois que la réponse est non. De un, nous avons tous été jeunes, nous avons tous parfois fait certaines bêtises, certaines plus graves que d'autres, mais nous avons tous grandi et tous appris après un certain temps qu'il y a des meilleures choses à faire. Cependant, jeter une boule de neige, aller manger son sandwich devant une église ou encore glisser, comme le disait mon collègue Dirk De Block, quand il neige, si jamais il neige, ce sont des dérives qui ne méritent pas d'être punies et certainement pas par une sanction administrative. Finalement ce serait le mauvais signal et ce serait un signal qu'à mon avis ce Conseil et surtout la classe politique molenbeekoise ne peut pas se permettre. C'est ça finalement le message que nous donnons à notre jeunesse à Molenbeek, si nombreuse, si talentueuse et surtout notre futur à nous tous, parce que sans jeunesse, rien n'irait plus dans le futur. Donc la conclusion est très claire, pour nos jeunes, il ne faut pas de S.A.C., il ne faut pas des amendes, il ne faut pas de sanctions administratives, il faut des moyens, il faut du soutien.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Alors Islam soutient les jeunes et les plus faibles en général. Il faut pleinement reconnaître leur citoyenneté. Le rabaissement de l'âge à quatorze ans est inacceptable. D'ailleurs Islam a voté contre ce rabaissement. Je dirais de façon générale, il y a quelque chose de malsain par rapport à ces S.A.C.. D'abord les amendes sont disproportionnées. Passer à contre sens dans un sens unique coûte cinquante euros, alors que porter une burka sur la voie publique dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean coûte cent cinquante euros. Dans le premier cas, on peut mettre en danger d'autres usagers de la route, alors que dans le second cas, en dehors de frustrer certains regard, la femme qui le porte, ne met personne en danger. C'est sa liberté.

D'autre part, on étend ces S.A.C. à la notion de nuisance. C'est un terme qui est d'un point de vue juridique assez flou. Chaque Commune peut organiser à sa manière des sanctions administratives. Il n'y a aucune cohérence au sein d'une même Zone de Police puisqu'elle recouvre plusieurs Communes. Le citoyen ne sait pas comment se comporter lors du passage d'une Commune à une autre et en particulier les jeunes qui sont mal informés. Il y a aussi un effet pervers, voir une crainte qu'une forme de répression locale des nuisances vise des groupes de population en particulier notamment les jeunes belges issu de la communauté maghrébine, lors de certains événements comme par exemple lors de la fête du Sacrifice ou pendant la période du Ramadan. Donc ça peut être une dérive et le rabaissement de l'âge à quatorze ans en est une. En bref, nous ne sommes pas contre le principe de la sanction quand elle est justifiée et lorsque le règlement repose sur des termes précis qui donnent lieu à un consensus dans leur interprétation et dans leur pratique, et qu'elles ne soient pas source de restriction de liberté individuelle ou collective.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne vais pas reprendre les arguments qui ont déjà été développés pour le moment. Je remercie d'ailleurs le jeune qui est porteur d'un message particulièrement intéressant avec énormément d'arguments très pertinents. Ce que je voudrais dire, c'est que bien sûr le Conseil de la Jeunesse n'existe pas encore à Molenbeek et que donc il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Je crois que c'est fort important. On a à faire à une question de responsabilité, je crois que le Conseil communal n'a jamais pris de décision sans vraiment réfléchir, mesurer ce qui était dit et prendre en compte les arguments des uns et des autres, cela concerne la jeunesse, c'est-à-dire une population importante et aussi qui est en développement dans notre Commune. Je pense donc que nous aurons à l'occasion de réfléchir à cette question et donc je répète qu'il faut attendre que le Conseil de la jeunesse soit établi à Molenbeek avant de prendre une quelconque décision.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Je vais d'abord saluer l'interpellation qui est véritablement très intéressante et très complète aussi. Par rapport à notre groupe, nous allons quand même rejoindre ce que vient de dire ma collègue Madame Dina Bastin. Il faut attendre d'abord l'évaluation des sanctions administratives de l'âge de seize ans. Monsieur, mon parti n'est pas touché de schizophrénie comme certaines formations politiques ici et qui votent les sanctions administratives au Fédéral et qui ici au niveau communal se disent contre. Moi, je suis droit dans mes bottes Monsieur. Je continue mon intervention, ça c'est la première chose.

Une évaluation d'abord des sanctions administratives aux mineurs d'âge de seize ans ensuite oui, évidemment, il n'y a pas le feu au lac. Je crois que ce serait faire preuve d'une grande sagesse que d'attendre l'établissement d'un Conseil de la Jeunesse pour pouvoir attendre leur conclusion et à ce moment-là prendre une décision sur cette question-là qui est, je le comprends bien, très importante et très douloureuse. Un dernier point, les sanctions administratives, il faut bien le rappeler, dans l'esprit de la loi, ce n'est pas la sanction du mineur qui est visée ici, c'est vraiment la responsabilisation des parents par rapport à certains comportements ...

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ma formation politique, c'est vrai qu'au Fédéral, nous avons effectivement contesté, enfin nous n'avons pas voté pour cette loi qui était mal rédigée, notamment par rapport à l'âge, à la diminution de l'âge et donc d'une part on ne peut pas approuver qu'on puisse diminuer la sanction à l'âge de quatorze ans. Maintenant, c'est vrai qu'au niveau du Conseil de la Jeunesse, mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a aussi des remarques de leur part de ne pas avoir été concertés et ça c'est malheureux. Donc à partir du moment où dans la Commune, on va mettre en place un Conseil de la Jeunesse, je me vois mal ne pas soutenir cette initiative et cette proposition très concrète que j'approuve et petite remarque à la sanction administrative, il ne faut pas non plus la banaliser. Il ne faut pas, nous n'en parlons plus, faire en sorte que ce soit la seule solution pour régler les problèmes d'incivilité, etc. Il faut absolument qu'on puisse investir aux différents niveaux de pouvoirs et notamment ici dans la Commune, pour lutter contre tout ce qui est décrochage scolaire, absentéisme et voilà je m'arrête là.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous répondre en ma qualité de Bourgmestre et mon intervention sera poursuivie par Madame Sarah Turine qui est l'Echevine qui a en charge la Jeunesse, la Cohésion sociale, donc elle répondra en sa qualité d'Echevine, mais aussi pour le Collège. Je voudrais, comme mes collègues, d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la question des sanctions administratives et le fait que vous vous prêtiez à cet exercice démocratique en interpellant le Conseil communal. Dans votre intervention, il y a plusieurs aspects. Il y a la question des sanctions administratives elles-mêmes, il y a la question de l'abaissement de l'âge éventuel à quatorze ans et il y a également la possibilité qui est laissée à un Bourgmestre de pouvoir prendre un arrêté pour faire en sorte qu'il n'y ait pas, comment dire, qu'on ne puisse pas occuper l'espace public pendant un certain temps.

Alors je pense quand même que ce règlement général de police, il a déjà été présenté et discuté au Conseil de Police. Le Conseil de Police de la zone de Bruxelles-Ouest regroupe cinq Communes : Molenbeek, Jette, Ganshoren, Koekelberg et Berchem. Ce règlement général de police ainsi que l'abaissement à quatorze ans a été voté à ce Conseil. Il y a eu un vote sur l'avis et cet avis était positif par rapport à ces mesures. Pour votre information, plusieurs Communes de la zone de Bruxelles-Ouest ont déjà voté ce nouveau règlement de police ainsi que l'abaissement à l'âge de quatorze ans. En ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, nous considérons d'abord que le règlement général de Police lui-même est un outil qui est important. C'est un outil de lutte contre les incivilités et de prise de conscience et de responsabilité et donc je pense qu'il n'est pas intéressant de refaire ici au sein du Conseil communal tout le débat qui s'est déjà tenu au Fédéral concernant cette loi qui se fonde sur des statistiques d'interventions et nous pensons que la mise en œuvre du règlement devrait, en ce qui concerne les sanctions administratives communales, répondre, comme elle l'a fait par le passé et on espère que le nouveau règlement général de police rencontrera mieux les préoccupations, répondre à la problématique des incivilités. Dans le cadre donc de notre Zone de Police comme je l'ai signalé, il y a déjà eu un avis positif du Conseil communal.

Alors en ce qui concerne cette procédure de sanctions administratives, elle est régie pour toutes les infractions qui ont été, qui sont commises et ces sanctions, aujourd'hui, peuvent être appliquées à des jeunes, à des mineurs, à partir de quatorze ans. C'est une possibilité, ce n'est pas une obligation et c'est donc aux Communes, au Conseils communaux à décider si oui ou non elles appliqueront ce règlement général de police à partir de seize ans ou à partir de l'âge de quatorze ans. Donc cet abaissement à quatorze ans n'est pas une obligation et donc le Conseil communal peut évidemment voter ces sanctions administratives, ce règlement général de police, sans voter l'abaissement à quatorze ans. Ce sont deux aspects différents qui peuvent être pris en considération. Je voudrais simplement revenir sur l'aspect du pouvoir d'interdiction de lieu par le Bourgmestre puisqu'il découle d'une modification de la nouvelle loi communale et c'est une possibilité qui ne relève aucunement du règlement général de police sur les sanctions administratives. C'est une loi totalement différente de celle sur le règlement général de police et cette mesure n'est pas décidée par le Conseil communal à la différence du règlement général de police ou de l'abaissement à l'âge de quatorze ans et donc on ne pourra pas ici en Conseil communal décider d'y déroger. C'est vraiment une responsabilité qui est laissée au Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je m'exprime en tant qu'Echevine de la Jeunesse et au nom de l'ensemble du Collège. La majorité actuelle a fait des enjeux de la jeunesse, un enjeu prioritaire. Nous souhaitons favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant des outils pour que chacun d'entre eux ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et retrouve le goût pour un avenir meilleur. Alors parallèlement à cet enjeu de la jeunesse, la majorité a également fait de la sécurité une priorité. Un des enjeux essentiel pour améliorer la sécurité et pour diminuer le sentiment d'insécurité, c'est le respect des règles, le respect des normes par tous sans exception et sans privilège. Qu'il s'agisse du respect des règles en matière d'urbanisme, en matière de propreté, en matière de stationnement, mais également en matière d'incivilité, il importe que chaque citoyen soit soumis aux mêmes règles et s'y soumette. Alors à la croisée de ces deux enjeux, celui de la jeunesse et celui de la sécurité se situe la question de la protection du mineur qui aurait contrevenu à l'une de ces règles, avec la question principale qu'est-ce qui est mis en place pour qu'un jeune mineur qui aurait commis une infraction, pour qu'il comprenne qu'il a commis une infraction, pour qu'il répare éventuellement le dommage qu'il a commis et que de la réponse à l'infraction, il lui soit permis de travailler sur les causes de cette infraction, mais aussi de pouvoir avancer de telle façon qu'il se préserve lui-même de commettre à nouveau une infraction et d'éviter ainsi de tomber dans le cercle insidieux qui pourrait l'entraîner vers d'autres types d'infractions éventuellement plus graves. Ce souhait, tout démocrate le partage. Que l'on soit Bourgmestre, Echevin, Policier, éducateur de rue, assistant social, Délégué général au droit de l'enfant, directeur d'AMO, enseignant, parent, nous souhaitons tous qu'un jeune, s'il a commis une infraction, n'en commette pas une seconde ni une troisième, parce que ces infractions pourrissent le vivre ensemble mais d'abord pour lui en tant que jeune, pour lui éviter un parcours semé d'embûches.

Alors pour pouvoir répondre à certaines incivilités de manière générale, là je ne parle pas que des jeunes, les Communes ont effectivement depuis plusieurs années la possibilité d'appliquer des sanctions administratives. Depuis peu, le Gouvernement fédéral a décidé d'élargir le champ d'application possible pour ces sanctions. On ne va pas revenir ici sur le

débat qui s'est tenu au Fédéral. Il nous revient simplement nous, au niveau communal de décider si l'on prend tout dans ces nouveaux champs d'applications ou simplement une partie. Au vu des enjeux cités plus haut en matière de jeunesse et en matière de sécurité, le Collège estime, en tout cas, que le nouveau dispositif pour les seize/dix-huit ans apporte des améliorations intéressantes, en tout cas sur le papier, à savoir une application parentale à savoir un processus de médiation plus élaboré que par le passé, à savoir un dispositif également de peines alternatives qui a été renforcé par rapport au règlement précédent. En tant qu'Echevine de la Jeunesse, je considère que ces nouveaux dispositifs sont un plus par rapport à l'ancien cadre s'il est appliqué correctement et pour atteindre les objectifs notamment éducatifs cités plus haut en matière de jeunesse. Par ailleurs, ce nouveau dispositif prévoit la possibilité pour les Communes effectivement d'abaisser l'âge à quatorze ans, mais il demande effectivement de consulter le Conseil de la Jeunesse. Alors effectivement, vous l'avez tous dit, le Conseil de la Jeunesse, il est en cours d'établissement, mais il n'est pas encore formalisé, il n'est pas encore officiel et il ne le sera pas avant les élections. Monsieur Van Damme, puisque vous faisiez référence aux élections, il ne le sera pas avant les élections, il a été décidé avec les jeunes, le groupe moteur des jeunes qui est en train d'élaborer le processus, de reporter l'élection pour ce Conseil des jeunes à l'automne, pour éviter justement d'être dans un processus électoral pour les jeunes en même temps que le processus électoral normal. Donc le Conseil des jeunes ne prendra effectivement place qu'à l'automne prochain. Effectivement, nous n'avons pas envie d'accélérer la mise en place de ce Conseil des jeunes uniquement pour permettre la consultation sur les sanctions administratives. Néanmoins avec l'ensemble du Collège, nous avons aussi axé notre politique sur la question de la transparence et sur la question de la concertation avec le secteur. Nous avons décidé ceci. Nous allons maintenir la limite d'âge à seize ans. Le temps d'une part de construire en concertation avec le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, donc là, je ne parle pas du Conseil des jeunes, mais je parle du secteur actif sur Molenbeek, nous voulons construire en concertation avec eux le dispositif de médiation, d'implication parentale et de peine alternative qui découle du règlement général de police, parce qu'après le règlement général de police il y a des arrêtés d'application et nous voulons construire. Ces arrêtés d'application avec le secteur de la jeunesse, cela permettra également de laisser le temps au Conseil de la Jeunesse de s'installer, de pouvoir consulter les jeunes sur les principes mêmes des sanctions administratives et également de pouvoir aussi évaluer le dispositif des seize/dix-huit ans mis en place et de voir dans quelle mesure il est intéressant ou pas de l'appliquer au plus jeunes.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je cède la parole à Monsieur Ameziane.

M. Ameziane :

Je n'ai plus rien à dire, sauf que ma question personnel est : « Quel est l'intérêt de donner une amende aux jeunes de quatorze ans, si ce n'est que le parent va payer à sa place, vu qu'il est sous sa protection ? »

M. le Président :

Merci, c'est gentil, l'incident est clos.

Je vous remercie vous pouvez rejoindre la place dans le public.

2. Interpellation citoyenne relative à la fermeture de l'école des devoirs et de cours arabe, asbl Arissala.

Interpellatie van de burgers betreffende de sluiting van de school voor huiswerkhulp en de Arabische lessen, vzw Arissala.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander aux personnes de prendre place ?

Voilà vous avez la parole, Monsieur Karaaz.

M. Karaaz :

Bonsoir, je me présente, Monsieur Abdelkader Karaaz. Je fais une interpellation citoyenne suite à la fermeture d'une école de devoirs et de cours d'arabe, l'asbl Arissala. Un nouveau souffle s'étend à Molenbeek. Non pas un souffle positif, ni éthique et encore moins respectueux de cette mosaïque de la diversité. Le souffle nouveau est glacial et inquiétant. Ce souffle nouveau est un frein à l'émancipation de la population et plus particulièrement des jeunes. Oserions-nous dire que Molenbeek Culture est en deuil suite à la fermeture préméditée d'une association culturelle molenbeekoise ? Oui et nous assumons nos propos. Victor Hugo disait déjà au siècle précédent que l'ouverture d'une école est le meilleur moyen de protéger notre jeunesse des vicissitudes de la vie. A Molenbeek-Saint-Jean, Métropole Culture, c'est l'inverse que les autorités font. Ils ferment des centres culturels et dans la même foulée, ils sanctionnent des enfants de plus de quatorze ans grâce aux sanctions administratives. Triste gestion des organisations de jeunesse et des jeunes dans le prolongement. Le dix-sept janvier 2014, l'école de devoirs et de cours arabe Arissala située rue du Niveau 46 à Molenbeek-Saint-Jean a dû fermer ses portes suite à un contrôle des fonctionnaires du service de l'Urbanisme de la Commune. L'école de devoir accueillait plus de quatre cents élèves de cinq à dix-sept ans et une vingtaine d'adultes pour des cours de devoir et de langue arabe. Les fonctionnaires et les autorités communales ont décidé de sceller les lieux et d'interdire l'accès sans même proposer une solution alternative. Dès la fermeture des lieux, les responsables de l'association se sont présentés auprès de la Bourgmestre pour essayer de trouver ensemble une solution de compromis et de continuité des activités. Malgré les nombreuses entrevues à son cabinet, les promesses n'ont pas été tenues ou suivies d'effets. De notre côté, nous lui avons montré que nous avons introduit des demandes aux Propriétés communales et au Logement molenbeekoï plus de cinq ans auparavant. Demandes qui sont restées lettres mortes.

Aujourd'hui, les parents et les enfants se sentent injustement pénalisés. Suite à ce manque de soutien patent des autorités, les responsables n'ont pas eu d'autre choix que de faire appel à l'opinion publique pour qu'une solution juste et honnête soit trouvée. Tant qu'une solution viable et respectueuse des parties ne sera pas trouvée, nous parents et organisateurs, continueront à nous mobiliser autant que possible pour dénoncer ces abus. Je rappelle aux responsables politiques en place que de nombreux parents ont voté pour eux et que suite à cette fermeture et à bien d'autres incidents ils regrettent amèrement la tromperie de ces idylles politiques. Pour information, les agents ont posé des scellés et tenus des propos odieux. Un des fonctionnaires a dit publiquement avec la fin de Moureaux, c'est fini tout ça. Je demande aux mandataires politiques de s'expliquer sur les injonctions qui ont été données aux agents. Est-il normal que les fonctionnaires viennent ennuyer régulièrement les propriétaires, les commerçants et maintenant les responsables d'associations culturelles et de jeunesse ? Quelles sanctions seront prises suite aux abus et au propos déplacés ? Nous avons appris que le fonctionnaire en question avait déjà eu de nombreux soucis, aussi bien avec ses collègues dans l'Administration qu'avec des

habitants. Attendez-vous qu'il y ait des coups et blessures pour qu'une mesure disciplinaire soit prise ? Le fonctionnaire a-t-il une qualification en urbanisme ? Si oui, laquelle ? Le fonctionnaire est entré dans l'association, sans même qu'il n'y soit invité. Est-ce normal ? Pourquoi les autorités ne préviennent-ils pas de leur passage en envoyant un courrier ? Pourquoi les autorités ne laissent-elles pas le temps aux associations de pouvoir trouver une solution alternative permettant d'assurer la continuité des activités ? Pourquoi les autorités s'acharment-elles sur de petites associations qui ont très peu de moyens pour assurer leurs objectifs ? Jamais notre association n'a reçu le moindre soutien de quelque nature que ce soit des autorités. Par contre, nous avons eu souvent droit au bâton. Nous nous posons énormément de questions sur ces incidents majeurs qui constituent des précédents que nous n'avons jamais eus sur la Commune.

Madame Schepmans, Il est grand temps d'assumer la fonction que vous avez et d'arrêter de traiter les habitants différemment entre le haut et le bas de la Commune. Il s'agit d'un avertissement fort que vous font les habitants du haut et du bas. A bon entendeur !

M. le Président :

Merci Monsieur Karaaz.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très bref. D'abord donc évidemment l'interpellation citoyenne porte sur un problème bien précis, mais en écoutant la dernière remarque sur des propos de fonctionnaires, je voudrais savoir si la Commune a vérifié ce qu'il en était exactement de ces propos-là et alors surtout pour le problème qui nous préoccupe, problème d'urbanisme vraisemblablement, j'ai vu aussi le reportage sur Télé-Bruxelles, je pense hier donc. Moi j'ai deux questions. Dans ce genre de situation, qu'est-ce qu'on fait en matière d'accompagnement, parce qu'évidemment toutes les associations malheureusement ne sont pas égales devant toutes les difficultés, la recherche d'un local, la recherche de subsides et autres et je voudrais savoir qu'est-ce qu'on a fait ? Peut-être qu'on a fait des choses, je n'en sais rien, par rapport à l'accompagnement, au soutien pour chercher une solution décente et qui respecte toutes les normes de sécurité et d'hygiène. Je voudrais aussi vous demander par rapport à l'arrêté de fermeture, est-ce que la gravité était telle qu'il n'y avait aucune possibilité de donner une période d'adaptation ? Je sais que parfois, quand on a des infractions urbanistiques ou des problèmes d'urbanisme, on donne parfois aux propriétaires, aux locataires, une petite période pour, ici en l'occurrence, je pense que ce sont même des locataires, donc ce n'est pas le propriétaire qu'on a devant nous. Je sais que dans certains cas, il y a une période d'adaptation qu'on permet, mais est-ce qu'ici la situation était tellement grave et dangereuse que vous avez estimé ou que le Collège ou la Bourgmestre a estimé qu'il fallait fermer ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question supplémentaire. J'avais entendu que l'école de devoir avait demandé de pouvoir utiliser des locaux dans les infrastructures communales, une école ou autre, le temps qu'elle puisse trouver un autre endroit pour continuer les cours. Je voudrais savoir ce que la Commune a fait pour éventuellement trouver une solution intermédiaire. Parce que j'ai bien compris qu'en fait, vous avez trouvé des nouveaux locaux, vous avez continué, donc il s'agissait de quelques mois pour assurer la continuité de beaucoup de parents qui sont contents de ces cours. Est-ce qu'on ne pouvait pas par exemple permettre à continuer les activités dans une autre école communale le week-end ? Voilà je voudrais savoir qu'est-ce qui a bloqué une solution dans ce sens-là ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Rahali, je crois que vous prenez la parole à la place de Monsieur Van Damme. Correct ? Merci.

M. Rahali :

Effectivement, personnellement, je vais peut-être répéter ce que mes collègues ont dit ici. Pour ma part, je salue en tout cas l'initiative de ces citoyens et de ces parents qui prennent en tout cas les responsabilités du suivi et l'éducation des enfants, donc parascolaire. J'ai une question qui est la même que celle de mes collègues en disant qu'effectivement, est-ce qu'il n'y avait pas une possibilité d'attendre ou de tout simplement les reloger dans un endroit adéquat en attendant d'utiliser leurs locaux ? La deuxième question est de savoir par rapport justement à l'intervention des forces de l'ordre, est-ce qu'il n'y a pas eu une vérification par rapport à ces faits ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je dirai que la fermeture de cette école de cours d'Arabe et cette école de devoirs, je n'oserais pas attribuer cela à une dérive autoritaire du pouvoir communal et encore moins peut-être à une dérive idéologique. Je constate par rapport aux S.A.C. que les jeunes sont particulièrement visés. Après l'interpellation des S.A.C., voici l'interpellation suite à la fermeture de cette école de devoirs. Je ne sais pas ce qu'elle dispensait comme cours, des cours de religion islamique apparemment. Bon je ne m'aventurerai pas sur ce terrain-là, mais je dirai simplement, pourquoi après six ans, puisqu'apparemment elle a fonctionné pendant six ans, pourquoi est-ce que cette fermeture intervient après six ans et pourquoi on n'a pas proposé des alternatives ? Voilà donc mes questions rejoignent un peu les questions des intervenants précédents et je remercie en tous les cas le responsable de cette asbl pour son intervention et je lui souhaite bonne chance.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, j'ai entendu le terme « le souffle nouveau », je pense que ce n'est pas du tout ça le problème, mais que c'est essentiellement le respect et je trouve que c'est tout à fait élémentaire qu'il y ait le respect de règles urbanistiques et aussi des règles qui suivent la sécurité et la sécurisation de lieux qui accueillent des enfants et des adultes. Quel que soit les personnes qui les fréquentent, que ce soit religieux, quel que soit la religion, que ce soit pour l'un ou l'autre motif, je crois qu'à partir du moment où des adultes ou des enfants se rassemblent quelque part, il faut des normes de sécurité qui leur permettent de se réunir en toute sécurité parce que s'il y avait un quelconque problème, je pense que le Conseil communal et les Conseillers qui sont ici se sentiraient terriblement responsables des événements qui se sont produits.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

.... Vous avez quatre cents enfants inscrits et il y avait des cours où on avait simultanément cent vingt enfants en même temps dans cet établissement, en fait qui est, on le voit sur les images, une maison unifamiliale et on a vu l'intérieur, ça m'a l'air un peu petit. Je n'ai pas visité, je ne connais pas les superficies, mais il me semble que c'était comme cinquante mètres carrés ou quelque chose comme ça. Je ne sais pas, mais le principe de précaution doit être respecté, il me semble. C'est un établissement qui accueille des enfants, énormément d'enfants et il faut prendre le cas le plus grave, imaginez, il y a un incendie, il n'y a pas d'évacuation de secours, il n'y a pas d'extincteurs, les escaliers sont étroits, il y a beaucoup d'enfants, qu'est-ce qui se passe ? Qui prend la responsabilité de ça ? C'est une question de responsabilité. Une deuxième chose, il y a des sous-entendus dans votre propos et dans le propos d'un Conseiller communal qui disait qu'il y a une espèce de volonté dictée par une espèce d'islamophobie, si je comprends bien. Est-ce que nous, ici, ces sous-entendus, je les comprends comme ça. Je crois qu'à un moment donné, il faut que chacun fasse preuve de responsabilité dans ses propos. Ici, il est hors de question de cautionner des politiques discriminatoires ciblées sur un public, que ce soit sur base confessionnelle ou sur base ethnique ou sur base linguistique. Que ce soit clair ici, c'est un principe de précaution qui est appliqué. Qu'on y donne des cours d'arabe ou des cours de chinois, ce serait du pareil au même.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je voudrais signaler aux personnes dans le public qu'il n'est pas autorisé de filmer.
Merci.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre. Ah non attendez, Monsieur Achaoui vous n'avez pas la parole. Il y a que les chefs de groupe sur les interventions, Monsieur Ait Jeddig vous avez déjà parlé.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Donc je suis quand même extrêmement étonnée de votre interpellation Monsieur. Je pense que les interventions citoyennes sont un exercice démocratique important et qui doit se faire. Dans votre cas, j'estime qu'il y a une instrumentalisation. Je ne sais pas qui vous agite, mais une instrumentalisation qui est faite par rapport à une procédure qui a été prise par la Bourgmestre. Alors je vous rappelle quand même que pendant des années, vous avez accueilli, si pas entassé, cent vingt enfants dans des pièces étroites d'une maison unifamiliale de la rue du Niveau. Je ne vais pas évoquer l'absence d'autorisation, de démarches administratives, je dirais que votre association n'a même pas cru bon de prendre des mesures élémentaires de sécurité vis-à-vis des enfants qui fréquentaient cette école. Il n'y avait pas d'issue de secours, pas d'extincteurs, pas d'assurance, aucune sécurité. C'est une maison affectée à un bail unifamilial qui se terminait le 31 janvier 2014, après une prolongation. J'ai convoqué le propriétaire qui m'a montré le bail, cette occupation se terminait le 31 janvier 2014. Je vous le rappelle simplement et le propriétaire m'a confirmé qu'il vous a envoyé un recommandé pour mettre fin au bail, mais soit, ça ne nous concerne pas. Moi en tant que Bourgmestre, Monsieur, j'ai pris mes responsabilités par rapport à vous, car il semble que vous ayez été particulièrement insouciant en mettant en danger je dirais l'intégrité, la santé des enfants et donc en tant que Bourgmestre, j'avais le devoir de ne pas fermer les yeux sur une irrégularité aussi grave. Je voudrais quand même vous rappeler que c'est à la suite d'une visite du service de l'Urbanisme que l'on a constaté que l'entièreté de la maison unifamiliale était exploitée comme école de devoirs et de langue arabe et que les neuf pièces de la maison étaient utilisées comme salle de cours. Je l'ai dit il n'y avait pas d'extincteurs, il n'y avait pas de sortie de secours.

Alors concernant l'attitude, ayez quand même la correction d'écouter la réponse, je sais qu'elle vous importe peu mais voilà, je pense quand même qu'il est essentiel, enfin c'est une question de politesse et de courtoisie, donc concernant l'attitude déplacée qu'aurait eu des fonctionnaires, j'ai évidemment eu un contact avec eux et je leur réitère toute ma confiance et j'ai eu un autre son de cloche de leur part. Ils nous ont parlé de menaces que les gens de l'association auraient proférés à leur égard. Monsieur moi, je mets tout ça au conditionnel, parce qu'à l'inverse de vous, je préfère la prudence aux accusations diffamatoires. Le fonctionnaire qui a le devoir de respecter les habitants, a fait son travail et moi, je ne me situe pas dans l'ambiance de la rumeur ou des rumeurs comme certains aiment à les propager. Donc comme vous l'avez dit, je vous ai reçu dans mon Cabinet à la suite de la pose de ces scellés. Nous vous avons orienté vers notamment les propriétés communales et vers les écoles pour voir s'il y avait des possibilités d'accueil. Je vous rappellerai que déjà vous avez fait une demande aux propriétés communales en 2008 et que des gens de votre association avaient visité un local situé au 171 chaussée de Gand et qu'à la suite de cette visite, vous n'aviez donné aucune suite. Au Logement molenbeekois qui dispose également de locaux, nous n'avons trouvé trace d'aucune demande. Nous vous avons renvoyé vers l'école 7, car nous ne pouvons envoyer des enfants dans les écoles que si celle-ci ont une concierge pendant le week-end. Donc à l'école 7, la direction vous a reçu elle vous a orienté, vous avez demandé à pouvoir occuper toute l'école parce que vous avez quatre cents élèves pendant le week-end. On vous a dit que c'était tout à fait impossible,

qu'il y avait déjà des activités dans cette école et on vous a proposé, malgré tout, de visiter le réfectoire qui peut accueillir plus de soixante élèves et où il y a du matériel qui est adapté aux grands, notamment des chaises, des bancs et des tableaux. Vous avez refusé carrément de poursuivre l'entrevue. Vous êtes parti. Plutôt que de diaboliser la Commune comme vous tentez de faire, je pense que vous devriez plutôt faire preuve d'introspection et réfléchir à la gravité de la situation. En aménageant une école dans une petite maison unifamiliale, je pense que vous avez exposé des enfants à un danger et que les parents n'ont pas compris le risque encouru. Je préciserai encore quant à vos propos sur ma personne et votre avertissement, je le prends comme ça.

Je vous dirai aussi que votre discours ne m'effraie pas, que j'assume pleinement ma décision, qu'à partir du moment où les services portaient à ma connaissance cette situation, il était de mon devoir et j'engageais ma responsabilité, y compris une responsabilité pénale éventuelle et donc il était de mon devoir de prendre cet arrêté de fermeture et donc j'assume pleinement cette décision. Elle aurait été la même quel que soit le quartier de Molenbeek, quel que soit les organisateurs de l'école et quel que soit les cours prodigués. Je vous dirais que moi, j'accorde trop d'importance à la vie et à la santé de nos enfants pour qu'ils ne soient pas des victimes collatérales de l'irresponsabilité des adultes.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Karaaz.

M. Karaaz :

Madame la Bourgmestre, vous avez dit que je suis venu chez vous dans votre bureau, on est bien d'accord ? Je suis venu chez vous, vous m'avez proposé quelque chose, vous m'avez demandé de vous faire une lettre avec le détail de tous les enfants que j'ai. Je vous ai fait une lettre que j'ai déposée moi-même au Conseil communal, au Secrétaire communal ou j'ai demandé un récépissé. Donc une preuve que je vous ai donné la lettre. Pendant deux semaines, je n'ai eu aucune nouvelle de vous. Rien. Trois semaines, rien. Un jour, il y a une personne de votre bureau qui a téléphoné. Allo, je me présente, je suis la Commune, voilà, voilà à ce qui paraît vous cherchez un local ? Je lui dis, mais je l'ai déjà dit à votre Bourgmestre, elle a le papier, je lui ai écrit un papier. Ok, hop hop, il a écrit. Deux semaines après, on reçoit un coup de téléphone de Madame la directrice de la rue de Ribaucourt, de l'école communale n°7, on est bien d'accord ? J'ai été avec mon épouse. J'ai un témoin, mon épouse était là, j'ai un témoin, je n'étais pas tout seul. Et qu'est-ce qu'elle m'a proposé Madame ? Alors vous ne m'avez pas proposé plusieurs écoles, vous m'avez proposé une école et qu'est-ce qu'elle m'a donné ? Elle m'a donné un réfectoire Madame. Mes enfants sont des moutons ? C'est quoi ? Je vais mettre quatre cents enfants dans un réfectoire ? Elle me donne trois heures le mercredi. Alors Madame vous venez dire, je vous ai proposé... Qu'est-ce que vous avez proposé ? Rien du tout Madame !

Mme la Bourgmestre :

Vous avez bien entassé quatre cents enfants dans une maison unifamiliale.

M. Karaaz :

J'avais huit classes Madame. Je parle Madame. J'ai le droit de parler Madame, je suis citoyen. Vous avez été élue par qui, Madame ? Par les citoyens, les citoyens ont droit à la parole, on est bien d'accord ? C'est la politique, c'est comme ça. Ce qui est logique

Madame. Je ne suis pas un mouton, moi. Je n'ai jamais rien demandé à personne moi, Madame, jamais et je vous ai dit la première fois que je suis venu dans votre bureau que c'était la première fois que je mettais mes pieds dans un bureau de Bourgmestre. Vous êtes bien d'accord avec moi ? Je retiens tout, j'ai tout dans la tête, alors excusez-moi Madame, je vais parler calmement. Qu'est-ce que vous avez envoyé Madame ? L'Urbanisme a envoyé un éclaireur, c'était Monsieur Guidart, le Cadastre. C'est comme ça qu'ils font dans toutes les maisons. Ils envoient Monsieur Guidart le premier, pour voir ce qui se passe. Pourquoi ? Parce qu'il y a des années, tous les plans de Molenbeek ont été brûlés. Je le sais. Ce n'est pas à moi qu'il faut la faire hein Madame !

M. le Président :

Monsieur Karaaz, du calme svp.

M. Karaaz :

Arrêtez de raconter que je fais des menaces ! Quelle menace est-ce que je fais ? Quelle publicité est-ce que je fais à Molenbeek ? Si les gens vous téléphonent, ce n'est pas moi, ce sont les parents qui ont voté pour vous Madame et qui ont voté pour Monsieur El Khannouss et qui est au courant. Monsieur El Khannouss, je lui ai téléphoné aussi, je lui ai exposé mon problème. Il m'a dit : « va chez Madame la Bourgmestre et je vais t'aider. Je vais vous donner un rendez-vous... », et il ne m'en a jamais donné. Alors arrêtez avec vos blablas !

M. le Président :

Merci Monsieur Karaaz.

Je crois qu'on vous a entendu.

M. Karaaz :

Merci.

M. le Président :

Je suspends la séance.

Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban au sujet de l'accident survenu dans la station de Métro Osseghem le 21/02/2014.

Vraag over de actuele toestand gesteld door Mijnheer Ikazban betreffende het ongeval in het Metrostation Osseghem om 21/02/2014.

M. le Président :

Je rouvre la séance du Conseil et nous avons une question d'actualité qui a été posée par Monsieur Ikazban. Je lui cède la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Excusez-moi Monsieur le Président, j'ai retrouvé mon document. Voilà Madame la Bourgmestre, je voulais poser une question d'actualité avant de commencer, je dirai

simplement que j'ai bien conscience que l'ensemble des membres de ce Conseil éprouvent, en tout cas ont éprouvé énormément de tristesse par rapport au décès de ce jeune, à Osseghem vendredi dernier. Je pense que là-dessus on ne va pas y revenir. Permettez-moi d'attirer votre attention sur cet incident dramatique qui a eu lieu donc dans la station de Métro Osseghem, le vendredi 21 février 2014 et qui a mené au décès d'un adolescent de quinze ans. Sans vouloir interférer dans l'enquête menée par la Police fédérale et qui établira certainement les circonstances du décès en temps utile et qui je l'espère en éclaircira les zones d'ombres, je m'interroge plutôt quant au suivi psychologique prévu pour accompagner les élèves de l'Athénée Serge Creuz que fréquentait le jeune défunt. En effet, le traumatisme causé par la perte soudaine de leur camarade est palpable par beaucoup de jeunes molenbeekois qui sont encore sous le choc. Ce que je constate, c'est que peu d'entre eux ont connaissance du service d'accompagnement d'aide aux victimes, service communal d'aide aux victimes, et de la possibilité de s'entretenir avec les psychologues et les assistantes sociales qui sont à leur disposition dans de telles circonstances. Il est indispensable d'offrir aux jeunes une écoute qui leur permettra de faire leur deuil dans la sérénité. C'est en partie ce qui motive la question d'actualité au Conseil communal, évidemment encore une fois, je n'interfère pas dans les questions liées à la Zone de police et certainement pas à une enquête. Si je fais la remarque, Madame la Bourgmestre, c'est parce que j'ai pu croiser, rencontrer des jeunes qui fréquentent cette école et qui ont connu cet adolescent et j'ai été vraiment effrayé. Ils étaient en état de choc. Il y a un de ces jeunes qui est retourné lundi à l'école en pensant qu'il allait retrouver son camarade. Quand la question s'est posée de l'accompagnement psychologique, on m'a dit, parce que là effectivement ça va peut-être être dans votre réponse, c'est qu'on leur a vraisemblablement à l'un d'entre eux proposé quelque chose, qu'ils n'ont pas accepté et quand on me l'a expliqué, on m'a dit oui, mais on nous a proposé l'accompagnement de la Police. Je pense qu'il y a un peu de confusion dans l'esprit de certains. Ma question, c'est évidemment est-ce que vous envisagez de mettre à disposition des services de soutien psychologique proposé par ce service d'aide aux victimes aux élèves de l'Athénée Serge Creuz ? Les parents ont-ils été tenus informés de la possibilité de faire appel à ce service ? Le cas échéant, ne serait-il pas judicieux de mettre en relation le SCAV directement avec la direction de l'école pour organiser la mise en place d'une cellule de soutien psychologique ? En effet, je pense que le traumatisme est tellement important que peut être, qu'il faut aller au-delà du cas, me semble-t-il. Je le dis parce que je pense que la pire des choses pour ces jeunes, ce serait de refouler, de garder en eux ce traumatisme en tout cas et de ne pas pouvoir l'exprimer directement et rapidement. Des événements tels que ce drame, s'ils ne doivent pas nous faire agir sous le coup de l'émotion, doivent en tout cas nous faire réfléchir quant aux possibilités qui s'offrent à nous pour éviter que cela ne se reproduise. En tant que mandataires, nous avons une responsabilité envers les citoyens molenbeekois. La Commune se doit d'être à leur service dans un cadre plus général. Je pense au rôle que peuvent jouer les éducateurs de rue et les travailleurs sociaux auprès des jeunes puisqu'ils contribuent de par leurs présences à leur éducation informelle. Leur action permet de lutter contre l'oisiveté et la déscolarisation prématurée des jeunes. Dès lors, serait-il envisageable d'organiser une opération de prévention et de sensibilisation à cet effet, de rendre plus visible et d'assurer la publicité des actions des travailleurs sociaux ? Cette deuxième remarque, Madame la Bourgmestre, je la fais également parce que je pense comme beaucoup de membres du Conseil communal, j'ai connaissance également que par moment, nous avons des jeunes qui vont sur les voies des chemins de fer, du Métro pour différentes raisons et d'ailleurs on en a déjà parlé dans la presse précédemment me semble-t-il, il serait important en tout cas de mener une forte action de prévention puisque plusieurs stations de Métro sur le territoire de la Commune sont concernées par ce phénomène. Voilà, Madame la Bourgmestre, je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous répondre et Sarah Turine prendra la suite de mon intervention puisque votre question d'actualité concerne plusieurs domaines. En ce qui concerne la situation des deux jeunes qui étaient à côté de l'adolescent qui est décédé dramatiquement vendredi dernier, je pense qu'on a une peine partagée ici au sein de ce Conseil communal par rapport à cet accident tout à fait dramatique qui est arrivé dans la station de Métro et donc les deux jeunes ont été visités dès samedi par le service d'assistance aux victimes de la Zone de Police de Bruxelles-Ouest. C'est la psychologue du service d'assistance aux victimes qui s'est rendue au domicile des deux adolescents et elle était accompagnée de deux policiers qui étaient en civil pour directement prendre contact avec les adolescents et leurs familles. Lundi midi, le service communal d'aide aux victimes a pris le relais par rapport à la Zone de Police et en ce qui concerne l'Athénée Royal Serge Creuz, le service d'assistance de notre Zone de Police a également pris contact avec le Préfet de l'Athénée Serge Creuz pour signaler, pour offrir, le soutien et l'accompagnement psychologique aux élèves, mais la direction dans le contact qu'elle a eu avec le service d'aide aux victimes, a dit qu'elle avait déjà mis en place ce soutien via ses éducateurs, via son PMS et donc que l'assistance de la Zone de Police n'était pas nécessaire dans ce cas-là. Je pense qu'évidemment cet accident est arrivé à la veille d'un week-end et donc il y avait moins de disponibilité notamment au niveau communal, mais que les mesures ont été quand même rapidement été prises et il est évident que ces deux jeunes sont traumatisés suite au décès de leur ami et il faudra à notre sens les accompagner fort longtemps.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Par rapport à votre deuxième question, plusieurs éléments de réponse. C'est vrai qu'il faut voir ce qu'on peut mettre en place pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise. La première question à se poser, c'est effectivement la dangerosité de cette station en particulier qui se trouve aux abords d'un des plus gros Athénée de la Région Bruxelloise et c'est vrai que dans les informations que nous avons eues, il semble effectivement que pas mal de jeunes empruntent les voies pour différentes raisons, lesquelles, je n'en sais rien et donc sur ce point-là en particulier, il est envisagé que nous prenions contact avec la STIB pour essayer de voir effectivement, pour comprendre un petit peu mieux l'utilisation de cette station et de voir ce qu'il y a lieu de mettre en place, soit comme prévention à la sensibilisation avec les élèves d'Osseghem, de Serge Creuz qui sont à côté ou comme sécurisation des voies sur cette station-là en particulier. Ça, c'est un point très spécifique. Maintenant, par rapport aux rôles des éducateurs de rue que vous citez dans votre question, effectivement ils ont un rôle notamment par rapport à toute la question de la déscolarisation et des jeunes qui sont en rue, mais je voudrais rappeler que dans ce cas-ci bien précis, le jeune en question, Souleimane, n'était pas une jeune déscolarisé, c'était un jeune qui suivait l'école comme tous les autres et que ce qui s'est passé dans cette station-là aurait pu arriver à n'importe quel jeune, qu'il soit en décrochage ou qu'il ne soit pas en

décrochage. La question n'est pas là. C'est vraiment plutôt de comment faire prendre conscience aux jeunes du danger qui existe dans les stations. La dessus, on va travailler mais je pense vraiment qu'il faut bien séparer les deux questions. Je sais que certains articles de presse ont fait le lien avec la question de déscolarisation de ce jeune, ce qui n'est absolument pas le cas ici et donc si on veut vraiment éviter que de tels drames se reproduisent, ne nous limitons pas à cette question-là. Ici il s'agit vraiment de la conscientisation de l'ensemble des jeunes, peu importe qu'ils soient scolarisés ou pas sur le danger du Métro et des voies du Métro en particulier, mais donc on va se pencher sur cette question-là en particulier.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier Madame la Bourgmestre et l'Echevine pour les réponses diligentes. En tout cas, la Commune de Molenbeek n'est pas restée sans rien faire. Néanmoins, je n'ai jamais dit que ce jeune était déscolarisé, je connais très bien la famille et je sais très bien que ce n'était pas le cas. J'ai parlé des éducateurs qui dans leurs missions font du travail de rue, j'ai cité ce que les éducateurs faisaient dans leurs fonctions. Je ne me permettrai jamais de juger, en tout cas et de toute façon, qu'il le soit ou non, ce n'est pas ça le problème. Néanmoins, je pense qu'il serait vraiment impératif et important de mener des actions de prévention parce que pour différentes raisons, et je ne tiens pas à en faire un débat aujourd'hui, les jeunes vont sur les voies, enfin pour différentes raisons. Allez sur internet et vous comprendrez très vite le pourquoi du comment. J'insiste fortement, je pense que ça fait partie de nos missions. Concernant l'accompagnement psychologique, je sais que l'école au départ était réfractaire, mais je pense que l'école dispose ou pense disposer en tout cas d'un dispositif. Je dis simplement qu'il y a beaucoup de Molenbeekois qui fréquentent cette école, j'en ai vu pas mal et pas seulement ces deux-là qui sont vraiment bouleversés, choqués par ce qui s'est passé et je pense qu'il faut quand même continuer à proposer ces services. Si j'en parle c'est parce que je connais la qualité de notre service du SCAV et notamment de nos psychologues. Voilà, je ne voulais pas être plus long et je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

Question d'actualité posée par Monsieur Van Damme au sujet des stewards devant l'école Klimpaal.

Vraag over de actuele toestand gesteld door Mijnheer Van Damme betreffende de stewards voor school Klimpaal.

M. le Président :

Nous continuons le Conseil communal.

Monsieur Van Damme vous aviez introduit une question également vers quatre heures cette après-midi. J'ai demandé au service, Madame la Bourgmestre étant absente, de lui préparer une réponse. Malheureusement, elle n'a pas la totalité des informations.

M. Van Damme :

Je peux demander alors à ce que ce soit directement transformé en interpellation pour le Conseil suivant.

M. le Président :

Tout à fait. On le note.

Merci Monsieur Van Damme.

3. Dépôt du rapport annuel de l'exercice 2012 - 2013. Neerlegging van het jaarverslag van het dienstjaar 2012 - 2013.

M. le Président :

Nous sommes donc au point trois. Le dépôt du rapport annuel de l'exercice 2012-2013, c'est prendre acte des termes de ce rapport de l'Administration et de la situation des affaires de la Commune pendant l'exercice 2012-2013. Vous avez tous reçus les documents.

4. Budget communal de l'exercice 2014. Gemeentebegroting van het dienstjaar 2014.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le budget communal 2014 s'inscrit dans un contexte de crise multiple qui pèse sur les finances communales et impose des choix stratégiques. En 2014, la crise économique et sociale va continuer à peser sur les missions de la Commune. Ce contexte morose se traduit par un ralentissement de l'activité, une érosion de revenus qui impacte nos recettes fiscales, alors même que les missions des entités locales s'accroissent. La Commune de Molenbeek-Saint-Jean doit par ailleurs relever, vous le savez bien, relever le défi démographique qui suppose évidemment un certain nombre d'investissements, dont l'ampleur conditionne inévitablement les arbitrages budgétaires. Il résulte de ce contexte général une diminution des revenus de la Commune et une augmentation de ses charges. Résolument tourné vers l'avenir, le Collège doit pourtant solder un ensemble d'habitudes qui font que le passif diminue drastiquement ses marges de manœuvres budgétaires. Une politique à court terme a conduit à un endettement. Une mécanique où les dépenses augmentent de manière exponentielles alors même que les recettes s'érodent. Alors l'explosion des dépenses de personnel est symptomatique. A l'occasion du premier budget présenté par la nouvelle majorité, j'avais annoncé une profonde évolution dans la gestion, dans les méthodes de travail en fondant les actions sur le principe de la bonne gouvernance. Un ensemble de mesures sont d'ores et déjà d'application au niveau de la gestion des ressources humaines, la gestion administrative et financière de la Commune. D'autres suivront afin de

rencontrer l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire à la fin de la législature tout en préservant les ménages Molenbeekois. Le budget qui vous est présenté s'inscrit dans cette trajectoire et en est le premier jalon. Tel est notre crédo, ne pas faire porter sur le citoyen le fardeau d'une gestion dont il n'est pas responsable. Dans ce cadre, et malgré la diminution des recettes, il a été décidé de ne pas alourdir la charge fiscale pesant sur les ménages, à savoir les taux de l'I.P.P. et du P.R.I. qui demeurent inchangés. En outre le Collège veillera au développement d'une administration de qualité, de proximité, centrée sur la notion de service au citoyen. La modernisation des services devrait symétriquement diminuer les charges de dépenses et augmenter les recettes par une recherche de l'efficacité en matière de perception et une utilisation rationnelle des ressources de la Commune. Contrairement à ce qui a pu être entendu, cette gestion ne s'apparente pas à un bain de sang social, à des vagues de licenciements. Bien au contraire, nous sommes convaincus que le sens donné à ce travail apporte d'avantage de satisfaction aux agents au sein d'une Administration soucieuse de préserver les ressources de la Commune et d'en optimiser les recettes.

Le budget qui est proposé traduit les priorités du Collège en concrétisant ses engagements, à savoir stabiliser les finances communales tout en épargnant le citoyen dans le cadre d'un projet de ville ambitieux et solidaire et donc à cet égard, je tiens à insister sur l'augmentation de la dotation au CPAS de 4,5 % et de 3% à la Zone de Police. Cela illustre pleinement l'intention qui est portée aux matières sociales et de sécurité. A côté des subventions, figurent également la consolidation des aides communales en matière de sport, de culture, de cohésion sociale, d'économie, d'environnement et de tourisme, soit autant de secteurs qui contribuent à la vitalité et au développement de la Commune et de ses habitants. Par ailleurs et afin d'offrir une offre d'enseignement de qualité et accessible au plus grand nombre, je dirai accessible à tous les Molenbeekois, la création de quatre cents places supplémentaires a été inscrite au budget de même un ambitieux programme d'ouverture de crèches est mis en œuvre. Alors le budget qui vous est proposé rencontre pleinement les souhaits légitimes partagés par tous les Molenbeekois à savoir se loger, s'instruire, se divertir dans la sécurité et la tranquillité, et ce n'est qu'au prix d'une politique de désendettement que la Commune de Molenbeek pourra continuer à déployer une politique d'investissement au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Équité, volontarisme, prudence, efficacité sont donc les vertus d'un budget dont l'articulation technique vous est proposée ce soir, notamment par notre Echevin des Finances, Monsieur Haouari, à qui je cède la parole.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Madame la Bourgmestre.

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, chers collègues, membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, le budget 2014 que nous vous présentons ce soir est le deuxième de la présente législature. Il est présenté en équilibre grâce notamment à un prélèvement de 214.673 euro sur le fond de réserve ordinaire. Par rapport à ce prélèvement, quelque précision s'impose. En effet, le compte 2012 a fait apparaître un mali de 1.540.000 euros. Malgré une rentrée exceptionnelle se rapportant aux exercices antérieurs du précompte immobilier de deux millions et demi d'euro de plus que la prévision budgétaire. En effet, sans cette recette supplémentaire, le

mali du compte 2012 aurait été de +/- 4.000.000 d'euros. D'autres éléments qui ne figurent pas au compte de 2012 et dont il a fallu tenir compte lors de l'établissement du budget 2013-2014, il s'agit notamment d'une part du financement additionnel structurel du CPAS 1.100.000 euros et d'autre part du supplément octroyé à la Zone de Police 1.000.000 euros. Tous ces montants sont pris en compte en 2014, alors qu'ils ne figuraient pas au compte 2012. Cela veut tout simplement dire qu'il y a une amélioration financière de +/- 6.000.000 euros entre le compte 2012 et le budget 2014, sans pour autant, et il est important de le rappeler, augmenter les deux principaux impôts communaux, à savoir l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier, contrairement à ce qui a été fait dans plusieurs Communes bruxelloises et belges. A ce rythme, nous espérons rattraper le léger mali 2014 avant la fin de la législature, comme vient de le rappeler Madame la Bourgmestre. Pour ce qui est du budget 2014 proprement dit, je présente dans les lignes qui suivent les principaux chiffres qu'il contient. Concernant les recettes ordinaires, elles représentent 131.929.238 euros hors recettes du personnel enseignant. Trois rubriques économiques composent les recettes ordinaires. Il s'agit notamment des recettes de transferts qui représentent un total de 121.229.238 euros ou 93% de l'ensemble des recettes à l'ordinaire. Ce poste est principalement constitué des éléments suivants : la dotation générale ou ce qu'on appelait auparavant le Fonds des Communes qui s'élève à 41.370.130 euros et qui constitue 31,36 % des recettes de transferts, le précompte immobilier qui totalise un montant total de 30.260.000 euros ou 22,94%, l'impôt des personnes physiques qui représente pour 2014 un solde de 10.853.300 euros ou en pourcentage 8,23% et enfin les taxes communales qui s'élèvent à 9,10% c'est-à-dire à 12.010.000 euros. Les recettes de prestations quant à elles représentent 5,1% et en dernier lieu il y a les recettes de la dette qui représentent les 1,9% restant.

Pour ce qui est des dépenses de l'exercice 2014, elles s'élèvent à 132.143.911 euros. Les deux principaux postes sont le personnel communal dont la charge salariale s'élève à 56.418.758 euros ce qui représente un pourcentage de 42,69% de l'ensemble des dépenses ordinaires. En second lieu, en termes d'importance, viennent les dépenses de transferts qui s'élèvent à 52.504.488 euros ou à 39,73%. Pour le budget 2014, il y aura une dotation pour le CPAS de l'ordre de 23.186.500 euros et de 19.423.091 euros pour la Zone de Police. Ces deux postes représentent 81,2% de l'ensemble des dépenses de transferts. En matière de dépenses de fonctionnement, nous parvenons à nous contenir. Elles ne représentent en effet que 11.860.665 euros soit 8,98% de l'ensemble des dépenses ordinaires. Elles sont supérieures de 0,2% par rapport au budget modifié 2013. Les dépenses de la dette qui regroupent les intérêts, les remboursements de capitaux des emprunts contractés par la Commune sont de 11.360.000 euros ou 8,60%. Pour le budget extraordinaire, le programme 2014 des investissements est estimé à 73.300.000 euros. Le financement de ceux-ci est pris en charge à concurrence de 37.971.282 euros par des subsides et pour 35.306.608 euros par des emprunts. Les subsides représentent 51,80% de l'ensemble des programmes d'investissements.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Comme nous sommes dans une décision de budget et que le budget est quelque chose d'important je ne vais pas faire la police à limiter le temps, mais si tout le monde pouvait ou un maximum de personnes pouvaient s'arranger pour respecter le temps des cinq minutes, ce serait bien mais je ne vais pas, s'il y a un petit dépassement, bloquer tout le monde.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

D'emblée, je vous préciserai simplement que nous n'avons pas demandé d'interruption avant de répliquer aux deux présentations. Par contre, nous vous demanderons une interruption de séance courte avant le vote.

M. le Président :

Tout à fait. Ça a été prévu.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, voilà enfin arrivé le moment tant attendu de discuter du projet du budget de l'année 2014, proposé par votre majorité. Je ne pense pas me tromper en précisant que Molenbeek doit être la dernière, si pas une des dernières Communes de Bruxelles-Capitale à voter son budget 2014 ce soir. Ceci dit, je peux comprendre que déterminer le budget est un acte majeur dans la vie d'une Commune, puisqu'il prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses que la Commune va engager durant une année civile. Vous avez pris du temps pour le réaliser, pour le calculer. D'autant que l'enjeu est important. Ce projet de budget a au moins un mérite, c'est que nous allons enfin pouvoir juger votre action puisqu'il s'agit de votre budget à 100%. Plus personne ne pourra se cacher derrière l'ancienne majorité, ancienne majorité ou d'ailleurs le MR et le CDH avaient quand même cinq Echevins, mais bon apparemment certains étaient muets à cette époque-là. Donc vous avez mis du temps, ce que je comprends. Ce que je comprends moins par contre, c'est qu'après avoir attendu tant de temps, pourquoi avoir organisé une Section réunie intéressante, mais seulement la veille de la réunion d'aujourd'hui, de ce soir ou l'on procède au vote de ce budget, pourquoi pas lundi ? Non pas que le sujet qui a été abordé lundi n'était pas intéressant, que du contraire, le sujet était extrêmement intéressant en Section réunie concernant l'immersion linguistique et le premier bilan des garderies payantes, mais cela aurait été quand même plus judicieux à notre sens, puisque au final nous avons eu très peu de temps pour prendre connaissance de l'ensemble des éléments du projet, de l'étudier, de l'analyser puisqu'on a encore reçu des notes dans la matinée, enfin aujourd'hui quoi. En bons mandataires politiques que nous sommes et en opposition vigilantes, cela ne nous empêchera pas d'apporter nos remarques constructives, j'insiste, des remarques constructives. Non pas que le fond me fasse sourire. J'ai entendu la phrase de la Bourgmestre dans son intervention « ne pas faire porter la charge sur le citoyen ». C'est déjà fait en fait, c'est déjà le cas. Non pas que le fond nous fasse sourire, je le disais, mais ce qui nous intéresse ici c'est le fond, le fond des propositions de votre budget. Rassurez-vous, je ne vais pas ici faire une analyse technique ou financière de votre budget. N'étant pas un spécialiste, je laisserai ce soin à mes deux collègues Messieurs Gjanaj et Achaoui, de nous faire profiter de leur analyse pointue. Néanmoins je compte bien exprimer certaines inquiétudes et quelques remarques.

Concernant la partie du budget allouée aux transferts, concernant le budget alloué à la Zone de Police, un point me chiffonne car je sais, même si je ne suis pas un spécialiste, je sais pertinemment bien qu'aux chiffres, on peut faire dire tout et n'importe quoi presque. Dans votre budget transfert, à la Zone de Police, vous indiquez 3% d'augmentation pour la Zone de Police, ok très bien. Mais pour être tout à fait transparent, il faut quand même y ajouter les 700.000 euros qui proviennent du boni du compte 2011. D'ailleurs, il faudrait remercier l'ancien Bourgmestre à qui vous devez ce boni de 700.000 euros et que vous allez

donner à la Zone de Police après avoir voté ce budget ce soir. Donc la première modification budgétaire qu'on aura après, ce sera ça, ce sera en tout cas, vous allez restituer, rendre en tout cas les 700.000 euros qui reviennent à la Zone de Police. Donc je constate que vous utilisez ce montant de 700.000 euros pour calculer, équilibrer votre budget, mais une fois adopté, vous allez le liquider à la Zone. Voilà en tout cas qui fausse ou du moins qui change complètement le résultat que vous nous présentez ce soir et puis n'oublions pas en plus de ça, les 1.800.000 euros à comptabiliser pour l'achat de nouvelles caméras. Il est dans votre budget. Le souci, c'est que ça ne laisse plus grand chose pour la prévention, pour l'éducation, pour la Cohésion sociale et pour l'épanouissement de nos jeunes. Autre question que je me pose, est-ce que les trois pourcents, en réalité beaucoup plus, comme je l'ai expliqué précédemment, transférés à la Zone de Police tiennent compte des applications des S.A.C. pour les mineurs de quatorze ans. J'ai posé la question à la Section réunie, alors là, je m'attendais à une réponse, je m'attendais à un oui ou un non, mais la réponse qui m'a été donnée c'est que ça ne coutait rien. Alors, ça ne répond pas du tout à ma question finalement. Je ne sais toujours pas si la Zone de Police va faire comme si le Conseil s'était déjà prononcé pour l'application des S.A.C. à quatorze ans. Je ne sais pas si vous m'avez suivi, mais je veux bien recommencer.

Concernant la propension aux taxes, aux augmentations des taxes, il y en a tellement que vous me faites penser à cette chanson de Serge Gainsbourg, je ne sais pas si vous la connaissez, « les petits trous, les petits trous, les petits trous... », vous la connaissez certainement ! Si le sujet n'était pas aussi sérieux, on pourrait presque chanter des petites taxes, des grandes taxes, toujours des taxes. Mais restons sérieux, le modèle de taxation choisi ne semble même pas efficace. Parce que sur ce coup-là, vous avez été habile ou rusé, vous choisissez la formule que vous préférez. Vous êtes venu avec énormément de taxes avant la présentation de ce budget aujourd'hui. Donc aujourd'hui, vous donnez l'impression qu'il n'y a pas de taxes alors que vous avez déjà fait passer ça dans les Conseils précédant et qu'en plus de ça il y en a même certaines qui s'ouvrent à vous mais après les élections. Et pour les exemples de taxes qui ne semblent pas efficaces, je prends pour exemple votre décision de rendre les garderie payantes le matin, le midi et le soir sans résultat probant si ce n'est la fréquentation qui chute de moitié, les files devant de nombreuses écoles de la Commune et un service communal débordé par cette gestion, par manque de personnel et par manque de programme informatique adapté. Les taxes ont été instaurées en dépit du bon sens sans prendre en compte la réalité. Je parle notamment de ce fameux permis de régularisation, mais je ne vais pas développer. J'ai déjà eu l'occasion de la faire lors d'un précédent collège ou on ne tient pas du tout compte de la réalité historique sociale des gens sur le terrain. En somme beaucoup de nouvelles taxes, des augmentations de redevances, à nouveau sur le dos de la population. Au final, beaucoup moins d'investissement de votre part, puisqu'à part la poursuite des projets existants et des projets lancés par la majorité précédente, les propositions qui sont faites sont bien maigres pour une Commune dont la population a fortement augmenté. Ce qui en tout cas nous donne une politique inquiétante avec d'éventuels effets pervers. La réduction du personnel, ça a été évoqué surtout par la non reconduction de CDD ce qui veut dire finalement une charge de travail supplémentaire pour le personnel restant et surtout des services en moins pour la population à l'image de la suppression gratuite du service du ramassage des encombrants à domicile et là, j'ai envie demander si cette suppression est d'application dans tous les quartiers de la Commune. Il me revient que ce n'est pas forcément le cas. Une politique sans créativité, c'est aussi qu'il n'y a rien de neuf. Pour les places dans les écoles, il y a quatre cents places prévues dans le budget, dans votre intervention vous l'avez bien dit, vous avez prévu dans le budget, non pas les quatre cents places qui seront prêtes pour la rentrée de 2014. C'est quand même une grosse nuance. Finalement à part les projets qui ont été lancés précédemment de création de nouvelles classes et de création de nouvelles écoles, vous vous contentez de ces projets-là et puis vous nous parlez de ces quatre cents places en espérant évidemment que ce n'est pas simplement une annonce préélectorale. Mais les

quatre cents places, ce chiffre correspond-il vraiment au besoin réel en termes de places disponibles ? Il me semble que le nombre d'élèves s'élèvera bien au-delà de ces quatre cents places annoncées. Alors il n'y a rien non plus en termes de projet d'infrastructure sportive. Il y a rien de neuf. Les piscines fermées, mais sans travaux. Du personnel licencié, des clubs, des habitants et nos écoles privées d'activités aquatiques et surtout une superbe occasion manquée par cette majorité, par le Conseil communal de collaborer avec la Commune de Ganshoren comme il vous a été suggéré, proposé par mon groupe, lors d'un précédent Conseil communal pour offrir aux Molenbeekois la possibilité d'accéder à une piscine à un tarif préférentiel et par là de palier la fermeture de notre piscine en attendant la fin des travaux. On annonce minimum deux ans de travaux et les travaux n'ont toujours pas commencé, mais la piscine est fermée. C'est d'autant plus regrettable qu'il y avait à la clé de cette collaboration un subside régional de 125.000 euros à percevoir en cas de collaboration. Finalement quel beau gâchis.

Rien de neuf non plus concernant la LES et pourtant j'étais satisfait de constater, l'Echevin était présent, que le budget alloué avait été augmenté. J'étais impatient de connaître les nouveaux projets et bon, l'Echevine-Présidente étant absente, elle ne nous a pas présentés, mais si j'en crois les explications qui m'ont été données lors de la réunion des Sections réunies, je ne peux cacher ma déception. Pas de créativité, une application minimale et même une crainte de voir la privatisation de ce secteur se confirmer.

Alors je voulais également parler de Molenbeek Métropole Culture 2014. On a eu l'occasion de commencer le Conseil, c'est quoi le refrain encore ? Nous ne sommes pas que des amis, mais une grande famille, en chanson avec l'hymne Molen-capitale, mais là il paraît que je ne peux pas, il est déconseillé de parler de Molenbeek Métropole Culture aujourd'hui. Alors pour vous faire plaisir, je vais vous laisser le loisir d'exposer l'évaluation à un autre moment parce que je suis vraiment curieux de connaître le pourcentage du budget qui a été consacré à la promotion et à la publicité des événements liés à Métropole Culture. Je vous le dis, vous aurez ainsi plus de temps pour préparer votre réponse.

Pour ne pas être plus long Monsieur le Président et ne pas abuser de la largesse du jour, je conclurai tout de même par un aspect positif. Etant un optimiste, je suis heureux pour l'obtention par Molenbeek d'un nouveau Contrat de Quartier, Contrat de Quartier « Petite Senne ». Je vous dis bravo, bravo Madame la Bourgmestre ! Vous obtenez votre premier Contrat de qQuartier, il faut pouvoir le dire. Votre prédécesseur, je pense qu'il en a eu beaucoup plus. En tout cas c'est un premier et il faut vous encourager. Bravo parce que vous avez réussi à changer votre fusil d'épaule concernant les subsides. Il n'y a pas si longtemps que ça, vous trouviez que Molenbeek en avait trop. Alors malgré ces remarques, votre budget semble quand même être un budget, la dernière fois je l'avais qualifié d'un budget « petits bras » ici j'ai envie de dire, c'est l'impression d'avoir un budget trompe l'œil. Je vous ai dit qu'avec les chiffres, on peut dire tout et n'importe quoi. Avec ce tour de passe-passe, avec les 700.000 euros, on présente un budget +/- en équilibre, alors qu'on sait très bien que la première modification budgétaire va déjà transférer 700.000 euros à la Zone de Police, un budget trompe l'œil. A la fois comme vous allez surement reporter les projets qui ont été lancés, initiés par les Socialistes dans la précédente majorité parce que vous mettez tout sur le dos des Socialistes, mettez aussi les bonnes choses hein, on a envie de s'abstenir puisque vous allez surtout porter ces projets-là que nous avons lancés, initiés. Mais en même temps, votre prudence préélectorale nous donne envie de voter contre ce budget. Et, Monsieur le Président, c'est pour ça que, j'avoue, je reste encore un peu mitigé, j'attends d'entre ici et là les réponses et différents commentaires qui vont être faits et, Monsieur le Président, je terminerai simplement en vous rappelant que je demande évidemment avant le vote, un moment d'interruption.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président :

Merci Monsieur Kazan.

Ik geef het woord aan De Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel mijnheer de Voorzitter.

Vooraleer ik een inhoudelijke opmerking geef toch eerst even stilstaan bij de procedure hoe dit budget besproken is en tot stand is gekomen. We hebben gisterenavond een verenigde vergadering gehad over het budget waarin een aantal dingen zijn uitgeklaard maar niet allemaal, waar redelijk weinig gemeenteraadsleden op aanwezig waren en dat in een week waar we eigenlijk vier avonden na elkaar zullen samen zijn. Maandag hadden we verenigde secties over onderwijs, gisteren ging het over het budget, vandaag is het Gemeenteraad en hoogst waarschijnlijk zitten we hier morgen weer voor de gemeenteraad. Ik vind eerlijk gezegd dat dit excessief is. Niet iedereen is een beroepspoliticus en ik vind het nogal bijzonder dat dit budget dat twee maanden te laat komt. Het budget komt twee maanden te laat en toch wordt het eigenlijk snel snel snel door deze gemeenteraad gesluist want we hebben één avond uitleg gekregen, we hebben deze morgen nog een heel pak bijkomende informatie per mail toegestuurd gekregen, we hebben op een aantal vragen geen antwoord gekregen en toch wordt ons hier vanavond gevraagd om een inhoudelijk antwoord te geven op de vraag of ja dan neen deze begroting te steunen. Bovendien merk ik vandaag et je me rappelle quand Madame Turine était dans l'opposition, elle disait que c'était scandaleux de n'avoir le speech avec toutes les grandes lignes du budget que le jour avant ou qu'au moment même de la session, une demi-heure avant l'ouverture de la session du Conseil communal. Aujourd'hui, je constate qu'il n'en est rien. Il n'y a pas de speech, il n'y a pas d'explication du tout par rapport au budget qui est présenté aujourd'hui. Nous avons eu dix minutes d'explications par la Bourgmestre et par l'Echevin des Finances. Moi j'ai été Echevin pendant six ans lors de la législature passée et à chaque fois, il y avait au moins un texte écrit qui était déposé pour les Conseillers. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et donc je trouve que c'est un peu court, déjà dans la forme, de demander de nous prononcer comme ça en toute vitesse sur ce qui est finalement le budget, enfin le document le plus important de toute l'année politique. Donc pour pouvoir voter en connaissance de cause, il faut d'abord avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance et j'ai l'impression que l'on n'a pas pu le faire.

Dan ga ik even in op de, sta ik wat langer stil bij de inhoud van deze begroting. Voor zover mijn collega's en ik van de SPA die hebben kunnen bekijken. Wat ons opvalt is dat deze meerderheid die zich aangekondigd heeft als de meerderheid van "le grand changement" alles nieuw, we doen het op een andere manier, die eigenlijk in zijn begroting geen keuzes maakt. Je zou verwachten van de nieuwe meerderheid dat zij in het begin van de legislatuur beleidslijnen uitzet, dat zij keuzes maakt, dat zij heel duidelijk zegt waar zij binnen vijf, zes jaar wil staan. Het is normaal dat de nieuwe meerderheid in het eerste jaar van een legislatuur niet alles kan doen of alles in gang kan zetten of alles overboord kan smijten; en ik vind het normaal en ik ben ook blij dat niet alles overboord is gesmeten wat er in de vorige zes jaar beslist werd. Maar het is wel bizar dat we één jaar na de installatie van de nieuwe meerderheid, meer dan één jaar, nog steeds niet weten waarvoor jullie staan.

C'est bizarre qu'on a toujours pas vu dans les actes, dans vos paroles, mais aussi aujourd'hui dans votre budget, quels sont vos choix véritables pour Molenbeek. On ne voit pas de grands projets, on ne voit pas de propositions concrètes et on ne voit pas sauf ici et là, quelques petits détails qui changent, mais on ne voit pas de choix clairs, d'options claires

qui sont prises dans ce budget. Je ne les retrouve pas et quand j'entends votre speech, je n'entends qu'une seule chose nouvelle, ce sont les quatre cents places dans les écoles et encore on va y revenir tantôt. Donc une majorité qui ne montre pas ses intentions, c'est quand même assez bizarre qu'elle ne les montre même pas dans un budget. Soit vous n'avez pas de projet, soit vous les cachez. Je ne sais pas laquelle des deux options est l'option la moins grave. Alors un choix que vous avez fait, mais vous avez essayé de le cacher, c'est le choix d'augmenter les taxes.

Als we kijken naar alle vervoeringen van alle belastingen die er geweest zijn in het afgelopen jaar, is de lijst heel lang. In het budget van dit jaar vinden we eigenlijk opnieuw een aantal stiekeme belastingverhogingen terug en ik ga er een paar opsommen want het is wel heel belangrijk. De liberale meerderheid zegt dikwijls: "ja wij willen niet de belastingen verhogen", maar u verhoogt de facto de belasting. Vous dites que vous n'augmentez pas les taxes. Oui l'impôt sur les personnes physiques n'augmente pas mais de facto vous augmentez les taxes, les charges sur le Molenbeekois et donc quand vous dites que vous ne voulez pas faire porter les charges sur les Molenbeekois en fait Madame la Bourgmestre, vous ne dites pas la vérité parce qu'ici il y a pleins de taxes qui augmentent et c'est qui qui va les payer ? Ce sont vos citoyens, c'est nous qui allons les payer tous ensemble. J'en énumère quelques-unes. De buitenschoolse opvang, de naschoolse opvang dat is de discussie die we gehad hebben maandag die we de afgelopen jaren hebben gehad, die buitenschoolse opvang die zorgt voor 400.000 euros extra inkomsten als ik het goed begrepen heb. Dat had u ons maandag toch verteld. Vierhonderdduizend euro extra inkomsten voor de buitenschoolse opvang. Dat is toch duidelijk een belastingverhoging die weegt op de kinderen en op de ouders van die kinderen in onze scholen. Dat is een extra belasting. Twee en u hebt het zelf uitgelegd gisterenavond, u voorziet een belasting op feestzalen, een extra, een nieuwe niet bestaande belasting op feestzalen die u dit jaar, in 2014, wil invoeren.

C'est de nouveau quand même assez bizarre qu'une majorité avec un Bourgmestre libéral va augmenter les taxes sur les petits et grands indépendants qui exploitent des salles de fêtes à Molenbeek. Vous prévoyez des taxes à concurrence de 150.000 euros. Mijnheer de Schepen van Mobiliteit zorgt ook voor heel veel extra inkomsten. Le parking Brunfaut daar voorziet u 50% meer inkomsten. Dus in plaats van 160.000 euros zou u dit jaar 220.000 euros inkomsten hebben. De bewonerskaarten ook, daar ziet u een enorme verhoging, verdubbeling van het aantal inkomsten uit bewonerskaarten en uit parkeermeters zijn voorzien in deze begroting. Ook wat de belastingen betreft, voorziet u 30% meer, 30% stijging van de parkeerboetes die u gaat uitschrijven, donc en tout pour le stationnement payant, vous prévoyez plus qu'un million, quasi un million et demi de taxes supplémentaires en 2014. C'est assez étonnant, c'est assez impressionnant et je ne sais pas comment vous allez le faire, sauf par taxer tout le stationnement plus cher à Molenbeek.

Alors quelque chose qu'on aurait déjà quasi oublié, les documents administratifs, nous avons fait scandale l'année passée par rapport à ça, les taxes sur les documents administratifs, en 2012 c'était à la hauteur de 950.000 euros en tout, les taxes sur la délivrance des documents administratifs. Vous aviez dit que c'étaient des adaptations à l'index et des petites adaptations, etc. que ce n'étaient pas de grandes masses et bien je constate que pour votre budget 2014 vous inscrivez 1.300.000 pour la délivrance de documents administratifs, 30% en plus en un an pour ces taxes sur les documents administratifs, c'est quand même énorme et on a du mal à accepter qu'il s'agit simplement de l'indexation. Il s'agit de beaucoup plus.

Dernière taxe en vue, on peut peut-être s'en réjouir, mais quand même s'étonner du volontarisme et du réalisme par rapport à cette estimation, la taxe sur les terrains non bâtis qui vous multipliez simplement par quatre, 250.000 euros à 600.000 euros, très bien, super.

J'espère que vous allez le faire, mais je me demande comment vous allez le faire parce qu'il faut pour faire ces taxes, il faut évidemment aller contrôler, donc sauf à aller multiplier le nombre de contrôleurs, je vois mal comment vous allez arriver à multiplier par quatre les recettes de ces taxes.

Donc premier grand constat, ah non deuxième grand constat après le fait qu'il n'y a pas de véritables choix politiques qui sont énumérés dans ce budget, c'est que vous allez chercher un peu des taxes supplémentaires partout sans parler véritablement d'augmentation de taxes. C'est un peu, on va dire, en cachette, que vous pénalisez quand même les Molenbeekois. Als we dan kijken naar uw aankondiging met betrekking tot de scholen, vierhonderd extra plaatsen, daar heb ik toch ook mijn extra vragen bij. Mijn eerste vraag is: die vierhonderd extra plaatsen, zijn dat vierhonderd extra plaatsen die u dit jaar gaat creëren, die op 1 september gaan gerealiseerd zijn of is het een engagement gespreid over verschillende jaren? Als u die dit jaar wil realiseren dan gaat het natuurlijk waarschijnlijk om paviljoenen die we plaatsen. De vraag is dan concreet: waar gaat u die plaatsen? Nederlandstalig, Franstalig? Op welke plekken gaat u die paviljoenen plaatsen? Ik denk dat het essentieel is om daarop een antwoord te krijgen en ik hoop als u effectief die vierhonderd plaatsen gaat creëren, dat het vierhonderd nieuwe plaatsen zijn en plaatsen die nog dit jaar gaan gecreëerd worden en niet binnen dit en een paar jaar. Maar heel concreet vind ik het heel bizar dat ik in dit budget niets terugvind over de nieuwe Nederlandstalige school. In 2012, toen ik schepen van onderwijs was, hebben wij alle noodzakelijke demarches gedaan voor het bouwen van een nieuwe school aan de Zaadstraat. Een nieuwe school aan de Zaadstraat, een nieuwe school Tijl Uilenspiegel voor vierhonderd leerlingen. Die school, daarvoor was geld voorzien, er was grond voorzien, de plannen waren gemaakt en ze waren goedgekeurd. Het enige wat men moest doen was de aannemer aanduiden – en die procedure was lopende in 2012 – en de werken beginnen. De planning in 2012 was dat die nieuwe school Tijl Uilenspiegel zijn deuren zou openen op 1 september 2014 of ten laatste in het voorjaar van 2015. Ik zie in uw budget van dit jaar dat u de bouw van deze school nog niet gaat starten want u voorziet slechts 250.000 euros budget voor dit jaar.

Donc je ne comprends pas, nous décidions en 2012 de construire une nouvelle école néerlandophone à la gare de l'Ouest, tous les permis étaient là, tout l'argent était là, les subsides étaient accordés, l'entrepreneur était en phase d'être désigné dans le printemps 2013 et qu'est-ce que je vois, que même en 2014 vous n'allez pas encore commencer la construction de cette nouvelle école. Alors si cette majorité veut vraiment faire une priorité de la construction des écoles, pourquoi est-ce qu'elle n'a pas exécuté ce dossier qui était prêt, qui était sur la table et où il fallait juste pousser sur le bouton go. Ça je ne comprends pas du tout.

Alors pour reprendre enfin deux choses qui ne sont pas dedans et que je regrette aussi, c'est ce que Madame Turine a dit suite à l'interpellation des jeunes qu'on allait investir à fond dans la jeunesse, que la jeunesse était très importante pour ce Collège-ci, et bien je constate quand même que la Maison de jeunes qui était prévue en 2012, et je le répète encore une fois, disparaît et n'est plus reprise dans les projets du Collège pour cette année et ça je le regrette fortement aussi.

Alors encore une question et puis encore quelques petites remarques, une question parce que je ne l'ai pas trouvé. J'espère vraiment qu'en matière de propreté, que je me suis trompé, mais je n'ai rien trouvé en matière d'investissement en matière de propreté. Alors je veux bien qu'un nouvel Echevin ne puisse pas tout de suite résoudre toute la problématique de la propreté qu'a laissée l'Echevin précédent de la Propreté qui était quand même de la même famille politique. Donc je constate que même en 2014, il n'y a aucun investissement en matériel prévu pour la propreté à Molenbeek. C'est quand même assez étonnant et j'espère me tromper, ne pas l'avoir vu, le bon article, mais je ne retrouve rien pour remédier

à la propreté dans notre Commune et je crois que nous pouvons tous être d'accord aujourd'hui que la propreté est catastrophique et on en a besoin plus que d'autre chose.

Alors trois dernières questions pour conclure, drie kleine vragen nog :

1/ Ik vind een opmerking terug, ik zie dat er 120.000 euros wordt geïnvesteerd in projecten rond biodiversiteit en duurzaamheid en groene projecten. Die 120.000 euros, Mevrouw de Burgemeester heeft het gisteren bevestigd, is 120.000 euros extra die specifiek rond biodiversiteit wordt geïnvesteerd. Op zich een mooi initiatief, maar wel verwonderlijk op een moment dat men zegt dat er geen geld is, of dat men geld moet gaan halen bij de ouders voor de naschoolse opvang. Op het moment dat men zegt dat er geen geld is voor de netheid, voor jeugdhuizen en dergelijke. Ik ben een groene jongen, mes collègues du PS seront d'accord de dire que je suis un vert parmi les socialistes, mais investir 120.000 euros dans la biodiversité dans un moment où on doit vraiment tout essayer pour joindre les deux bouts et donc enlever la Maison des jeunes, faire payer les parents pour les garderies, ne pas avoir de l'argent pour la propreté, ça me paraît quand même très bizarre et j'aimerais avoir un peu d'explication par rapport à ça.

2/ Dans l'année de Molenbeek Culture 2014, je vois que le montant pour la Maison des Cultures, le fonctionnement diminue de presque 100.000 euros. Madame la Bourgmestre a dit hier : « Oui ce sont les subsides, on a moins de subsides, c'est la faute aux pouvoirs subsidants », je veux bien, mais c'est aussi le rôle des édiles communaux d'aller chercher cet argent auprès des pouvoirs subsidants et de défendre les projets molenbeekoïses auprès de ces pouvoirs subsidants. Donc le fait qu'il y a 100.000 euros de moins pour la Maison des Cultures lors d'une année cruciale pour la culture à Molenbeek, c'est quand même pour le moins étonnant et ça démontre aussi peut être que il n'y a pas eu suffisamment de démarches en matière de culture par les responsables à ce sujet.

3/ Alors toute dernière petite question, une remarque aussi, je me rappelle que nous avons fait lors de la législature passée une étude pour sur la faisabilité d'un parking sous terrain sur la place communale. Alors je me rappelle que certains en ont ri, se sont moqués de ça, ont minimisé et ont dit pourquoi une étude de faisabilité, etc., etc. La suite de cette étude est très concrète, est très visible aujourd'hui, c'est le réaménagement de la place communale sans voiture. Donc voilà que ces 150.000 euros d'études nous ont rapportés quelque chose. Par contre, et Monsieur El Khannouss s'en est réjoui à plusieurs reprises et il m'en a rappelé à plusieurs reprises que c'était ridicule de lancer cette étude de 150.000 euros parce que c'était du gaspillage, mais aujourd'hui je vois dans votre budget qu'il y est inscrit une étude de 150.000 euros qui vise à étudier la viabilité de construction de nouveau parking souterrain à Molenbeek. Donc sans projet concret, sans projet de réaménagement d'une place ou sans localisation concrète, vous allez lancer une étude de 150.000 euros sur les parkings en général, ça c'est quand même assez marrant par une majorité qui s'est moquée du fait qu'on a fait une étude qui a eu des résultats très concrets, c'est-à-dire le réaménagement de la Place Communale.

Voilà pour conclure donc, de SPa heeft grote vragen bij de manier waarop het budget is opgesteld, heeft grote vragen bij het feit dat hier eigenlijk heel weinig keuzes worden gemaakt en dat er op een stiekeme manier opnieuw belastingen worden verhoogd op de kap van de Molenbeekenaar en daar tegelijkertijd een aantal veel kleinere maar bizarre keuzes worden gemaakt zoals die over biodiversiteit en die over een ondergrondse parking die er eigenlijk niet is.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Pour ma part, je serai beaucoup moins long que les intervenants précédents, je serai très global, je ne chercherai pas où est l'erreur. Pour ma part, l'erreur est beaucoup plus profonde. Tout d'abord, je tenais à remercier l'Echevin des Finances, le Receveur et les collaborateurs pour la présentation et les réponses données par rapport aux Conseillers communaux présents lors de la Section réunie d'hier.

Alors le budget comme le disait Monsieur Lakhloufi, traduit les orientations et les priorités politiques de la majorité de cette Assemblée. Mon avis ici n'est pas d'autoriser ou non la politique menée par la majorité, mais de toujours travailler dans un souci de rechercher un juste équilibre. Alors justement pour ce qui est de l'équilibre présenté dans le budget ordinaire entre les recettes et les dépenses, pour la lecture que j'en ai, c'est un équilibre artificiel. Je m'explique. On nous présente des recettes de l'ordre de 131.000.000 euros alors que si l'on fait l'addition des différentes recettes ordinaires telles que la dotation générale, le précompte immobilier, l'impôt des personnes physiques, etc. comme relevés par mes collègues, Messieurs Achaoui et Gjanaj hier soir, on a un total de 114.000.000 euros, donc où est passé la différence ? Peut-être qu'il s'agit d'une erreur.

Ensuite il y a et au cours des mois précédent l'adoption par la majorité de tout une série de taxes et impôts, taxes sur le stationnement, vignettes payantes et une augmentation de la taxe sur les documents administratifs, les garderies payantes et il y a au programme des nouvelles taxes avec les SAC, les sanctions administratives communales, les taxes sur la location des salles de fêtes pour ne citer que ceux-là et de plus on crédite les comptes par des emprunts contractés auprès de Fortis ou Belfius qui alourdissent la dette de notre Commune qui est, si je le lis bien dans les annexes du budget supérieur à 107.000.000 euros. Pour rappel, un budget en déficit peut être crédité par de l'argent d'une banque nationalisée et sans intérêts. Je sais bien, vous allez me dire que nous sommes au niveau communal et qu'on ne peut rien faire. C'est la fatalité et pourtant il est scientifiquement prouvé que le battement d'ailes d'un papillon peut changer des choses situées à des milliers de lieux. C'est ce qu'on appelle l'effet papillon et pourtant l'actionnaire majoritaire de Belfius, c'est l'Etat. Pourquoi ne nationalisent-ils pas les banques qu'ils ont renflouées par de l'argent publics pendant la crise financière pour libérer le citoyen d'une certaine pression fiscale et de cette rage taxatoire ? On peut aussi dire qu'il y a un manque de transparence, de clarté dans ce budget. C'est une matière complexe, en plus certains articles ne sont plus repris et d'autres passent en tout ou partie dans d'autres rubriques. Donc il y a une difficulté de lisibilité de ce budget. Pour ce qui est des dépenses d'investissements, elles sont principalement financées par les emprunts et des taux progressifs et même plus si je peux m'exprimer ainsi, on compte sur des subsides escomptés, donc si je comprends bien, ce sont des subsides que l'on n'est pas sûr de recevoir et sur lesquels on ne peut pas compter dans l'immédiat pour rembourser les dettes et donc j'appelle ça des investissements contrôlés. Ces investissements, je sais qu'ils sont nécessaires pour les constructions d'écoles etc.

Alors pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget et je vous renvoie à la finance islamique qui est la véritable alternative et ce par la nationalisation d'abord et puis en développant des produits au niveau des banques, pour faire cela sans intérêt.

Merci beaucoup pour votre écoute.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Monsieur le Président, membres du Collège, chers Conseillers, comme vous le savez, le vote d'un budget est un moment important et au-delà des chiffres, celui-ci demande, exige des responsabilités. J'en conviens, il s'agit d'un exercice périlleux, souvent complexe à comprendre, mais lorsqu'il est bien détaillé, expliqué, il est permet un plus grand discernement et conduit indéniablement vers une plus grande objectivation. Alors, mon intervention portera principalement sur trois niveaux. Un, la clarté, la transparence, les chiffres et leurs sens, l'inéquation marquante entre les recettes et les dépenses et finalement la dette. Evidemment, je ne vais pas relater tout ce que mes collègues ont largement détaillé. Cela démontre clairement qu'il y a des pôles qui se rejoignent.

Pour revenir à mon intervention par rapport au premier point, la clarté, la transparence, les chiffres et le sens des chiffres, et bien lors de la Section réunie, hier soir, en effet mon ami Gjanaj et moi-même avons mis en évidence le manque d'informations précises chiffrées et une absence de certains chiffres importants dans les annexes transmises. Difficile donc de procéder, si on veut, à une réconciliation complète tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes. Simple rappel, en finance, lorsqu'il y a absence de chiffres ou manquement, on parle des incohérences. Les annexes et la note de politique générale sont des prérogatives car en effet, elles constituent un outil essentiel dans l'explication et la compréhension des chiffres proposés et commentés. Deuxième élément, l'inéquation manquante entre les recettes et les dépenses. En effet, les chiffres proposés démontrent que les recettes, hors personnel, enseignement j'en conviens, augmentent d'un total de 8.393.738 euros, soit un ratio de 6,3 % par rapport à 2013. Les dépenses augmentent elles aussi de 8.703.694 euros, soit 6,5%. Cela signifie quoi en fait ? On pourrait croire qu'il existe un certain équilibre. Et bien cela demande beaucoup plus de nuances et d'explications. En effet l'augmentation des recettes s'explique en grande partie par la mise en place de la batterie des nouvelles taxes, ça a été largement dit, soit 1.710.000 euros et aussi par l'augmentation des redevances communales soit 1.719.000 euros et par l'augmentation des impôts des personnes physiques soit 353.000.000 euros. A elles seules, ces trois composantes constituent à elles seules 52% de l'augmentation. Le reste de ces recettes provient des subsides pour la gestion communale de dotation générale et dividende.

Au niveau des dépenses, l'augmentation de 8.703.694 euros concerne principalement l'augmentation des dépenses du personnel. Soit un total de 4.966.758 euros et aussi les dépenses des transferts et plus précisément les dépenses liées à la Zone de Police soit 1.593.000 euros. Les dépenses de fonctionnement quant à elles restent en stables. Cela veut dire quoi en d'autres termes ? Et bien cette considération souligne que la marge de manœuvres pour toutes les autres initiatives nouvelles sont quasiment nulles et Monsieur Van Damme l'a brillamment détaillé, confirme ainsi l'absence d'ambition d'une volonté politique réelle dans pas mal de compétences, et je vais m'attarder sur quelques compétences qui me tiennent à cœur telles que le sport, l'emploi, l'économie. En effet à l'analyse de ces postes liés à ces compétences, on est en droit de se poser la question quel est encore l'ambition et le rôle de ces choses-là ? Le sport, par exemple. L'Echevin en charge ne cesse de crier haut et fort que son ambition est de redynamiser, de promouvoir le sport dans notre Commune, mais avec quels moyens ? Or, dans le budget proposé, on constate un total de 102.000 euros comme subsides aux organismes, montant en diminution

par rapport à celui de 2013 et un montant de subside régional qui lui aussi diminue de 150.000 euros. J'aimerais bien savoir comment ils comptent faire ?

Un autre poste qui traduit cette inquiétude, le commerce, l'économie et les classes moyennes et comme vous le savez, l'économie est un vecteur de création d'emploi et pour cela il faut évidemment des moyens. Voyons ce que le budget traduit. Et bien quasi rien, la preuve, le poste cofinancement des noyaux commerciaux diminue. Les primes accordées pour économie d'énergie diminuent aussi, le poste promotion économique et manifestation du commerce reste en dessous des ambitions fixées. Or, savez-vous que le poste total dépenses pour la catégorie industrie, commerces et classes moyennes est de 108.900 euros alors que les recettes totales sont de 3.865.300 euros. On peut se demander, en effet, comment les priorités ont été fixées ? De ce fait, je demanderai un amendement et invite à une reconsidération objective des moyens alloués.

Au niveau de l'emploi, même raisonnement. Alors que tous les partis en font un cheval de bataille je pense que l'Echevin ne semble pas avoir compris l'importance de cette prérogative. Un autre exemple également, relation à l'étranger. Désolé de vous le faire remarquer, mais ici aussi l'ambition affichée se traduit par une diminution. En effet, les frais relatifs au programme de coopération de développement diminuent. Les subsides restent +/- identiques, certes. J'en conviens ce n'est peut-être pas une priorité et je comprends mieux pourquoi aujourd'hui on a décidé d'envoyer des lits non conformes.

Troisième élément, la dette. Vous n'êtes pas sans savoir que la santé des structures d'une société, d'une Commune se mesure à l'importance de sa dette et sa capacité de remboursement. Je constate que la dette ne cesse de s'amplifier, soit 8,6% de la dépense totale. C'est un ratio important, voir inquiétant si des mesures radicales ne sont pas prises dans l'immédiat, sinon on va vers le mur. Quels sont dès lors les mesures urgentes que vous comptez prendre pour pallier à ce problème ? J'ose espérer que vous ne ferez pas comme certaines structures qui pour le remboursement d'une dette existante devenue incontrôlable ont été contraintes de contracter une nouvelle dette pour financer la première.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

La Bourgmestre a dit en préambule que le budget de la Commune a été établi dans des conditions difficiles. Néanmoins je tiens à souligner que ce budget comporte quand même des mesures qui sont novatrices et je vais m'expliquer. J'aurais aimé entendre ce type de discours au sein d'autres assemblées. Ne pas faire porter aux ménages, ne pas faire porter aux citoyens les difficultés budgétaires qu'on connaît. J'aurai tout le loisir d'y revenir demain, lors de mes deux interpellations. Je pense que ce qui compte, c'est ce que les gens ont dans leur portefeuille et je pense que d'autres mesures qui ont été entreprises pèsent bien plus lourd que les taxes sur les imprimés publicitaires, les taxes sur les terrains non bâtis ou les taxes sur les hôtels. Donc je pense que ce qui compte, c'est que les personnes puissent avoir des revenus et qu'ils puissent pouvoir subvenir à leurs besoins tout au long du mois.

Alors par rapport aux avancées dont je parlais, je pense qu'il faut souligner que tout au long de cette année, on a voté une série de mesures, je pense que vous avez tous voté le plan énergie qui mettra en place des choses très ambitieuses, l'alliance d'un plan environnement au niveau alimentation, au niveau déchet qui connaît une augmentation importante au niveau budgétaire. Il y a également un subside au niveau alimentation durable. Vous avez tous été invités vendredi passé à une séance de cuisine. Ça peut paraître un peu amusant, mais voilà certaines études ont clairement démontré que certaines maladies avaient un lien directe avec la situation socio-économique, je pense par exemple au diabète et au problème d'obésité, à la malbouffe comme on dit.

Il y a aussi toute la question au niveau du logement. On a voté le contrat logement. Il y aura..., le fait qu'au sein des logements publics communaux, une évaluation de la manière dont..., enfin au niveau énergétique, donc de l'isolation énergétique, sera évaluée et donc on ne le fera pas en neuf ans, mais ça se fera en un an.

Vous pouvez vous taire, parce que comme en plus je parle de mémoire, ce serait gentil de me respecter, merci !

Je voulais aussi mettre en avant le fait que la dotation de CPAS augmente, la dotation de la LES aussi et donc le maintien des politiques sociales a été une priorité pour l'établissement de ce budget. La création des places dans les écoles, vous l'avez dit et donc je pense que malgré la situation budgétaire difficile de la Commune comme pour toutes les Communes de Belgique, un effort a été entrepris pour non seulement mettre, maintenir les politiques sociales, voir les renforcer, et je pense qu'on en aura bien besoin, compte tenu de ce qui nous attend mais aussi faire en sorte que les personnes puissent par exemple moins payer au niveau énergétique. Je pense que vous êtes tous au courant de l'opération achat groupé au niveau gaz et électricité qui contribuera à faire en sorte que les citoyens paient moins cher leur électricité et leur gaz et ça, ce sont des économies structurelles qui vont avoir lieu tous les mois et pas uniquement quand les personnes vont chercher leurs cartes d'identité. Je pense qu'il y a énormément de choses qui sont faites en termes de projets et chaque année, on verra des nouveautés apparaître.

Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Le groupe MR a suivi avec beaucoup d'attention toutes les observations émises par nos collègues concernant l'établissement de ce budget 2014. Un budget est une projection dans l'avenir. Permettez-moi de rêver un peu. Gratuité pour tous les services, verdurisation généralisée des rues, logements spacieux et aérés à prix modestes pour tous les citoyens, sport, culture, emploi répondant à toutes les exigences. Molenbeek, utopie que nous souhaiterions pouvoir réaliser. La réalité est toute autre et les contraintes budgétaires nous obligent, nous, Conseiller communaux, à relever à chacun de nos Conseils des défis et des engagements à assumer vis-à-vis des citoyens qui nous ont élus. Le vote du budget est une étape essentielle dans l'application stricte de notre programme. Quels sont les éléments que le MR a relevés ? Ce budget est essentiellement le reflet des promesses faites aux

Molenbeekois. Maintenir la balance en équilibre entre les charges fiscales inchangées et le poids des contraintes imposées à notre Commune et ce malgré les charges qui se profilent dans les mois à venir. Nous avons eu l'occasion en Section réunie de constater que la plupart des questions techniques posées par les Conseillers ont trouvé des réponses précises murement réfléchies. J'ai personnellement été impressionné par la qualité du travail fourni par les fonctionnaires. Dans la situation socio-économique actuelle, il est rassurant de se rendre compte que la plupart des nouvelles orientations prévues dans ce budget ont été analysées, mesurées et quantifiées pour permettre une projection à l'équilibre dans l'avenir entre ressources et objectifs. Je relève les poursuites des mesures mises en place à la législature précédente, tel que la protection sociale, le développement socio-culturel, l'intégration socio-professionnelle, l'encadrement des jeunes, etc.

Ce budget 2014 permet aussi le développement d'objectifs à long terme tel que l'accroissement démographique et les structures adéquates qui en découlent. Un développement urbanistique qui préserve environnement et salubrité, la rationalisation du fonctionnement des services au public tout en préservant l'emploi, la cohérence de l'encadrement mis à disposition de tous les Molenbeekois, les dispositifs qui permettent d'affronter les conséquences de la crise frappant les Communes les plus pauvres, les mesures qui assurent la sécurité de tous et qui permettent le mieux vivre ensemble. Nous sommes rassurés d'y trouver des prévisions à long terme d'une nouvelle dynamique qui remettent Molenbeek au centre de projets attractifs. Nous y trouvons des prévisions saines et réfléchies au niveau social, écologique, logistique, dans lesquels tous les Molenbeekois peuvent se retrouver, rassurez-vous.

Nous ne sommes pas naïfs et nous resterons attentifs, en tant que démocrates, à ce qu'au travers des chiffres, les droits et les devoirs de chacun soient préservés dans la stabilité des finances communales. Nous espérons en tant que MR que les projets à long termes qui sous-tendent ce budget, permettront de redonner à Molenbeek une image positive, innovante, ambitieuse et ce malgré tous les obstacles et l'obligation de juguler les déficits. Il nous reste à souhaiter que le compromis obligatoire entre les normes comptables et la volonté de nos investissements ne soient pas écornés de manière drastique par la Tutelle lors de l'examen de notre budget. Notre groupe votera bien sûr favorablement pour ce budget 2014, jeudi, Monsieur le Président.

Mr. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Voilà si le crédo de la majorité, c'est never change the winning team ou never change un budget qui fonctionne, et bien c'est peut-être bien parti, mais je vous avoue que le coach aujourd'hui, ce n'est pas uniquement nous, c'est aussi les citoyens et dont on verra si ces citoyens sont pleinement satisfaits des orientations, si il y en a, dans les prochains budgets qui sont présentés, parce que c'est vrai qu'un budget, c'est une projection, mais ici je ne vais pas parler comme Monsieur Ikazban, enfin il a voulu dire budget petit bras, ça je ne le dirai pas, c'est même péjoratif, un budget trompe l'œil, c'est plutôt un budget à petits trous. Voilà vous avez le temps, peut être que vous vous inscrivez dans une politique à long terme en deux législatures au lieu d'une. Ça veut dire que vous avez confiance en vous, tant mieux. Par rapport à cela je n'ai pas trouvé les grandes orientations à la fois dans l'ordinaire et l'extraordinaire, je n'ai pas vu, bon j'ai posé une série de questions lors des Sections réunies notamment sur l'extraordinaire où on voyait les projets reportés, non exécutés ou annulés ou

les nouveaux projets se retrouvant dans le programme extraordinaire de 2013 et en l'extraordinaire 2014.

Par rapport à la note de politique générale que j'ai reprise, il y avait une série de grands engagements qui avaient été pris notamment en matière de sécurité et là, je me pose encore des questions, on a investi dans un système de caméras de surveillance, c'était une bonne chose, maintenant à côté de cela, je me demande, ici dans le budget, où se retrouvent les grands engagements par rapport à quoi ? Et bien à l'amélioration de l'éclairage dans les rues, à l'instauration d'un système de Télé-police, à la lutte importante dans le trafic de drogues, mais également dans le soutien apporté aux Gardiens de la Paix. J'entends par là en fait les conséquences de la nouvelle loi sur les sanctions administratives, communales parce qu'on ne parle pas uniquement ici des débats sur l'âge, mais on octroie des nouvelles missions aux Gardiens de la Paix, notamment en matière de sécurité routière et donc je me demande comment ils vont pouvoir assurer au mieux avec leurs effectifs. Je sais que l'effectif est déterminé, donc l'engagement par des subsides qui ne viennent pas de la Commune, mais dans le rapport annuel 2013, on nous fait état de quelques difficultés rencontrées par les Gardiens de la Paix, notamment par rapport au taux d'absentéisme important pour cause de maladie de travail de services rendus. Donc ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas actifs, ils sont plutôt très actifs et je me demande comment vous allez trouver une solution, peut-être pour améliorer les conditions et notamment pour assurer ces nouvelles missions.

Par rapport au sport, c'est vrai qu'on s'est déjà exprimé dans le sens que je voulais, c'était par rapport aux grands investissements. Je ne les retrouve pas forcément dans l'extraordinaire. Je vois juste qu'on va racheter ou qu'on voudrait acheter un terrain de tennis, pour le reste, ce sont que des projets qui étaient prévus auparavant. Un rachat d'un terrain de tennis, c'est marqué dans l'extraordinaire. Je pourrais vous donner l'article qui correspond à cela et donc je me demande toujours où se retrouvera le règlement communal d'attribution des salles des sports. Ça je l'attends toujours impatientement. Ensuite, c'est vrai qu'il y a eu la question de la fermeture de la piscine, mais il y a aussi une diminution au niveau des subventions aux clubs sportifs, c'est Monsieur Achaoui qui en a parlé, on passe de 102.000 à 108.000 euros, donc ce n'est pas très satisfaisant, pas très encourageant pour le milieu sportif.

Je terminerai sur la question, enfin sur la propreté. Il y avait un engagement par rapport à l'augmentation des corbeilles publiques et puis sur le dossier de la déchetterie, je voulais voir s'il y avait eu des avancées, parce que de nouveau, je n'ai pas trouvé ces éléments d'information dans le budget. Alors pour terminer, pour conclure, je dirai que l'autre fois, j'avais dit que je donnais un premier carton jaune, eh bien je donnerai peut être un deuxième, en fonction des réponses que j'ai obtenues, parce qu'au football, deux cartons jaunes, eh bien, après, vous savez ce qui se passe, c'est l'exclusion, c'est la carte rouge.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

J'attends les mêmes applaudissements.

M. le Président :

Au foot on peut supporter les deux équipes à la fois.

M. Gjanaj :

Il est vrai qu'il est impossible de déterminer à l'avance avec précision un budget, quoique nous étions tout à fait dans notre droit d'attendre quelque chose de plus précis, après avoir attendu jusqu'au mois de mars pour avoir ce budget, et finalement, on a quand même une déception par rapport aux précisions ou aux éléments qui sont apportés. C'est vrai que nous Socialistes, même dans nos pires cauchemars, on n'avait pas vu 1.800.000 euros de caméras. On n'a peut-être pas les mêmes rêves, mais dans le pire des cauchemars, on ne voyait pas 1.800.000 euros de caméras et donc je voulais dire que tout au long de l'année, il y aura sûrement des modifications et elles sont inéluctables. Encore faut-il qu'elles ne résultent pas d'une mauvaise administration lors de l'établissement du budget initial. Quand on regarde la partie pour aller directement au point important, quand on regarde la partie des recettes, il est vrai que vous n'avez pas augmenté les additionnelles au niveau du précompte immobilier, ni au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, mais la base de votre calcul, en tout cas la prévision que vous faites pour 2014 est loin des droits constatés ou en tout cas de ce qui a été reçu en 2012. Et comment ça pourrait être autre chose puisque la population Molenbeekoise, comme toutes les populations, est en train de s'appauvrir et donc au niveau de la base et du calcul de l'impôt sur les personnes physiques, il est tout à fait logique de penser qu'au niveau du calcul de ce qu'on peut attendre au niveau des additionnelles à l'impôt des personnes physiques, il est illusoire de croire qu'en 2014, on gagnera plus qu'en 2012. Or si on fait le calcul, l'augmentation par rapport à 2012 de ces deux impôts-là, c'est quasi 2.500.000 euros. Il est prévu donc en 2014 d'avoir plus de 2.500.000 euros en plus donc qu'en 2012 et 2013, donc ça veut dire que, enfin je me demande en tout cas comment on obtient ces chiffres-là, alors que la réalité est tout à fait autre. Par rapport rien qu'à 2013, il y aura sûrement une dégradation puisque la population s'appauvrit.

De l'autre côté vous avez essayé de compenser ce manque à gagner. Il aurait peut-être fallu passer directement par une augmentation de ces additionnelles puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'impôt sur les personnes physiques, étant donné qu'on prévoit des pourcentages et qu'on prévoit des tranches, mais c'est peut-être l'impôt le moins injuste. Tandis que toutes les taxes et toutes les redevances que vous faites peser sur les ménages et sur la population molenbeekoise, ce sont des taxes et des redevances forfaitaires donc par principe, elles sont plus injustes. Vous avez notamment, comme on l'a déjà dit, mis des nouvelles taxes dont la taxe sur les chambres, alors qu'on avait longuement parlé de l'attrait de Molenbeek en terme touristique. Mais là, pour le coup, on met des nouvelles taxes sur les chambres d'hôtels. On a parlé aussi de la taxe sur les salles de spectacle. Il y a aussi une augmentation sensible de près de 1.025 % des taxes sur les terrains à bâtir puisque là, vous faites passer la redevance par m² de 2 euros à plus de 10 euros et même jusqu'à 20 euros. Sûrement que ça vous fait plaisir Monsieur Majoros de faire augmenter les taxes. Vous étiez même, le groupe Ecolo, très content de demander un vote pour que le MR vote l'augmentation des taxes. Vous êtes sûrement heureux de faire augmenter les taxes, mais je pense que pour la population, ce n'est pas une grande nouvelle et ce n'est pas la nouvelle la plus réjouissante. Je sais très bien que vous, vous êtes pour les taxes et pour que la population paye beaucoup plus, mais nous, on n'est pas pour cela. Vous avez fait augmenter aussi une série de taxes dont notamment les redevances sur les mariages. Là, je suppose

aussi que ça vous fait plaisir de faire presque doubler, tripler, les redevances sur les mariages. Vous avez fait aussi augmenter avec peut-être le même entrain et la même joie, Monsieur Majoros, la garderie, donc les frais sur la garderie, la contribution par rapport à la garderie. Vous avez aussi fait augmenter une série de taxes qui toucheront tous les commerçants et là, il est vrai que dans notre Commune, la richesse n'est pas créée de façon naturelle, mais elle est créée par des gens qui travaillent et des gens qui entreprennent et donc les petits commerces et les commerçants ce sont, c'est une catégorie de la population qu'il faut plutôt aider et non essayer à tout bout de champ de taxer et d'essayer de freiner dans le développement de leurs activités. Vous avez fait voter une série de redevances ou de taxes sur la régularisation de permis d'urbanisme, d'environnement et donc je pense que ce n'est pas la meilleure des choses à faire, surtout dans un contexte dans lequel nous nous trouvons. Mais ce qui est peut-être pire encore, c'est de faire porter les décisions d'aujourd'hui sur plusieurs générations puisque vous avez augmenté d'une façon sensible, je comprends qu'ayant moins d'aptitude d'aller chercher des subventions et des subsides là où il en a, peut-être un peu plus qu'à Molenbeek, vous êtes obligés d'aller les chercher dans les poches des Molenbeekois, mais pas seulement des Molenbeekois d'aujourd'hui, mais aussi des Molenbeekois de demain et sur la jeunesse puisque rien que depuis que vous êtes là, vous avez déjà augmenté l'emprunt de près de 20.000.000 euros comme l'a dit mon collègue Monsieur Achaoui. C'est déjà un pourcentage très important, mais par rapport à la somme entière qui est de 107.000.000 euros, on vous doit 15% et on est simplement à la première année de votre mandature, de votre législature. De 2012 à 2013, vous avez fait augmenter l'emprunt, la dette globale de la Commune de 83.000.000 euros à 107.000.000 euros. C'est plus de 600.000 euros de charges d'intérêts chaque année. Donc en matière de poids que vous faites peser sur la population, vous ne le faites pas simplement peser sur la population aujourd'hui, mais sur les générations et quand on voit que vous augmentez aussi les frais de garderie, on se demande ce que vous avez avec, on peut se demander ce que vous avez avec la jeunesse, parce que vous allez les taxer dès le plus jeune âge et vous continuez avec une série d'éléments comme l'emprunt global dont le taux d'intérêts qui sera sur la nouvelle génération.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

... Twee nieuwe belastingen opgenomen, één op de hotelsector en één op de gemakkelikheden. Wat de laatste betreft, dus de gemakkelikheden, die wordt niet gestemd, maar de opbrengst is al voorzien. Wat mij een beetje ongerust maakt, is dat er nieuwe belastingen worden ingevoerd, maar dat er geen plan wordt opgesteld voor het financiële evenwicht van de gemeente op niet te lange termijn. Mijn zorg is dus een beetje dat er volgend jaar opnieuw bijkomende belastingen zullen komen.

En ik wil twee specifieke vragen stellen aan de schepenen over die belastingen. Ik zie dat de belasting op de verspreiding van de reclame – waar ik op zich niet tegen ben – dat de inkomsten ervan serieus zijn verhoogd, met ongeveer 50%, dus naar ongeveer 1,5 miljoen. Mijn vraag is: op basis waarvan? Gaat dit effectief gecontroleerd worden en op welke wijze?

Dan een tweede vraag: over de nieuwe belasting op de hotelsector. Ik zie een post: belasting op kamers, 150.000 euro. Zijn dat de twee hotelbelastingen samen? Dus de

verblijfstakingen en dan specifiek voor de kamers? En een andere vraag is: buiten de gewone particulieren, hebt u een idee hoeveel belastingplichtigen er zijn voor die belasting?

Dan heb ik een vraag over de dividenden van Sibelga, ik zie dat er een serieuze stijging is van het dividend met betrekking tot de gassector, een daling bij de elektriciteitssector. Kunnen we daarvoor op het einde een verklaring krijgen?

En dan heb ik een specifieke vraag in verband met de sport. De schepen van sport is er momenteel niet bij. Ik zie dat er in de begroting een post is opgenomen van 32.000 euro, specifiek voor de sporthal Heyvaert, die via de VZW Molenbeek Sport gaat. Mijn vraag is: is het normaal dat dit geïndividualiseerd gaat voor één onderdeel van Molenbeek Sport? En ik zou graag de reden kennen waarom dit bedrag verhoogd is? Het zal wel een positief doel hebben. Maar een bijkomende vraag, en dat gaat niet zozeer over de cijfers, maar dat is wat de schepen van sport tijdens een activiteit van enkele maanden geleden heeft verklaard, namelijk dat hij een inspanning ging doen om de sporthal Heyvaert op zondag open te houden, dus dit zou ook budgettaire gevolgen hebben, er moet personeel gevonden worden. Ik stel mijn vraag niet enkel voor de sporthal Heyvaert, maar voor de infrastructuur over het algemeen. Het gaat over gebouwen en een infrastructuur die zeer veel geld kosten, momenteel zijn die 's zondags gesloten. Ik vind het jammer dat die één dag op zeven gesloten zijn. Die zouden veel beter kunnen gebruikt worden door de vele jongeren en kinderen van Molenbeek.

Dan heb ik een vraag voor onze Schepen van de Nederlandstalige Cultuur. Er is een bescheiden post voor de aankoop van een caravan. De schepen heeft me al gerustgesteld dat het niet bedoeld is om er campagne mee te voeren, maar ze heeft me een korte uitleg gegeven en ik denk dat het interessant is dat ze die nog eens herhaalt.

Kunnen we nu ook tegelijkertijd vragen stellen over de buitengewone begroting, Meneer de Voorzitter? Ja?

Naar aanleiding van het incident aan de Ninoofsesteenweg, dat bijna even erg was als in het Osseghem Station, ik bedoel qua slachtoffers, heeft de Burgemeester gezegd, en ik heb er een interpellatie over gehouden, dat er meer openbare verlichting zou komen. Het gaat niet over die plaats in het bijzonder, het gaat over het algemeen. Tenzij ik me vergis, zie ik op pagina 15 van de buitengewone begroting dat er niets voorzien is. Er is geen bedrag ingevuld voor de openbare verlichting.

En dan ook op pagina 19 van de buitengewone begroting, zie ik een bedrag dat tienmaal groter is dan de vorige jaren voor de verkeerssignalisatie. Hoe komt het dat dit nu tien keer groter is dan de vorige jaren? Wat moet er allemaal gedaan worden? Is er de vorige jaren niet genoeg gedaan op dat vlak?

Om het samen te vatten: vorig jaar heb ik de begroting gesteund, omdat er voor mij positieve dingen in stonden. Maar ik vind dat er nu enkele dingen zijn die al het daglicht hadden kunnen zien, maar die nog niet zijn gerealiseerd, en het gaat niet altijd over geld. De begroting gaat over cijfers maar ik denk bijvoorbeeld aan de jeugdraad die ook beloofd was om vóór het einde van het jaar geïnstalleerd te zijn, plus het feit dat ik een beetje bezorgd ben over de kwestie dat er telkens belastingen bijkomen.

Om die twee hoofdredenen zal ik me bij de stemming onthouden.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Comme vous ne nous communiquez pas ce que vous allez faire avec vos moyens supplémentaires, quelle partie de votre programme de politique générale vous allez exécuter cette année, j'ai quand même quelques questions à vous poser.

Eerst, wat betreft de werkingskosten van de Gemeente, c'est sûr, Madame Tamditi, que la dotation du CPAS augmente de 4 % cette année et je m'en réjouis. Mais cette augmentation est juste assez pour faire face aux augmentations barémiques et aux indemnités du personnel. Mais je vous rassure, le CPAS gratte partout pour continuer à aider la population molenbeekoise.

Ik zie echter dat de gemeente 7,75% van haar budget besteedt aan werkingskosten. Ik stel vast dat dit bij het OCMW 4,49% is van het budget dit jaar. Ik feliciteer dat voor de Voorzitter en zijn administratie, maar waarom kan dit niet bij de Gemeente ? Ik zie hier zelfs ook een stijging van de werkingskosten naar 11.860.00, een stijging met 3,5%. Mag ik dus vragen welke inspanningen u gedaan heeft ? Qu'est-ce que vous avez fait pour faire diminuer ces frais de fonctionnement ? Om dat te ontvetten ? En als dit bij het OCMW kan, waarom kan dat dan niet bij de Gemeente ?

Dan heb ik een vraag over de sociale economie. U voorziet een verhoging van de werkingskosten van de sociale economie van 2.000 euro naar 6.000 euro. Het is niet veel, maar het zou mij toch wel interesseren om te weten wat u ermee gaat doen.

Parce que je crois vraiment en l'économie sociale comme moteur pour essayer de réinsérer les gens sur le marché du travail, donc j'aimerais bien savoir pourquoi cette augmentation et qu'est-ce que vous allez faire ?

J'arrive maintenant à la problématique de l'emploi. Vorig jaar, bij de besprekingen van het meerderheidsprogramma 2012-2018, had u als eerste aandachtspunt de veiligheid. Ik heb u toen gevraagd: denkt u niet dat als we onze jongeren helpen aan werk, dat dit ook een impact kan hebben op onze veiligheid? Die zoeken een bezigheid, willen graag werk en een doel in hun leven. Dit jaar zie ik echter opnieuw dat we heel wat extra geld aan de politiezone bezorgen en kiezen voor de opvulling van ons kader aan politieagenten. Eventjes de cijfers van 2013 erbij halen over onze werkloosheidsgraad in Molenbeek. Die zijn publiek, ze staan op de website van Actiris. U moet weten dat wij 11.321 niet werkende werkzoekenden hebben in Molenbeek, waarvan er 8.334 laaggeschoold zijn. Dat wil zeggen dat ze ofwel enkel lager onderwijs hebben, ofwel een diploma hebben dat hier in België niet erkend wordt. 7.440 van die mensen zitten al meer dan een jaar thuis.

27,5 % de notre population active, donc qui pourrait travailler n'a pas d'emploi et 35,9 % a moins de 25 ans.

Het budget van de *mission locale* en van *Molenbeek Formation* blijft echter opnieuw status quo in 2014. Ze krijgen 110.000 euro als dotatie. Dat is 10 euro per werkzoekende.

Donc on a 11.000 demandeurs-chômeurs, 11.000 personnes qui ne travaillent pas et la Mission locale et Molenbeek Formation reçoit 110.000 euros, ça fait 10 euros que la

Commune leur donne en tant que dotation. Heureusement qu'ils reçoivent encore de l'argent d'autres sources, sinon ce serait vraiment problématique. Donc, la Commune investit que 10 euros par demandeur-chômeur.

De aanbeveling van de Europese raad is echter ambitieus. We zijn toch hier in Brussel, in de hoofdstad van Europa, dus ik denk dat wat de Europese Raad zegt, wel belangrijk is. Die vraagt om ervoor te zorgen dat alle jongeren van 15 tot 25 jaar binnen de 4 maanden dat ze werkloos zijn geworden of het formele onderwijs hebben verlaten, een degelijk aanbod krijgen voor een baan, een voortgezette scholing, een plaats in het leerlingstelsel of een stage.

En plus, le Fonds social européen prévoit cette année 120.000 euros pour nous écrire. Ces 120.000 euros vont aller aux trois parties de notre pays, le Hainaut, Liège et Bruxelles.

Dus vraag ik mij af wat dit College gaat doen om meer jongeren, maar ook de niet meer zo jonge werkzoekenden meer kansen op opleiding en werk te geven. Hoeveel van die 20.000.000 die de Brusselse regering extra uittrekt, heeft Molenbeek al binnengehaald? En het Brusselse deel van die 120.000.000 euro?

Est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec le Ministre bruxellois compétent, la Ministre puisque c'est Madame Fremault ? Est-ce que vous avez déjà des projets en tête, est-ce que vous en avez déjà introduits, j'aimerais bien savoir comment on va essayer d'obtenir notre part de cet argent ? En plus, il y a aussi 4 millions d'euros supplémentaires pour la formation professionnelle, ça, c'est la COCOF qui le prévoit.

Er is dus heel veel geld, wat gaan wij doen om onze koek van dat geld te pakken te krijgen? Ik wou ook weten of onze Gemeente en alle parageemeentelijke VZW's die we hebben, ook al gepoogd hebben om instapstages te hebben voor jongeren van onze gemeente? Ça fait deux ans qu'ils existent et en fait, ces jeunes, ils ont la possibilité d'une pré-activation de leur allocation d'insertion qui est quand même de 700 euros, ça vaut la peine pour les motiver, et pour nous de les former pendant ce stage. Parce que, n'oubliez pas que le 1^{er} janvier 2015 il y a pas mal de jeunes, mais aussi des plus âgés qui vont perdre leur allocation d'insertion, s'ils ne savent pas prouver qu'ils ont fait le nécessaire pour justement trouver du boulot ou une formation.

Wij hebben cijfers gehoord, 2.200 zou in Molenbeek wonen. Stel dat daarvan maar 25% geen andere inkomsten heeft en aanklopt bij het OCMW, dat wil zeggen dat wij als gemeente 1,8 miljoen euro extra zelf zullen moeten dragen.

Parce qu'en fait, il y a toujours une partie du RIS qui est toujours à charge du CPAS, donc de la Commune. Donc je pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir...

Beter voorkomen dan genezen, ik wil dus graag weten wat uw plannen zijn om onze werkzoekenden, ik herhaal 11.000, meer kansen op werk te geven?

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

À force de me répéter, je voudrais quand même commencer avec le constat qu'il a été très difficile de comparer le budget 2014 avec celui de 2013, puisque la modification budgétaire du budget 2013 a été refusée et donc il était difficile de comparer les choix de la Commune là où elle allait investir plus moins qu'en 2013. Donc j'ai été contraint de comparer avec 2012, là au moins, les points de comparaison étaient possibles.

Premier constat, l'augmentation de 10 millions d'euros du budget est payée par les Molenbeekois, en tout cas plus de 60 %. On fait payer 6.500.000 euros aux Molenbeekois en plus qu'en 2012, avec, excusez-moi du mot, une chiée de taxes...

M. le Président :

Est-ce que je peux vous demander de modérer votre vocabulaire, s'il vous plaît ?

M. De Block :

Alors, je vais dire la diarrhée de taxes qu'on a subies depuis un an et demi. Je ne vais pas les répéter toutes, je voudrais quand même rappeler quelques éléments clés. On constate que la partie que les Molenbeekois doivent payer est en augmentation continue. Ça veut dire qu'il y a un appauvrissement réel qui est en marche. On sait tous que ce n'est pas à Molenbeek-Saint-Jean qu'il faut rajouter des inégalités, encore de la pauvreté. Je ne dois pas vous le raconter, parce que je l'ai déjà répété 1000 fois, que la plupart des taxes que vous imposez aux Molenbeekois, ce sont des taxes forfaitaires, cela veut dire qu'elles pèsent autant pour ceux qui gagnent beaucoup, que pour ceux qui ne gagnent pas beaucoup. Ces taxes sont profondément injustes, elles creusent des inégalités, elles ne font pas porter le poids de ce budget sur les épaules les plus fortes. Il y a des Communes qui ont réagi, je l'ai déjà dit, j'aimerais bien entendre quelqu'un de la majorité sortir dans la presse et dire que cette Commune est sous-financée. On est obligé de faire payer les Molenbeekois, contrairement à ce que vous dites, on n'épargne pas les Molenbeekois, vous les faites payer depuis un an et demi. Le problème, c'est qu'il y a un sous-financement de cette Commune et des Communes en général. Ça ne va pas s'améliorer avec les mesures que je vais dénoncer dans la motion au niveau de l'exclusion des chômeurs. À Molenbeek, j'ai l'impression que la majorité ne veut pas se mouiller dans ce débat-là. Donc la semaine prochaine, j'aimerais bien entendre un ou des Echevins ou la Bourgmestre se mouiller dans le débat, comme les autres Présidents de CPAS l'ont fait. Dans ces taxes, je constate aussi qu'il y a des disproportions terribles. Je constate par exemple que, contrairement aux parents qui payent 400.000 euros dans les garderies, la taxe sur les banques ici à Molenbeek-Saint-Jean, elle ne rapporte que 30.000 euros. 400.000 euros d'un côté et 30.000 euros de l'autre, soyons un petit peu plus créatifs pour faire payer. La seule taxe qui fait payer le spéculateur, c'est la taxe sur les terrains non bâtis. Pour le reste, on fait payer les petites transactions, la voiture qui se gare etc. C'est le Molenbeekois qu'on touche avec cela. La majorité de la gratte m'a à nouveau épatée, vous avez déjà augmenté la redevance sur le mariage, les fêtes, le petit livret de mariage, et là, quand les gens vont faire une fête, ils vont payer encore plus. Ce sont les gens qui vont louer les salles qui vont payer cela.

Je vais me concentrer sur quelques éléments. Je voudrais juste signaler que j'ai une crainte que la politique non-déclarée de cette majorité, c'est de diminuer le personnel statutaire, de les remplacer par des contractuels qu'on peut licencier plus facilement et aussi par tout genre de contrats subventionnés. J'ai remarqué à plusieurs endroits dans ce budget des diminutions, par exemple dans la voirie, moins de contractuels et plus d'ACS. J'ai constaté dans la Jeunesse, moins de statutaires, plus de contractuels et plus d'ACS. J'ai vu dans la sécurité sociale, moins de contractuels, je vois dans l'Hygiène publique, moins de

statutaires et plus de contractuels. Donc on est en train de changer le statut du personnel de Molenbeek-Saint-Jean et de nos Administrations. Il y a un endroit où les statutaires sont en hausse et ça, c'est un service général, donc je pense que ce sont les grosses têtes qu'on rajoute. C'est une question, j'interviens avoir une explication. Actuellement, on est déjà avec un déséquilibre : il y a 367 statutaires et 830 contractuels. Ce rapport de force est à mon avis complètement faussé et va dans le mauvais sens. Il y a des endroits où, à plusieurs reprises, quand on a visité les écoles, on nous a dit que le personnel accueillant n'était pas remplacé quand ils partent en pension, que du personnel de nettoyage n'est pas remplacé quand ils partent en pension.

Je vois qu'il y a des extensions d'école et je félicite la majorité pour cette tentative de garantir des places dans nos écoles. Mais j'espère que vous ne faites pas ça avec une vision à court terme, parce que j'ai vu avec mes propres yeux qu'on n'est pas capable de gérer ces écoles et ces élèves correctement quand on entasse et qu'on continue à entasser les élèves dans les mêmes écoles. On n'a plus de place pour leur faire à manger et pour leur donner à manger. Dans la capitale de l'Europe, en 2014, il y a des enfants qui doivent manger par terre et ce n'est pas dans une école, c'est au moins dans deux écoles. Donc, je voudrais demander à la Commune de faire des efforts pour garantir que le personnel accueillant soit augmenté comme les directrices le demandent. Je pense qu'il faudrait au minimum un quart d'augmentation au niveau du personnel accueillant pour garantir que nos enfants ne se retrouvent pas dans des groupes à 40, surveillés par une seule personne. S'il y a quoique ce soit qui arrive, on est vraiment dans des gros problèmes. C'est inacceptable dans n'importe quelle organisation de jeunesse, ce taux d'encadrement est inacceptable. Je trouve qu'au niveau de l'enseignement et au niveau de l'encadrement il faut vraiment faire des choix et investir plus dans l'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean.

Au niveau des garderies payantes, je trouve qu'il faut faire très attention parce qu'on a demandé un effort aux parents en leur faisant miroiter que la qualité allait augmenter. J'ai donc comparé aux années précédentes, la qualité qui a augmenté est relativement minime par rapport au coût humain que ça a coûté. On parle de centaines d'élèves qui ne participent plus à l'accueil extrascolaire, des centaines d'élèves ! Quand on compare l'effet désastreux de cette mesure avec l'augmentation de la qualité des activités extrascolaires qu'on a mise en place, je trouve que la balance n'est pas correcte. Quand on voit qu'on prévoit 400.000 euros au niveau des recettes, c'est-à-dire ce que les parents devront payer, et qu'on voit une augmentation du budget des Ateliers et des animations extrascolaires de 100.000 euros, je trouve que c'est complètement insuffisant par rapport aux efforts que les gens et les parents font. Je pense qu'il y a même des calculs qui sont faux dans ce budget des garderies et je vous signale qu'actuellement, dans les prévisions des subsides, j'ai demandé des précisions aux services, on prévoit un maintien au même niveau des moyens et des subsides de l'ONE attribués pour l'accueil extrascolaire. Avec la chute d'au moins 50 % d'élèves qui participent à l'accueil extrascolaire, je pense que ce maintien au même niveau que les années précédentes n'est pas possible.

Je voudrais juste encore signaler un point, c'est qu'en 2013, alors qu'il y a déjà quatre mois que les parents avaient payé, il n'y avait pas encore de budget supplémentaire prévu pour les garderies. Donc les gens étaient déjà en train de payer et il n'y avait rien de prévu au budget.

Au niveau du CPAS, je pense qu'il est vraiment important qu'on augmente les moyens du CPAS. Je pense que les 3 % d'augmentation sont insuffisants parce que l'augmentation des demandes est là. Dans les autres Communes comparables à Molenbeek, il y a des augmentations partout, même des augmentations de huit à neuf pourcents pour le RIS. À Molenbeek, on prévoit une augmentation de 3 pourcents. On vit vraiment dans nos rêves. Si à cela vont encore s'ajouter d'autres mesures d'exclusion, je pense que ça ne va

pas. Je voudrais vraiment que les augmentations du budget du CPAS ne soient pas reportées sur les Molenbeekois. Ce sont des décisions entre autres fédérales et c'est donc au Fédéral de payer.

Au niveau du budget 2014, il y a deux choses concernant les prévisions et les choix budgétaires qui sont absents. Au niveau de la politique du logement, je pense que c'est absolument sous-estimé. Toutes les démarches nécessaires pour la Régie à mettre en place, une Régie qui permettra d'acheter ou d'utiliser les droits de préemption pour construire et créer plus de logements sociaux et communaux. Actuellement il est juste prévu un montant ridicule d'une étude à effectuer pour la Régie. Donc, je pense qu'il faut absolument investir plus, avancer plus vite là-dedans, parce que chaque année qu'on perd, c'est une année de perdue où la Commune n'a pas un levier important pour effectivement pouvoir créer plus de logements sociaux.

Au niveau des écoles, on a prévu des places supplémentaires, mais je voudrais demander dans votre note d'orientation politique, vous avez prévu un genre de registre, de cadastre des places et donc, je voudrais savoir où vous en êtes ? Est-ce que ce registre est prêt, parce que j'aimerais bien pouvoir comparer le nombre de places manquantes avec le nombre de places prévues, à construire par la Commune. Si j'ai bien compris, dans le maternel, cette année, on va vivre du côté francophone avec 130 places manquantes. Je parle du premier comptage, dans un deuxième temps, peut-être que certains vont trouver une place ailleurs. Je voudrais recevoir des chiffres clés de la Commune, savoir combien de places manquent, combien de places sont prévues, combien de places seront prêtes ? On veut pouvoir évaluer la politique de la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter.

Ik ben inderdaad echt verbaasd dat het in dit budget absoluut geen rekening houden is met de financiële moeilijkheden dat onze handelaars en ondernemers hier meemaken. Ze zijn de financiële motoren en de jobmakers van deze Gemeente.

Je suis effectivement très étonné de voir dans ce budget qu'il n'a absolument pas été tenu compte des difficultés que nos commerçants et petits indépendants connaissent depuis des années. En 2013, il y a eu un chiffre alarmant de faillites, d'une manière générale à Bruxelles et d'une manière particulière dans cette Commune, sachant que la majorité de nos indépendants et de nos commerçants sont des petites entreprises. Je donne juste un exemple : quand je vois les taxes augmenter des phone shops, alors qu'ils ont des chiffres d'affaires qui sont vraiment très bas puisqu'ils ne demandent qu'un euro ou 1,50 euros de l'heure pour l'utilisation de l'Internet. Je veux aussi savoir quel soutien les commerçants vont recevoir au moment où on leur impose de nouvelles taxes ? Je crains en effet des milliers de nouvelles faillites dans les semaines et les mois à venir, avec la crise économique et les taxes que vous leur imposez.

Merci.

M. le Président :

Le débat a été long, sur proposition de Madame la Bourgmestre, puisqu'il y a beaucoup de commentaires qui sont transversaux, Monsieur Haouari va commencer par répondre et ensuite les autres Echevins répondront pour leurs compétences et enfin Madame la Bourgmestre clôturera les réponses du Collège. Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Avant de commencer à répondre aux différentes questions des Conseillers communaux, je vais commencer par une petite introduction générale. Je vais tout d'abord vous rappeler ce qu'est un budget. Un budget, c'est l'ensemble des recettes et des dépenses prévisibles pour l'année en cours, donc pour l'exercice pour lequel le budget est fait. Pourquoi je rappelle ceci, parce que j'ai entendu plusieurs interventions critiquer massivement l'apport de recettes à ce budget, mais personne ne parle de diminuer en conséquence les dépenses. Parce qu'un budget doit être présenté dans le pire des cas en équilibre. Critiquer les recettes, c'est bien, mais alors faut tout critiquer. J'aimerais aussi préciser que j'ai entendu beaucoup d'erreurs, je ne sais pas si elles sont intentionnées ou pas, et je vais y revenir dans le cadre de mes réponses aux différents Conseillers communaux.

Je commence par Monsieur Ikazban. Vous avez posé une question par rapport à l'organisation des Sections réunies, pourquoi elle n'a pas été organisée lundi. Figurez-vous que c'était prévu comme tel, mais étant donné que les personnes qui sont venues aux Sections réunies de lundi pour l'enseignement, ces personnes ne pouvaient pas se libérer le mardi. On a donc interchangé pour que les personnes puissent venir. Sinon, ma demande était aussi que la Section réunie du lundi soit consacrée au budget. C'est donc un problème d'agenda et ça n'a rien à voir avec une mauvaise volonté quelconque.

Par rapport au boni de la Zone de Police aux comptes 2011, effectivement il y a un boni. Vous dites qu'on l'injecte dans le budget 2014. Mais un boni, techniquement, ne peut pas être injecté dans un budget. Il peut être injecté dans un compte, mais pas dans un budget. Vous le verrez donc au compte 2013 et pas au budget 2014. Donc le montant de la dotation à la Zone de Police est bien le montant qui est inscrit et il ne faut pas le diminuer du boni de la Zone de Police pour le compte 2011. Un boni intègre un compte et pas un budget. Dans un budget, on ne peut pas prendre en compte un boni. C'est la même chose pour le CPAS, si le CPAS est un boni, en principe, c'est restitué à la Commune et c'est injecté dans le compte de la Commune et pas au budget.

Vous parlez aussi de 1.800.000 euros par rapport aux caméras et vous faites un lien avec la politique de la jeunesse, avec la prévention et avec un tas d'autres politiques. Je rappelle que c'est quand même deux budgets différents, budget extraordinaire et budget ordinaire, donc ça n'a rien à voir. L'un ne peut pas avoir de conséquences sur l'autre, en tous les cas, en ce qui concerne ces politiques. Vous parlez des garderies payantes et vous dites que c'est une taxe au même titre que Monsieur Van Damme, qui lui a parlé d'impôts. Je rappelle que ce sont des recettes de prestations. Pour l'information de l'ensemble du Conseil communal, budgétairement, cette mesure ne rapporte rien : 400.000 euros de recettes et 400.000 euros de dépenses. Pour moi en tant qu'Echevin des Finances, en tant que gestionnaire financier, si demain on nous dit qu'on les retire, budgétairement le résultat est nul. Budgétairement, ça ne rapporte rien. Arrêtez de dire qu'on met le budget en équilibre. Oui, il y a 100 ou 120.000 euros dans les mesures d'accompagnement et le reste se trouve

dans les frais de personnel. Donc arrêtez de dire qu'on met le budget en équilibre par ces frais de garderie. Plusieurs Echevins, Madame Turine, Madame Gadaleta et Madame la Bourgmestre ont rappelé que c'était pour améliorer l'encadrement des enfants et non pas pour des moyens supplémentaires pour le budget.

Vous parlez aussi des cartes de stationnement, vous parlez de 600 euros pour la deuxième carte. La carte de stationnement, la deuxième carte de stationnement est de 50 euros. Depuis l'installation des cartes de stationnement, la deuxième a toujours été de 50 euros. C'est toujours le cas aujourd'hui. Vous parlez de 600 euros, moi, je ne vois pas de quoi vous parlez. Vous parlez de la taxe sur les cartes de stationnement, cela a déjà été fait lors du budget 2013, je ne vois pas pourquoi vous en parlez aujourd'hui. Cela représente 1,50 euros par mois par véhicule. Ce n'est même pas 1 l de carburant.

Alors, vous parlez de moins d'investissement. Il faut savoir que le gros problème des Communes bruxelloises, et particulièrement à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, c'est que vous prévoyiez dans le cadre du budget extraordinaire, énormément de projets et qu'on en a réalisé que très peu. La moyenne en Région bruxelloise, pour 2011 était de 40 % de réalisation. A Molenbeek-Saint-Jean, le taux de réalisation était de 10 %. Le problème, c'est que ça a une conséquence financière très importante et je vais l'expliquer. Il faut savoir que dans le cadre du budget extraordinaire, il y a toujours une partie qui est financée par emprunt, le solde est souvent financé par subsides. Quand on fait le marché financier pour financer les emprunts, on lance souvent une procédure européenne, étant donné que les montants sont très élevés, donc il y a des candidats qui se proposent pour pouvoir financer l'investissement de la Commune. En fonction du montant de l'emprunt, et le montant du marché doit correspondre à ce qui est inscrit au budget, c'est une exigence de la Tutelle, la banque augmente ses points de base. Donc la banque, elle augmente ses intérêts. Donc pour un budget extraordinaire comme celui de Molenbeek-Saint-Jean, les banques se réservent plus ou moins 100 à 120 points de base. Si on arrive à diminuer le montant du marché financier, je vous assure que la banque a diminué sa marge et par conséquent diminue aussi les points de base et par conséquent aussi les intérêts. Donc, il est dans l'intérêt financier de la Commune de prévoir ce qu'elle va réellement réaliser.

Monsieur Van Damme, vous dites que le budget est disponible depuis hier, je vous rappelle que le budget est disponible au Secrétariat communal et dans le programme BO Secrétariat depuis deux semaines. On a répondu à un maximum de questions hier dans le cadre des Sections réunies.

Plusieurs personnes ont parlé de « rage taxatoire » et j'ai fait le calcul par rapport aux documents administratifs, par rapport aux cartes d'identité : ça a coûté 0,60 euro par an par Molenbeekois, étant donné qu'une carte d'identité est renouvelable tous les cinq ans et on parle de renouveler bientôt les cartes d'identité tous les 10 ans. Ça coûtera alors 0,30 euro par habitants par an par Molenbeekois.

Dans le cadre des taxes, j'aimerais rappeler qu'une majorité qui veut la facilité et qui veut vraiment taxer ses citoyens, se dirige directement vers l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier. Ça a été fait dans plusieurs Communes bruxelloises, à Forest, à Anderlecht où on a ajouté 400 centimes additionnels. Si on le fait ici à Molenbeek, ça rapporte directement 7,5 millions d'euros et ce, en oubliant toutes les autres petites taxes. Je vous rappelle donc que toutes les petites taxes dont vous parlez, ce sont des cacahouètes par rapport à ce que peut rapporter l'augmentation de 400 centimes additionnels au précompte immobilier. Pour ne pas pénaliser les Molenbeekois, on évite d'augmenter l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier.

Pour ce qui est des terrains non bâtis, vous parlez Monsieur Van Damme de contrôler et d'identifier les terrains. Mais les terrains sont déjà identifiés donc, je ne vois pas de quoi vous parlez. On a juste augmenté le montant par mètre carré. Les terrains sont déjà dans le logiciel fiscal de la Commune, donc je ne vois pas de quoi vous parlez.

Monsieur Ait Jeddig, vous avez posé une question par rapport aux modifications de certains articles. Mais ce sont des modifications techniques nécessaires et ça se fait partout et ça se fait pour une meilleure clarté. Parfois, il y a des dépenses, des recettes qui apparaissent, de nouvelles dépenses ou recettes et donc, on doit transférer certains crédits vers d'autres articles. L'objectif n'est pas de vous brouiller, l'objectif est une plus grande clarté pour la lecture comptable.

Monsieur Achaoui, Monsieur Gjanaj, la présentation qui vous a été faite correspond à ce qu'exige la Tutelle. Je vois que vous êtes demandeurs de davantage de documents, je tiens compte de votre demande. Vous parlez de nouvelles taxes, j'ai fait un petit calcul, parce que vous dites que l'on taxe les Molenbeekois, mais je rappelle que pour les diffusions publicitaires, ce sont principalement les multinationales qui sont visées et non pas les Molenbeekois. Ça rapporte 525.000 euros en plus. Effectivement Monsieur Berckmans, c'est plus ou moins 50 %. Si vous vous rappelez, au mois de décembre, on a fait passer une augmentation de 50 % de cette taxe, donc ça correspond à la modification du règlement-taxe qui est passé au mois de décembre au Conseil communal. En ce qui concerne les terrains non bâtis, pour les spéculateurs fonciers, ça va rapporter 438.000 euros. Ce ne sont pas les petits Molenbeekois qui vont payer ça. En ce qui concerne les hôtels, on peut en discuter, ce sont aussi des multinationales. Ça rapporte 150.000 euros, ce ne sont pas les petits Molenbeekois qui vont payer. Et puis alors, il y a des augmentations naturelles, Monsieur Gjanaj, vous avez parlé d'une augmentation de l'IPP et une augmentation du précompte immobilier, ce sont des augmentations naturelles dues à l'index et des montants qui sont transmis par le Ministère des Finances. La Commune n'a aucune main là-dessus. Ce sont des montants qui sont inscrits dans le budget, je l'ai déjà dit l'année passée, je le redis cette année. Ce sont donc des augmentations naturelles qu'on ne sait pas changer. Tout ceci, ça rapporte 2.238.000 euros. Donc, on n'est pas loin des 2.700.000 euros dont a parlé Monsieur Achaoui. Ici, ce sont soit des augmentations naturelles, soit des multinationales qui sont taxées. Donc, arrêtons de dire qu'on massacre le petit Molenbeekois.

Monsieur Vossaert, par rapport aux terrains de tennis, c'est une erreur, il n'est pas dans le budget.

Je rappelle que quelqu'un a parlé des mariages, le vendredi est toujours gratuit et il est important de le rappeler aux Molenbeekois.

Vous parlez aussi Monsieur Gjanaj des augmentations d'emprunt en 2013. Il me semble important de rappeler ici que vous vous êtes basés sur les prévisions budgétaires et comme je l'ai dit, tout ce qui est au budget n'est pas spécialement réalisé. Donc je vous rassure, la dette n'augmente pas d'une manière aussi importante. Par contre, j'ai eu un ratio financier, il y a quelque temps. Je pense qu'il est important de rappeler à l'ensemble des Conseillers communaux, ainsi qu'au public, par rapport au renouvellement de la dette, c'est un ratio financier, sur le renouvellement des dettes en Région bruxelloise, entre 2007 et 2011. C'est une étude qui a été faite par Dexia, c'est un ratio financier très intéressant. Le renouvellement de la dette à Molenbeek entre 2007 et 2011 correspond à 145 points. La moyenne en région bruxelloise est de trois. Ça veut dire qu'à Molenbeek, entre 2007 et 2011, on a emprunté 50 fois plus qu'ailleurs. Vous pouvez interpréter cela comme vous le souhaitez.

Monsieur Berckmans, pour répondre à votre question, effectivement les deux impôts sont regroupés dans un seul article, par rapport à l'hôtellerie. Au niveau des diffusions publicitaires, je vous ai déjà apporté une réponse. Au niveau des dividendes de Sibelga et Electrabel, depuis cinq ou six ans, il y avait une erreur dans les crédits budgétaires. Ça a été corrigé et ça correspond aujourd'hui à ce que vont verser ces institutions, sur base des documents qu'on a reçus de ses institutions.

Madame Dekens, vous faites une comparaison entre budget CPAS et budget de la Commune. Pour moi, cette comparaison est impossible. Vous prenez un pourcentage d'un certain type de frais, vous faites une comparaison qui est impossible parce que les missions ne sont pas les mêmes. Le CPAS a beaucoup de dépenses en matière de redistribution et la Commune a beaucoup de dépenses en matière de frais de fonctionnement des écoles, donc on ne peut pas comparer l'incomparable. Il serait peut-être possible de le faire, mais alors dans le cadre d'une étude beaucoup plus approfondie.

Monsieur De Block, c'est très bien vous réclamez des subsides et un financement supplémentaire des Communes, et vous critiquez d'un autre côté le fait qu'il y ait des agents subventionnés. Donc, il faut savoir ce que vous voulez. Vous avez posé beaucoup de questions par rapport au personnel, si vous voyez le total des dépenses en personnel, il n'y a pas de diminution, il y a bien une augmentation. Pour ce qui est de la modification budgétaire, ça évolue à un niveau de plus ou moins 2 %. Pourquoi cela évolue de 2 %, parce qu'il y a ce qu'on appelle la circulaire budgétaire communale qui rappelle qu'il faut prévoir une barémisation. C'est l'évolution barémique : tous les deux ans, les agents de la Commune bénéficient d'une augmentation salariale par rapport à de leur ancienneté. Ensuite, il y a également l'index, quand on a établi le budget en décembre, le Bureau du Plan prévoyait un index pour 2014 à partir du mois d'août. Cela faisait 0,83 % d'augmentation sur une année complète. Depuis lors, les prévisions du Bureau du Plan ont changé, mais ça, on n'en reparlera en modification budgétaire. Vous parlez aussi de l'augmentation de la dotation du CPAS de 3 %, elle est en fait de 4,5 %. Mais par rapport au financement du CPAS, je voudrais quand même vous rappeler un élément très très important : vous dites que la Commune doit financer le CPAS pour ne pas pénaliser les gens au niveau du revenu d'intégration sociale. Je vous rappelle les dispositions de la loi du 26 mai 2002, que vous connaissez probablement, donc sur le revenu d'intégration sociale. Je vous rappelle les dispositions de la loi du 8 juillet 1976 et je vous rappelle les dispositions de la nouvelle loi communale : le revenu d'intégration sociale est une aide obligatoire, le CPAS n'a pas le choix. Si la personne répond aux six conditions fixées par la loi de 2002, le CPAS doit octroyer le revenu d'intégration sociale, peu importe s'il dépasse ses prévisions budgétaires ou non. La loi organique du CPAS et la nouvelle loi communale prévoient aussi que la Commune a l'obligation de subvenir à ce déficit du CPAS. Les prévisions budgétaires n'étaient pas suffisantes pour financer le revenu d'intégration sociale. Donc si demain il y a 1000 personnes supplémentaires qui viennent demander le revenu d'intégration sociale qui sont dans les conditions, le CPAS va leur octroyer cette aide et la Commune va compenser ce manque.

Voilà, je pense avoir répondu à l'essentiel des questions, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Y a-t-il un Echevin qui souhaite apporter une information ? Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je voudrais répondre à Monsieur Van Damme, effectivement les articles budgétaires ne sont pas des plus explicites. Dans le budget extraordinaire, pour les investissements de la Propreté publique, à la page 11, ce sont les articles à partir du 1360/743/52 « achats d'autos, de camionnettes ou de camions spéciaux », ce sont des achats de camions pour la Propreté publique bien évidemment. On achète également de mini-véhicules électriques qui vont servir à la surveillance des équipes sur le terrain. Pour les autres postes, il s'agit d'investissements classiques.

Dans le budget ordinaire, on n'a pas spécifié en détail les postes, mais on prévoit là à peu près 200.000 euros d'investissements qui concernent la déchetterie, bien que la déchetterie soit avant tout un investissement régional. Nous avons prévu malgré tout un apport en termes d'achat de conteneurs, de location de terrains à la gare de l'Ouest.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Donc le budget de la LES augmente de 3 %, comme effectivement le budget du CPAS. En temps de crise, je trouve que c'est déjà un beau soutien à une institution qui par ailleurs reçoit des subsides qui sont maintenus au niveau des contrats de sécurité et de prévention au niveau du FIPI et au niveau de la cohésion sociale. Par ailleurs, je pense que l'enjeu d'une institution comme la LES n'est pas d'essayer de grossir ou d'essayer d'avoir des subsides supplémentaires, mais par contre de mieux fonctionner à l'intérieur des subsides actuels et je pense que c'est ça le gros enjeu. C'est une institution qui a été bien gérée au niveau financier et au niveau administratif pendant de nombreuses années, mais par contre qui a quand même montré une certaine inefficacité dans pas mal de ses services, non pas à cause des travailleurs qui sont des gens tout à fait intéressants et compétents, mais parce que la structure n'était pas assez bien organisée au niveau de la diffusion de l'information, de la formation et des outils mis à la disposition de ses travailleurs. Pour ça, il ne faut pas nécessairement des moyens supplémentaires. Elle travaille donc à cela pour l'instant.

En matière de jeunesse, Monsieur Van Damme n'est plus là pour écouter, on a une super maison de jeunes. Cette année, les travaux vont commencer pour aménager le lieu et au même moment, on peut déjà engager l'équivalent de deux temps pleins qui travailleront à l'organisation et à la mise en place sans attendre la fin des travaux.

À côté de cela, au niveau de la jeunesse, les budgets ont été augmentés, puisque la partie subsides aux associations est passée de 18.900 euros à 30.000 euros. Je pense que c'est un geste qui montre bien l'importance de la jeunesse pour l'ensemble du Collège. On a un secteur associatif, et on l'a encore vu en début de Collège, qui est extrêmement actif à Molenbeek, qui fait du bon travail, à nous de pouvoir le soutenir.

Monsieur Berckmans, je n'ai pas bien compris votre question par rapport au Conseil de la Jeunesse mais donc, il sera bien installé avant la fin de l'année. Il y a un budget qui est prévu à cette occasion.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Voilà, merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, je vais essayer de me livrer à un exercice assez compliqué parce que j'ai toute une série de questions qui ont fusé et qui concernent mes compétences et donc, je vais essayer d'y répondre avec le plus de précision possible.

Je vais commencer par Monsieur Ikazban qui s'inquiétait de ne pas avoir beaucoup d'investissements dans les infrastructures sportives dans le budget 2014. Je peux vous dire que dans le cadre du plan pluriannuel régional d'investissement dans les infrastructures sportives communales, pour les années 2014 à 2018, nous avons un budget de 6.465.000 euros qui concerne évidemment pour 1.300.000 euros le cofinancement de la piscine et tout le reste s'étale sur les années à venir et qui concerne la rénovation de nos infrastructures sportives. Si vous souhaitez le détail, je peux évidemment vous fournir la liste. Je ne vais pas entrer à nouveau dans la polémique sur la gestion des travaux de la piscine, sur l'éventuelle collaboration avec la Commune Ganshoren, nous avons bien vu que toutes les Communes qui ont fait de belles déclarations et très récemment la Ville de Bruxelles dans le cadre de cette fameuse collaboration qui pourrait rapporter 125.000 euros, ce n'était finalement qu'un effet d'annonce, ça n'a pas abouti et ils n'ont fait que louer des couloirs comme peut le faire la Commune de Molenbeek. Il faut savoir que la Bourgmestre a pris des contacts afin que nos écoles puissent éventuellement occuper quelques couloirs, mais sans parler de collaboration, comme vous l'aviez fait à l'époque, et qui auraient endetté Molenbeek Sport parce que vous proposiez, Monsieur Ikazban, d'allouer un montant de 300.000 à 500.000 euros dans le cadre de ce partenariat, en prétextant que la piscine était fermée et qu'on allait faire des économies. Je rappelle quand même que la Commune supplée chaque année un déficit de 1.200.000 euros pour avoir un budget en équilibre au niveau de Molenbeek Sport.

Alors, je vais dire qu'enfin Monsieur le Conseiller Achaoui est sorti de sa léthargie. Après tant d'années, je suis interpellé par rapport à mes compétences. Ce qui est dommage Monsieur Achaoui, c'est que ça correspond à la fin de notre collaboration à l'Ecole de Foot et que ça provoque chez vous cette animosité et je constate aujourd'hui que j'ai un nouvel ami au sein de ce Conseil communal. Ce que je trouve dommage, c'est que la fois dernière, vous avez introduit deux interpellations, vous avez fait travailler les services de l'Economie et aussi le service des Sports à travers toute une série de questions dont certaines montraient votre méconnaissance de ces matières-là, et que vous n'êtes même pas venus au Conseil communal pour écouter les réponses. Je trouve cela vraiment dommage !

Vous parlez toujours de bac à sable, mais le bac à sable, c'est certains membres de l'opposition qui se complaisent à patauger dedans. Mais donc, je vais essayer de répondre à vos questions, Monsieur Achaoui, je suis prêt à vous donner tous les renseignements utiles pour que vous compreniez un peu le fonctionnement des différents services et les différentes para-communales qui travaillent aussi bien sur les matières de sport que sur les matières de l'économie ou de l'emploi et des relations internationales. Vous parlez d'un budget qui ne serait pas augmenté, mais je peux vous confirmer qu'effectivement nous avons tous dû faire des efforts pour ne pas mettre en difficulté l'équilibre budgétaire de la Commune. Quand vous parlez du sport, Monsieur Achaoui, je vous rappelle qu'au niveau de mes services, ils

sont censés soutenir les clubs à travers les subsides, mais aussi à lancer toute une série d'initiatives. Dans la même enveloppe, nous allons continuer à le faire comme nous l'avons fait cette année, je crois que le nombre d'initiatives lancées a démontré la productivité de mes services. Je vous rappelle quand même que la gestion des infrastructures est faite par Molenbeek Sport et que le gros des budgets se trouve dans cette structure-là.

Au niveau de l'économie, Monsieur Achaoui, il faut savoir que différents opérateurs sont actifs pour redynamiser l'économie locale. Je pense effectivement ici au service de l'Economie de la Maison communale, mais aussi au Centre d'entreprises et au Guichet d'Economie locale que nous allons réformer en profondeur dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Il y a tout un travail de réflexion qui est fait dans le cadre du plan de développement économique local, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais nous allons venir vous présenter non seulement le plan, notre vision de la manière dont nous allons soutenir l'économie locale, soutenir pas uniquement avec les moyens de la Commune. La Commune n'est pas l'opérateur principal dans le développement économique puisque je rappelle tout de même que nous avons des structures au niveau régional qui sont les plus à même, non seulement par rapport aux moyens qu'il possède, venir en soutien. Donc, nous allons présenter dans les prochains mois un plan avec les moyens que nous allons implémenter pour soutenir l'économie locale et vous rappeler que la Commune n'est pas l'opérateur principal, donc votre lecture du budget est une lecture erronée. Vous devez vous attarder à toutes les para-communales et les opérateurs comme le Centre d'Entreprises et voir les budgets dont il dispose. Ils interviennent tous dans la redynamisation économique de notre Commune.

Au niveau de l'emploi, vous faites de nouveau le même exercice et je vais en profiter pour répondre à Madame Dekens, par rapport au transfert des moyens de la Commune vers la Mission Locale et Molenbeek Formation, ce sont évidemment des moyens qui n'ont pas été augmentés qui correspondent aussi à des accords faits les années précédentes. Ça sert à cofinancer les activités de la Mission locale et les moyens les plus importants de la Mission locale proviennent évidemment d'autres pouvoirs subsidiaires. Très récemment, nous avons pu signer avec la Ministre Fremault un accord pour un refinancement des Missions locales et donc nous allons avoir plus de moyens et plus de personnel pour pouvoir faire face à toutes ces nouvelles mesures pour réactiver des demandeurs d'emploi et donc à pouvoir contrer ce flux plus important. Je ne pense pas que ce sera la solution miracle, mais en tout cas ça va atténuer le travail de nos travailleurs de la Mission locale.

Pour les Relations internationales, c'est à nouveau la même lecture que vous avez, Monsieur Achaoui, les moyens proviennent de pouvoirs subsidiaires. Nous nous inscrivons dans le cadre d'appels à projets très précis qui définissent notre champ d'action et les moyens que nous devons mettre en œuvre pour pouvoir répondre aux objectifs. Le gros des financements provient des pouvoirs subsidiaires. Dans le cadre du jumelage avec Oujda par exemple, nous recevons des subsides dans le cadre de l'accord de coopération.

Monsieur Berckmans, par rapport au Hall Heyvaert, vous parlez d'un financement de 38.000 euros pour un poste. Il faut savoir que le Hall Heyvaert historiquement a été construit dans le cadre d'un Contrat de Quartier et donc il a pu répondre ainsi à toute une série d'appels à projets comme des projets dans le domaine de la santé et les postes qui sont octroyés. Ce sont des postes qui sont financés par des subsides précis ce qui, je ne vous le cache pas, posent de très sérieux problèmes à Molenbeek Sport. Là, je vais aborder également le problème de l'ouverture du dimanche, il faut savoir que très récemment le Hall Heyvaert a été transféré à Molenbeek Sport. Molenbeek Sport est une structure de type ASBL privée et donc les travailleurs de Molenbeek Sport ont un certain type de contrat, alors que le Hall Heyvaert a des travailleurs qui sont pour la plupart des fonctionnaires communaux. Ceci nous pose des problèmes dans la gestion des horaires. Les fonctionnaires

de la Commune ont des horaires bien définis ce qui complique les choses dans l'organisation et dans la gestion du personnel de Molenbeek Sport. Dans les mois à venir, nous sommes en train de travailler sur un transfert de personnel de Molenbeek Sport qui dépend de la Commune, pour avoir dans le futur uniquement du personnel qui dépend de l'ASBL et ainsi avoir un personnel qui fonctionne dans un même régime juridique et un régime de travail qui permette une meilleure organisation. Au jour d'aujourd'hui, par rapport à l'ouverture du dimanche, nous avons pris l'engagement d'ouvrir le dimanche et nous allons le faire. Nous avons des pistes comme par exemple l'engagement d'étudiants qui rempliront cette tâche et donc, très prochainement, nous allons revenir avec une décision au Conseil d'Administration de Molenbeek Sport pour répondre à cette attente des citoyens qui souhaiteraient faire du sport le dimanche parce que c'est une aberration effectivement de ne pas ouvrir nos salles le dimanche. Il n'y a pas que la salle Heyvaert qui est concernée, nous avons d'autres salles qui sont concernées pour répondre aux demandes des sportifs de notre Commune.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je résume plusieurs questions, tout d'abord, les 120.000 euros sur la biodiversité, je tiens à rassurer mon collègue, les 120.000 euros, ce sont toutes les dépenses liées aux politiques d'environnement et de développement durable et biodiversité. Effectivement, il y a une augmentation par rapport aux années précédentes qui est dû à la capacité des services d'introduire des dossiers parce que nous avons décroché des dossiers importants dans le cadre de l'alliance emploi-environnement, un sur le volet déchets et l'autre sur le volet alimentation durable. Nous avons obtenu un subside régional pour l'implantation du système Ecoiris à Molenbeek-Saint-Jean et nous avons aussi reçu un subside de l'IBGE pour un projet de réalisation d'ateliers de cuisine dans les restaurants sociaux.

Les 120.000 euros représentent toutes les politiques que l'on mène qui sont à la fois des politiques environnementales, mais aussi à la fois les politiques sociales et donc j'espère avoir rassuré votre âme rouge et verte.

En ce qui concerne les primes énergies, évidemment que les montants ne sont plus là cette année. En 2013, il y avait encore 5000 euros d'inscrits pour les dossiers qui pouvaient encore arriver en début d'année, parce que le système des primes énergies communales a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2013. Ça été supprimé parce que d'un côté, il y avait l'augmentation des primes régionales et notre prime communale était toujours liée au fait d'avoir perçu une prime régionale et deuxièmement parce que ça représentait un poids actif tellement important pour des montants qui étaient parfois très minimes. Et donc le budget énergie, on préfère le mettre dans des actions qui sont plutôt à la portée de la Commune, dans des actions où la Commune peut faire la différence et je renvoie par exemple à l'achat groupé.

Meneer Berckmans, de caravan is eigenlijk een project dat we samen met Sint-Gillis hebben, het gaat over de aankoop van een caravan die gebruikt wordt voor de organisatie van culturele activiteiten in verschillende delen van de gemeente. De aankoop van de caravan is voor 100% gesubsidieerd.

Dan de vraag over de nieuwe plaatsen in het Nederlandstalig onderwijs - wat al vaststaat voor 2014 - er zijn 80 nieuwe plaatsen in de containerklas in de Toverfluitstraat, en daarnaast komt er ook een verdubbeling van de capaciteit in het Windekind in De Cockstraat, maar dat is een project op lange termijn.

Meneer Van Damme, u vraagt ook over de school in de Zaadstraat: de opdracht van werken is gegund, het budget is vastgelegd in 2013, er is geen reden om het budget nog eens vast te stellen in 2014. Er is ook vertraging opgelopen in dat project, de voornamelijkste reden was in feite dat de subsidiering van dat project nog niet helemaal rond was. Misschien ook even mijn collega Meneer Gypers wat meer informatie vragen over de verdere verloop van de werken. Maar de opdracht is gegund, dus de werken zullen inderdaad van start gaan.

In verband met de opvang, donc la discussion sur l'accueil on l'a eu ici déjà quelques fois. Comme mon collègue Haouari la déjà dit, il ne s'agit pas d'une taxe, il s'agit de payer un service qui est offert par la Commune. Je répète encore une fois le chiffre, rien que le coût du personnel pour les garderies communales, ça s'élève à 4.600.000 euros et ce que nous inscrivons en budget au niveau des rentrées des parents, c'est 400.000 euros. Donc ça ne fait même pas 10 % du coût. De ces 400.000 euros, on va dépenser 100.000 euros pour améliorer la qualité, pour acheter du matériel, faire des activités rétribuées etc. Mais à côté de ça, il y a toute une série de mesures qui sont reprises dans les frais de personnel, comme la valorisation salariale des coordinatrices, la création d'une fonction de responsable d'accueil dans chaque école etc. En ce qui concerne le personnel, nous essayons toujours de voir ce qu'est le besoin dans chaque école et donc évidemment s'il y a des départs, on essaie de vérifier d'abord s'il y a moyen de déplacer du personnel qui est déjà en place pour que tous les besoins soient couverts. Moi je trouve que si on veut garder le service public, il faut aussi avoir des principes de bonne gestion du service public, autrement on risque aussi d'enterrer nous-mêmes le service public. Donc tout ce qu'on met en place, c'est un principe de bonne gestion.

En ce qui concerne le cadastre des places, in het Nederlandstalige onderwijs, bestaat er een gecentraliseerd inschrijvingssysteem, en ik kan hiervoor verwijzen naar een studie die daarover heeft plaatsgevonden, over het aantal plaatsen dat moet gecreëerd worden vanaf hier tot in 2020, dat is een studie op weekniveau, en die studie is gratis te raadplegen op de website van het Brussels Gewest.

Ik denk dat ik alle vragen die ik genoteerd had beantwoord heb.

Bedankt.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais rappeler aux Conseillers que la procédure de cette année est finalement celle qui a été appliquée les années précédentes pour l'examen du budget et que la Section réunie qui avait été demandée par l'opposition sur l'immersion et les garderies était fixée depuis longtemps. Comme vous étiez en possession du budget, vous aviez la possibilité de faire parvenir vos questions au préalable.

Pour le reste, je dirais que ce soir on a beaucoup parlé de taxes et je souhaiterais quand même rappeler que plusieurs Communes ont choisi d'augmenter l'impôt des personnes physiques et que pour notre part, nous avons décidé de nous aligner sur la moyenne des autres Communes, je dirais que c'est un effet de rattrapage afin d'assurer une meilleure perception pour les finances communales.

L'application des règles dans un esprit d'égalité et d'équilibre pour les différents acteurs de la Commune a été notre ligne de conduite dans l'établissement de ce budget. Nous avons l'occasion de présenter tout au long de la législature, tout au long de l'année, nos objectifs et donc, chaque décision qui est prise par la majorité fait toujours l'objet de longues discussions à l'occasion des Conseils communaux. Je pense qu'il n'est donc pas nécessaire à l'occasion du budget de revenir sur chacun des axes car nous ne ferions finalement que répéter ce pourquoi vous nous interrogez à maintes occasions.

J'ai quand même remarqué dans vos interventions qu'il y avait des questions qui concernaient les associations. Il est finalement plus intéressant d'examiner le budget de ces associations que de poser des questions dans le cadre du budget communal. Mais je vais quand même dire quelques mots dans le cadre de la politique culturelle. La politique culturelle est maintenue et bien entendu valorisée dans le cadre de Métropole culture. C'est vrai qu'un effort a été demandé en termes de fonctionnement et je peux vous assurer que l'offre culturelle est supérieure aux années précédentes et pour s'en convaincre, il suffit de voir la programmation.

En ce qui concerne l'éducation, c'est vrai que pour l'année prochaine, c'est-à-dire au cours de l'année 2014-2015, nous avons 400 places supplémentaires dans l'enseignement francophone, quatre classes à l'école Marcoux et 12 classes à la Flûte enchantée. Nous prévoyons d'ici la fin de la législature, 1900 nouvelles places, que ce soit dans des bâtiments fixes ou modulaires. Donc vous pouvez voir que nous respectons pleinement nos engagements.

La question, en ce qui concerne règlement général de police et évidemment l'application des sanctions administratives communales, n'a pas d'effet sur le budget de la Zone, et donc pas d'effet sur la dotation qui est donnée à la Zone de Police.

La formation du personnel, c'est extrêmement important, que ce soit pour les Gardiens de la Paix, que ce soit pour la cellule des Incivilités. Mais ça n'a pas non plus un coût important, par contre ça donne des résultats tout à fait intéressants en termes de présence et d'action sur le territoire communal.

Je suis quand même toujours étonnée que vous reveniez sur les caméras de surveillance. Je pense que certains Conseillers communaux ont une attitude un peu paradoxale, parce qu'ils réclament plus de surveillance, plus de caméras. Il y a eu une étude qui a été faite l'année passée qui annonçait un montant maximal de 1.800.000 euros pour l'installation de ces caméras. Aujourd'hui, vous vous étonnez de ce montant qui vous avait pourtant été communiqué à l'époque. Je crois qu'il est important de discuter de tous les points que nous décidons en Collège, mais je voudrais quand même qu'il y ait une certaine continuité par rapport aux remarques qui peuvent être apportées dans cette assemblée.

Pour le reste, je vous dirais que nous ne pouvons pas, à l'occasion du budget, revenir sur toutes les questions et les interventions qui ont été faites par les Conseillers, mais je constate quand même que certains Conseillers communaux, à l'occasion de leurs différentes interventions, j'ai le sentiment que parfois ils se permettent de dire tout et leur contraire et vous me direz, et c'est bien juste, que c'est là le jeu de la démocratie.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Nous allons entrer maintenant dans les répliques et là, je vous demanderai de rester dans le délai des trois minutes maximum.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas être très long, je vais simplement apporter un certain nombre d'éléments quant à la réaction de notre Echevin. Je peux comprendre qu'aujourd'hui il a été fortement perturbé et que donc il est dans une situation un peu délicate, je peux le comprendre. Mais lorsqu'il fait allusion à notre fin de collaboration, il fait preuve de manque de discernement. On ne mélange pas un certain nombre de choses. Je regrette cela fermement, parce que ce sont deux choses totalement différentes.

Alors l'Echevin El Khannouss évoque mon réveil. C'est très gentil à lui. Je rappelle que durant toute une législature, il a sagement siégé comme Echevin, c'est vrai que Monsieur Moureaux assurait un certain nombre de choses et on peut compter sur les doigts d'une main le nombre d'interpellations et de réactions de sa part sur six années. Donc je pense que Monsieur El Khannouss est mal placé pour évoquer un réveil !

Si je me suis réveillé aujourd'hui, c'est justement parce que partant du principe qu'il a une nouvelle compétence, il faut lui laisser le temps de s'adapter et comprendre un certain nombre de mécanismes et donc, à juste titre, je réagis. Ma réaction légitime, puisque je ne rentre pas en conflit, je fais un exercice comparatif entre des recettes et des dépenses, qui tantôt augmentent, tantôt diminuent. Et à juste titre, par rapport à des compétences qui me paraissent être forts importantes, je fais remarquer que comparativement à 2013, il y a des diminutions. Donc légitimement, je me pose une question : comment, par rapport à une ambition traduite à travers des écrits etc., peut-on réaliser, développer et dynamiser, un certain nombre d'objectifs, par faute de moyens ? Mon interpellation n'a pas été critique, mais à juste titre objective puisque j'explique que dans le domaine du sport, comparativement à 2013, il y a moins de subsides adressés aux associations. Monsieur l'Echevin évoque des canaux autres qui ne sont pas dans le budget. Mais on est en train d'étudier un budget et d'analyser des situations objectives et chiffrées. Maintenant, s'il y a d'autres canaux ou possibilités que nous ignorons, faites-nous les savoir au moment voulu, surtout à l'occasion d'une Section réunie où vous étiez absent.

Par rapport à l'économie, le raisonnement est le même et donc je ne vais pas rentrer dans une polémique. Je suis simplement parti d'un constat, diminutions de couts, politique affichée, manque de moyens, donc incohérence.

Merci pour la réponse accordée.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

C'était simplement pour revenir sur les éléments qui ont été apportés et on remercie Monsieur Haouari pour la réponse qui nous a donnée, mais il est fait mention d'une étude où il y aurait 145 et trois points... Enfin, moi je ne suis pas au courant de cette étude et il est très facile de parler comme ça dans le vide, moi je pourrais également faire allusion à d'autres études qui démontrent le contraire. Moi, je pourrais détruire votre argument et vous le mien, mais il n'y a rien de sérieux parce qu'on ne dispose pas des documents. On a également parlé des intérêts et vous avez dit que c'était une prévision. Or moi, je n'ai pas pris les prévisions, j'ai simplement pris au niveau des annexes, les décisions qui ont été prises le 12/12/2012. Rien que celles-là, ça représente plus de 15 millions d'euros. Si on rapporte ça en nombre d'années qu'il reste, ça fera près de 60 millions, ça fera presque doubler l'endettement de la Commune, donc vous pouvez imaginer ce que ça aura comme conséquence.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Si j'ai parlé de l'acquisition d'un espace de sports de tennis, c'est parce que dans le document que j'ai reçu du service des Finances, qui est la ventilation des différents projets du programme extraordinaire, ce projet était mentionné. Soit il existe et alors je dis à Monsieur l'Echevin qu'il y a une erreur de sa part, soit il n'existe pas et l'erreur ne vient pas de chez moi, elle vient des services qui l'ont indiqué dans le document. Si le document n'existe pas, ça confirme ce que je disais auparavant, c'est que le constat est faible en matière à la fois d'investissements en infrastructures sportives, même s'il y a le plan pluriannuel, mais également notamment au niveau des subventions, on constate qu'elles ont diminué.

Par rapport à la propreté publique, je j'ai entendu une réponse sur les déchetteries. Ça, c'est très bien, mais je n'ai pas vu dans le budget différents investissements par rapport à l'augmentation de la présence de corbeilles publiques dans nos quartiers. Concernant les Gardiens de la Paix, je pense que quand on a une politique, on mise à la fois sur les Gardiens de la Paix, les forces de Police. J'ai entendu qu'il y avait effectivement une formation et je sais qu'ils sont plus de 80, c'est un chiffre conséquent, et que les subsides ne viennent pas de la Commune, mais je dis juste qu'il faut peut-être envisager de renforcer leurs équipes d'une manière ou d'une autre. Ça, c'est au niveau de la Commune et du Collège de trouver les solutions parce que si on veut privilégier leurs missions, si on veut les accompagner dans leur mission, notamment dans la sécurisation des écoles, dans l'accompagnement des personnes âgées, dans le travail en matière de sécurité routière, puisque la nouvelle loi sur les sanction administratives communales va leur permettre d'agir au niveau de cette nouvelle mission, j'attire simplement l'attention sur cet aspect-là, donc j'espère qu'à l'avenir on trouvera des solutions pour renforcer notre équipe de Gardiens de la Paix qui est déjà assez conséquente. Mais j'ai constaté que dans le rapport annuel, il y avait un certain taux d'absentéisme, ils sont soumis à rude épreuve et donc, je suis très attentif à ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je remercie d'abord l'Echevin des Finances pour ses explications. Même si on n'est pas toujours d'accord avec lui, il faut quand même avouer qu'il maîtrise bien la matière. J'ai une petite question qui reste par rapport à l'impôt hôtelier. Quand vous avez fait le calcul, j'avais demandé sur combien de contribuables vous vous étiez basés, autres que des particuliers.

En ce qui concerne le pôle de sports Heyvaert, je remercie l'Echevin des Sports et dans ma question j'avais évoqué aussi le pôle Heyvaert comme un exemple, mais ça vaut aussi pour les autres infrastructures. Je trouve ça très important que ces bâtiments puissent être utilisés le plus possible. Donc ça coûte très cher pour les construire, donc ça doit être le plus possible à la disposition des Molenbeekois.

A l'attention de l'Echevine de la Jeunesse, moi je vis l'immersion tous les jours et donc j'avais bien compris que le Conseil de la Jeunesse était bien prévu pour la fin de cette année, mais je tenais à rappeler que l'année passée il était déjà promis pour l'automne 2013.

Une dernière question à Madame la Bourgmestre, les chiffres ne sont pas toujours le plus important, mais suite à vos déclarations après l'accident à la chaussée de Ninove, je ne vise pas ce point en particulier, mais j'avais constaté que dans le budget il n'y avait rien de prévu dans le poste pour l'éclairage public et vous aviez pourtant annoncé cela et donc je suis un peu étonné qu'il n'y a rien dans le budget.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Il y a beaucoup de choses à dire, mais comme on a un temps limité... 30 % pour la Zone, 700.000 euros ... On ne va pas épiloguer là-dessus, mais la Commune va devoir déboursier 700.000 euros en plus des 3 % qui sont dans le budget et 1.800.000 euros pour les caméras de surveillance. Ça, c'est ce que vous allez devoir donner à la Zone de Police et je mets ma main à parier que votre prochaine modification budgétaire ce sera celle-là. Si je voulais mettre ça en lien avec la cohésion sociale, les jeunes, la prévention, c'est parce qu'à côté de tous ces montants-là, en fait, il n'y a quasi rien pour le reste. Madame Turine, j'ai entendu sa réponse, vous savez Madame Schepmans, si certains Conseillers disent tout et leur contraire, vous avez également des Echevins qui disent tout et leur contraire. Madame Turine nous explique qu'on a obtenu 3 % d'augmentation pour la LES. C'est super, c'est magnifique en période de crise. Oui d'accord, mais en Sections réunies, elle n'était pas là pour l'entendre. Quand j'ai demandé qu'est-ce qui justifiait l'augmentation, l'Echevin des Finances m'a dit qu'il n'y avait pas d'augmentation et que c'était simplement basé sur la

réalité de l'année précédente. Donc c'est vous qui dites tout et son contraire. Donc en réalité, au niveau jeunesse, il n'y a rien, il n'y a pas d'ambition, il y a une Maison de Jeune qui devient une petite Maison de Jeunes et si j'ai voulu mettre en parallèle avec la sécurité, c'est parce que je suis très déçu de voir qu'il n'y a rien pour la drogue, la prévention drogue, pour Ribaucourt. Tout le monde en a beaucoup parlé, moi je pensais que c'était une priorité pour l'Echevine et donc, il n'y a rien du tout. La seule chose qu'il y avait de positif, de modeste, mais de positif, c'était ce Conseil de la Jeunesse mais qui, je viens d'entendre ce soir, est reporté après les élections parce que ça arrange les bidons de tout le monde. Donc voilà, Monsieur Haouari, je vous ai entendu et je rejoins en partie ce qu'a dit Monsieur Berckmans, vous êtes un des Echevins les plus polis quand vous nous répondez, sauf quand vous vous énervez, mais je suis désolé, dans certains cas, la deuxième carte riverain, pour les jeunes, c'est 600 euros. Quand vous dites qu'on ne touche pas à la population, ça n'est pas vrai, d'accord vous ne touchez pas directement à l'impôt des personnes physiques et au précompte, mais vous allez chercher des taxes partout, des taxes forfaitaires, les mêmes pour tout le monde, quels que soient les revenus, quelle que soit la situation.

Au niveau Sports, il y a rien de neuf par rapport à ce qui existait déjà. Le plan pluriannuel, il existait déjà à la Région, c'est un plan sur cinq ans. Je suis bien placé pour le savoir puisque j'y ai participé et j'y ai contribué...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Oui Monsieur le Président, je voulais justement vous féliciter pour la bonne tenue de cette assemblée, mais ça tombe un petit peu mal. C'est peut-être dû au nouveau matériel, à l'expérience. Par contre, je suis quand même sidéré par l'attitude de certains de vos Echevins, notamment le premier Echevin, je ne comprends pas du tout les attaques personnelles qui n'ont pas leur place ici. On parle ici de politique et pas de personnes. C'est vraiment en dessous de tout, je regrette vraiment cette façon de travailler et je m'étonne que l'Echevin qui a peut-être le portefeuille le plus lourd en matière de compétences et en matière financière, qui est responsable pour les Contrats de Quartier, pour la Mobilité, pour les Travaux n'a pas pris la parole aujourd'hui. C'est quand même assez étonnant, il n'était pas là non plus hier aux Sections réunies et je n'ai d'ailleurs pas eu de réponse à mes questions sur la viabilité de la gestion des parkings souterrains et donc j'aimerais bien savoir à quoi elle va servir cette étude.

Pour conclure, je voudrais rejoindre ce que Monsieur Ikazban a dit, ce que Monsieur De Block a dit, ce que vous avez vous-même dit Madame la Bourgmestre, u heeft de keuze gemaakt tussen twee opties : de eerste optie was niet de personenbelasting te verhogen, om te zeggen : we gaan geen personenbelasting verhogen, maar we gaan de forfaitaire kosten verhogen op allerlei mogelijke manieren, hetzij door belastingen, hetzij door retributies. In feite komt het op hetzelfde neer in de portefeuille van de mensen, Meneer Haouari, of je nu een belasting of een taks of een retributie moet betalen, komt het voor de mensen op hetzelfde neer. Maar u heeft die optie gekozen om alle belastingen te verhogen, dit soms tot 30%. De conclusie is dat iedereen meer betaalt, maar vooral de mensen die het moeilijker hebben betalen proportioneel meer dan mensen die het financieel breder hebben. Die optie heeft deze meerderheid genomen. Dit is een asociale optie. Als je dan toch beslist om de lasten te verhogen, dan had u de sociale optie kunnen nemen, en die was inderdaad een transparante optie, die was dan om de IPP te verhogen, dat heeft u niet gedaan, u heeft de

keuze gemaakt om op een achterbakse manier te handelen, om een manier te kiezen die niet zichtbaar is, maar wel pijn doet.

M. le Président :

Dank u Meneer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne me rappelle pas avoir entendu les réponses à deux questions, d'abord est-ce que la Commune compte augmenter le cadre des accueillants pour garantir que nos enfants ne doivent plus manger par terre ? Ensuite, les accueillantes sont inquiètes des conséquences légales s'il y a quelque chose qui va mal, qui va porter la responsabilité ? Parce que je vous signale que les assurances donnent des consignes de 30 à 35, quand vous avez un groupe de 40 enfants, qui va payer ça s'il y a quelque chose qui se passe ?

J'ai aussi posé une question sur la politique du personnel et donc sur l'évolution du rapport contractuel-statutaire. J'aimerais que vous m'indiquiez l'évolution ainsi que la politique envisagée en la matière ? Très concrètement, est-ce que vous comptez remplacer les gens qui partent en pension, est-ce que vous allez continuer à ne pas les remplacer comme vous le faites maintenant dans la pratique, dans pas mal de services, avec des conséquences néfastes. Parce que s'il y a des maladies, tout un service est directement mis sous pression. Je ne sais pas si c'est dû à cela, mais ça fait quand même deux ou trois fois que je reçois des courriers avec du retard du Secrétariat communal ! Est-ce que peut-être le Secrétariat communal ne devrait pas être renforcé par une ou deux personnes ? C'est une suggestion que je fais.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je suspends la séance cinq minutes et après, on passera au vote et je vous expliquerai comment fonctionne le système de vote électronique.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je réouvre la séance.

Il y a trois procédures de vote possible. Il y en a une qui est complètement secrète, on ne sait pas pour qui chacun a voté. Donc si on a une décision par rapport à une personne, nous pourrions l'utiliser. On pourrait donc utiliser cette formule pour ne plus se rendre dans les isoïrs. On ne verrait plus alors uniquement que le résultat total des votes, avec le nombre de positifs, de négatifs et d'abstention. Ensuite, nous avons également la possibilité de faire un vote par appel, on verra à ce moment-là le vote de chacun au fur et à mesure qu'il est appelé, donc quand il vous votera, on verra sur l'écran le vote qu'il a émis. Ensuite, et ça c'est le vote qui nous concerne maintenant, il y a le vote où on ne voit pas pour qui chacun vote au fur et à mesure, mais une fois que le vote sera terminé, nous aurons l'affichage sur le tableau, comme ça se passe au Parlement. Si quelqu'un se trompe, il le verra-là. Il peut alors demander une modification de son vote, s'il y a eu une erreur, et ce

sera alors enregistré manuellement. Maintenant, pour votre information et comme ça vous le savez, à chaque fois que nous faisons un vote, il y a l'enregistrement qui se fait au niveau technique et donc ce qui veut dire qu'il y a possibilité de stocker les différents votes de façon à ce qu'on puisse revenir dessus et pour les votes secrets, il y aura toujours la possibilité d'avoir la liste pour savoir ce que chacun a voté, puisque le vote final est connu.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que dans le vote secret, vous, vous savez savoir qui a voté pourquoi ?

M. le Président :

Non pas du tout. Pour le vote secret, non. On peut le savoir dans les votes qui ne sont pas secrets. Pour les votes secrets, on ne pourra pas voir le résultat du vote par personne, on aura simplement un résultat global, on ne retrouvera que les totaux.

Alors vous avez les cinq boutons sur votre droite. Vous avez tout d'abord celui du bas avec un petit personnage. Au moment où le vote est appelé, ce bouton s'allume et donc pour pouvoir voter, vous devez d'abord vous signaler pour dire que vous êtes présents et donc vous devez pousser sur le bouton avec le petit personnage. Après ça, vous allez devoir voter et choisir entre le oui, le non ou l'abstention. Il s'agit des numéros 4,3, et 2. Le quatre, c'est oui. Le trois, c'est abstention et le deux, c'est non. Vous avez sur le côté droit du bouton 4, un petit plus, ça c'est oui. J'ai déjà demandé aux services techniques que des petites pastilles soient placées, vertes pour le oui, rouge pour le non et blanc pour l'abstention. C'est le bouton quatre pour le oui et c'est le deux pour le non. Le trois, c'est pour l'abstention. Si vous ne faites pas attention au numéro et que vous regardez sur le côté droit du bouton, vous avez le plus qui est positif, ça veut dire oui, le zéro qui est abstention et le moins qui est le négatif. Ne tenez pas compte des signes qui se trouvent sur le bouton, il faut tenir compte du signe qui se trouve à droite du bouton. Donc on va faire un test. Je vais demander à ce qu'une procédure de vote soit lancée. À ce moment-là, vous allez entendre un carillon. Tout le monde peut voter et appuyer maintenant sur un des trois boutons. Enfin, il faut tout d'abord s'identifier et pousser sur un bouton. Voilà maintenant, on clôture le vote. Il y a encore deux personnes qui doivent voter. Ces personnes doivent d'abord appuyer sur le petit personnage et puis voter. Bon, on relance une procédure. Voilà, vous entendez le carillon, vous avez le petit personnage qui clignote, vous devez pousser sur ce bouton qui clignote. Ensuite, vous choisissez votre vote et à ce moment-là, les boutons vont arrêter de clignoter. Tout le monde a voté ? OK, là maintenant, on clôture le vote. Le résultat du vote s'affiche sur l'écran. En cas de vote secret, c'est ce tableau-là que nous avons, nous ne savons pas pour qui vous avez voté et donc si on se retrouve sur le tableau avec les sièges, là, nous voyons qui s'est abstenu, ce sont les jaunes, les verts se sont les positifs et les rouges se sont les contre.

M. Ikazban :

Mais non, Monsieur le Président, ce n'est pas du tout les votes que nous avons fait. Il y a un problème technique !

M. le Président :

Bon, on va passer au vote manuel. On va voter à la main. Ce ne sont pas les informations que j'ai reçues du technicien de la société hier. On fera le test demain, on va

voter à la main. Je suis désolé, ce sera remis en ordre pour demain. On passe au vote comme d'habitude et on réglera le problème technique pour demain, je vous promets que ça fonctionnera.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 23 votes positifs, 18 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 23 positieve stemmen, 18 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Je vous propose d'interrompre la séance ce soir et de la reprendre demain matin. Non excusez-moi, c'était un rêve, je vous propose de la reprendre demain à 19 heures dans la même salle.

5. Enseignement communal - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, le service emploi de Koekelberg et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en « Techniques de vente et néerlandais commercial », à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle. Formations subventionnées et à charge de Bruxelles Formation. Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook benoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het nederlands.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

6. Enseignement fondamental francophone - Commission paritaire locale de l'enseignement officiel subventionné (COPALOC) - Délégation du pouvoir organisateur - Mise à jour 1. Franstalig gemeentelijk basisonderwijs - Plaatselijke paritaire Commissie van het gesubsidieerd officieel onderwijs (COPALOC) - Opdracht van de inrichtende macht - Bijwerking.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, j'ai lu de façon un petit peu plus attentive les désignations, et je ne comprends pas très bien. Je vous relis le point un : « les Commissions paritaires locales comprennent un nombre égal de représentants du pouvoir organisateur et des membres du personnel ». Quand je tourne la page, nous sommes occupés à remplacer le comité, je comprends qu'il y ait des changements. Madame Schepmans, Bourgmestre, a pris la charge, disons le portefeuille de l'enseignement. Donc je conçois bien sa présence. Madame Vande Maele souhaite rester, alors qu'elle y était déjà auparavant, mais en qualité d'Echine du Personnel et de la Prévention au travail. Puis nous avons quatre Echevins et sept représentants. À l'article un, il est bien précisé « à part égal ». Certes, on peut s'adjoindre à titre consultatif des experts et des membres suppléants. Or il s'agit pour les membres suppléants, de remplacement d'une personne directrice d'une ancienne école qui a été licenciée en 2012, de la remplacer actuellement par la directrice de l'école 17. Je voudrais donc qu'on m'explique un peu les choses ? On ne respecte pas le point un, à savoir le nombre égal de représentants du pouvoir organisateur et des membres du personnel. Alors on pourrait peut-être me faire un détail entre les membres du personnel et les autres et qui seraient considérés comme experts. Auquel cas, je tiens à vous préciser que s'il s'agit d'experts, ils n'ont droit qu'à une voix consultative et sont convoqués sporadiquement.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas demandé la parole.

Mme Piquard :

J'ai oublié une question, dans le cadre de cette restructuration, je me posais la question de savoir si ce n'était pas le moment d'y adjoindre des membres du Conseil communal de l'opposition ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour une fois, je n'ai pas demandé la parole. Vous insistez pour que je prenne la parole ?

M. le Président :

À pardon, je voyais sur mon écran que vous aviez demandé la parole.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Très brièvement, en fait Madame Piquard, il y a un simple changement de rôle dans le cadre de la COPALOC, puisque je deviens Présidente, ayant l'Instruction publique dans mes attributions. Pour le reste, la présentation qui vous est faite est exactement, en termes de répartition, la même que celle des législatures précédentes. Il y a quatre membres du Collège des Bourgmestres et Echevins qui font partie de la COPALOC. Donc, je ne comprends pas bien vos remarques. La seule chose que je peux ajouter, c'est que nous nous inspirons de la législature précédente et des dispositions en vigueur qui ne prévoient pas dans le cadre de la Commission paritaire locale de l'enseignement officiel subventionné qu'il y ait des représentants de l'opposition.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame la Bourgmestre, j'entends bien, vous appliquez ce qui était soi-disant appliqué avant, alors que vous nous prônez depuis plus d'un an le changement. Je l'attendais là aussi ! Avant 2013, vous étiez déjà désignée représentante effective en tant que Bourgmestre, excusez-moi, c'est écrit dans la délibération. Donc, quand ça vous arrange, vous y participez et puis quand ça ne vous arrange plus, là, vous remettez ça sur le passé. Ça me pose un petit problème, je n'ai pas de soucis à ce que vous soyez là en tant qu'Echevine de l'Instruction publique, soyons clairs. Je n'ai pas de soucis à ce que vous partagiez le rôle entre vous-même et Madame Vande Maele. J'ai lu que Madame Vande Maele souhaite rester dans cette Commission et je ne lui reproche pas. C'est bien son droit quelque part puisqu'elle est dans la majorité. Mais ne venez pas me dire que c'était comme ça avant, sous l'ancienne législature. Je suis franchement désolée, vous êtes désignée dans les considérants comme étant membre effective de fait puisque vous êtes Bourgmestre. Maintenant, vous reprenez votre rôle d'Echevine de l'Instruction publique et je vous le répète, je n'ai pas de souci avec ça. Je vous demande simplement de voir maintenant, puisque vous prônez le changement depuis un an, ce qu'il en est par rapport au respect de l'article premier : « le nombre égal de représentants du pouvoir et des membres du personnel ». Je vous remercie de votre réponse Madame.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vous dirais Madame Piquard que nous ne faisons qu'appliquer l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la création et à la composition et aux attributions des Commissions paritaires locales de l'enseignement officiel subventionné, et que si vous considérez que ces dispositions de l'arrêté ne sont pas respectées, je vous invite à porter plainte par écrit à la Tutelle pour le signifier. Pour le reste, je pense que ce point ne mérite pas plus d'explications.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

7. Coordination des crèches communales - Convention de fonctionnement avec l'asbl OLINA - Milieu d'accueil rue du Jardinier 'OLINA 2'.

Cel Coördinatie kinderdagverblijven - Werkingsovereenkomst met de vzw OLINA - Opgangmilieu Hoveniersstraat 'OLINA 2'.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, j'ai lu attentivement la convention de fonctionnement entre l'ASBL OLINA 2 et de son occupation à la rue du Jardinier. À l'article premier, ce qui retient mon attention, c'est que le milieu d'accueil est autorisé, on ne parle pas ici encore d'agrément, par l'Office de la Naissance et de la Petite Enfance, donc ça veut dire qu'il correspond aux normes, mais ça ne veut pas dire qu'il a reçu l'agrément lui permettant d'obtenir des subsides de fonctionnement. Pour une crèche de cette importance, un subside de fonctionnement, ça veut dire un quart temps d'infirmière brevetée, deux temps plein et demi de puéricultrices subventionnées par l'ONE, un quart temps d'assistante sociale. Alors je vois qu'il est écrit qu'on va prendre en charge à cette fin sans discrimination les demandes d'accueil, qu'elles émanent directement des parents ou de l'Administration communale, conformément au projet d'accueil. Pour moi, c'est un tiret un peu flou. Je vous demande ce qu'il en est du registre d'inscription conforme aux prescriptions de l'ONE, à savoir que le premier inscrit a droit à la première entrée dans la crèche.

Là où j'ai un sérieux problème quant au fonctionnement et certainement à la l'obtention de l'agrément de l'ONE, et je m'en réfère à l'article deux ou trois du décret ONE qui dit qu'il y a universalité d'accueil. Il est écrit qu'on va réserver 50 % de la capacité d'accueil aux parents d'enfants habitant la Commune ou qui y travaillent. Cela est vraiment contraire aux normes de l'ONE, à toutes normes d'accueil. Des dispositions particulières d'accueil peuvent exister à concurrence de 10 %. Mais jamais, au grand jamais, on ne peut fonctionner de la sorte. On ne peut pas y appliquer l'accueil universel. Cette disposition relève de discrimination à l'accueil de l'enfance et avec un tel critère, vous risquez de retirer l'autorisation même de l'ONE, l'autorisation d'ouvrir et d'installer des bébés, sans assurance d'avoir un financement et donc un subside couvrant partiellement les frais.

Dans le cadre des assurances, vous avez l'obligation de couvrir les polices d'assurance nécessaire pour couvrir tous risques inhérents à l'exécution de la présente convention, convention où il n'est nulle part fait allusion à l'accueil des enfants. Une association, son premier rôle c'est d'abord de couvrir les enfants, son personnel et éventuellement les risques relatifs au travail. Donc ça, c'est exclu de cette convention-là.

Au niveau des engagements de la Commune, nous avons parlé de 58.000 euros la première année et 35.000 euros la deuxième. Ici, il est bien écrit qu'il s'agit de 58.000 euros maximum à donner en subside communal pour aider la crèche. Sur le fond, soyons clairs, je

n'ai pas de problème à ouvrir des places de crèche. Si je lis correctement ce qui est écrit, l'association doit effectuer une demande de subvention pour l'exercice suivant, au plus tard le 31 août de l'année précédente. Quand une organisation demande des subsides, elle doit avoir un projet de budget et un projet d'activité. Comment voulez-vous qu'une ASBL rende des comptes par rapport...

M. le Président :

Madame Piquard, votre temps de parole est écoulé.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je vous remercie d'avoir lu avec attention cette convention Madame Piquard, surtout que vous étiez Présidente du Conseil d'Administration de l'AG de l'ASBL OLINA. Donc, vous devez bien connaître l'ancienne convention. Parce que cette convention est quasi la même que la précédente. Alors, vous parlez d'abord de la demande d'agrément, il faut savoir que l'agrément de cette crèche est en cours et donc, ça doit passer maintenant au Conseil communal pour que la voix d'agrément puisse se poursuivre. La demande doit être rentrée pour le 28 mars au plus tard. Il faut savoir aussi qu'il y aura un Conseil d'Administration et une AG dans laquelle le Parti Socialiste est représenté, cette AG sera prévue le 19 mars. Je sais que Madame Ouberti est dans l'AG.

Au niveau du pourcentage de Molenbeekois et de membres du personnel Molenbeekois, c'est l'ancienne convention qui est ici toujours d'actualité. On n'a pas changé cela est donc là, je suis étonnée de votre remarque puisque c'est la convention avec laquelle vous avez travaillé pendant plusieurs années.

Au niveau de l'assurance, nous n'avons pas non plus changé. OLINA prend les assurances nécessaires pour les enfants et on veillera à ce que tout soit en ordre au niveau des assurances, bien entendu.

Au niveau de l'engagement de la Commune, de l'engagement budgétaire, c'est vrai que nous avons vu avec la directrice comment faire fonctionner cette deuxième crèche OLINA. Nous avons fait les calculs ensemble et elle a demandé 58.000 euros la première année. Elle a demandé plus car il y a certains frais d'installation. À partir de la deuxième année, elle va fonctionner avec 30.000 euros par an. Il faudra peut-être réévaluer tout cela, mais pour l'instant, nous avons un plan financier qui a été d'ailleurs discuté lors d'une Assemblée Générale. Cette crèche devrait ouvrir ses portes dès que possible, au mois d'avril. Il faut savoir qu'au niveau de la liste d'attente, il y a déjà une liste d'attente et donc je vous propose d'en reparler ensemble avec les membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale d'OLINA.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour les explications.

Ceci étant, je maintiens que nous avons la souplesse, avec l'accord bien entendu de l'ancienne majorité, je parle bien du MR notamment et de la liste du Bourgmestre, nous avons le soutien pour laisser des facultés qui n'étaient pas limitées à 30.000 euros. Il est vrai que cette crèche était très bien gérée et nous avons dû suppléer une année. Ici, il est écrit 30.000 euros la deuxième année et moi je crains qu'il y ait un problème quelque part, et je ne le souhaite pas, soyons clairs. Ceci étant, je me permets de vous rappeler que pour le même montant, vous conservez la crèche de la cité joyeuse qui est en grande difficulté, je vous l'annonce aujourd'hui en primeur.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**8. HANDICITY - Charte communale de l'intégration de la personne handicapée.
HANDICITY - Gemeentelijk handvest voor de integratie van gehandicapten.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berkman.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb twee vragen, ik lees in de consideranten dat het gaat over een handvest dat werd getekend door verschillende Waalse en Brusselse gemeentes. Is dit een handvest dat uitgaat van de Franse Gemeenschap ?

En dan een tweede, meer inhoudelijke vraag, ik zal dit punt natuurlijk goedkeuren, maar ik maak van de gelegenheid gebruik om te vragen wat er gebeurt op dit terrein, het beleid inzake personen met een handicap. Ik zeg niet dat er in Sint-Jans-Molenbeek niets gebeurt, maar men hoort er weinig over.

À titre d'information, certains parmi nous étaient là, la semaine passée, il y a une ASBL qui a ouvert une Maison des personnes handicapées dans la rue des Béguines.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je me réjouis bien évidemment de l'adhésion de la Commune à cette charte communale de l'intégration de la personne handicapée. Lors de mon interpellation, l'Echevine des Affaires sociales nous avait d'ailleurs assurés que la Commune ferait

d'ailleurs ces démarches en ce sens. Elle nous avait aussi expliqué que la Commune agissait d'ailleurs en faveur de ce public sans attendre l'adhésion de cette charte.

L'intérêt fondamental de ce texte, pour moi, c'est qu'ils visent au travers de 15 principes forts, une inclusion pleine et entière dans toutes les sphères de la vie. Lors de l'évaluation qui se fera pour l'octroi du label HANDICITY, qui nous sera, je l'espère présentée en Sections réunies, nous devons impérativement y retrouver cette approche transversale et pas uniquement l'inventaire des actions mises en œuvre par la seule Echevine des Affaires sociales. J'aimerais entendre l'Echevin des Sports qui nous exposerait par exemple des journées sportives où se retrouvent des clubs sportifs associés à des clubs de la Fédération Handisport et où, pourquoi pas, les personnes pourraient s'essayer à des sports adaptés, avec mise en situation. J'aimerais entendre l'Echevine de l'Instruction publique nous informer que les directions des écoles communales sont toutes ouvertes à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de leur établissement. J'aimerais entendre l'Echevine du Personnel nous informer de l'action de sensibilisation du personnel communal aux différents types de handicap afin d'améliorer l'accueil de ce public, information qui peut souvent faire défaut à cette catégorie de la population et à leurs familles. J'aimerais aussi qu'on nous informe que le service GRH a une grande maîtrise des politiques mises en œuvre par le service Phare et qu'il a à cœur d'améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées au sein de l'Administration. J'aimerais entendre l'Echevine de la Culture nous informer que dans la programmation culturelle, une place est donnée à des chanteurs, à des acteurs, à des artistes en situation de handicap. De même, l'Echevine de la Jeunesse et de la Cohésion sociale, nous expliquerait que les associations de jeunesse prennent contact avec les associations spécialisées pour organiser des rencontres permettant de réfléchir à une plus grande offre de loisirs à ces jeunes. J'aimerais entendre l'Echevin du Logement qui nous ferait état du nombre de logements adaptés et adaptables en augmentation. J'aimerais aussi entendre l'Echevin ayant en charge l'accessibilité du site Web de la Commune nous garantir que les recommandations du label Handisurfer, seront suivies et que oui, le site est 100 % accessible.

Merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

C'est vrai que je suis encore très émue par l'intervention de notre chère Conseillère communale, puisqu'une grande partie de ce qu'elle vient de nous exposer, se retrouve un petit peu dans mon interpellation. Je voulais justement interpeller aujourd'hui les Conseillers, principalement la majorité sur ce point, parce qu'effectivement je découvre que la charte pour les personnes en situation de handicap a été soumise à la Commune déjà en juin dernier en 2013. Malgré les rappels, je me réjouis qu'enfin on puisse tous s'y consacrer. Mes questions sont les suivantes. Dans la déclaration de politique générale de la majorité, un point était réservé aux personnes à mobilité réduite et vous prévoyez justement de faciliter l'accès et d'informer en tout cas ce public. Je regrette malheureusement que ce que vient de nous exposer notre Conseillère Madame Tamditi, n'était pas repris dans la politique générale

de manière précise et approfondie. Je me réjouis de l'apprendre aujourd'hui, j'espère que c'est la volonté de toute la majorité. Parce que c'est bien de s'associer à une charte, mais concrètement qu'est-ce que la Commune va mettre en place en termes d'accès à ce public ? Que va mettre en place la Commune pendant les cinq années qui suivent ? Je m'interroge et j'espère réellement que les propositions qui viennent d'être faites vont être concrétisées partiellement, à défaut de l'être majoritairement. Je voulais aussi pour terminer vous poser la question suivante : dans le cadre des marchés publics, avez-vous déjà fait appel aux entreprises de travail adapté ? Je pense, à ma connaissance, qu'il n'y a pas d'entreprise de travail adapté à Molenbeek-Saint-Jean, est-ce une volonté, une intention de votre part de mettre en place dans ce label, qui j'espère va être accordé à la Commune, des partenariats avec des entreprises sportives pour pouvoir réellement inclure ces personnes dans toutes les politiques et dans tous les projets qui vont être mis en place ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi je voudrais aussi souligner le mot rencontre, c'est ça qui est important. Oui, il faut aménager, faire des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite, c'est très important. Mais au-delà d'avoir des structures indépendantes, ce qui faudrait surtout, ce sont les intégrer parmi nous, les mettre dans nos propres écoles et avoir des lieux ouverts, des écoles ouvertes de façon à ce qu'on soit plus unis et c'est au niveau de la formation qu'il faut travailler pour qu'ils aient des perceptions moins empreintes de préjugés. Il faut qu'on arrête de parfois stigmatiser les personnes qui ne se retrouvent plus parmi nous et qu'on tisse des liens un petit peu plus fraternels avec elles. Leurs handicaps, ces personnes, elles n'y peuvent rien, elles ne l'ont pas choisi, ce sont des personnes à part entières et donc c'est comme ça qu'il faut les percevoir. Donc il faudrait une meilleure information, une meilleure éducation de nos élèves, des formations de notre personnel communal et des enseignants et les intégrer parmi nous.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Puisque mon micro est rouge, j'en profite pour rendre hommage à la Fédération. C'est quand même l'Association socialiste de la personne handicapée qui a mis sur pied cette charte et je pense qu'il faut leur rendre hommage. Le travail à Molenbeek est en effet énorme et tout ce que vous avez évoqué comme piste, ce sont des pistes importantes et elles ont chacune leur raison d'être. Signer la charte, évidemment, c'est ce qu'il y a de plus facile à faire. C'est une première étape qui nous engage sur un chemin que nous devons en effet construire ensemble, toutes les personnes ici autour de la table, c'est ensemble que

nous devons veiller à vendre notre Commune plus ouverte et plus accueillante aux personnes qui ont un handicap.

Ce matin, c'était une journée déjà un peu particulière à ce niveau-là, puisque nous avons eu une rencontre avec mon collègue, Echevin du Logement, où nous avons évoqué justement des logements d'accueil pour des personnes âgées. Il faut savoir que tous les nouveaux logements seront adaptés ou adaptables aux personnes avec un handicap, tous seront adaptés. Ce matin, j'ai découvert dans mon bureau et je ne savais pas qu'il existe un organisme qui s'appelle Alpha Signe rue Pierce. C'est une association qui aide pour la mise au travail des personnes sourdes et ils sont en difficulté financière, je suis un petit peu triste que Madame P'tito ne soit pas là, parce que justement elle a été interpellée parce que Bruxelles Formation n'a pas adapté, indexé les salaires depuis trois ans et donc ils sont en difficulté financière à ce niveau-là. Ils sont venus voir si la Commune ne pouvait pas donner un coup de main et nous sommes en train de voir avec l'Echevine de l'Egalité des Chances et Madame la Bourgmestre comment nous pouvons les aider dans cette situation.

Il faut en effet faire un relevé de toutes les associations qui sont sur le territoire de la Commune pour mieux pouvoir informer les personnes, hier nous en avons encore parlé. Les parents sont vraiment en grande difficulté, les parents qui ont un enfant handicapé sont vraiment en grande difficulté pour trouver des places, mais c'est vrai que ça dépasse la Commune. Mais, puisqu'on parlait de Facebook tout à l'heure, il faudrait pouvoir se mettre tous autour de la table pour voir comment offrir un avenir aux parents qui vraiment parfois s'arrachent les cheveux pour que leurs enfants soient traités avec respect.

L'approche transversale est tout à fait légitime et importante. Dit is niet specifiek een Waalse of een Brusselse vereniging, Meneer Berckmans, het komt uit de socialistische vereniging van de gehandicapten. Daar komt het handvest vandaan.

Voilà, le désir est grand et les moyens ne sont pas aussi grands que le désir, une des premières choses que l'on fera, c'est de veiller à mettre en place un Conseil consultatif de la personne handicapée pour qu'il y ait au moins un lieu de parole, un lieu de rencontre pour mieux cerner les besoins, les désirs et les attentes.

Tout à l'heure, nous avons aussi évoqué le problème du Métro à la station Comte de Flandre. Tout est prévu à cette station pour qu'il y ait un ascenseur, mais pour des raisons juridiques, les personnes peuvent aller jusqu'au premier étage et pas plus haut. Ce sont toutes des choses qu'il faut tenir à l'œil et des chantiers qu'il faut continuer à faire grandir, à faire avancer pour le bien de tous, pour que chacun, quel qu'il soit, puisse se sentir accueilli et se sentir aussi comme les autres, que chacun soit égal dans la vie, dans cette Commune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais remercier Madame Tamditi pour son témoignage, mais aussi de Madame Goris. En fait, il s'agissait d'une problématique qui m'a sincèrement touchée, tout comme vous, ça vous touche aujourd'hui. J'en suis très heureuse, soyons clairs. Effectivement, quand je tire le bilan de mon action sociale, je reconnais et j'ai la franchise de le dire, que c'était peut-être mon point faible. Ce point faible a été lié au fait que je n'avais pas une

structure au niveau du personnel pour pouvoir assumer la tâche que je voulais suivre. Je voulais suivre non seulement une tâche, mais je voulais aussi suivre un projet humaniste. Donc, je vous souhaite d'avoir la chance que je n'ai pas eue, mais pas pour vous ni pour moi, mais pour les personnes intéressées. Merci pour votre témoignage et votre franchise.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Madame l'Echevine pour vos réponses, mais j'ai quand même deux petites remarques. Étant donné qu'aujourd'hui nous allons tous favorablement voter pour la signature symbolique, après la mise en place de pas mal de projets, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager que dans un an ou deux ans, on puisse évaluer ce qui a pu être fait ? Il faudrait vraiment que cette charte ne soit pas uniquement symbolique il faudrait vraiment qu'elle ouvre la porte à la concrétisation de projets concrets. C'est bien de signer une charte, mais la charte doit aussi être un moment clé et on pourrait chaque année évaluer à cette date ce qui a été fait.

Vous avez parlé de ce qui va être mis en place pour les futurs logements qui vont être créés. Mais il ne faut pas oublier également qu'actuellement les personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite vivent déjà dans des logements sociaux et connaissent pas mal de difficultés et pour lesquels des mutations ne sont pas effectives par manque de moyens.

La dernière remarque je compte faire, vous regrettez l'absence de Madame P'tito, j'ai juste envie de vous dire que Madame P'tito, quand elle est au Conseil communal, elle est liée en tant que Conseillère communale du Parti socialiste et pas en tant que directrice de Bruxelles Formation. Rien ne vous empêche d'ailleurs de la contacter directement à son bureau.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

9. Subventions aux Communes en matière de mise en place de formations sportives - Conventions pour les Clubs sportifs de catégorie 6.

Subsidies aan de Gemeenten voor de invoering van sportopleidingen - Ontwerpovereenkomsten voor sportclubs van categorie 6.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Tenzij ik me vergis, gaat het hier over een subsidie die het Gewest uitkeert in het kader van een bevoegdheid waarvoor het niet bevoegd is. De sportopleiding is een bevoegdheid van de gemeenschap. Dat is een eerste punt. Een tweede punt, kwestie van de transparantie, dient de gemeente hier als postbus, en dat is geen manier om een goed bestuur te voeren. Ten derde, stel ik mij de vraag : waarom hebben de betrokken verenigingen en eventueel de gemeente zelf niet rechtstreeks subsidies aangevraagd bij de wél bevoegde overheden, zijnde de Vlaamse en de Franstalige gemeenschap en eventueel de VGC en de COCOF?

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas demander comme Monsieur Berckmans ce que c'est puisqu'on a déjà eu l'occasion d'approuver des points similaires. Par contre, j'ai deux questions. D'abord, c'est un club de basket que je ne connais pas. Les deux seuls clubs de basket que je connais, sont l'ABC et les Anciens 13. Mais ici, comme le montant est assez important, je voudrais d'abord demander si la Commune connaît ce club, parce que moi, je ne le connais pas et je voudrais suggérer que la Commune, si elle ne connaît pas ce club, qu'elle écrive à la Région pour signaler simplement qu'il y a parfois des clubs qui ont une adresse sur une Commune mais qui n'ont peut-être aucun adhérent à Molenbeek et aucune activité sur le territoire de la Commune. Parce qu'auquel cas, une deuxième conséquence négative pour la Commune, puisque 50.000 euros c'est quand même un montant important, ça voudrait dire que ça va peser lourd dans la ventilation générale à travers des 19 Communes. Il ne faudrait pas qu'on comptabilise 50.000 euros pour un club Molenbeekois qui n'en est pas vraiment un. Maintenant peut-être que ce club est connu et reconnu par la Commune, moi je ne sais pas. Si tel est le cas, alors mes remarques sont nulles et non avenues. Je propose donc que l'on fasse quand même ces remarques à la Région.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Bien évidemment que je ne vais pas rentrer dans le débat communautaire pour devoir expliquer toute la mécanique qui été mise en place pour financer les clubs sportifs bruxellois. Je sais que c'est un débat passionnant, passionné pour certains, sur le plan communautaire. Mais je ne pense pas que ce soit le lieu pour en débattre ce soir. Par contre, la raison pour laquelle la Région nous a très récemment annoncé que ce club allait percevoir

un subside de 50.000 euros, c'est tout simplement parce que ce club vient de s'installer sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et donc c'est vraiment une décision de la Région de nous contacter et de nous dire qu'ils vont nous envoyer ce subside octroyé à ce club qui a toute une série d'activités dans différentes Communes de la Région. Pour ceux qui ne connaissent pas le responsable de ce club, je l'ai découvert en étudiant le dossier, c'est le frère du responsable de l'ABC qui a ses activités sur notre Commune. Ce sont des gens qui ont évolué à un très haut niveau du basket. À ce stade-ci, je n'en sais pas plus. Les questions que Monsieur Ikazban a posées, effectivement nous les avons posées via le Receveur pour savoir comment il se faisait qu'on nous annonçait cela en dernière minute. C'est le fonctionnement qui est comme ça, on attend des réponses concernant la venue de ce club. Ce club a des activités, ce n'est pas une coquille vide. Il a des activités et dans les prochains jours nous allons avoir des réponses pour savoir quel sera notre attitude par rapport à ce club.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, je voudrais remercier l'Echevin pour ses réponses. Effectivement, si c'est le frère de l'autre, alors il s'agit effectivement d'un projet d'académie et qui date déjà d'il y a quelques années et qui voit enfin le jour. Donc une partie de ma remarque est toujours d'actualité, puisqu'ici ce n'est pas l'ABC qui évolue sur Molenbeek, mais c'est une académie qui va agir sur l'ensemble du territoire de la Région et même bien au-delà. Mais, il ne faudrait pas que l'académie reçoive 50.000 euros de la Région et que la Région considère qu'elle a donné 50.000 euros à un club de Molenbeek-Saint-Jean. Ma remarque, c'est celle-là. Je ne veux pas qu'on pénalise les autres clubs de la Commune. Pour le reste, nous allons approuver ce point.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ongeacht of het over een communautaire kwestie gaat of niet, vind ik het een zeer eigenaardige manier van doen, en we vernemen dat van de schepen, de gemeente wordt dus geïnformeerd dat er een club is die 50.000 euro gaat krijgen. Ik blijf erbij: de gemeente moet die taak hier uitvoeren als postbus. Dat is bijkomende administratie, dat is niet transparant. Dat is geen goed bestuur. Ik ga tegen dat punt stemmen.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

10. Convention exercice 2013 relative à la subsidiation du projet d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (SEMJA).

Overeenkomst 2013 relatief aan de subsidies van het omkaderingsproject met betrekking tot alternatieve gerechtelijke maatregelen (SEMJA).

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu d'abord demander quel était le nombre de personnes qui bénéficient de cet encadrement de mesures judiciaires alternatives ? Je voudrais dire aussi que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant dans la mesure où ça permet à ceux qui ont commis des erreurs de se retrouver dans des services qui leur permettent de reprendre pied et d'avoir une certaine expérience professionnelle, de faire des réparations etc., enfin il y a toute une série de choses positives qui accompagnent ces mesures. J'aurais donc voulu savoir quel était le nombre et aussi savoir quels sont les services qui en bénéficient ? Parce que le CPAS, il y a quelques années, a reçu des jeunes dans ce cadre-là, j'aurais voulu savoir si le CPAS pouvaient être contacté pour bénéficier de ces subsides d'encadrement ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Mais dans le principe de ce qui vient d'être dit, Madame Bastin, je voulais également dire que dans le cadre de cette convention de l'exercice 2013, concernant les mesures d'encadrement judiciaires alternatives, je suis plutôt favorable aux sanctions réparatrices et je le sais grâce à une fonction que j'ai exercée dans le passé. Je suis très soucieuse du travail qui est fait auprès des jeunes, d'avoir un feed-back sur ce service SEMJA et sur le nombre de réussites ou d'échec ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie.

Je vais être très court, je voulais simplement demander à l'Echevine s'il était possible peut-être pas de nous expliquer, mais en tout cas nous envoyer l'évaluation de ces données chiffrées parce que je trouve que ce sont des données extrêmement intéressantes et on a eu l'occasion d'en parler très souvent ici puisqu'on a discuté des SAC en long et en large. Je pense qu'ici on est devant un dispositif qui a fait ses preuves et ma deuxième remarque ce sera celle-là, est-il envisageable, est-ce que le Collège voit des pistes à d'autres niveaux pour renforcer ce service, et en tout cas l'augmenter parce que je pense qu'il a démontré son efficacité. Je voudrais donc avoir les chiffres.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour vos questions et l'intérêt que vous portez pour ce projet. C'est effectivement un projet qui est très important puisque comme l'a dit Madame Tahar, chaque fois qu'on peut mettre en place une sanction réparatrice plutôt qu'un emprisonnement ou une amende, je pense que c'est beaucoup plus efficace, tant par rapport à la réparation vis-à-vis de la victime que par rapport à l'auteur des faits. Par contre, je n'ai pas avec moi ici les chiffres, je peux vous répondre sur quelques points comme cela de mémoire, mais si vous me donnez quelques jours, je vous enverrai une réponse complète par écrit.

Par rapport au public qui est pour l'instant suivi par le service, pour l'instant, ce ne sont que des majeurs. Le SEMJA s'est également occupé de mineurs, mais ils ne le font plus depuis plusieurs années par ce que pour l'instant, le subside qu'ils reçoivent concerne un travail avec les majeurs et non pas avec les mineurs. Mais, les personnes au sein de l'équipe sont éventuellement intéressées et sont compétentes pour travailler également avec les mineurs. C'est vrai que dans le cadre de la réflexion à mener sur les sanctions administratives communales et le renforcement des peines alternatives pour les 16-18 ans, il faudrait effectivement envisager d'élargir le cadre du SEMJA actuel. Dans l'évaluation actuelle sur les sanctions administratives communales, le médiateur de la Zone n'a jamais fait appel au SEMJA pour mettre en place des sanctions réparatrices à la place de sanctions administratives. Donc, on va réfléchir à ces enjeux-là, mais pour ce qui concerne les chiffres et la liste des institutions, je vous envoie ça très rapidement.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je remercie l'Echevine pour son intervention, mais je voudrais dire aussi combien il est intéressant de mettre ces personnes dans certaines structures avec des encadrants, parce qu'il y a une manière d'accueillir ces jeunes, de les accompagner et d'avoir un regard

positif sur leur évolution, et donc ça n'est pas nécessairement possible pour tout le monde. Donc, il y a vraiment une sélection des encadrants qui doit se faire, c'est une expérience particulièrement intéressante. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier l'Echevine pour la réponse et alors c'est une réflexion que j'ai à l'instant, mais c'est trop tard : au moment où on a parlé de sanctions administratives communales, on aurait pu en fait en même temps avoir une présentation du bilan du SEMJA. Ça aurait été très intéressant puisqu'il y a l'élément préventif et autre. On n'y a pas pensé plus tôt, ce n'est pas grave.

M. le Président :

Je redonne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Vous n'y avez pas pensé, mais moi j'y avais pensé. Vous savez qu'on vous a proposé, et ça arrivera très bientôt, une proposition de modification des statuts de la LES, et l'idée est d'aller vers le même modèle que Molenbeek Sport pour l'ensemble des Conseillers communaux qui seront membres de l'Assemblée Générale, et comme pour l'ASBL à laquelle on a délégué les services de la CLES, l'idée c'est que comme des modifications statutaires vont arriver, on va vous inviter à la nouvelle Assemblée Générale, et l'idée c'est qu'à cette première Assemblée Générale, on puisse faire une petite présentation détaillée.

Pour les chiffres, ils sont dans le rapport que vous avez reçu, dans le rapport annuel que vous avez reçu et donc pour l'année écoulée, il y a 188 personnes qui ont été suivies par le SEMJA pour un total de 13.171 heures prestées. Je peux vous donner des chiffres plus complets, mais vous avez déjà dans le rapport que vous avez reçu pour ce Conseil communal-ci, vous avez déjà les chiffres de l'année, mais il n'y a pas la liste des institutions. Donc je vous enverrai des informations plus complètes, mais sachez déjà que dans le courant du mois d'avril, vous serez tous conviés comme nouveaux membres de l'Assemblée Générale de la LES et on pourra faire une présentation plus détaillée.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On n'est pas obligé d'avoir la réponse ce soir, mais comme j'apprends que vous allez changer les statuts de la LES et que vous allez vous inspirer du système présent à Molenbeek Sport, est-ce que le Conseil d'Administration sera toujours composé du Collège ?

Mme l'Echevine Turine :

Non.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

11. Modification du Règlement-taxé relatif à la taxe sur la carte ou vignette communale.

Reglement betreffende de taksen op de gemeentelijke parkeerkaart of vignet - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, je ne comprends pas très bien la délibération. Dans le dernier considérant, il est écrit : « considérant que l'arrêté précité prévoit une carte pour les automobilistes visiteurs, au tarif de trois euros par jour ». Dans le décide, sous réserve des articles deux et quatre, une vignette ou une carte de stationnement peut être obtenue pour 600 euros par an, ou 20 euros par semaine. L'article trois est remplacé par : « sous réserve des articles deux et quatre, la vignette ou carte de stationnement peut être obtenue pour six ans euros l'an, 15 euros la semaine ou trois euros le jour ». Qu'est-ce qu'on remplace en définitive ? Je ne comprends pas le dernier considérant.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je vais m'abstenir sur ce point parce qu'effectivement je ne peux pas voter une modification sur ce règlement taxe sur lequel je n'étais pas d'accord au départ. Je trouve que 600 euros, c'est vraiment très cher. À titre comparatif, c'est quasiment le prix d'une assurance automobile pour un an.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter toutes les choses qui ont été dites, mais il y a plusieurs habitants qui se plaignent que leurs familles ne sont plus motivées à venir les visiter le week-end par ce qu'on doit payer le parking et donc je pense que ça ne devrait pas se passer à Molenbeek-Saint-Jean. Je trouve que trois euros par jour, je voudrais qu'on prévoie un tarif beaucoup moins élevé avec un système de cartes limitées par famille comme ça existe dans d'autres Communes, où les gens ont un quota par famille pour un certain nombre de visites. Comme ça, on pourrait éviter que ce soit utilisé à tort et à travers. Dans ces circonstances, je ne vais pas voter pour, mais je voudrais qu'on facilite les visites de la famille. Les gens doivent déjà payer une carte très chère, puis une deuxième carte pour leur deuxième véhicule et puis encore devoir souffrir parce que leur famille ne veut pas venir les visiter, je trouve que ça va trop loin.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je m'étonne que le PTB soutienne les familles avec deux voitures.

M. De Block :

Oui mais parfois, il y a des familles qui travaillent à deux et deux véhicules sont indispensables.

Dhr. Van Damme :

Oui, c'est très bien que vous défendiez les gens avec deux voitures, mais c'est assez libéral comme point de vue et donc je m'étonne. Ça, c'est le grand écart du PTB. C'est facile de défendre tout le monde quand on a des responsabilités nulle part !

Ma question est toute simple, ik zou gewoon graag weten waarom deze vrij beperkte wijziging en waarom zeer specifiek en niet door het volledige parkeerreglement herbekijken ? Dus vooral een vraag om uitleg.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas rejoindre mes collègues du PTB et du SPa puisqu'ils sont quelque part un petit peu opposés, en tout cas sur ce point-ci, néanmoins pourquoi changer uniquement cette partie et pas l'ensemble ? Ici, ce qui pose problème, c'est le coût alors qu'il y a beaucoup de familles dans cette Commune. Il y a beaucoup de familles nombreuses et beaucoup de visites familiales dans cette Commune, et plus qu'ailleurs. Il y a des personnes isolées qui ont besoin de visites et pas seulement pour dire bonjour, mais aussi pour des

raisons médicales. Je pense que c'est une mesure qui va pénaliser les Molenbeekoïses, plus fortement les familles nombreuses et ça me pose un problème. Donc moi, je ne soutiens pas les gens qui ont beaucoup de voitures, mais en tout cas je ne voudrais pas qu'on pénalise les familles nombreuses qui ont cet esprit d'humanité et des familles pour rendre visite aux membres de la famille qui sont parfois d'ailleurs fortement isolés.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je me permets d'ajouter une toute petite précision, c'est que sous la législature précédente, Monsieur Van Damme avait tout de même prévu un tarif spécifique et moindre pour les personnes âgées de 70 ans et plus qui recevaient de la visite, ce qui pour lui et pour nous, représentait un avantage quant à l'isolement des personnes seules. Souvent, quand on est âgé, des personnes se retrouvent seules. Le principe était qu'il reçoivent de la visite des enfants qui habitent en province, et ça pour éviter leur isolement. Je vous demande donc un peu de compréhension par rapport à cette nouvelle décision.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que chacun peut résumer les raisons ou les non-raisons de changements, mais ce qu'il faut savoir, qu'on est devant un règlement régional qui sera d'application fin d'année. Dans cette réglementation régionale, ce qui est important, c'est qu'on aura un canevas qui sera dans toutes les Communes le même. C'est important au niveau régional et je crois pour Bruxelles, pour la compréhension, je crois que c'est une bonne chose. Par contre, suite à toutes les réunions que j'ai eues avec Madame Grouwels et son Cabinet, et avec aussi tous les autres Echevins de la Mobilité, on est quand même convaincus que même si on est d'accord avec un canevas, la pondération devrait rester au niveau communal, parce que c'est le niveau communal qui connaît le mieux son territoire et les besoins de sa population. La pondération, je veux dire les prix demandés. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, mais je pense en tout cas qu'avec mes collègues de la Mobilité de la Région bruxelloise, on pourra arriver à un consensus par rapport à ça.

Ici, la raison pour laquelle on a introduit cette carte de courtoisie, c'est parce que beaucoup de personnes viennent pendant une journée entière voir leurs parents. Il y a aussi des soins médicaux, des gens qui travaillent et qui viennent de l'extérieur dans notre Commune et qui n'ont pas accès à une carte de stationnement Molenbeekoïse. On a constaté ça dans les zones bleues, puisqu'avec le disque, il était possible de rester gratuitement deux heures sur place, il y avait quand même cette demande de rester plus longtemps et ne pas devoir retourner toutes les deux heures pour déplacer son véhicule et changer son disque. On a donc voulu répondre à cette demande de ces trois euros par jour, c'est ce que permet le règlement actuellement au niveau régional. C'est pour cette raison que nous avons aujourd'hui rentré cette carte. Cette carte doit être demandée à l'avance, on

peut la demander par Internet et donc, on peut réserver le jour où on a besoin de cet emplacement. Quand le Stewart vient, le numéro de plaque est déjà introduit.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je ne comprends toujours pas la façon dont est libellée cette délibération. Dans le dernier considérant, il est bien écrit : « considérant que l'arrêté précité prévoit une carte de stationnement pour les automobilistes visiteurs au tarif de trois euros par jour ». Dans le décide, il est écrit : « sous réserve des articles deux et quatre, la vignette ou carte de stationnement peut être obtenue pour 15 euros la semaine ou trois euros par jour ». À qui ça s'adresse en définitive ? Est-ce aux visiteurs, auquel cas il aurait fallu l'écrire dans le décide ? D'un autre côté, j'aurais voulu voir s'il s'agit des cartes soit visiteurs ou autres, quel moyen doit investir une Commune pour gérer les trois euros par jour et à quel coût de revient ? Imaginez que j'aie 75 ans, et puis je reçois la visite d'un de mes enfants qui n'habite pas Molenbeek, il réserve sa visite combien de jours à l'avance ? Une semaine, deux jours ? En plus, vous dites qu'on peut le faire par Internet, mais il faut que ça fonctionne. Il y a un souci dans la délibération, je ne la comprends pas ! Pouvez-vous me donner une explication claire quant à la modification de cet article trois s'il vous plaît ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik sluit mij aan bij de opmerkingen van Mevrouw Piquard, ik ga die niet herhalen, maar ik vind het ook een beetje een bijzondere maatregel. En ik heb ook nog altijd geen antwoord gekregen op het "waarom"? Ik snap dus één dag, ok, maar waarom verandert u het tarief voor de week, is dat ook om in regel te zijn met het gewestelijke reglement? Waarom wordt dit anders aangepast ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, je voudrais en fait proposer un amendement. Je propose qu'il y ait une carte avec un nombre restreint de visites gratuites par famille. Ça dépend des familles, mais je propose que l'on donne 10 à 20 visites gratuites par an. J'ai d'abord discuté sur le principe, qu'il y ait une carte avec un certain nombre de visites gratuites dont une famille puisse

disposer. Je pense que c'est absolument normal que la famille puisse visiter sans quel ait un frein au niveau du parking. Je soumetts donc mon amendement au vote.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Monsieur l'Echevin a parlé de cartes de courtoisie, payables à l'avance. Alors moi, je ne sais pas comment on fait ? Si on décide de visiter la veille, que va-t-il se passer ? La Commune va-t-elle venir placer des panneaux pour réserver la place ? Ensuite, l'Echevin dit qu'il connaît les besoins des habitants, mais je dis également que nous sommes là pour représenter des habitants et nous sommes ici les relais de ces habitants. Nous ne sommes pas une boîte aux lettres, comme la majorité a l'habitude de le dire par rapport à l'octroi de subsides, mais donc on est le relais des habitants. On exprime les besoins des habitants, cette carte est trop chère et si vous la maintenez, modifiez au minimum les prix, afin de permettre à nos grandes familles de recevoir à l'improviste. Souvent, les visites familiales ont lieu à l'improviste, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons toujours un grand plat, on prépare toujours un grand plat pour accueillir les visiteurs. C'est comme ça que ça se passe chez nous.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Donc, si je comprends bien, on va proposer un amendement avec 50 visites gratuites par an, un panneau pour réserver la place et un plat qu'on peut manger tous ensemble, majorité et opposition.

(Rires - Gelach)

Plus sérieusement, moi je n'ai rien compris aux explications de l'Echevin de la Mobilité. Pourtant, je l'ai écouté attentivement. Mais je suis rassuré d'entendre que je ne suis pas le seul à n'avoir rien compris. Alors, je ne sais pas, va-t-il nous redonner une explication plus claire ? Jusqu'à présent, on a approuvé tous vos points...

Mme Piquard :

La Bourgmestre dit qu'elle a tout compris, expliquez-nous alors Françoise !

M. Ikazban :

Allez, allez, laissez Françoise tranquille. Jusqu'à présent, on a approuvé tout vos points de façon religieuse. Mais ici, l'explication n'est pas claire et donc, si ça reste comme ça, on ne va pas pouvoir approuver le point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On en prend acte.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

Madame Piquard, vous n'avez pas la parole, laissez l'Echevin s'exprimer.

M. l'Echevin Gypers :

Je sais bien que Madame Piquard a parfois des voix dans sa tête, mais bon...

M. Ikazban :

Ah non, Monsieur le Président, faites un rappel à l'ordre !

M. l'Echevin Gypers :

Il est bien stipulé : « Considérant que l'arrêté précité prévoit pour les automobilistes visiteurs un tarif de trois euros par jour ». Alors, trois euros par jour, si on compte cinq jours semaine, ça fait 15 euros et ainsi de suite. C'est très simple à mettre en œuvre. Mais bon, si chacun commence à parler pour dire n'importe quoi...

Mme Piquard :

C'est vraiment insultant !

M. l'Echevin Gypers :

Insultant maintenant, allez Madame Piquard...

M. le Président :

Allez, maintenant on arrête l'humour.

M. l'Echevin Gypers :

Pour éclairer un petit peu Monsieur Ikazban, comment ça se passe, et bien les gens réservent des places, ça se fait déjà actuellement, la possibilité est déjà ouverte et ça marche très bien.

M. le Président :

S'il vous plaît, Madame Piquard, laissez terminer l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que chaque projet doit être évalué sur le terrain, c'est ce qu'on a fait pendant une semaine, on a fait le test pour voir si ça fonctionne. Je crois que c'est un peu ça que Monsieur Ikazban demande, savoir si ça fonctionne. Ça fonctionne très bien, des gens réservent, viennent au guichet ou vont sur Internet et peuvent réserver un jour. Ils peuvent réserver n'importe quand, à l'avance et c'est encodé et donc, chaque fois qu'on fait un contrôle, ces numéros de plaques sont répertoriés et ne sont plus taxés. Ça se passe très simplement et ça fonctionne très bien. Et donc, nous venons au Conseil aujourd'hui avec un système qui fonctionne très bien.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je crois que vous avez reçu les réponses par rapport à vos questions.

Mme Piquard :

Franchement, vous n'êtes pas honnêtes !

M. le Président :

Madame Piquard, Madame Piquard, veuillez-vous calmer ! Vous n'avez pas la parole.

Mme Piquard :

C'est vous qui m'obligez à m'énerver ! Je m'en fous du micro...

M. le Président :

J'interromps la séance pendant 30 secondes.

La séance est interrompue 30 secondes.

De zitting wordt 30 seconden geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Mme Piquard :

Non non non, je suis désolée, un test, ça passe par un Conseil communal. Un test, ça passe aussi au Conseil communal ! C'est dans la loi, Monsieur le Président. Si c'est pour les visiteurs, alors il faut modifier l'article trois.

M. le Président :

Nous poursuivons notre ordre du jour.

Mme Piquard :

Non, le dernier mot est au Conseil communal !

M. le Président :

Non, vous avez eu la possibilité d'intervenir pendant cinq minutes.

Mme Piquard :

Vous ne répondez pas à mes questions !

M. le Président :

Madame Piquard, vous commencez sérieusement à m'énerver.

Mme Piquard :

Vous aussi !

M. le Président :

Maintenant vous arrêtez !

Mme Piquard :

Vous aussi, vous m'énervez !

M. le Président :

Madame Piquard, vous arrêtez !

Mme Piquard :

Vous m'énervez !

M. le Président :

Je vous reprends à l'ordre, vous arrêtez !

Mme Piquard :

Moi je suis polie, et pas vous. Vous n'aurez pas le dernier mot avec moi !

M. le Président :

Eh bien vous non plus, de toute façon. Madame Piquard, vous arrêtez.

Mme Piquard :

Vous n'aurez pas le dernier mot, vous n'aurez pas le dernier mot !

M. le Président :

Vous non plus de toute façon, continuez, criez, hurlez, faites tout ce que vous voulez...

Mme Piquard :

Je n'ai pas de micro, alors je suis obligée de crier.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Nous allons passer au vote. Il n'y a plus à discuter.

Mme Piquard :

On n'en reparlera Monsieur le Président, on en reparlera...

M. le Président :

Monsieur De Block, un amendement quand vous voulez le déposer vous le proposez, vous devez en donner une version écrite pour qu'on puisse le reprendre correctement. On ne fait pas un amendement comme ça, oralement, de façon improvisée. Vous pouvez le déposer en Conseil, ça ne nous pose aucun problème, mais vous devez avoir un texte écrit clair net et précis.

*La proposition d'amendement déposé par Monsieur De Block est rejetée.
Het voorstel van amendement dat ingediend is door de Heer De Block is verworpen.*

M. le Président :

Nous allons passer au vote sur la totalité du point. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
12 personnes refusent de participer au vote.
25 votants : 23 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
12 personen weigeren aan de stemming deel te nemen.
25 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

M. De Block :

Je vais encore m'adresser à la Tutelle, j'en ai marre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban qui demande de pouvoir justifier son vote.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je demande à tout le monde de se calmer un petit peu. Les explications qui ont été données par l'Echevin de la Mobilité n'ont pas amené plus de précisions. Moi, je rappelle simplement que le dernier mot, c'est toujours le Conseiller communal qui y a droit. Ici, on a dû s'abstenir pour avoir le droit à la réplique. L'Echevin de la Mobilité considère les grands-mères auxquelles on peut venir rendre visite comme des containers, c'est quand on réserve

un emplacement pour des containers qu'on demande l'autorisation. Et bien les familles à Molenbeek-Saint-Jean, pour nous en tout cas, ce ne sont pas des containers.

Monsieur le Président, je suis un peu choqué, c'est vrai qu'il y a eu de l'énervement de part et d'autre, mais je suis un petit peu choqué, car vous n'avez pas donné le dernier mot aux Conseillers et en plus, vous refusez de tenir compte d'une proposition d'amendement alors que je rappelle que la loi communale prévoit qu'un amendement peut être déposé, même verbalement. On peut faire une interruption de séance à tout moment pour rédiger cet amendement. Je trouve ça choquant, mais bon je vais mettre ça sur l'énervement mutuel. Mais ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous, nous sommes au point 11, on a approuvé tous vos points jusqu'à présent, on arrive à ce point sur lequel on n'est pas d'accord avec vous, il y a de l'électricité dans l'air et j'appelle tout le monde à se calmer. Je demande également à l'Echevin de la Mobilité de mieux préparer ses réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos, nous passons au point suivant.

12. Transfert à la Région des avenues Joseph Baeck, Brigade Piron et de la Liberté, de la place de la Duchesse de Brabant.

Overdracht naar het Gewest van de Joseph Baecklaan, de Brigade Pironlaan, de Vrijheidslaan, de Hertogin van Brabantplaats.

Dhr. De Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Meneer de Schepen, ik hoop dat ik een duidelijker antwoord zal krijgen op deze vraag dan op de vorige, want het wordt stilaan een traditie dat de schepen van mobiliteit, als hij al komt, en meestal komt hij niet, een beetje "en touriste" komt en dat hij eigenlijk niet kan uitleggen wat er juist aan de hand is. Vermits het hier om een belangrijk punt gaat, zou ik wel echt een inhoudelijk antwoord willen en niet gewoon een weggesmeten antwoord zoals in het verleden.

Mijn inhoudelijke vraag is de volgende : het gaat hier over – denk ik – een heel belangrijk punt, als ik het goed gelezen heb, betekent het dat er 4 à 5 straten die op dit moment gemeentelijk eigendom zijn, volledig worden overgeheveld naar het Gewest. Dat wil dus zeggen dat vanaf deze beslissing het Gewest verantwoordelijk is voor het beheer, het onderhoud, de heraanleg van deze straten, deze pleinen. Dus dat is toch een belangrijke stap, dit is al jaren niet meer gebeurd.

En ik zou ook heel graag weten waarom die beslissing juist genomen is en in hoeverre dit op voorhand overlegd is met het Gewest, en wat de concrete modaliteiten zijn voor deze beslissing. Want het gaat hier over de overdracht van toch wel belangrijke lanen, de Joseph Baecklaan, de Brigade Pironlaan, de Vrijheidslaan, en ook het Hertogin van Brabantplein, dat zijn zeer grote oppervlaktes, de gemeente heeft daar in het verleden zeer veel geld geïnvesteerd, en nu wordt dat allemaal gewestelijk eigendom. Betekent dit dat wij als gemeente niets meer te zeggen hebben over die nieuwe gewestwegen?

Ik zou dus graag weten wat de modaliteiten zijn van die overdracht? Of ik het juist begrepen heb dat die inderdaad gewestwegen worden? En wat het concreet betekent en vanaf wanneer deze beslissing zal ingaan ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Non, je n'ai pas demandé la parole.

M. le Président :

Excusez-moi, je croyais que vous aviez demandé la parole.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais juste demander que ce soit noté, que le Président a refusé mon amendement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb dus begrepen dat hier hier om een overdracht gaat van een aantal wegen van de Gemeente naar het Gewest. Normaalgezien houdt dit in dat het Gewest alles ten laste zal nemen. Ik denk dat dit een goede zaak is voor de Gemeente. Anderzijds zal er altijd iemand moeten betalen.

Maar wat ik graag zou weten – en ik weet dat we het exacte antwoord nog niet zullen kennen, aangezien dit een regeringsbesluit moet zijn – of u een idee heeft wanneer die overdracht naar het Gewest in werking zal treden.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Alors je vois ici que la raison du transfert, c'est que la STIB veut verduriser ce site. Ce que demandent les gens à la STIB, c'est surtout d'augmenter sa fréquence et de mieux

desservir la ville. Je voudrais que la Commune plaide et qu'elle tienne un langage de relais du citoyen par rapport à la STIB. On voit que l'automobile est taxée dans tous les sens et que les gens vont de plus en plus se retourner vers les transports publics. Ce que je voudrais que la Commune tienne comme langage envers la STIB, c'est vraiment de plaider pour qu'elle augmente sa fréquence et qu'elle desserve mieux la Commune et non simplement de verduriser ou de peindre des véhicules. C'est du gaspillage de l'argent public.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je voudrais dire qu'en ce qui me concerne, je peux comprendre les considérants dans le cadre de ce transfert de toute une série de voiries importantes. Je peux comprendre les considérants où il est dit clairement que des trams traversent ces différentes voiries et qu'on les a engazonnées. Il est évident que pour entretenir ce genre d'endroits, il faut des techniques adaptées et il y a également des règles de sécurité à respecter. Et donc là, je peux comprendre les considérants. Par contre, ma question est plus précise et elle concerne l'avenue de la Liberté. Là, je ne comprends pas du tout, parce que je trouve que c'est très léger de dire que c'est parce que l'avenue de la Liberté se trouve sur le territoire de Koekelberg que d'office, il faut qu'elle devienne régionale également à Molenbeek-Saint-Jean. Je trouve que les considérants ne tiennent pas du tout la route.

Je tiens également à signaler à tous mes collègues et au Collège que l'avenue de la Liberté a fait l'objet en son temps de frais importants, c'est une belle voirie arborée pour l'instant, qui est bien entretenue par les services communaux et je voudrais bien savoir quelles sont les garanties pour l'entretien avenir de cette voirie ? En plus, à Koekelberg, il y a un tram qui passe tandis qu'à Molenbeek qu'il n'y en a pas.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Je partage l'inquiétude générale, dans la mesure où, quand on a fait des aménagements dans la voirie régionale sur le boulevard du Mettwie, la Région n'a absolument pas tenu compte de la demande du Comité de quartier qui avait vraiment tout étudié, tronçon par tronçon, et fait des propositions, par exemple à propos des PMR. On avait demandé un passage non pas à angle droit, mais un passage en diagonale. Maintenant, les personnes ne savent plus traverser en une fois le boulevard. Si la Région agit de la même manière dans toutes ces voiries, ça me fait peur.

Concernant le point précédent, je voudrais quand même dire que j'ai été d'accord avec certaines choses qui ont été exprimées.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

D'une façon générale, je me rallie à ce qui a été dit. Ce qui m'inquiète dans cette manière de procéder, parce que généralement une Commune en situation financière saine s'accapare un patrimoine et ici, on se destitue de notre propre patrimoine. De plus, les éléments qui ont été évoqués pour se déresponsabiliser de la voirie ne sont pas objectifs.

Nous savons fort bien qu'à Molenbeek, les voix qui sont régionales suscitent des interrogations, voire même des complications quant à la demande d'un certain nombre de permis, parce qu'il faut toujours passer par la Région et les procédures sont lentes. Est-ce qu'on ne met pas en péril un certain nombre de bons fonctionnements au niveau de la Commune ?

Je pense qu'il serait judicieux d'argumenter cela d'une autre façon et de responsabiliser dans le sens où une voirie est un patrimoine malgré tout et que les impétrants jouent un rôle important dans ce genre de processus, et donc il ne faut pas alourdir un certain nombre de choses, et donc je trouve qu'il faudrait reconsidérer un certain nombre de choses dans ce sens-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, j'avais exactement les mêmes considérations que celles qu'a exposées Monsieur Magérus. Le seul souci qui me reste encore, c'est de savoir où se situe la partie de l'avenue de la Liberté, sur Koekelberg où il y aura un tram ?

M. le Président :

Madame la Bourgmestre confirme qu'il n'y a pas de tram avenue de la Liberté.

Mme Piquard :

En fait, comme l'a dit Monsieur Magérus, j'avais la même lecture que lui par rapport à la délibération. Sur certaines de ces voiries, il y a des lignes de transport en commun ou des trams. Mais pour l'avenue de la Liberté, là, on prendrait la décision parce qu'une partie de cette avenue se situe sur le territoire de Koekelberg et que là, elle l'est déjà régionale. Pour moi, l'avenue de la Liberté, elle démarre à Simonis et elle aboutit au boulevard Mettewie. Et donc moi, je ne vois pas en quoi Koekelberg est concernée.

M. le Président :

Laissez la Bourgmestre vous expliquer, puisqu'elle habite avenue de la Liberté.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement vous dire que Molenbeek commence à l'avenue Seghers et se termine quelques maisons après l'avenue du Karreveld. Toute cette partie-là se situe sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Le reste se trouve sur le territoire de la Commune de Koekelberg.

Mme la Bourgmestre :

L'avenue Seghers et la rue de Normandie se coupent à un carrefour. À partir de ce carrefour, ça devient Molenbeek-Saint-Jean, avant c'était Koekelberg. Ça redevient Koekelberg quelques immeubles avant le boulevard Mettewie.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan de Schepen.

Dhr. de Schepen Gypers :

Meneer Van Damme, ik vind het spijtig dat uw interventies altijd zo banaal zijn en een beetje achterbaks, maar ik ga er wel op antwoorden. Ik denk dat sinds u in de oppositie bent, u volledig van karakter bent veranderd.

De quoi s'agit-il, il s'agit d'une demande de la Région de leur céder des voiries. Ici, il s'agit d'une question de cohérence. Certains l'ont déjà remarqué, sur certaines de ses voiries, il y a une ligne de tram et donc pour des raisons d'homogénéité et de cohérence, il est logique que ces voiries deviennent régionales. La demande a toujours été, et je peux vous le dire puisque j'ai été Echevin des Espaces verts, j'ai toujours demandé que les voies de trams soient engazonnées. La demande a toujours été refusée parce que c'était une voirie communale. Aujourd'hui, la proposition, c'est de céder ces voiries à la condition explicite que la Région verdurise cet espace de façon à ce qu'il y ait une cohérence et qu'ils l'entretiennent.

Pour les autres voiries, je ne dois pas citer la place de la Duchesse et tous les problèmes qu'on a sur cette place, ne fuisse que pour son entretien. Je crois que là aussi il s'agit d'une question de cohérence. Le tram passe tout à fait au centre. Cette place doit être complètement refaite. Ce qui est fait aujourd'hui, est vraiment quelque chose de minimal et n'est pas suffisant. Les moyens communaux que nous avons, ne sont pas suffisants, c'est une des plus grandes places de la Région bruxelloise et elle doit être refaite de fond en comble. Tout le revêtement du sol doit être repensé de façon à ce qu'il soit nettoyable. Je crois que tous ceux qui connaissent cette place savent qu'elle est souvent très sale et la raison pour laquelle elle est si sale, c'est parce qu'elle est difficile à nettoyer avec une machine. Ça veut dire qu'il faut le faire à la main et le problème, c'est que tous les joints sont ouverts et il est donc très difficile pour la Propreté publique d'entretenir cette voirie. C'est une des raisons, mais aussi la cohérence entre la voirie régionale qui est la chaussée de Ninove et la rue de Birmingham. C'est une question de cohérence.

Pour ce qui est de l'avenue de la Liberté, effectivement il y a un bus qui passe par là et il y a une piste cyclable sur la partie de Koekelberg. Et donc la volonté, c'est de finir cette piste cyclable et d'avoir une cohérence entre les Communes et entre les voiries. C'est une demande explicite de la Région et nous, les conditions qu'on va y mettre, c'est que si la Commune cède ces voiries, c'est à condition de refaire les trottoirs, d'aménager cette piste cyclable et que les transports en commun soient améliorés. Ça, ce sont les conditions que la Commune va mettre sur la table pour la reprise de ces voiries.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je suis très content de cette réponse, elle est très complète, elle est très claire et le SPa soutiendra ce point parce que je crois que c'est une bonne idée de favoriser la cohérence. Cependant, je veux quand même dire une chose par rapport à la réplique de l'Echevin. Il s'agissait d'une réplique personnelle. Moi j'avais simplement dit que j'étais déçu par rapport aux prestations de l'Echevin en tant qu'Echevin. Je trouvais que ses réponses dans le passé n'étaient pas toujours claires et qu'il était souvent absent, ce que je trouve dommage pour un Echevin avec des compétences aussi importantes.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Oui, avant d'aborder les voiries, je voudrais dire que je partage et comprends la préoccupation de mon collègue. On est ici pour se battre pour des idées, contre certaines idées, pour l'intérêt des Molenbeekoïses et pas pour se donner des coups en dessous de la ceinture. J'aimerais bien qu'il y ait un changement radical au niveau de la mentalité au sein de ce conseil communal.

Je reviens au point concernant les voiries pour dire que les arguments avancés par l'Echevin de la Mobilité concernant l'avenue de la Liberté ne me satisfont pas. Je voudrais qu'il y ait vraiment des garanties par rapport aux arbres et à tout l'aménagement qui a été fait à cet endroit. Et même si ce n'est pas dit de manière claire, il y a au moins une chose qui me rassure dans ces propositions, c'est que demain ces voiries seront propres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je me suis exprimé tout à l'heure pour reprocher à l'Echevin de la Mobilité de ne pas donner de réponses claires et de ne pas préparer ses réponses. L'honnêteté me fait dire qu'aujourd'hui qu'il a répondu beaucoup plus clairement et, mis à part les réserves et remarques tout à fait justifiées de mon collègue Magérus, nous voterons favorablement pour ce point. Et je l'encourage à continuer sur sa lancée.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

J'aime souvent parler en français avec notre Echevin Gypers...

(Rires - Gelach)

Donc, ma question porte sur son entrée en vigueur - je sais que ça ne peut pas être dit de façon exacte car il faut un arrêté du Gouvernement. Mais si je pose cette question, c'est que, une fois le transfert fait, la Région devient alors compétente pour tous ces aspects y compris la propreté. Ainsi, Monsieur Mahy, j'ai pu mettre sur mon site une liste que m'a remis Monsieur Mahy et que tous les citoyens Molenbeekoïses peuvent consulter pour savoir qui, de la Région ou de la Commune, est compétente en matière de propreté. J'aimerais donc avoir une information sur la date d'entrée en vigueur, car je n'aimerais pas que Madame la Bourgmestre ne sache pas qui de la Région ou de la Commune doit nettoyer telle ou telle autre rue.

Merci.

Maar ik zal er dus ook vóór stemmen.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Ne pourrait-on pas faire en sorte aussi de boucher les trous qu'il y a sur les voiries régionales ? Un donnant-donnant qui serait chouette aussi, étant donné ce transfert.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Madame Piquard avait fait des remarques à propos d'une erreur dans le texte où il était inscrit 201. Il y a effectivement 4 décembre 2013 et quand on va au document, on parle bien de l'année 2014...

Mme Piquard :

C'était juste pour voir si ça avait été adapté.

M. le Président :

Cela a été déjà corrigé.

Mme Piquard :

Je vous remercie.

M. le Président :

Je vous en prie, Madame Piquard.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

14. Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - Projet BELIRIS - Opération 4.4 Place communale et rues du Prado et Comte de Flandre - Protocole / avenant n°1.

Wijkcontract Cinema Belle-Vue - BELIRISproject - Ingrep 4.4 Gemeenteplaats, Prado-en Graaf van Vlaanderenstraat - Protocol / bijakte n°1.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une remarque. Je sais que c'est Beliris qui est l'auteur du projet, mais la rue du Prado a été réaménagée. On y a réinstallé les pavés et les clinkers. Je voudrais

signaler un fameux problème : il y a les pavés et clinkers et, au milieu, une rigole. Je pense qu'il y a une différence trop importante qui peut occasionner des entorses. J'ai vu des femmes tomber avec des poussettes. Un commerçant aurait signalé ce fait à la commune et on lui aurait répondu que c'est un projet de l'ancienne majorité. Je ne sais pas qui a dit ça, en tout cas, ce qui est important c'est qu'il y a vraiment un danger. La rue du Prado est petite mais très fréquentée, notamment par des femmes et des personnes âgées et il y a trop d'écart dans la rigole. Pourtant, c'est joli, c'est bien fait, le reste de la place donnera bien également, et ça serait dommage de ne pas rectifier cela. En tout cas, on approuve le point.

M. le Président :

Meneer de Schepen, hebt u er nota van genomen?

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Ikazban, vous avez tout à fait raison. Mais ces travaux ne sont pas réceptionnés. En tout cas, pour l'eau, ça avait été signalé. Et pour les caniveaux, je vais vérifier si cela a été signalé. De toute façon, l'entrepreneur devra faire les rectifications nécessaires.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**15. Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - Volet 2 - Vente d'un bâtiment et d'un terrain sis à 1080 Bruxelles, rue de la Perle 3 en vue de la construction de logements.
Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Luik 2 - Verkoop van een gebouw en een terrein gelegen te 1080 Brussel, Parelstraat 3 met het oog op het bouwen van woningen.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

16. Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue - « Friche Petite Senne » située rue Vandermaelen 6-18 et rue Sainte-Marie 21-31 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Opérations 1.6 et 5a1 - construction de logements et d'une crèche - Appel à projets « Bâtiments Exemplaires 2013 » - Approbation de la convention Bâtiment Exemplaire 2013.

Wijkcontract Cinema-Belle-vue - « Zinnekeerrein » gelegen in de Vandermaelenstraat 6-18 en de Sint-Mariastraat 21-31 te Sint-Jans-Molenbeek - Ingrep 1.6 en 5a1 - Bouw van woningen en een kinderdagverblijf - Projectoproep « Voorbeeldgebouwen 2013 » - Goedkeuring van de overeenkomst Voorbeeldgebouw 2013.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

17. Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue- « Friche Petite Senne » située rue Vandermaelen 6-18 et rue Sainte-Marie 21-31 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Opération 1.3 et 1.4 construction de logements et construction de bureaux communaux et d'un parking en sous-sol - Appel à projets « Bâtiments Exemplaires 2013 » - Approbation de la convention Bâtiment Exemplaire 2013.

Wijkcontract Cinema-Belle-vue - « Zinnekeerrein » gelegen in de Vandermaelenstraat 6-18 en de Sint-Mariastraat 21-31 te Sint-Jans-Molenbeek - Ingrep 1.3 en 1.4 bouw van woningen en bouw van gemeentelijke kantoren en een ondergrondse parking - Projectoproep « Voorbeeldgebouwen 2013 » - Goedkeuring van de overeenkomst Voorbeeldgebouw 2013.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

18. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Construction d'un immeuble mixte comprenant du logement, un équipement sportif, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un parking, quai des Charbonnages n°86 et 86A, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de services d'architecte - Auteur de projet - Nouvelle estimation - Réengagement de la dépense.

Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » - Ingrep 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Bouw van een gemengd gebouw met woningen, een sportuitrusting, een structuur voor kinderopvang en een parking, Koolmijnenkaai nr.86 en 86A, 1080 Sint- Jans-Molenbeek - Architectuuropdracht - Projectontwerper - Nieuwe raming en aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

19. Contrat de quartier Autour de Léopold II - Projet TOOLBOX / BELIRIS - Approbation du protocole.

Wijkcontract Rond Leopold II - TOOLBOX / BELIRIS project - Goedkeuring van het protocol.

M. le Président :

On peut approuver la boîte à outils ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Puis-je demander à Monsieur l'Echevin d'expliquer en deux mots, comme il l'a si bien fait tout à l'heure, tout le box ? Tout le box ! Je ne crois pas que tout le monde sait ce que c'est...

M. le Président :

... Boîte à outils, en français.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'ai eu un début d'explication sur tout le processus, tout le box. Mais comme il s'agit d'une opération de rénovation de façade à façade de la rue de l'Avenir, et - c'est mon dada- je voudrais qu'on en profite pour renforcer l'éclairage public au niveau des traversées-passages pour piétons, ça fait peut-être partie aussi de *Handy City*, me semble-t-il.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

Dhr de Schepen Gypers :

Le toolbox, Monsieur Ikazban, est un projet régional où les habitants de la rue de l'Avenir se sont inscrits et un montant de 200.000 euros en moyens régionaux est mis à leur disposition pour imaginer et refaire leur rue avec la collaboration d'un bureau d'études. C'est ce qui a été fait et je trouve que c'est une belle manière de travailler. Ce sont donc les habitants de la rue de l'Avenir et un bureau d'architectes qui ont ainsi travaillé de concert et imaginé ensemble leur espace. Le tout le box consiste en un ensemble de petits aménagements comme des bancs, de l'éclairage....enfin, tout ce qui est possible d'imaginer pour aménager l'espace public. Cela est mis à la disposition des habitants pour qu'ils puissent eux-mêmes imaginer leur rue avec l'aide d'un bureau d'études. Comme cette rue est passée dans un contrat de quartier, on a dû l'inclure et on est passé en négociation avec la Région pour que ces 200.000,00 euros ne soient pas perdus. Car avec un contrat de quartier, nous sommes obligés de refaire une étude sur la rue de l'Avenir.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Oui, merci pour l'explication.

Ik zou graag willen weten of die 200.000 euro voor de heraanleg is of voor de studie?

Dhr. de Schepen Gypers :

Eigenlijk mocht het gebruikt worden voor de studie en de heraanleg. Een deel ervan wordt dus gebruikt voor de studie en een deel blijft over. Maar we hebben dat gewoon geïntegreerd in het wijkcontract en gezegd: we gaan hetzelfde studiebureau gebruiken, op die manier is de prijs gewaarborgd, en gaan we verder werken met het geld van het wijkcontract om de heraanleg te finaliseren.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur l'Echevin pour les explications.

Il s'agit bien de toute la rue de l'Avenir, pas seulement une partie ? Très bien.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Est-ce que ce serait possible, dans le cadre de ce que je considère être du mobilier urbain, que des réverbères soient placés en nombre et qu'en tout cas ils puissent éclairer plus fortement, s'il y a lieu, les traversées piétonnes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

On peut approuver le point ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

20. Contrat de quartier Ecluse - Saint-Lazare - Volet 2 - Vente d'un bâtiment sis à 1080 Bruxelles, chaussée de Ninove 122, en vue d'une rénovation et d'une reconversion en logements.

Wijkcontract Sluis - Sint-Lazarus - Luik 2 - Verkoop van een gebouw gelegen te 1080 Brussel, Ninoofsesteenweg 122, met het oog op het renoveren en verbouwen in woningen.

M. le Président :

On peut approuver le point ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

21. Contrat de Quartier Rives Ouest - Programme Politique des Grandes Villes - Opération B7/ Rénovation d'un bâtiment industriel en un centre de compétences - Rue Joseph Schols - Chaussée de Gand 393 - Travaux - Réengagement de la dépense.

Wijkcontract West Oevers - Programma Grootstedenbeleid - Ingrep B7/ Renovatie van een industrieel gebouw in een centrum voor vaardigheden - Joseph Scholsstraat - Steenweg op Gent 393 - Werken - Herinschrijving van de uitgave.

M. le Président :

Mijnheer Van damme, u heeft het woord.

Dhr. Van Damme :

Ik heb een vraag over punt 20. Sorry, ik wou gewoon weten of het over een oproep tot project gaat of is het al een goedkeuring van de verkoopovereenkomst? Het is dus gewoon een oproep om het project in te dienen?

Ok, dank u.

M. le Président :

On est au point 21, Monsieur Ikazban, vous souhaitez intervenir ? Non ?

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

M. l'Echevin Gypers :

Il s'agit d'un réengagement de la dépense sur le budget 2014, étant donné que les travaux n'ont pas pu être attribués avant la fin 2013. Pour info, nous avons reçu deux offres et le moins disant est dans le budget prévu. Juste après le Conseil, un courrier de demande de dérogation sera adressé au Ministre-Président afin de pouvoir attribuer le marché sans attendre l'approbation de la Région du budget communal de 2014. Alors, le

Collège d'attribution sera probablement pour le mois d'avril. Donc, ici, pour rappel, le projet prévoit la création d'un centre de compétences dans le cadre du contrat de quartier *Rive Ouest* pour une superficie d'environ 1450 mètres carrés. Cette nouvelle infrastructure répondra à une forte demande en locaux pour associations afin de pouvoir y dispenser des formations qualifiées et qualifiantes. Le début des travaux est prévu juste après les congés du bâtiment ou septembre 2014, pour prendre fin en 2016.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

22. Projets Subsidiés - « Subvention aux Collaborations Intercommunales » - Appel à projets 2014 « Bruxelles, capitale des projets d'échanges européens » - Approbation de la convention et engagement de la dépense.
Gesubsidieerde projecten - « Subsidie voor de Intercommunale Samenwerkingen » - Projectoproep 2014 « Brussel, hoofdstad van Europese uitwisselingsprojecten » - Goedkeuring van de overeenkomst en inschrijving van de uitgave.

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Il s'agit de l'intitulé "Bruxelles, capitale des échanges européens". Si je ne m'abuse, il me semble qu'il y a quelques mois, Ixelles s'était déclarée pour être le porteur du projet; nonobstant, je lis dans la délibération que Molenbeek s'est proposée pour être porteuse du projet. Cinq communes s'associent à Molenbeek : Schaerbeek, Ixelles, Woluwe-Saint-Lambert, Forest et Anderlecht. Je constate, toujours au vu de l'intitulé de la délibération, l'absence de Bruxelles-Ville. Dans ce cadre-ci, ça m'étonne un peu.

Alors, j'ai trois questions. Pouvez-vous m'expliquer la participation de cinq communes qui s'associent au projet porté par Molenbeek, à savoir "Bruxelles, capitale des échanges européens" ? Qu'investissent-elles respectivement dans ce projet ? Et, en définitive, quels échanges seront réalisés dans le cadre de ce projet ? Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

Depuis 2011, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, à travers la division des Projets subsidiés, participe comme membre du Comité de pilotage au groupe de travail-subventions dont la commune-pilote est Schaerbeek. Le groupe de travail-subventions financé dans le cadre de la subvention 'collaborations intercommunales' comprend un groupe de travail n°3 intitulé 'projet d'échanges européens'. Celui-ci a établi une série de constats : peu de communes bruxelloises prennent part à des projets européens, une fragmentation des acteurs et un potentiel largement sous-estimé tant au niveau communal qu'au niveau régional. Alors, la commune de Molenbeek a été sollicitée pour coordonner le groupe de travail 'Europe' dans le cadre de l'appel à projets 2014 en association avec les communes de Schaerbeek, Ixelles, Woluwe-Saint-Lambert et Forest qui se sont jointes au projet version 2014. Le projet sera porté en partenariat avec l'AVCB; et dans le cadre de sa mission de soutien aux communes, la Convention fixe les modalités de cette collaboration. De combien s'agit-il ? C'est 60 000 euros qui se déclinent en une tranche de 50 000 euros pour un coordinateur et 10000 euros destinés au fonctionnement. Il s'agit d'engager effectivement quelqu'un qui va travailler à l'ACVB et qui sera chargé de collecter les demandes des communes ainsi que les offres de l'Europe, de sorte à pouvoir servir d'interface entre les communes et l'Europe.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Je remercie Monsieur l'Echevin.

Toutefois, les 60.000 euros représentent 80 % de subventionnement et la Commune restitue à l'AVCB 50000 euros, à savoir 45000 euros qui couvrent les mois de mars à novembre, plus 5.000 euros au moment de la présentation des pièces justificatives. Alors, vous dites bien que 10.000 euros seront à la charge de la Commune pour le fonctionnement, mais comme il s'agissait d'un subventionnement à 80 %, la Commune, en définitive, investira plus que 10.000 euros, soyons clairs, Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Donc, l'AVCB prendra en charge, à titre de cofinancement, et pour un montant maximal équivalent à 20 % du coût final du projet estimé à 75 %.

Mme Piquard :

Donc, la différence des 50000, donc = 10000 + la différence entre le montant 64000 euros et 60000; donc ça fait 10000 + la différence, ça fera à peu près 15 % ou 12, 5 %, pardon.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver le point ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.*

M. le Président :

Merci. Je note l'abstention de Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que dans le cadre des choix, on ne sait pas où vont vraiment aller les 50.000 euros et ce que cela va nous rapporter. Actuellement, dans une situation de pénurie de personnel au niveau de l'enseignement et où il n'est pas clair si les enfants vont manger par terre ou pas, je trouve injustifié de mettre de l'argent dans des projets qui, à mon avis, seront d'un bénéfice relativement limité pour cette commune. Donc, je vais m'abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

23. Règlement Communal sur l'usage du sabot. Gemeentereglement betreffende het gebruik van de wielklem.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Malgré l'attaque personnelle de l'Echevin tantôt, je vais continuer sur ma lancée positive. C'est-à-dire que je suis de nouveau content que ce point soit à l'ordre du jour. Là, la solution que le sabot peut apporter à une problématique bien réelle à Molenbeek est très importante.

De mobiliteit in Molenbeek houdt in dat we heel veel voertuigen hebben van vreemde origine, ook van landen buiten de Europese Unie, ook van landen waarmee België op dit ogenblik nog geen uitwisselingsakkoord heeft, en dit heeft tot gevolg dat heel wat voertuigen niet beboet worden, ofwel worden ze wel beboet maar moeten ze niet betalen en blijven ze dus de facto straffeloos, omdat ze niet kunnen vervolgd worden door de Belgische overheid. En dus krijgen we een situatie waarbij er voor de burgers van Molenbeek twee rechtssystemen naast elkaar bestaan. Een rechtssysteem voor degenen die een auto hebben met een Belgische nummerplaat en een rechtssysteem voor auto's die een andere nummerplaat hebben. Ik ben heel blij dat we met de aankoop en de inwerkingstelling van het reglement met betrekking tot het gebruik van de wielklem hiervoor een oplossing hebben. Ze moeten natuurlijk ook gebruikt worden, maar dit is alleszins de basis die maar vorig jaar in juni gecreëerd werd, maar nu kan de gemeente dus effectief iets doen aan de wanbetalers met een vreemde nummerplaat die op regelmatige basis in Molenbeek komen, omdat ze weten dat ze straffeloos zijn, heel veel mensen weten dat omdat ze niet kunnen beboet worden. Met dit systeem zullen we erin kunnen slagen om die mensen te verplichten om te betalen, en het ergste wat je een automobilist kan aandoen, is zijn voertuig blokkeren, ik denk dus dat dit een zeer effectief afschriksysteem zal zijn om deze problematiek aan te pakken. Ik wil één suggestie doen naar de schepen

toe, ik denk dat de beste manier om dit efficiënt te laten verlopen, is om het heel wijd en zijd te communiceren; vertel overal dat als je als buitenlander niet betaalt in Molenbeek, je de wielklem krijgt, dit gaat de beste methode zijn om de mensen effectief te doen betalen, nog veel beter dan deze ook effectief te gebruiken. Communiceer dat wij in Molenbeek de wielklem zullen gebruiken als er iets aan de hand is.

Ik ben heel blij dat dit er eindelijk komt, en ik hoop ook dat er ook snel effectief een wielklem aangekocht en gebruikt zal worden.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

La question est semblable à celle de tout à l'heure. Que se passe-t-il pour les personnes qui habitent l'étranger, qui viennent rendre visite à leur famille ici, qui viennent régulièrement peut-être mais, en tout cas, qui ne sont pas nécessairement au courant de ce qu'il se passe ? Quand on voit le petit point qu'est la Belgique par rapport à l'Europe - même si Bruxelles est bien connu - c'est ridiculement petit; ce sont des mesures contraignantes, car bloquer une voiture, ce n'est quand même pas évident quand on a des rendez-vous. Comment donc va-t-on organiser l'information et faire en sorte que les familles qui reçoivent des visites soient prévenues et qu'on leur explique qu'elles peuvent, dans ce cas, acheter une carte pour trois euros , qu'elles soient informées sur les délais et toutes les modalités ? Car, franchement, ça va poser de gros problèmes.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je rejoins en partie mon collègue Jeff Van Damme pour dire qu'on est ici devant une bonne décision; ça fait longtemps qu'on attendait un dispositif fédéral que l'on voulait mettre en place depuis des années mais qu'on ne pouvait faire sans une disposition législative qui le permettait. Aujourd'hui c'est le cas. C'est, je crois, le Ministre Wathélet qui en a pris l'initiative. Il faut le saluer également.

Je voulais insister sur une chose : j'espère que vous avez acheté beaucoup de sabots. Parce que, tout à l'heure, nous avons défendu les visites des familles aux Molenbeekois et à Molenbeek il y a beaucoup de familles nombreuses et donc beaucoup de personnes qui viennent leur rendre visite. Je vous avoue que j'en ai marre de toutes ces voitures avec des plaques étrangères qui viennent et qui s'installent pendant des jours et des jours au même endroit. Pire, ils collectionnent des amendes sans se soucier. Franchement,

Monsieur l'Echevin, nous allons voter et vous encourager à acheter beaucoup de sabots; il ne s'agit pas d'être en pénurie de sabots Ainsi, vous allez pouvoir gagner beaucoup d'argent...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mme Bastin :

Je rejoins tout à fait notre collègue du Spa sur les remarques qu'il a faites et je me réjouis surtout de voir que, au sein de l'opposition comme de la majorité, tout le monde est d'accord pour imposer des taxes sur ce point.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Meneer de Schepen, wilt u er nog iets bij toevoegen?

Dhr. De Schepen Gypers:

Ik ben blij dat Meneer Jef Van Damme dit zo aanbrengt. Het was eigenlijk mijn bedoeling, maar ik was in de vorige gemeenteraad buiten dienst, en ik had gehoopt dat deze gemeenteraad het punt zou goedgekeurd hebben zonder mijn aanwezigheid, maar blijkbaar was dat niet mogelijk, omdat we dan de eerste Brusselse Gemeente zouden geweest zijn die dat in voege bracht en dan was de publiciteit maximaal geweest. De publiciteit zal inderdaad het verschil maken.

Effectivement, la communication sera très importante. Et c'est à cela qu'on va s'atteler maintenant.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants: 36 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block qui souhaite justifier son abstention.

M. De Block :

On n'a pas tenu compte des remarques qui ont été faites la dernière fois qu'on a discuté ce point. J'appuie le fait que tout le monde doit être égal devant la loi. Mais, en même temps, j'avais déjà mentionné que ce n'est pas le cas car une amende qui peut

coûter 20 euros à un Belge peut coûter à une personne qui a une voiture immatriculée à l'étranger 175 euros ! Le premier peut accumuler plusieurs amendes sans atteindre les 175 euros...

J'avais fait une proposition simple la fois passée : que le dû soit réclamé à la personne contrevenante avant qu'on enlève le sabot; et là on peut éventuellement rajouter un montant limité pour le placement et l'enlèvement du sabot. On n'en a donc pas tenu compte ni dans un sens ni dans l'autre.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Ait Jeddig, vous souhaitez également justifier votre abstention ?

M. Ait Jeddig :

Je trouve le montant excessif. Je n'ai rien contre les matricules étrangers, quand on est en infraction, c'est normal qu'il faut payer. Mais il faut tenir compte du fait qu'un dépassement du temps de stationnement peut être fait par inattention. Il faut diminuer ce montant que rien ne justifie, 175 euros c'est le prix d'une dépanneuse. Je ne suis pas contre mais je ne voterai pas pour. Je ne suis pas d'accord sur le montant, voilà.

M. le Président :

On vous a compris, Monsieur Ait Jeddig.

24. Cellule Logement - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 décembre 2013 octroyant à la commune de Molenbeek-Saint-Jean un subside pour assurer les frais de fonctionnement de son Observatoire local du Logement pour l'année 2013.

Huisvestingscel - Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering d.d. 19 december 2013 tot toekenning van een toelage aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek om de werkingskosten van haar plaatselijk Observatorium voor de Huisvesting voor het jaar 2013 te dekken.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**26. Espace Saint-Rémy- Logement communal sis rue Pierre-Victor Jacobs, 17-19 (1er et 2ème étages)- Convention d'occupation temporaire avec l'a.s.b.l Lutte contre l'Exclusion Sociale (L.E.S) - Retrait de la décision du 18/04/2013.
Sint-Remigiusruimte - Gemeentelijke woning gelegen in de Pierre-Victor Jacobsstraat 17-19 (1e + 2e verdieping) - Tijdelijke gebruiksovereenkomst met de v.z.w. Lutte contre l'Exclusion Sociale (L.E.S.) - Intrekking van de beslissing van 18/04/2013.**

M. le Président :

Nous allons traiter le point 26 avant le point 25.

Monsieur Ikazban souhaite avoir la parole.

M. Ikazban :

Merci beaucoup.

C'est au même endroit mais est-ce aux mêmes étages car il y a un premier et un deuxième, oui ou non ? Parce que, alors, il fallait inverser les points. C'est d'abord le renoncement de l'utilisation des locaux par la LES...

Mme l'Echevine Turine :

La réponse est oui.

M. Ikazban :

Donc, il fallait inverser les points. On a parlé hier de quelques inquiétudes par rapport au budget et je voudrais savoir depuis quand la LES a refusé l'éventualité d'occuper cet espace et pourquoi. Je n'ai rien contre la JES, association tout à fait respectable puisque ce sont nos amis flamands qui sont très actifs sur le terrain. Mais pourquoi la JES, pourquoi pas la CLES et est-ce qu'il n'y a pas un risque de privatisation, petit à petit, de tout un dispositif qui existe car il y a quand même des travailleurs sociaux, des animateurs sportifs, dans des maisons de quartier, des associations et autres ? Je m'inquiète parce que la LES se désiste et je ne sais pas pourquoi ni depuis quand. Et est-ce qu'on ne va pas commencer à faire occuper tous les locaux communaux que nous avons par des organismes et des associations qui ne sont pas communaux ? Mais, je n'ai rien contre l'association JES et encore moins contre nos amis flamands qui sont, je le reconnais, très actifs sur le terrain. Voilà ma question.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais poser une question par rapport au point 26. Je vois dans la délibération datée du 18 avril 2013 qu'il a été décidé que l'asbl LES sera gestionnaire de l'infrastructure sportive (Pierre Jacobs, Espace Saint-Rémy, etc). Puis je lis, c'est bizarre : 'considérant que l'asbl LES ne désire plus prendre part au projet' et un autre 'considérant dès lors que sa délibération en date du 18 avril 2013 doit être retirée'... Excusez-moi, mais depuis quand et

par quelle instance ou écrit on décide que la LES ne veut plus s'inscrire dans ce projet et à quel titre ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Donc, on a bien compris, Madame l'Echevine, qu'on reliait les points 25 et 26, pour donner la réponse. Je vous en prie.

Mme l'Echevine Turine :

Depuis que le nouveau CA est présent au niveau de la LES - jusqu'à aujourd'hui c'est encore le Collège qui compose le CA de la LES -, moi, en tant que Présidente, j'ai toujours entendu de la part de l'ensemble de la direction de la LES très peu d'enthousiasme par rapport à la reprise de Saint-Rémy, pour différentes raisons internes à la LES, à savoir qu'il y a une nécessité de restructuration et de formation des équipes de la CLES sport pour qu'ils deviennent des éducateurs de rue de manière plus importante que ce qu'ils sont actuellement et que, face à ces enjeux-là, aller s'occuper en plus de l'espace Saint-Rémy paraissait un défi difficile à l'heure actuelle et vu les tensions qui existent autour de Saint-Rémy. Donc, quand j'ai repris la présidence, la discussion que j'ai eue il ressort ceci : " c'est nous qui sommes considérés comme premier porteur de ce projet parce que, effectivement, nous sommes une asbl para-communale, mais vu les enjeux internes à la LES, s'il y avait un autre acteur pour reprendre la gestion, cela nous soulagerait". Donc à partir de ce moment-là, on s'est mis effectivement en réflexion. On a pris le temps et moi, dans ma tête, je me suis dit que s'il y a un autre acteur que la LES, ça ne peut être que JES, parce que c'est le seul autre acteur qui connaît bien le quartier, la commune et qui fait du travail de rue. Donc, je ne voyais pas d'autre acteur que JES ou que la LES pour reprendre ce projet. Il se fait qu'au même moment JES est venu me voir en disant qu'il voulait développer son travail de rue dans le quartier Maritime. Je leur ai donc soumis la proposition de dire, qu'au-delà du travail de rue, s'ils acceptaient de travailler avec nous au projet pilote qu'est le projet Saint-Rémy, à savoir pas seulement le travail de rue, mais développer un projet autour de la salle Saint-Rémy. Il a fallu aussi pour eux un certain temps de réflexion, parce que ça ne fait pas partie de leur mission première, en tout cas à Bruxelles. Ils ont des projets similaires en Flandre, mais pas en région bruxelloise où ils n'ont pas de projet de gestion socio-éducative de salles; ça ne fait pas partie de leur mission. Finalement, après réflexion, ils ont accepté l'idée. Il n'y a pas de risque de privatisation comme vous le soulevez, je comprends bien votre inquiétude sur le risque de privatiser des dispositifs qui sont communaux.

Ici, il s'agit d'un projet pilote sur deux ans et il y a un Comité d'accompagnement composé d'une personne des Projets subsidiés qui suit tout le contrat de quartier 'Autour de Léopold II', de représentants de la LES pour développer finalement un partenariat entre la LES et la JES sur ce quartier-là, en sachant que ça peut être du win-win parce que nos travailleurs de la LES sont des travailleurs qui ont une très bonne expertise du terrain, qui connaissent bien le quartier Maritime. A contrario, les travailleurs de JES ont beaucoup plus une expertise intéressante au niveau de la méthodologie en matière de travail de rue. Il peut donc y avoir une transmission de savoir intéressante entre les équipes de JES et celles de la CLES. Et c'est à ça qu'on veut travailler en partant de ce projet pilote. Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'essaie de comprendre. Néanmoins, je reste perplexe et inquiet, parce que l'endroit est important, stratégique, a connu beaucoup de difficultés. Et l'endroit a été rénové à coup de budget extrêmement important. Donc il faut aussi pouvoir préserver ça. Il y a eu effectivement aussi beaucoup de tensions sur cet espace dont d'ailleurs une partie du personnel a dû certainement subir les conséquences. Mais je suis un peu étonné du choix de l'asbl LES. Or, l'asbl c'est vous, c'est la Commune, c'est le Collège ; surtout que je viens d'entendre ici, à la fin, que les travailleurs de la LES ont une bonne expertise de terrain. C'est donc vraiment dommage qu'ils ne puissent pas s'investir dans un terrain qui attendait une rénovation depuis trop longtemps, surtout de la part des jeunes. JES est une association intéressante qui fait du bon travail, mais j'entends dans la réponse que mes craintes sont un peu confirmées parce que vous dites ' je ne voyais pas d'autre association que JES s'il n'y avait pas la CLES' . Il n'en reste pas moins que je suis inquiet pour l'avenir même s'il s'agit d'un projet-pilote de deux ans ; on a des bâtiments communaux, publics, rénovés par le public et si on ne garde pas la mainmise sur ce qui s'y fait, ça pose un problème. J'aurais préféré par contre – et peut-être qu'on y arrivera – avoir directement une collaboration, si à un moment donné la LES éprouve des difficultés pour continuer tous les projets et que JES a envie de s'investir sur le terrain. Dans la réponse que vous avez donnée il y a tous les éléments pour une collaboration entre JES et la LES, les uns avec leur expérience sur le terrain, les autres avec une volonté de travailler sur cette matière ou avec un autre apport extérieur.

Je ne suis donc pas contre ce qui est proposé, mais j'émets quand même des réserves et des inquiétudes pour l'avenir que j'ai tenu à exprimer.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**25. Espace Saint-Rémy rue Pierre-Victor Jacobs, 17-19 (Rez-de-Chaussée) - Occupation des locaux par l'ASBL JES.
Sint-Remiruinte - Pierre-Victor Jacobsstraat 17-19 (Gelijkvloerse verdieping) - Gebruik van de lokalen door de VZW JES.**

M. le Président :

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

27. Quai des Charbonnages, 86-86 A - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour de Léopold » - Occupation de locaux du rez-de-chaussée par la société DGL.

Koolmijnenkaai 86-86A - Goed aangekocht in het kader van duurzaam wijkcontract « Rond Leopold » - Gebruik van de lokalen op de gelijkvloerse verdieping door de onderneming DGL.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous souhaitons avoir quelques précisions quant à cette occupation et cette convention qui prévoit un montant de 1000 euros mensuel pour un entrepôt, et davantage d'informations sur DGL et la superficie qui sera allouée pour ce montant-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions. DGL est une société qui vend des meubles en teck et se trouve sur la place Saintelette. Elle occupait déjà, comme expliqué dans le point, ce lieu mais sans droit ni titre. C'est un entrepôt de 400 mètres carrés. Et plutôt que de rentrer dans un conflit qui risquait de nous coûter énormément d'argent et de n'aboutir que dans un an, tout au mieux, devant les tribunaux, nous avons préféré entrer en négociation avec cet occupant actuel que nous avons récupéré à l'occasion de l'achat de ce bien dans le cadre du contrat de quartier, de telle manière que l'on puisse, d'une part avoir, une sécurité juridique quant à leur départ une fois qu'on aura besoin de réaliser les travaux, et d'autre part, avoir l'opportunité d'aller chercher un peu d'argent aussi, pour un bien qui, sinon, aurait dormi. C'est calculé en fonction du nombre de mètre carrés de superficie et du prix du marché privé - puisque là il n'y a aucune vocation sociale -, mais également en tenant compte du moindre risque pour nous de voir un conflit traîner pendant une très longue période sans avoir la moindre garantie d'avoir de l'argent. Donc, c'est un compromis qui nous permet de gagner une bonne dizaine de milliers d'euros et de pouvoir affecter cette somme soit au désendettement, soit à la politique sociale en général, c'est comme vous voulez...

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Donc, si je comprends bien, vous avez mis à disposition une superficie de 400 mètres carrés pour un montant de 1000 euros. C'est bien ça ?

M. Majoros :

C'est ok pour les surfaces, mais l'occupant était bien là. Donc, soit on allait au tribunal et peut-être que dans deux ans on aurait réussi à faire en sorte de le chasser de l'endroit où il était. Mais entre-temps on n'aurait pas pu mener les travaux qui sont importants dans le cadre du contrat de quartier ; ça c'était une solution ; et soit on était pragmatique et on essayait d'avoir un compromis avec cet occupant que nous n'avons pas choisi, qui était là, que nous avons récupéré mais avec qui on aurait pu avoir un conflit si ça n'avait pas été le cas. C'est une situation exceptionnelle avec une solution pragmatique qui permet d'avoir des revenus supplémentaires pour la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Oui, je vais céder la parole à notre chef de groupe.

M. le Président :

Merci.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

J'ai une question : l'occupant était là avant. Combien payait-il ?

M. l'Echevin Majoros :

Il payait zéro euro ! Voilà, on peut créer de l'argent à partir de rien !

M. Ikazban :

Mais comme hier vous nous aviez fait un grand discours sur le fait que vous taxez plus les capitaux et là où il y a plus d'argent, je pensais qu'un entrepôt de 400 mètres carrés pouvait être loué beaucoup plus. Mais vu l'explication, les craintes et les risques, on va jouer le pragmatisme également.

M. le Président :

Merci. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

28. Rue du Jardinier 75-77 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA.

Hovenierstraat 75-77 - Goed aangekocht in het kader van het wijkcontract Werkhuizen - Mommaerts - Bezetting van de lokalen bestemd voor een crèche door de VZW OLINA.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Ceci complète un petit peu mon point 7 (ceci dit, pas vraiment, ayant eu la parole amputée au point 7). Cela étant, j'ai relu la convention d'occupation mise à ma disposition hier par le Secrétariat communal. Il manque, à mon sens, à l'article 1 - où on décrit les locaux qui seront loués - la servitude de la salle du rez-de-chaussée qui, en définitive, sert d'unique passage pour pouvoir livrer les aliments et autres denrées pour la crèche.

Quant à l'article 6 portant sur le droit d'occupation, je m'interroge sur ce qui est mentionné: *"l'occupation des locaux est accordée à l'asbl à titre gratuit. L'association valorisera cette gratuité dans ses comptes annuels par un droit d'occupation fictif soumis à l'indexation et estimé à 1000 euros par mois"*. Excusez-moi, mais je ne vois, en matière juridique, qui peut obliger une asbl à procéder à une telle écriture comptable. Donc, ceci est une question. Sur base de cette écriture comptable, puisque, effectivement, l'asbl ne doit rien payer... une chance ! Mais elle doit l'écrire dans sa comptabilité : 1000 euros mensuels. On lui a demandé une garantie bancaire de 2000 euros.

L'article 10 est un peu plus surprenant aussi : *"Aucun autre montant lié à la maintenance du bâtiment ne peut être porté au compte de l'association"*. Alors là je me demande pourquoi, ce n'est pas le moment de joindre ce projet dans celui relatif au coût moindre d'énergie initié par votre collègue. Deuxièmement, au 2ème paragraphe, on lit : *"l'association prendra le compteur de gaz à son nom"*. Mais il n'y a pas mention, ils ne doivent pas payer pour le gaz...Enfin, on ne s'y retrouve pas trop. *" L'association versera tous les mois par anticipation sur le compte de la Commune la somme de 450 euros correspondant aux provisions de charges d'eau et d'électricité"*. Donc là aussi on omet le gaz. Je demande donc des explications.

Et alors il me reste deux questions, si vous le permettez, Monsieur le Président. *"L'association fera entretenir tous les appareils et conduits de distribution d'eau, de gaz (qui n'était pas mentionné avant) et d'électricité"*. Et l'article 13 mentionne toutes les obligations incombant à l'association pour assurer ses meubles, son contenu et son personnel. Mais à la limite on ne lui impose aucune obligation d'assurance pour les enfants qu'elle aura en charge, ce qui est un peu spécial.

Article 14 et j'en termine là : *" l'association devra tolérer des travaux de réfection, de réparation et de sécurisation alors même qu'ils dureraient plus de 40 jours ouvrables"*. Là je m'interroge tout de go sur le fait que, dans le cadre de l'accueil d'enfants, avec des normes ONE précises, on fasse ce type de contrat de bail, d'occupation; je suis désolée, ça ne peut pas exister. Je n'ai jamais vu cela : si les travaux devaient se faire, vous devez vous conformer au fait d'avertir le pouvoir ONE - puisque c'est une crèche francophone - et avoir leur autorisation... Et ça m'étonnerait qu'on vous tolère cette phrase-là. Je vous remercie.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions. Vous ne devez pas confondre une convention d'occupation temporaire...

Mme Piquard :

Ce n'est pas temporaire ici...

M. Majoros :

Excusez-moi, je vais essayer de répondre à vos questions et vous allez essayer de ne pas m'interrompre, comme ça on aura un bon dialogue et je vais essayer de donner les meilleures réponses aux questions que vous posez sans qu'on s'interrompe, sinon on va devenir un petit peu fou. Donc, il s'agit ici d'une convention d'occupation qui n'est pas une convention avec l'ONE. OLINA aura par ailleurs une convention avec son pouvoir subsidiant, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit ici.

Quant au fait de valoriser à 1000 euros dans les comptes de l'asbl, il s'agit de pouvoir faire montre de ce que ça vaut; simplement, pour mémoire, que les informations soient disponibles et qu'on puisse aussi valoriser l'action de la commune par la mise à disposition de ce lieu. On pourra dire que c'est illégal; en fait, ça ne l'est pas, il suffit que l'association soit d'accord de mettre ça. C'est une convention entre deux parties et c'est tout à fait tolérable, ça a été relu par notre service juridique.

La garantie de 1000 euros : là aussi, c'est une convention entre deux parties et rien n'empêche que ce soit ce montant-là.

En ce qui concerne l'énergie, nous avons, d'une part, des charges qui sont partagées avec les autres occupants du bâtiment et, d'autre part, des charges qui sont dues de manière privative.

En ce qui concerne l'assurance pour les enfants, ça ne relève pas de notre responsabilité en matière immobilière. C'est bien sûr une responsabilité de l'association dans l'action qu'elle va mener mais ce n'est pas ici le but de cette convention d'occupation. En ce qui concerne enfin les travaux, eh bien ! il n'est pas nécessaire de penser que des travaux nécessitent une fermeture ou vont nuire spécialement aux enfants qui seront sur place, on parle parfois de petits travaux techniques visant justement à assurer leur confort. Et c'est une formule tout à fait général; bien sûr, en cas de travaux, on prévient toujours les personnes à l'avance qui elles-mêmes avertissent qui de droit dans le cadre de leur convention avec leur pouvoir subsidiant.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur Majoros, vous ne m'avez satisfaite que partiellement. Soyons clairs, c'est une convention certes entre vous et une asbl pour ouverture de crèche destinée à l'accueil d'enfants, je veux dire sans subsides de l'ONE, ou alors vous prévoyez déjà un non-subsidie de l'ONE, car n'oubliez pas qu'au point 7 vous n'avez que l'autorisation, vous n'avez pas l'agrément. Alors c'est peut-être possible que dans ce cadre-là, l'ONE, autorisant une ouverture, soit un petit peu moins pointilleuse quant à ses propres normes et réglementations. Ceci dit, je maintiens que si moi j'étais président de cette asbl, vous ne m'auriez jamais vu inscrire dans mes livres comptables une somme que je ne paie pas, je suis désolée de vous le dire.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

**29. ASBL la MAIS - Ligne de crédit - Garantie de la Commune.
VZW MAIS - Kredietlijn - Waarborg van de Gemeente.**

M. le Président :

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Concernant cette possibilité d'ouvrir une ligne de crédit de 150000 euros auprès d'une institution financière, je souhaiterais interpellier le Président de la MAIS. On justifie cela, dans les considérants, par le souci de pouvoir garantir le fonctionnement journalier de la MAIS. Etant membre du Conseil d'administration, je pense, si je ne me trompe, que les comptes sont en équilibre. Je voudrais donc connaître les raisons de cette initiative que vous souhaitez prendre. Je voulais également savoir en filigrane si vous avez pensé à d'autres mesures alternatives pour pouvoir réduire des dépenses qui ne seraient pas prioritaires ou importantes pour éviter de faire appel à cette ligne de crédit de 150000 euros. Vous dites dans les considérants que vous allez la contracter auprès d'une institution financière, mais vous ne dites pas encore laquelle et est-ce que vous pouvez donner déjà des détails sur la banque en question ainsi que sur le taux d'application, le taux d'emprunt qui sera retenu et sur quelle période portera-t-il ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mes questions rejoignent celles de Madame Tahar. Je voudrais savoir dans quelle institution financière sera ouverte cette ligne de crédit, à quel taux et comment compte-t-on rembourser cet emprunt ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je rejoins l'intervention de Madame Tahar - oui, tout à fait, la candidate indépendante. Je suis effectivement étonné par cette ligne de crédit pour le fonctionnement journalier d'une asbl, ce n'est pas un bon style ! Et pourquoi demander à une asbl d'aller emprunter de l'argent auprès d'une banque, avec paiement des intérêts ? Et pourquoi ne pas choisir d'avoir un financement - si c'est possible- auprès de la Commune, pour 150000 euros et régler ainsi la question ? On ne va pas encore enrichir *Belfius*...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je me suis posé les mêmes questions et me suis aussi interrogé par rapport au montant. Qu'est-ce qui justifie ce montant et, par curiosité, en quoi consistent ces frais journaliers pour pouvoir justifier cette ouverture de ligne de crédit ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions et merci pour votre intérêt pour cet outil important de la politique de logement à Molenbeek. La MAIS est une asbl qui est subsidiée essentiellement par la Région. Comme pour beaucoup d'associations subsidiées par les pouvoirs publics, les subsides n'arrivent pas le premier janvier mais généralement les premières semaines ou les premiers mois de l'année. Et pendant ce temps-là il s'agit de faire face à l'ensemble des dépenses courantes payer le personnel, les différents frais de fonctionnement, l'entretien de ces logements... Nous sommes une agence immobilière

sociale avec, bien sûr, des loyers qui doivent être payés aux propriétaires et aussi des loyers qui sont perçus auprès d'allocataires sociaux avec des plafonds de logement social. Je ne vais pas vous faire un dessin, des personnes ont parfois des difficultés à payer et le font parfois après quelque temps, après des processus de médiation de dettes, etc. Donc, l'un dans l'autre, les droits qu'on a qui sont des droits constatés, c'est-à-dire l'argent qui doit rentrer, n'arrive pas au moment où il doit arriver, que ce soit pour les subsides ou pour les loyers. Dès lors, il est nécessaire d'avoir une ligne de crédit comme dans toutes les agences immobilières sociales, étant donné qu'il n'y a pas de bénéficiaires qui sont réalisables puisqu'il s'agit d'une association sans but lucratif. Il est nécessaire de faire face à l'ensemble des dépenses pour pouvoir tout simplement faire tourner cet outil. Ce n'est pas nouveau, en fait. Il y avait précédemment une ligne de crédit accordée par la Commune depuis plus de cinq ans et qui était de 100000 euros. On est passé aujourd'hui à un montant plus important parce que l'Agence Immobilière sociale a fortement augmenté le nombre de logements qu'elle a à gérer et les subsides, etc, qu'elle reçoit. C'est une décision qui a été prise par le Conseil d'administration de la MAIS déjà en 2013, de faire cet appel, ce marché pour avoir un crédit de trésorerie. Donc, c'est quelque chose de tout à fait classique, on augmente ici le montant parce que simplement les activités de l'association ont augmentées et ça nous sert à payer l'ensemble des dépenses courantes.

Alors, pourquoi on n'a pas recouru à un subside plutôt qu'autre chose ? Il y a aussi un subside, une dotation de 55000 euros que vous avez votée au budget hier. Il y a évidemment une différence entre se porter garant - pour une commune - en faveur d'une association pour lui permettre d'emprunter à court terme, donc d'avoir suffisamment d'argent pour faire face à ses dépenses et une dotation qui à ce moment-là fait rentrer de l'argent sans qu'il doive être remboursé. Ici, c'est simplement une garantie comme il peut y en avoir par ailleurs, par exemple au CPAS quand quelqu'un demande une garantie morale du CPAS pour pouvoir signer un bail et constituer cette garantie; c'est du même acabit. Et ici nous sommes dans une prolongation et une amplification d'une ligne de crédit qui existait auprès du même organisme *BNP-Paribas-Fortis* après appel d'offres par le passé.

Quant au taux, je peux vous le transmettre. Ceci dit, pour ceux qui sont membres du Conseil d'administration, c'est quelque chose qui figure dans les PV du CA à la fin de l'année 2013 et je pourrai vous le transmettre ultérieurement. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je dis de suite que je m'abstiens sur ce point. Mon but n'est pas d'interférer dans le fonctionnement de la Mais, mais je déplore un peu le mécanisme, car on doit d'abord demander un emprunt puis recevoir des subsides... Est-ce qu'on ne pourrait pas accélérer et faire en sorte que la Région donne des subsides ? Parce que, finalement, c'est le citoyen qui paie les subsides; il faudrait demander son avis, lui qui paie toujours un peu plus cher l'argent qui sert au fonctionnement et aux investissements de nos communes ou de nos asbl. Je m'abstiens, je ne vote pas contre, je n'interfère pas dans le fonctionnement de la MAIS, je souhaite simplement qu'on sorte de ce mécanisme un peu pervers.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur l'Echevin pour votre réponse. Juste un élément supplémentaire : effectivement, c'est une ligne de crédit de 100000 euros qui existait déjà et qu'on a augmentée. Il y a certainement une mention du taux dans les PV que j'ai certainement lus, mais vous savez, on peut oublier certaines informations. De plus, il y a d'autres membres du Conseil ici à qui l'information peut profiter aussi. Même si votre réponse apporte les justifications, je préfère qu'on évite ce type de procédure, car avec les intérêts on tombe dans un cercle vicieux. Je suivrai le choix majoritaire de mon groupe.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pourquoi la Commune ne peut pas prêter de l'argent ? Je me souviens que quand je gérais une asbl, les crédits de caisse étaient relativement chers sur court terme et on payait des intérêts importants.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On peut approuver le point, moins l'abstention de Monsieur Ait Jeddig ?

Monsieur l'Echevin des Finances va répondre.

M. l'Echevin Haouari :

Oui Monsieur Ait Jeddig, pour répondre à votre question pourquoi la commune ne prête pas d'argent, c'est que tout simplement il n'est pas prévu dans le budget communal de poste d'avance de trésorerie pour quiconque. Quand la commune donne de l'argent, elle fait une dépense; c'est une dépense effective. Et comme l'a dit l'Echevin Majoros, la commune a une dépense effective vis-à-vis de la MAIS de 55000 euros. Il n'est prévu nulle part. Donc la commune ne peut pas avancer de l'argent comme un organisme financier. Raison pour laquelle la commune peut, par contre, se porter garante pour les asbl qui dépendent d'elle, notamment celles qui ont un but social. C'est la décision qui vous est soumise aujourd'hui. Je rappelle que la MAIS ne dispose pas de fonds de roulement, ici cette avance de trésorerie fait office de fonds de roulement tout simplement, comme en disposent la plupart des organismes de droit privé ou de droit public. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

On peut donc approuver hormis l'abstention de Monsieur Ait Jeddig ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.

**30. ASBL Agence locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean - Démission d'un associé Ecolo-Groen de la majorité - Prise d'acte.
VZW Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek - Ontslagneming van een vennoot Ecolo-Groen van de meerderheid - Akteneming.**

M. le Président :

Madame Tamditi va prendre la parole. C'est son droit.

Mme Tamditi :

Il me tient à cœur, lorsque je siége au sein d'un Conseil, de pouvoir exécuter mon mandat de manière pleine et entière. Ce qui n'a pas été le cas, étant donné que je travaille à côté de mon mandat de conseillère communale et que j'ai donc j'ai préféré laisser le mandat à une autre militante Ecolo qui siègera au sein de ce conseil et qui pourra véritablement apporter toutes ses compétences et son énergie à l'exécution de ce mandat.

Je pense que ce n'est vraiment pas productif de pratiquer la politique de la chaise vide, quelque chose qui ne me plaît pas du tout. Donc, si j'ai la possibilité, soit je siége pleinement, soit j'essaie alors de donner ma place à d'autres personnes qui pourront véritablement exécuter cette fonction.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement dire que j'ai beaucoup aimé l'intervention de Madame Tamditi. C'est très honnête de sa part. On ne va pas voter contre ce point, mais on va quand même voter pour à contre cœur parce que c'est une démission de Madame Tamditi, l'Agence Locale pour l'Emploi perd quelqu'un.

M. le Président :

C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote sur ce point-là. Le vote intervient sur le point suivant :

**31. ASBL Agence Locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean - Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée générale suite à une démission d'un associé Ecolo-Groen de la majorité.
VZW Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de Gemeente in de Algemene Vergadering ingevolge een ontslagneming van een vennoot Ecolo-Groen van de meerderheid.**

M. le Président :

Il s'agit de désigner la personne qui va remplacer Madame Tamditi. Et comme c'est précisé dans la délibération, il s'agit d'un vote à scrutin secret, pour faciliter la tâche et éviter les isolements, nous allons utiliser ...

M. Ikazban :

... Si elle est conseillée par Madame Tamditi, moi je vote pour.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

32. Convention de collaboration dans le cadre de la Maison de l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean.

Samenwerkingsovereenkomst in het kader van het Jobhuis van Sint-Jans- Molenbeek.

M. le Président :

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

J'ai juste une petite remarque, une inquiétude surtout. La Mission locale de Molenbeek comme beaucoup d'autres Missions dans la Région de Bruxelles-Capitale ont fermé une partie de leurs services. Je ne reviens pas sur le bien-fondé de la convention, je voudrais juste qu'on nous donne des éléments de précision par rapport à cette fermeture. Sur le site en tout cas de la Mission Locale, il est écrit que le service est fermé, j'ai essayé de les joindre en vain, ils sont injoignables. C'est également le cas à Schaerbeek et dans d'autres communes. C'est une situation qui a quand même été médiatisée; il y a un communiqué de presse qui annonce effectivement la fermeture de pas mal de Missions Locales. Ma question est simple : cette fermeture est-elle temporaire et quelle garantie on a que ces services peuvent encore être d'un apport à la population ? Parce qu'il ne faut pas ignorer ou sous-estimer la surcharge de travail que doivent aussi assumer les associations et les asbl qui travaillent avec le même public que les Missions locales et qui sont amenées à recevoir ce public, du fait justement de la fermeture des Missions Locales. Donc, je voulais juste avoir des précisions quant à la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Madame Tahar, merci pour votre question. Mais d'abord ce point ne concerne pas la Mission Locale proprement dite. Il porte sur une convention de partenariat, donc la création de la Maison de l'Emploi, concept pour Molenbeek virtuel que j'ai expliqué hier; dans la

mesure où dans les autres communes où la maison de l'Emploi existe, ce sont tous les opérateurs institutionnels spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui sont réunis dans un seul et même bâtiment. Ici, il s'agit d'une convention qui va permettre à tous les intervenants institutionnels que sont la Mission Locale, le CPAS, l'ALE et la Commune, de constituer un noyau de base pour pouvoir mener des politiques cohérentes, rationaliser les moyens. Et évidemment - je l'ai expliqué hier - ça nous permettrait d'avoir un petit subside de 25000 euros avec un coordinateur qui sera chargé de suivre toutes les politiques menées dans la commune de Molenbeek. Et à moyen terme la Maison de l'Emploi va s'ouvrir aux opérateurs privés. Et vraiment le but recherché est de pouvoir mener des politiques cohérentes qui soient en phase avec celles menées par la Région. C'est une première chose. Et ce concept-là est adopté dans toute une série de communes et c'est pour cela qu'on vient aujourd'hui devant vous avec l'adoption de ce point pour permettre évidemment la création de cette structure - en tout cas pour la partie qui concerne la Commune, parce que, au Conseil du CPAS, ça été, je pense, voté et dans les autres organes des structures participantes la décision a été positive.

En ce qui concerne la Mission Locale, il ne s'agit pas d'une fermeture de ses services. Il s'agit, dans un premier temps, d'organiser l'accueil - de première ligne - en tout cas de certains demandeurs d'emploi. Et c'est aussi une manière de faire pression sur les instances régionales par rapport au manque de moyens. Mais entre-temps, il y a eu un accord qui a été signé entre les différentes Missions Locales via la FEBIS et la Ministre de l'Emploi et Actiris afin d'augmenter effectivement les moyens de dotation des Missions locales en terme de moyens financiers et aussi humains pour pouvoir répondre à l'afflux des demandeurs d'emploi. Parce que les préoccupations de la Mission Locale - nous ne sommes pas les seuls concernés à Molenbeek - sont liées au fait que, étant donné le personnel qui n'évoluait pas, il y a une augmentation des demandeurs d'emploi, ce qui met une pression très importante sur le personnel. Donc, dans un premier temps l'adaptation de l'horaire d'accueil visait simplement à ménager le personnel et permettre de pouvoir organiser au mieux le travail d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Puis il y a eu une seconde phase qui concerne justement cette négociation avec les pouvoirs subsidiaires qui visait à obtenir le meilleur accord dans le cadre de ces négociations. C'est pour ça que vous avez vu sur le site qu'ils annonçaient qu'ils allaient fermer ; mais entre-temps un accord a été signé, les moyens ont été augmentés. Donc les choses reprennent leur cours normal. Mais il n'a jamais été question de fermeture des Missions Locales.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur l'Echevin pour vos réponses. La première partie de votre réponse n'était pas nécessaire parce que je ne remettais pas du tout en cause la convention telle qu'elle a été présentée. J'ai bien compris la convention et je vous remercie quand même de cet éclaircissement.

Pour la seconde partie de votre intervention, par contre vous répondez en partie à ma question. Vous dites néanmoins qu'un accord a été trouvé et que des moyens

supplémentaires ont été accordés. Est-il possible aujourd'hui d'avoir une copie de cet accord, d'avoir des informations quant aux moyens supplémentaires qui ont été accordés et pour quels montants ? Parce que j'invite tout le monde à aller sur le site de la Mission Locale et vous verrez que la mention de la fermeture y est toujours. Moi, j'interpelle en tant que Molenbeekoise sur ce service et je vous assure que les retombées ne sont pas négligeables. Si vous pouvez m'apporter ces précisions, merci d'avance et si vous ne pouvez pas le faire ce soir, alors je veux bien une réponse écrite.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Il faut juste rappeler que le Parti Socialiste est représenté au sein du conseil d'administration et participe à la gestion quotidienne de la Mission Locale. Néanmoins je vais vous transmettre par écrit les informations que vous souhaitiez avoir.

M. le Président :

Merci.

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Je n'aime pas trop le jeu de ping-pong. Mais je vous assure, ça commence vraiment à bien faire, les jeux de ping-pong entre ces PS, ces Ecolos et ces Cdh et ces MR... Moi, quand j'interpelle, je ne vise aucun parti, je fais mon travail de conseillère communale. Il y a peut-être des gens du PS qui y siègent, mais c'est vous que j'interpelle, Monsieur l'Echevin. Peu importe votre casquette politique et j'espère qu'on va aller au-delà de ces positions partisans, parce qu'après un an et demi ça ne cesse pas et c'est vraiment regrettable. Pour les gens qui viennent nous voir, c'est pire qu'un cirque !

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

M. le Président :

Je suspends la séance pendant quelques minutes avant qu'on attaque la deuxième partie.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt 5 minuten geschorst.*

**33. Motion déposée par Monsieur De Block relative aux exclusions du chômage.
Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de uitsluiting uit de werkloosheid.**

M. le Président :

Je rouvre la séance. Nous sommes au point 33 qui concerne la motion de Monsieur Dirk De Block relative aux exclusions du chômage.

Monsieur De Block, ça ne vous dérange pas que Madame Tamditi qui a introduit une motion puisse présenter la sienne une fois que vous aurez présenté votre motion ? Et je proposerai alors aux Conseillers qui souhaitent se joindre, de prendre la parole à ce moment-là. Cela vous convient ?

Merci.

M. le Président :

Vous avez la parole, Monsieur De Block.

M. De Block :

Vous avez tous entendu, selon les chiffres des syndicats et selon aussi les chiffres de l'ONEM,- mais les chiffres divergent – que, bientôt, à partir du 1er janvier 2015, 50000 personnes ayant droit aux allocations d'insertion risquent d'être exclues du chômage. Selon le calcul de la FGTB, l'estimation pour Molenbeek est de 700 personnes visées par cette exclusion. Cette commune n'a, il faut le dire, pas vraiment besoin de cette mesure. Selon l'indice de l'Observatoire de la lutte contre la pauvreté, 55 % des Molenbeekois vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Croyez bien, l'exclusion de 700000 personnes va encore aggraver leur situation et celle des Molenbeekois. Cette exclusion sera aussi une atteinte à la cohésion sociale des Molenbeekois, car quand on vit mal, grand est le risque que ça se passe mal entre les gens et que ça touche le vivre-ensemble dans les quartiers. Il y a une double raison de dire non à cette exclusion, car elle ne fait que transférer les gens du chômage vers l'aide sociale au niveau du CPAS, ce qui est mauvais dans tous les sens, aussi bien au plan financier qu'au plan qu'au niveau social où l'on assiste à un recul des droits sociaux, des droits acquis des travailleurs, l'autre étant alors considéré comme une faveur pour les gens ! J'attire particulièrement l'attention des milliers de cohabitants - et selon le calcul que j'ai fait sur base des chiffres de la FGTB, il y a 400 personnes concernées à Molenbeek et qui retomberont sous le régime du CPAS, car avec le tarif cohabitant, même au CPAS on tient compte des revenus et les gens seront mis davantage sous pression. Il faut savoir aussi que ce sont les femmes qui sont le plus concernées par ce régime de cohabitants ; sur 400 personnes, deux-tiers de femmes seront concernées et risquent d'être davantage fragilisées et d'être dépendantes des revenus du noyau familial. On ne peut donc pas accepter cela.

Pour la Commune et le CPAS, les conséquences vont être également graves, le coût que les deux entités auront à supporter ne sera pas complètement compensé par le Fédéral et on risque donc d'aggraver encore la situation du CPAS et, alors, la commune devrait intervenir. Je voudrais demander au Conseil de voter la décision suivante : *' nous, conseillers communaux de Molenbeek-Saint-Jean, regrettons la mise en application de cette loi. Nous interpellons le gouvernement fédéral et demandons qu'il retire cette loi. Nous soutenons officiellement la Journée d'action nationale syndicale et citoyenne du 10 mars*

contre cette réforme de chasse aux chômeurs’. Nous demandons aux mandataires communaux d’être présents à cette manifestation en guise de leur soutien.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Comme l’a très bien dit Monsieur De Block, la FGTB a contacté les Bourgmestres et les Présidents de CPAS bruxellois concernant l’impact de la réforme des allocations d’insertion. Le syndicat estime à plus de 5500 le nombre de futures exclusions pour la région bruxelloise – je ne connais les chiffres avancés par Monsieur De Block, mais il semblerait que ce soit 700, ce sera une de mes questions. Le syndicat vous a adressé un courrier, chers membres du Collège, avec des chiffres précis pour la Commune. Je souhaite donc interroger le Collège sur les aspects suivants : pouvez- vous nous dire l’estimation exacte du nombre de Molenbeekois qui se verront en fin de droit en janvier 2015, comment évaluez- vous les conséquences de ces exclusions pour la Commune tant d’un point de vue charges financière directe en terme de nombre d’allocataires sociaux supplémentaires que sur le plan du surcroît de travail qui va être demandé aux travailleurs sociaux face au nombre plus important de nouvelles demandes, y a-t-il déjà eu une concertation entre la Commune et le CPAS à ce sujet afin d’anticiper les conséquences dues à cet afflux de personnes exclues du droit aux allocations d’insertion ? J’irai même plus loin que ma question initiale si vous pouviez répondre aussi : est-ce qu’il y a eu des réunions aussi avec les autres opérateurs d’insertion au niveau de la Commune – Actiris, Mission Locale- pour que ces jeunes soient bien accompagnés et qu’on ait vraiment toute l’attention portée sur les difficultés qu’ils vont vivre ? Quelle suite allez-vous donner au courrier qui vous a été adressé par la FGTB ? Je vous remercie pour vos réponses.

En ce qui concerne la motion de Monsieur De Block, je ne l’avais pas lue avant mon interpellation, elle va un peu plus loin que mes questions. Je suis comme tous ici très préoccupée de la situation des demandeurs qui se verront exclus, privés de revenus, vivre dans des conditions plus précaires. J’espère que le débat qui va s’ouvrir maintenant permettra de donner une réponse effectivement de la Commune, via le Président du CPAS, par exemple, qui je pense est un interlocuteur privilégié en mesure de faire état au niveau du Fédéral de la situation préoccupante des habitants de cette commune. Je pense que vous avez à juste titre, Monsieur De Block, rappelé le nombre important de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il faut pouvoir essayer d’être le plus créatif possible pour tenter de faire en sorte que les personnes ne soient pas oubliées dans les mesures qui seraient prises et qu’on puisse vraiment les aider au mieux.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sûr, le parti Islam soutient cette motion. Tout a déjà été dit. Je constate simplement que le système néo-libéral est en route. On arrive au bain de sang social, et ça c'est notre Premier Ministre qui l'a dit. Je voudrais simplement dire que les chômeurs ne sont pas responsables de cette crise. Ils en sont les victimes. Et on est en train de les égorger de manière ... non halal.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tenir des propos comme ça...Soit...

M. le Président :

C'est Monsieur Vandenhove qui va répondre aux questions en tant que Président du CPAS.

M. Ikazban :

Deux remarques d'abord de manière générale. Il faut à un moment donné se poser la question dans ce Conseil communal pour toutes les motions qui peuvent arriver et qui, par moment, viennent tantôt de formations politiques qui sont ou non à tel ou tel niveau de pouvoir; il faut quand même se poser la question de savoir et d'être certain qu'on ne prend pas en otage le Conseil communal, qu'on n'organise pas sa campagne électorale de cette façon-là. Je le dis gentiment sans attaquer personne. Néanmoins, certains éléments qui sont dans la motion de Dirk De Block sont plus qu'inquiétants, même s'il y a un fort bémol au niveau des chiffres que, je pense, le Président du CPAS va rectifier.

Monsieur le Président, adopter une motion dans un Conseil, on peut faire, on peut déposer des motions sur tout et n'importe quoi. Souvent, c'est pour se donner bonne conscience. Il y a d'ailleurs des partis politiques qui déposent les mêmes motions partout, dans toutes les communes, en tout cas là où ils n'exercent pas le pouvoir, d'ailleurs il y a mon collègue du FDF qui sourit quand je dis ça parce qu'il sait de quoi on parle. Je pense qu'il aurait été intéressant que ce soit le Collège appuyé par le Conseil communal ou le Conseil communal. Puis en écoutant Madame Tamditi, je me suis dit que la motion pourrait très bien émaner du Président du CPAS qui est l'organe qui s'occupe des gens, qui doit permettre à nos concitoyens de continuer à vivre dans la dignité.

Je ne vais pas rédiger un éventuel courrier que le Président du CPAS pourrait envoyer avec l'appui de l'ensemble du Conseil communal. Je pense que si vous voulez vraiment faire plus que seulement se donner bonne conscience et épater la galerie, c'est que nous agissions de façon unanime et qu'on appuie tous cette proposition parce que les chômeurs, les gens qui vivent dans la précarité n'ont pas de couleur politique, ils ont besoin de notre soutien et de notre aide. J'avais commencé à rédiger un petit courrier. Je me permets simplement de lire un petit passage pour expliquer dans quel sens ça pourrait se faire, puis je m'arrêterai là, je laisserai le Collège et le Président du CPAS répondre

éventuellement. Donc, ça pourrait être ceci : le Président du CPAS pourrait dire simplement la chose suivante *'Molenbeek considère que le climat économique actuel empêche qu'une telle mesure – celle dont on a parlé – soit appliquée, sous peine de plonger plus encore les citoyens dans la difficulté. La Commune souligne la mobilisation des jeunes pour trouver du travail – ce qui est vrai quand on regarde la Mission Locale ou la future Maison de l'Emploi, tous les jeunes partout et à Molenbeek ont toutes les peines à trouver du travail et Molenbeek est la commune la plus touchée par le chômage, plus particulièrement le chômage des jeunes. La Commune met d'ailleurs tout en œuvre et toute son énergie avec l'aide du Fédéral, de l'Europe, des régions, pour créer les conditions à même d'attirer des entreprises et des projets porteurs d'emploi.* Pour Molenbeek, c'est en créant des emplois de qualité que l'on financera adéquatement la sécurité sociale pour garantir la sécurité de tous. Dans ce climat où la demande d'emplois est bien plus forte que l'offre, cette mesure de limitation dans le temps des allocations d'insertion risque en outre d'aggraver encore la concurrence entre les demandeurs d'emploi et les travailleurs. Alors, chassons le chômage plutôt que les chômeurs.

Je pense qu'au-delà de la motion, un courrier qui émanerait d'une autorité qui a les mains et les pieds dans le cambouis, qui connaît la réalité, serait une démarche judicieuse. D'autant plus que quand on cible des jeunes, Molenbeek étant la Commune la plus jeune de Bruxelles, c'est vraiment Molenbeek qui est frappée de plein fouet par ce genre de mesures.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Bien évidemment, une fois que nous avons reçu au CPAS le courrier de la FGTB, on ne pouvait pas rester sans réponse. Je crois qu'on a été la première Commune à réagir. Conjointement avec la Bourgmestre, nous avons écrit une lettre le 10 février 2014, suite à une demande de renseignements, c'est un courrier commun entre la Commune et le CPAS, pour essayer de comprendre la situation, de vérifier les chiffres et de donner des pistes d'action. Devant ce genre de problème, on ne peut pas rester inactif.

Il y a une chose à laquelle je veux répondre d'emblée, parce que c'est un peu choquant, quand Monsieur De Block signale que le revenu d'intégration est une faveur qu'on donne aux gens, il y a une loi qu'il le gère, c'est un droit auquel chaque personne peut faire appel, c'est un droit qui est lié à tout un accompagnement.

Par rapport à la situation, je peux vous donner quelques chiffres pour mieux cadrer le problème. Ces chiffres sont donnés par le service d'études de l'Union des Villes et des Communes, qui est quand même un organisme bien équipé pour faire des recherches. Je peux aussi vous donner des chiffres issus d'une étude faite en interne par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Sur l'année 2013, des personnes sanctionnées, il y en a eu 94 qui sont arrivés au CPAS. Ces 94 personnes, cumulés avec des chiffres précédents, font qu'on a pour le moment au CPAS 191 personnes qui ont été exclues du chômage. Les prévisions pour 2015 font qu'on arrive à 111 plus 42, à 153 personnes qui seraient exclues du chômage et qui auraient besoin de l'aide du CPAS. Je crois que ce sont des chiffres qui permettent quand même de relativiser les chiffres alarmants qui ont été donnés. Il n'empêche qu'on restera attentif parce que personne ne peut prédire l'avenir. On a au CPAS un système

statistique mensuel qui permet de voir l'évolution de la situation. C'est un tableau de bord qui est examiné à chaque Conseil. Donc si jamais il y a une explosion, on tiendra compte de cette explosion. Mais donc, je répète qu'on n'est pas resté inactif et s'il y a un budget supplémentaire qui a été demandé par le CPAS à la Commune, c'était déjà en prévision d'une augmentation éventuelle des demandes. Le renforcement actuel des premières lignes est en cours. Il y a également un projet de loi programme qui est en cours de rédaction au niveau du SPF Intégration social qui fait en sorte que toutes les conséquences en termes de sanction du chômage qui arriveraient au CPAS sont couvertes à 100 % par le paiement du revenu d'intégration. Il y a aussi une promesse qui a été donnée que s'il y a un surcroît de travail qui arriverait au CPAS, les CPAS recevraient des moyens supplémentaires qui devront obligatoirement être affectés à la prise en charge de cette demande.

Par rapport à la concertation, si vous avez voté il y a 2 heures une convention pour la Maison de l'emploi, c'est aussi dans cette optique-là. Le but de la Maison de l'emploi est de faire en sorte que tous les intervenants au niveau de l'insertion socioprofessionnelle se parlent, collaborent pour prendre en charge de manière concertée et coordonnée cette problématique de l'exclusion du chômage et plus largement de l'insertion socioprofessionnelle des personnes.

Donc moi, je n'ai pas envie de faire maintenant un procès d'intention au Fédéral, je vous demande de faire confiance au Fédéral et je demande aussi officiellement le mandat pour vérifier que ses promesses se concrétisent et je m'engage à vous tenir au courant de l'évolution de la situation, si effectivement il y a des conséquences et une explosion du nombre des personnes exclues et aussi de vous rendre compte des moyens effectifs supplémentaires qui seront donnés et d'une garantie que toutes ces problématiques seront prises en charge et que les gens seront encadrés et supervisés et pourront ne pas subir les conséquences.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Donc, si j'ai bien noté, nous avons pour l'instant la motion qui était proposée par Monsieur De Block, ensuite il y a la proposition faite par Madame Tamditi et relayée par Monsieur Ikazban qui demande de mandater le Président du CPAS pour s'entretenir avec les autorités et nous tenir informer de la situation et, d'après ce que j'ai compris de ses propos, il est prêt à accepter ce mandat.

Monsieur De Block, la question est actuellement dans votre camp, vous aviez introduit une motion, est-ce que vous êtes éventuellement prêts à vous joindre à cette proposition et à retirer votre motion ou est-ce que vous souhaitez que nous allions au vote ?

M. De Block :

Je voudrais effectivement passer au vote.

J'ai encore quelques questions sur la réponse du Président du CPAS. D'un côté il parle des exclusions du chômage, est-ce comparable à ce moment-là pour 2015 bien des exclusions des stages d'insertion ? Vous avez dit que vous aviez recontacté la FGTB, mais la FGTB donnait des chiffres concrets sur les dossiers réels et individuels de leurs affiliés, ce n'était pas des extrapolations. Évidemment, ils ne disposent pas des chiffres des autres syndicats. Donc les chiffres dont vous disposez, sont-ils basés sur des dossiers concrets ? Je voudrais bien pouvoir comparer les chiffres du syndicat avec les vôtres. Je pense que ça

vaut la peine parce qu'il y a une différence au niveau des affiliés de la FGTB, ils parlent de 333 exclus. Je voudrais confronter ces chiffres avec les vôtres.

Je soutiens l'indignation des gens qui disent que la situation est socio économiquement impossible, qu'il est impossible d'appliquer cette mesure. Malheureusement, cette mesure a bien été votée alors qu'on est dans une situation économiquement défavorable. Si vous trouvez que c'est impossible, il faut alors demander de retirer cette mesure. Je pense qu'on n'a pas voté dans une situation abstraite, ni dans un contexte abstrait, on l'a voté actuellement et maintenant et donc vous avez tous vu les articles dans la presse, les déclarations des Présidents de CPAS etc. Les présidents de CPAS ont dit que le budget prévu n'est pas suffisant. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont les Présidents des CPAS. Les Présidents des CPAS mettent également en doute l'aspect des cohabitants. Les cohabitants ne seront pas remboursés par le Fédéral, vu qu'ils vont perdre leurs revenus et donc je pense que ce n'est pas à sous-estimer. Finalement je trouve que c'est préoccupant, surtout quand j'entends un parti politique ici présent, dire que c'est impraticable dans la situation économique actuelle. Vous avez bien vu que le Fédéral a pris toutes les mesures pour que cette mesure soit appliquée dans les années à venir. Je voudrais donc demander un signal fort de ce Conseil pour se positionner. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, je voudrais que le Conseil prenne position et se fasse entendre dans le débat, dans l'opinion publique, pour donner un signal clair, que ça ne va pas, que ces mesures nous étranglent, nous étouffent et donc étouffent les gens, étranglent les gens, mais aussi les Communes et les CPAS. Donc je voudrais effectivement soumettre ça au vote.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je remercie le Président du CPAS qui a ramené les chiffres dans une certaine réalité. Si j'étais en campagne électorale, et nous serons bientôt en campagne électorale, dans la campagne électorale, je plaiderais, comme beaucoup d'autres, pour revoir cette loi, cette loi qui a des conséquences dévastatrices dans certaines Communes. Mais ici, je ne suis pas en campagne électorale, ici je suis un membre du Conseil communal, comme les autres et notre préoccupation première est nos concitoyens Molenbeekois. Vous avez déposé une motion, moi j'entends ici qu'il y a une ouverture pour essayer de faire quelque chose de plus concret qu'une simple motion, plus que simplement se donner bonne conscience, c'est de demander simplement à l'organe qui s'occupe justement dans notre Commune des gens qui se retrouvent en difficulté, de pouvoir écrire un courrier, un courrier appuyé par l'ensemble du Conseil communal.

Madame Tamditi s'est exprimée, le Président du CPAS également, moi, ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce n'est pas de voter une motion tout seule, dans mon coin à quelques-uns pour se donner bonne conscience. Ce qui m'intéresse, je l'ai dit tout à l'heure, c'est qu'on ait un projet, une décision qui soit portée par un large consensus. Moi, c'est ça qui m'intéresse. Les chômeurs, les gens dans la précarité, les jeunes, ils n'ont pas de couleur politique. Ce qu'ils veulent, c'est vivre décemment, c'est avoir un boulot, c'est avoir des allocations de chômage pendant le moment où ils cherchent du boulot activement. Donc moi, ce qui m'intéresse, c'est que la proposition qu'on vient de faire avec Madame Tamditi, si elle est soutenue par un large consensus ici au Conseil communal, moi, je me contenterai de

cette solution qui est à mon avis plus pragmatique et plus forte. D'ailleurs, vous prenez comme exemple le courrier écrit par deux Présidents de CPAS. Ici, on a un Président de CPAS, en qui moi, j'ai entière confiance, en tout cas jusqu'à preuve du contraire, jusqu'à nouvel ordre, et je pense qu'il peut rédiger un courrier dans ce sens-là, très clair, très ferme.

Pour le reste, ici on n'est pas en campagne électorale, ici on est au Conseil communal, donc moi je demande Monsieur le Président, puisque en fait c'est une forme d'amendement qu'on propose ici, je propose qu'on vote d'abord sur cette proposition-là, et si elle est soutenue par un large consensus, il devient alors à mon sens complètement inutile de se prononcer sur la motion. Moi, ce qui m'intéresse personnellement, ce n'est pas quelque chose qui est voté par mon groupe politique, moi ce qui m'intéresse, c'est que les gens de la majorité et de l'opposition vote à l'unanimité cette proposition d'amendement. Ce serait là un beau signal pour la population et pour les Molenbeekois.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais essayer de faire la synthèse par rapport à ce qui a été dit à l'occasion de la motion et de l'interpellation. Donc la proposition qui a été faite par plusieurs représentants, à savoir Madame Tamditi, Monsieur Ikazban et Monsieur Vandenhove, c'est de faire un amendement à la motion de Monsieur De Block qui viserait à interpeller via le Président du CPAS, avec le soutien des membres du Conseil communal, directement les autorités en se basant sur les données qui nous ont été transmises ce soir par Monsieur Vandenhove, étant entendu que les membres de cette Assemblée font confiance au Président du CPAS et à son bureau pour répercuter les inquiétudes qui se sont manifestées ce soir à l'occasion du développement de la motion de Monsieur De Block et de l'interpellation de Madame Tamditi.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

J'ai parlé du tableau de bord, un élément qui permettra le contrôle par rapport au suivi de cette mesure. Je vais proposer dans le tableau de bord pour ajouter une ligne statistique, spécifique mois par mois sur le nombre de personnes arrivant au CPAS et qui ont été sanctionnées. Ce sont des données qui sont transmises tous les mois aux Conseillers CPAS et donc il y aura cette ligne supplémentaire qui va permettre de pouvoir suivre mois par mois l'évolution de la situation, et de pouvoir le cas échéant tirer la sonnette d'alarme s'il le faut.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Voilà, je viens de recevoir ici l'amendement : « au vu de la situation que de nombreux demandeurs d'emploi connaîtront au 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal mandate le Président du CPAS à relayer auprès du Gouvernement fédéral les préoccupations des

Molenbeekois et du Conseil communal ». Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur cette phrase ?

M. De Block :

Je propose qu'on prenne le temps pour rédiger un texte valable. Cet amendement n'a pas été préparé au préalable comme le règlement l'exige, comme cité par le Président.

M. le Président :

Je répète la phrase : « au vu de la situation inquiétante que de nombreux demandeurs d'emploi pourront connaître au 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal mandate le Président du CPAS au nom du Conseil communal à relayer auprès du Gouvernement fédéral les préoccupations des Molenbeekois ».

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik zou het amendement op deze motie goedkeuren, ik heb geen enkel probleem met de inhoud ervan. Ik zou wel aan de collega's willen voorstellen, ik heb dit de vorige keren ook al herhaald, in ons reglement van de inwendige orde staat dat een motie unaniem moet goedgekeurd worden om geldig te zijn. Het democratische gehalte ervan is iets anders.

Donc, je vais soutenir l'amendement sur cette motion, je n'ai aucun problème avec le contenu. Je tiens juste rappeler que dans notre règlement d'ordre intérieur, il est stipulé que les motions doivent être approuvées de façon unanime. Donc il suffit qu'un seul Conseiller vote contre ou s'abstienne, et elle ne passe pas.

Dans ce contexte, je répète ce que j'ai dit déjà autrefois, moi je trouverais pas mal qu'il y ait une concertation au préalable pour les motions. Si on veut arriver à une unanimité, il faut quand même pouvoir y réfléchir.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

M. Rahali :

Oui effectivement, ici je voudrais rejoindre Madame Tamditi et Monsieur Ikazban par rapport à cette proposition d'amendement, effectivement c'est beaucoup plus sage d'avoir une unanimité pour arriver justement un résultat concret.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai bien été attentive à la lecture de l'amendement, je ne sais pas si on peut se permettre quand même de rajouter un élément supplémentaire de précision. Parce que quand vous dites « de relayer les préoccupations », on pourrait peut-être les citer ou en tout cas être plus précis.

Je voudrais aussi abonder dans le sens de Monsieur Berckmans, je trouve que les motions sont très intéressantes, mais on est pris un peu devant le fait accompli et c'est vrai qu'on doit de préférence voter à l'unanimité. Est-ce qu'on peut s'accorder pour les prochaines notions pour avoir une concertation préalable ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je vais relire le texte tel qu'il est noté actuellement : « au vu de la situation inquiétante que de nombreux demandeurs d'emploi pourront connaître au 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal mandate le Président du CPAS au nom du Conseil communal à relayer auprès du Gouvernement fédéral des préoccupations des Molenbeekoïses, telles qu'elles ont été développées lors du débat du Conseil communal du 26 février 2014 ». Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur ce texte-là ?

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je m'imagine que c'est un amendement qui va se rajouter à la motion.

M. le Président :

Non, cet amendement remplace la motion.

M. De Block :

D'accord, c'est important de bien le spécifier. Mais je voudrais rajouter à cette motion ma petite graine, parce qu'effectivement je voudrais savoir comment relayer ces préoccupations, comment ça va nous faire avancer concrètement, dans le cas des gens qui vont perdre leur chômage en tant que cohabitant ? La question est simple, est-ce qu'on va proposer des choses ou alors est-ce qu'on va juste dire on est inquiet ? La motion propose de retirer cette loi. Parce que je ne sais pas comment ils vont résoudre la situation préoccupante de nos Molenbeekoïses, si en même temps on accepte et on ne dit rien sur la loi qui les met dans cette situation préoccupante. En plus, une fois qu'ils vont compenser certaines allocations, mais ce ne sont que des allocations sociales auxquelles les gens auront droit. Mais les deux tiers des personnes concernées sont justement des cohabitants. Quand on dit qu'on va relayer cette situation-là, je voudrais savoir ce qu'on propose dans cette motion ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ce qui est important, c'est de pouvoir dire au Gouvernement, parce que nous, nous sommes le Conseil communal, on ne doit pas dire au Gouvernement fédéral ce qu'il doit faire. Par contre, quand on sera en campagne électorale, tu peux dire ce que tu veux. Je pense que ce qui est important, c'est que si on arrive à dire au Gouvernement fédéral voilà, la loi telle qu'elle est la aujourd'hui, elle pose un problème pour notre Commune et pour nos habitants. Moi, je pense qu'un message comme cela, relayé par l'ensemble du Conseil, pèse beaucoup plus lourd et beaucoup plus fort qu'une motion qui serait soutenue juste par moi, juste par toi, ou juste par quelques-uns.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je voudrais rappeler certains éléments dont on a déjà parlé lors du débat sur la motion concernant la jeune Afghane, à savoir qu'effectivement il y a certaines décisions qui ne dépendent malheureusement pas de nous et qui ont un impact sur notre territoire, mais donc qui dépendent d'une entité supérieure. Il faut voir quelle efficacité on a par rapport à cette entité supérieure.

Alors c'est vrai, Monsieur De Block, moi sur le fond, je préférerais aussi que cette loi soit complètement supprimée. C'est dans ce sens que notre parti a voté au Parlement fédéral. Mais ici, nous sommes l'entité locale, et la seule manière d'avoir un minimum d'impact, c'est de se faire entendre. Et pour se faire entendre, il faut qu'il y ait une prise de position qui soit unanime. Effectivement on le sait bien, tout le monde n'a pas autour de la table la même vision sur le type de solutions à mettre en place. Ce n'est pas le niveau local qui va mettre en place les solutions, c'est le niveau Fédéral. Et donc, le message sur lequel nous pouvons nous accorder, c'est de dire que nous avons des inquiétudes parce que cette loi fédérale a un impact au niveau communal. C'est ce message-là qu'on va devoir faire passer et la responsabilité des solutions à apporter, c'est le niveau Fédéral. Ici autour de la table, on peut encore en débattre pendant des heures, nous aurons tous des propositions différentes, mais ce n'est pas à nous d'aller les négocier au niveau Fédéral. Nous, notre responsabilité au niveau local, c'est de pouvoir faire relayer ça au niveau Fédéral, de relayer les inquiétudes que nous avons. C'est exactement le même type de posture que dans le cadre du débat sur la jeune Afghane. Et donc effectivement, on peut rester sur des postures idéologiques.

M. le Président :

S'il vous plaît, je demande à tout le monde de clore le débat, il va falloir qu'on atterrisse. Monsieur De Block, vous avez introduit la motion et donc vous êtes le dernier à pouvoir parler, et ensuite nous passerons au vote. On votera d'abord sur l'amendement et ensuite on votera sur la motion.

M. De Block :

Je voudrais qu'on rajoute dans l'amendement que le Conseil communal, à travers le Président du CPAS, demande de reconsidérer cette loi. C'est une petite formule utilisée dans la motion sur les Afghans, pour ne pas rester juste au constat, mais aussi de proposer.

Je ne comprends pas pourquoi le Conseil communal ne peut pas proposer à d'autres organes de pouvoir, à d'autres niveaux de pouvoir, de reconsidérer des lois quand elles sont mauvaises, quand elles ont des conséquences mauvaises et négatives. Donc je ne vois pas en quoi ça devrait faire défaut, poser problème. Si on dit qu'on a un problème avec cette loi, parce qu'elle a des conséquences très graves, très négatives, alors il faut la reconsidérer tout simplement. En la gardant comme elle l'est, elle va nous poser des problèmes dans le futur. Je propose donc un amendement sur l'amendement.

Chacun a le droit de déposer des amendements, j'espère !

M. le Président :

Monsieur De Block, vous pouvez me dicter votre phrase ?

M. De Block :

Je voudrais juste rajouter à l'amendement : « de demander au Gouvernement de reconsidérer cette loi ».

M. le Président :

Donc voilà, nous avons deux amendements et nous allons voter sur chacun d'entre eux. Nous allons utiliser le système de vote électronique... Ah non, nous allons voter à main levée.

Je relis le premier amendement, comme ça tout le monde l'aura entendu et il ne restera aucun doute : « au vu de la situation inquiétante que de nombreux demandeurs d'emploi vont connaître au 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal mandate le Président du CPAS au nom du Conseil communal à relayer auprès du Gouvernement fédéral les préoccupations des Molenbeekoïses, telles qu'elles ont été développées lors du débat au Conseil communal du 26 février 2014 ».

La première proposition d'amendement est approuvée à l'unanimité.

Het eerste voorstel van amendement is met eenparigheid van stemmen goedgekeurd.

M. le Président :

Nous passons maintenant au deuxième amendement : « demandez au Gouvernement de reconsidérer la loi ».

La seconde proposition d'amendement est rejetée par 11 votes positifs, 20 abstentions et 3 votes négatifs.

Het tweede voorstel van amendement is verworpen met 11 ja-stemmen, 20 onthoudingen en 3 nee-stemmen.

M. le Président :

La première proposition d'amendement a été approuvée à l'unanimité, elle remplace donc la proposition de motion initialement déposée par Monsieur De Block.

34. Motion déposée par Monsieur De Block relative aux sanctions administratives communales.

Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de gemeentelijke administratieve sancties.

36. Interpellation introduite par Madame Tahar relative aux sanctions administratives communales - Report du 22/1/2014.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende de gemeentelijke administratieve sancties - Uitstel van 22/1/2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai une proposition à faire. Étant donné que je fais juste après également une interpellation sur les sanctions administratives communales, je voulais juste proposer qu'on inverse, si Monsieur De Block est d'accord, qu'on inverse les motions, qu'on commence par la motion relative à l'enseignement en immersion et puis qu'on passe à celle sur les sanctions administratives communales afin que je puisse moi interpellier et qu'on puisse avoir un dernier débat.

M. le Président :

On peut lier maintenant la motion de Monsieur De Block avec l'interpellation de Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas développer en long et en large, on en a déjà parlé lors de l'interpellation citoyenne hier. Vu que le Conseil de la Jeunesse Molenbeekois est en train de s'établir, vu que la loi sur les sanctions administratives communales prévoit explicitement qu'il faut recueillir préalablement l'avis de l'organe ayant une compétence d'avis en matière de jeunesse, et donc c'est alors vite un vote avant les élections ou alors on attend que le Conseil de Jeunesse soit établi pour qu'on puisse leur soumettre ce projet. Vu les discussions d'hier, je pense que ça ne devrait pas poser de problème.

Donc, je voudrais soumettre au Conseil communal la décision suivante : « de demander l'avis du Conseil de la Jeunesse Molenbeekois sur le nouveau règlement SAC, de ne pas prendre une décision au Conseil communal sur un nouveau règlement SAC tant que le Conseil de la Jeunesse Molenbeekois n'a pas rendu son avis ».

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je me joins à la proposition de Monsieur De Block, d'ailleurs je pense que ça ne posera aucun problème pour la majorité, en tout cas je l'espère.

Je vais enfin pouvoir présenter mon interpellation, puisque je l'avais proposée le mois dernier, et à la demande de Madame la Bourgmestre, je l'ai reportée à ce Conseil communal. Je pensais pouvoir la développer hier, en début de Conseil communal, mais l'essentiel c'est qu'on puisse avancer sur le débat de fond, je ne vais pas refaire ce débat-là. Si vous le permettez, je vais lire cette interpellation, elle n'est pas très longue.

L'interpellation porte sur la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, qui régit les sanctions administratives communales, et plus précisément sur l'extension de son champ d'application quant à l'abaissement de la limite d'un âge à 14 ans pour les personnes susceptibles d'être condamnées en raison d'incivilités. S'il est un fait que l'ordre public et la sécurité de la population doivent être garantis au moyen notamment du dispositif des sanctions administratives communales, celui-ci ne saurait se justifier à l'encontre d'un mineur de 14 ans, pour lequel nous lui préférons des mesures préventives éducatives, lesquels auraient assurément un impact plus efficace en termes de responsabilisation -je vois que ça n'intéresse pas certains Conseillers, mais ce n'est pas trop grave- que le paiement d'une amende de maximum 175 euros.

Conformément aux observations de plus de 200 organisations de la société civile, cette loi va incontestablement à l'encontre des principes fondamentaux de la convention européenne des droits de l'homme et de la convention internationale des droits de l'enfant. Plusieurs recours, dont celui de la Ligue des Droits de l'Homme, contre les sanctions administratives ont d'ailleurs été introduits devant la Cour constitutionnelle. Nous rappelons à toutes fins utiles que la majorité pénale en Belgique est fixée à 18 ans. La précédente loi sur les sanctions administratives permettait déjà de sanctionner les mineurs âgés de 16 à 18 ans.

Dans une perspective d'évaluation préalable à l'application éventuelle de la nouvelle loi, et là je m'adresse à Madame la Bourgmestre, pouvez-vous nous préciser le nombre de cas recensés et de procédures entamées à l'égard de mineurs au cours de ces deux dernières années dans la Zone de Bruxelles-Ouest et dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ? De même, pouvez-vous nous communiquer le montant moyen des amendes perçues ?

La loi sur les sanctions administratives accorde des prérogatives aux Communes pour sanctionner directement certains comportements inciviques, plutôt que de renforcer les moyens du Parquet. Ne pensez-vous pas que le judiciaire soit plus habilité à condamner les actes d'incivilités et à éviter l'arbitraire ? Nous rappelons que le législateur en 1965 a décidé de mettre en place un système protectionnel de la jeunesse, composé de deux volets : une aide volontaire du Service d'Aide à la Jeunesse et une aide contraignante. Parallèlement à ce travail individuel spécifique de suivi, le législateur a permis aux nombreuses associations de jeunesse également au Service de l'Aide à la Jeunesse de pouvoir accompagner sereinement les jeunes. En optant pour les sanctions administratives à l'encontre des mineurs, ne pensez-vous pas que vous participerez aux mécanismes de stigmatisation et d'enfermement des jeunes dans une trajectoire délinquante ? Le premier jalon de cette trajectoire serait, non pas une incivilité bénigne, mais la réaction sociale qui s'ensuit et qui enferme pour longtemps le jeune dans le rejet et la provocation. Certaines réactions peuvent être traumatisantes, surtout dans les familles défavorisées matériellement et socialement.

Par ailleurs, n'y a-t-il pas également un risque de confusion des rôles en substituant au pouvoir judiciaire, un pouvoir exécutif ? En outre, comment allez-vous articuler les compétences de la Commune avec celle de la Zone de Police et du Parquet ? Qui plus est, le concept d'incivilités est assez vague, comment allez-vous garantir l'application équitable de cette loi, sachant que son interprétation diffère d'un agent sanctionnateur à un autre et d'une Commune à une autre ? Comment comptez-vous rédiger une brochure adaptée aux jeunes pour leur expliquer les sanctions qu'ils risqueraient en cas d'incivilités ? Comme prévu dans la loi, envisagez-vous le cas échéant de majorer les amendes administratives actuelles ? La mise en œuvre de cette législation nécessitant des moyens financiers, matériels et humains, un budget fédéral vous est-il accordé ? Si oui, quel en est le montant ? Concrètement, qu'en est-il des mécanismes de médiation qui devraient être mis en place pour appliquer les sanctions administratives communales ?

Enfin, nous espérons que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean donnera malgré tout un signal fort en favorisant la mise en place d'un pôle de médiation qui regrouperait en son sein plusieurs opérateurs du secteur de la jeunesse notamment et qui servirait de tremplin entre la Commune et les tribunaux dans le cadre de l'exécution des peines alternatives. La volonté ici ce n'est pas du tout de donner un sentiment d'impunité aux jeunes, mais c'est de réfléchir aux mesures éducatives et réparatrices.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Comme nous l'avons indiqué lors de l'interpellation citoyenne d'hier soir, concernant les sanctions administratives, il faudrait d'abord demander l'avis du Conseil de la Jeunesse et donc je dirais qu'il n'y a pas le feu aux SAC, si je puis me permettre cette formule....

(Rires - Gelach)

M. Lakhloufi :

Je réfléchissais au paquet de frites que j'allais déguster en rentrant ce soir chez moi. Mais voilà, c'est une décision qui est importante et il faut la prendre en toute conscience et il faut concerter les jeunes. Je félicite d'ailleurs que ce Conseil de la Jeunesse se constitue et j'espère qu'il se constituera rapidement et donc, après concertation du Conseil de la Jeunesse et après évaluation des sanctions administratives concernant les mineurs de 16 ans, on pourra prendre une position en connaissant tous les éléments à prendre en considération.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais dire au nom du MR qu'on ne va pas épiloguer plus longuement sur une décision à prendre par rapport à ça, puisque nous sommes d'accord sur les deux points de la motion, d'une part d'attendre l'établissement du Conseil de la Jeunesse et deuxièmement le point est suffisamment important puisqu'il concerne des jeunes et donc une population en évolution, pour prendre une décision bien réfléchie, concertée et donc pas maintenant.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui Monsieur le Président, mais je pense que ma collègue Madame Tahar a été très complète dans son intervention et son analyse par rapport aux sanctions administratives communales et aux conséquences pour les jeunes de 14 ans. Je voudrais saluer ici d'abord le débat qu'on a eu hier soir, parce que je pense que nous avons eu un débat tout à fait serein. L'interpellation citoyenne sur les sanctions administratives communales était excellente et les échanges qui ont suivi également. Je voudrais aussi saluer celle qui a fait office de chef de groupe pour le MR hier soir, puisqu'elle a été la lueur, la lumière dans la pénombre. Madame Bastin s'est exprimée hier comme aujourd'hui et elle est venue avec une ouverture qui permet en tout cas de dégager une solution intéressante, de compromis. On ne se cache pas derrière qui que ce soit, mais en tout cas on essaye de respecter le rôle d'un Conseil de la Jeunesse qui n'est pas encore là, mais on espère quand même qu'on va accélérer sa mise en place. Je voudrais saluer ici Madame Bastin et son groupe pour l'ouverture dont ils ont fait preuve. Parce que je sais qu'au départ, ce ne sont pas leurs sujets de prédilection. C'est ça la différence entre notre rôle en tant que Conseiller communal et les partis auxquels nous appartenons et qui sont parfois au pouvoir ou non à différents niveaux. Ici je trouve que sur deux sujets délicats, ou en tout cas les partis de gauche sont plus en avant, par deux fois ici, Madame Bastin et également Monsieur Léonard il y a un mois ou deux sur les Afghans, par deux fois vous déclenchez une solution qui permet un compromis à l'unanimité. Et je rappelle, parce qu'on est tenu par ce règlement, que je trouve que c'est beaucoup plus fort quand on arrive à se mettre d'accord de manière unanime et donc en ce qui nous concerne, on va suivre, on est évidemment contre les sanctions administratives communales à 14 ans, mais néanmoins ce que vous avez proposé, nous convient parfaitement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je réitère les propos que j'ai tenus hier lors de l'interpellation citoyenne, à savoir que nous sommes bien évidemment fermement opposés à l'abaissement de l'âge des sanctions administratives appliquées aux jeunes de 14 ans. La proposition de Madame Turine qui nous invitait à une meilleure concertation du tissu associatif des jeunes pour pouvoir réfléchir aux moyens qui privilégient l'éducatif et le préventif pour permettre aux

jeunes de tirer les leçons des erreurs qu'ils commettent. Je terminerai par dire quelque chose que je n'ai pas dit hier, qui me tient aussi à cœur, on parlait de la plus-value de la mesure, puisqu'elle apporte l'implication parentale. Mais moi, je ne voudrais pas qu'on oublie que bien souvent dans ces situations, les parents sont aussi quelque part victimes collatérales. Ce ne sont pas juste des acteurs qui interviennent dans le processus de répression. Ce sont bien souvent des personnes qui elles-mêmes souffrent de la situation que vivent leurs jeunes. Ce sont des personnes qui sont à bout de souffle parce que leur autorité ne fait pas loi et ce sont des personnes qui ne savent plus comment inculquer une éducation pour que leurs jeunes ne commettent pas d'incivilités. Dans ce processus d'évaluation, j'aimerais vraiment que si on associe les parents, que tout l'aspect de médiation puisse aussi inclure un volet écoute, soutien parental et pas uniquement dire aux jeunes, votre enfant, il a commis une infraction, vous êtes prévenus... Je voudrais qu'on n'oublie pas la souffrance et la détresse que vivent les parents. Par rapport aux mineurs de 16-18 ans, je voudrais qu'on pense vraiment aussi à l'accompagnement parental.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik zou een beetje informatie willen vragen. In de motie staat "Overwegende dat tegen april 2014 een Molenbeekse jeugdraad zal worden opgericht", ik had gisteren al tijdens mijn tussenkomst gezegd dat ik dacht dat die jeugdraad eind vorig jaar zou opgericht worden. Enerzijds is er dit punt, anderzijds wordt er gevraagd om het advies van de Molenbeekse jeugdraad af te wachten. Ik heb daar geen enkel probleem mee, er is trouwens blijkbaar een antwoord van de minister in die zin. Maar ik wil aan de Burgemeester iets vragen. Dit punt is al in de politieraad voorgekomen, is er iets bepaald, kwestie van timing, over wanneer dit in werking moet treden? Gewoon een informatieve vraag.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Je ne suis pas pour des sanctions administratives à l'encontre des mineurs. Cela mettrait certaines familles, déjà dans des situations précaires dans de plus grande situation financière délicate. Je pense qu'avant d'aller vers des sanctions, il faudrait d'abord privilégier la voie de la prévention.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sûr, je soutiens la motion, on a débattu largement lors de l'interpellation du jeune qui représentait les jeunes de la Commune. Il exprimait son inquiétude et le mouvement Islam ne peut que soutenir cette motion et être contre l'application des sanctions administratives communales aux mineurs d'âge, parce que pour rentrer un peu dans l'humour, je trouve qu'il porte déjà assez de sacs ces pauvres jeunes, discriminés à l'embauche, relégués dans des filières d'enseignement, stigmatisés etc. Tout a déjà largement été dit, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme je l'ai déjà rappelé hier, la mise en œuvre de cette réglementation sur les sanctions administratives communales devrait permettre aux autorités de mieux répondre à toutes les problématiques qui ont été évoquées en se dotant d'un instrument qui, nous le souhaitons, correspondra aux réalités vécues.

La problématique des incivilités, on sait qu'elle est complexe et appelle une réponse globale et intégrée. La question particulière des sanctions administratives communales entraîne des débats qui sont politiques et juridiques et qui entraîne de véritables débats de société. On peut dire qu'à Molenbeek-Saint-Jean, on se saisit bien de cette question puisque le mois passé, nous avons organisé une première Section réunie, hier nous avons eu une interpellation citoyenne sur l'abaissement de l'âge concernant l'application de ces sanctions administratives et nous aurons certainement encore une Section réunie le mois prochain et là, je répondrai à Monsieur Berckmans, que le nouveau règlement général de police sera présenté à l'occasion du Conseil communal du mois de mars. Il sera, comme cela a été dit précédé d'une Section réunie. Là encore, on pourra faire part de toute notre considération que ce soit dans le domaine des politiques de prévention, ou des questions d'ordre juridique ou encore des considérations d'ordre policières. Je pense qu'il est important d'avoir cette Section réunie le mois prochain. Cette Section réunie sera évidemment suivie d'un débat contradictoire et donc Madame Tahar, vous avez posé de très nombreuses questions. Je crois qu'il est important que ce soient également des représentants des politiques de prévention et de sécurité qui soient présents pour pouvoir répondre de manière précise à vos considérations, plutôt que de venir ici dans le cadre d'une interpellation à 23h30 le soir. Mais je vous dis, c'est un débat que nous avons déjà commencé le mois passé, hier et que nous poursuivrons le mois prochain avant le vote de ce nouveau règlement général de police. Donc je dirais que vos questions pourront être à nouveau abordées à cette occasion. Et donc je voudrais quand même préciser Madame Tahar, que comme vous et la très grande majorité des membres de cette Assemblée, évidemment nous sommes attachés un État de droit qui garantit à la fois la sécurité des citoyens et la sauvegarde des droits fondamentaux de tous les citoyens quel que soit leur âge. Donc, je veux vraiment vous rassurer Madame Tahar. Je sais que je ne vais pas développer, pas suffisamment pour vous, une réponse à l'interpellation que vous venez de faire. Je crois qu'elle mérite un débat en Sections réunies, mais je peux quand même vous rassurer quant à la volonté du Collège de développer des synergies utiles entre la

Commune, la Police, les services de prévention et de médiation, et c'est cet axe-là qui sera privilégié dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Comme je l'ai dit hier en réponse à l'interpellation citoyenne, suite à ce que Madame la Bourgmestre vient de dire, suite à la Section réunie et au vote du règlement général de police qui aura lieu au Conseil de mars, la proposition c'est vraiment de travailler en concertation non seulement avec les jeunes mais aussi avec le secteur de la jeunesse et j'insiste sur ce dernier point puisqu'il y a là une expertise chez tous les professionnels de l'aide à la jeunesse qui est importante sur quatre points : le règlement général de police avec les nouveaux dispositifs d'implication parentale sur lesquels Madame Tamditi a bien insisté, de prendre en compte la question du soutien parental, toute la question de la médiation et les peines alternatives. Il ne suffit pas de voter le règlement général de police, après il faut élaborer des dispositifs d'application de ce règlement général de police. Il va y avoir un groupe de travail qui va être mis en place dès que le vote aura lieu sur le règlement général de police, avec la Fonctionnaire sanctionnateur, les représentants de la Police et les représentants du secteur de la jeunesse pour mettre en place ce dispositif. Parallèlement à ça, comme je l'ai dit hier, l'idée c'est de réfléchir avec le même groupe de travail à des dispositifs alternatifs aux sanctions administratives pour les mineurs, dans le même ordre d'idées de collaboration qui existe notamment dans la ville de Malines par rapport au décrochage scolaire, de collaboration entre la Police et le secteur de l'aide à la jeunesse qui permet de travailler de façon préventive et éducative et qui permet de ne pas devoir aller vers les volets répressifs. Enfin, l'idée c'est effectivement d'attendre la mise en place du Conseil consultatif. Certains demandent d'accélérer cette mise en place, je ne suis pas favorable parce que pendant 10 mois, il y a eu les États généraux de la Jeunesse, donc la consultation des acteurs de la jeunesse et une assemblée des jeunes, suite à quoi on a effectivement lancé le processus de mise en place du Conseil consultatif des jeunes. Mais l'idée, c'est que cette mise en place se fasse par les jeunes eux-mêmes et ça prend effectivement du temps. Il y a un groupe de jeunes qui est en train de réfléchir aux différents modes de scrutin qui sont possibles pour organiser des élections, qui sont en train de réfléchir aux différents modes de débats et de consultation entre eux et tout cela prend du temps. L'idée, c'est que ce soit construit par eux et que ce ne soit pas un Conseil imposé par les adultes aux jeunes, que ce Conseil soit construit par les jeunes et donc ça prend du temps et c'est pour cela que l'élection et l'officialisation du travail qui a déjà commencé n'aura lieu qu'à l'automne. Du coup, on aura aussi le temps non seulement de consulter les jeunes sur le dispositif général, mais aussi d'avoir des éléments d'évaluation sur le niveau dispositif tel qu'il sera appliqué pour les 16 et 18 ans.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La proposition du Collège par rapport à la motion qui a été déposée par Monsieur De Block et la réponse qui a été faite par Madame Turine indique qu'on peut voter votre proposition de motion puisqu'elle répond au souhait de la majorité.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Madame la Bourgmestre pour ses réponses et je me réjouis surtout de la volonté de tout le Conseil communal de pouvoir prendre le temps de réfléchir et de privilégier l'axe de concertation entre tous les acteurs concernés par cette question. Je voudrais juste peut-être vous rappeler que je ne pouvais pas par ailleurs anticiper la mise en place d'une Section réunie sur ce sujet. Donc, si moi j'interpelle le Conseil communal déjà le mois passé sur les sanctions administratives, c'est parce que je suis fortement préoccupée par cette nouvelle mouture de la loi et qu'à votre demande, je l'ai reportée. Donc, c'est juste pour clarifier les choses, pour que les gens comprennent pourquoi j'ai réintroduit cette interpellation. Mais je me réjouis que je puisse enfin obtenir des réponses à des questions plus d'ordre technique et je serai très attentive sur les réponses qui seront ou non apportées. Le cas échéant, je me ferai le plaisir de vous interpellier de nouveaux Madame la Bourgmestre, si des questions restent en suspens.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Avec le PTB, on est vraiment très content que dans un premier temps, on ne va pas appliquer la diminution, l'abaissement de l'âge à 14 ans pour les sanctions administratives, mesure qui était critiquée par un ensemble de 213 associations de jeunesse. Je ne peux qu'approuver cela. Je m'inquiète par contre de la position ambiguë que continue à adopter le Collège dans son ensemble, il est clair que dans ce Collège il y a dissension, il n'y a pas d'unité sur la loi, sur les nouvelles mesures. Comme d'autres Collègues l'on fait et se sont exprimés, ce Collège, j'ai l'impression qu'il veut d'une certaine façon éterniser les débats et les discussions. Je le dis, c'est mon impression. Des mauvaises langues ont suggéré qu'après les élections, ça ira mieux. Je le dis, parce qu'on a pu le constater lors des Sections réunies, qu'il y a clairement des appréhensions d'un côté et puis des amateurs de l'autre côté. Depuis que je suis au Conseil communal, c'est la première fois qu'on consacre une deuxième Section réunie à une même thématique. Je suis vraiment content de cette mesure actuelle et j'espère que tous les débats vont éclaircir cette majorité, que ce n'est pas une bonne idée et qu'on va tenir compte des différentes critiques exprimées comme celle de la Ligue des Droits de l'Homme sur le caractère caduc de tout le système des sanctions administratives. On est juge et en même temps partie et donc j'espère que dans la pratique, on ne va pas aller plus loin dans cette mesure-là.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi tout d'abord ce que je voudrais dire, c'est que je suis comme Dirk De Block contre les sanctions administratives à 14 ans et tout mon groupe est également contre. Nous avons remarqué qu'effectivement dans la majorité, il n'y avait pas d'accord et qu'au contraire il y avait des dissensions. Néanmoins, et je l'ai dit tout à l'heure, j'ai salué l'ouverture à laquelle j'ai assisté hier soir notamment par la voix de Dina Bastin par rapport au fait que la majorité ne souhaite pas se prononcer sur les sanctions administratives. Certains disent que vous bottez en touche pour le faire après les élections, mais en tout cas aujourd'hui la majorité a décidé de ne pas se prononcer sur les sanctions administratives communales à 14 ans et c'est une bonne chose. En plus, Madame Bastin a dit elle-même, ça été confirmé par Madame Turine, elle demande qu'on consulte ce Conseil de la jeunesse. J'imagine que si on consulte le Conseil de la jeunesse, c'est quand même pour tenir compte de l'avis de ce Conseil de la jeunesse. Je n'ose pas imaginer que si le Conseil de la jeunesse confirme ce que nous venons de dire, qu'on va venir proposer autre chose, auquel cas vous aurez sur le dos la plupart des autres partis de ce Conseil. Ce qui me semble moins intéressant, c'est qu'il y a un consensus à ce sujet pour ne pas voter les sanctions administratives à 14 ans et qu'on va consulter ce Conseil de la jeunesse. Je trouve ça important et je constate dans la majorité, mais je ne vais pas continuer à remuer le couteau dans la plaie, mais je constate qu'il y a un effort, et je le salue et je le dis franchement, je le salue parce que je sais que pour certains partis de la majorité, c'est plus difficile. Je salue en tout cas ce geste d'ouverture et ce courage. Ce n'est pas de la schizophrénie je trouve que vous avez un côté pragmatique que je respecte. Néanmoins je trouve que si ça a été déclaré et confirmé par le Collège, par la Bourgmestre et par l'Echevine, je pense qu'on peut s'arrêter là, qu'on ne va pas se prononcer sur les sanctions administratives communales, qu'on va consulter le Conseil de la jeunesse et qu'on reviendra au Conseil communal. Pour moi, la motion, elle devient nulle et non avenue. On a même plus besoin de se prononcer sur la motion. Et je dirais même plus, à titre personnel, Dirk, franchement il ne faut pas le prendre mal, je trouve que par courtoisie, tu devrais retirer ta motion. Parce que je pense que tu es un Conseiller communal qui est consciencieux, qui est aussi là pour l'intérêt des Molenbeekois. Je ne pense pas que tu as envie d'amener des motions et de les voter tout seul dans ton coin et de dire ailleurs que tu as voté une motion etc. Non ce qui est important, c'est qu'on arrive tous à ce qu'on voulait, qu'on ne se prononce pas sur les sanctions administratives communales à 14 ans, qu'on fera ce choix après, qu'on va consulter le Conseil de la jeunesse et qu'on est unanime. Par courtoisie, moi je te demande de retirer ta motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Monsieur Ikazban et moi avons rarement été d'accords ces derniers mois. Mais là, je dois reconnaître qu'il m'a volé les mots de la bouche. À croire que le PTB veut toujours avoir

raison tout seul dans son coin. Votre motion, on n'en a pas besoin. On s'est engagé hier devant les acteurs de la jeunesse, devant les citoyens pour dire qu'on va consulter le Conseil des jeunes et qu'on allait faire même plus que cette demande. On va non seulement consulter les jeunes, mais on va aussi travailler en collaboration avec le secteur de la jeunesse pour élaborer des dispositifs. Ils n'en demandaient pas tant, ils ont dit qu'ils étaient satisfaits de cette proposition. Et maintenant, vous essayez de faire de nouveau de l'idéologie en revenant avec des propos qui sortent du contexte. Donc votre motion, on n'en a pas besoin, on s'est déjà engagés.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je retire ma motion.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

*Le point 34 est retiré de l'ordre du jour.
Het punt 34 wordt van de dagorde gehaald.*

**35. Motion déposée par Monsieur De Block relative à l'enseignement en immersion.
Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende het onderwijs via taalbad.**

M. le Président :

Monsieur De Block, je vous confirme que vous êtes seul et que personne ne se joint à votre motion.

Je vous donne la parole.

M. De Block :

Les gens qui assistent au Conseil communal doivent se rappeler qu'en mai 2013, cela fait neuf mois, j'ai déposé une première motion concernant l'enseignement en immersion, proposant déjà à ce moment-là des propositions très simples : que le Conseil accepte les écoles qui seraient partantes de commencer avec immersion. On m'avait à ce moment-là proposé de ne pas soumettre la motion. Le PTB a fait à l'époque encore une fois preuve d'énorme flexibilité et de confiance dans cette majorité et donc on nous a promis des Sections réunies en septembre. Ces Sections réunies n'ont pas eu lieu. Ensuite on nous a promis des Sections réunies en novembre, elles n'ont pas eu lieu non plus, puis on nous a promis que ça allait avoir lieu en décembre et toujours rien. Ensuite on nous a dit en janvier et ce n'est pas arrivé. Je suis très content que la majorité ait finalement organisé les Sections réunies en février.

Après ces Sections réunies où on a entendu des experts, je ne vais pas reprendre tous les arguments, mais je voudrais en fait soumettre la motion suivante : il est vraiment

important qu'à Molenbeek-Saint-Jean on utilise des méthodes qui permettent à nos enfants d'apprendre les deux langues. C'est important pour le vivre ensemble et c'est important pour les chances sur le marché de l'emploi plus tard. Force est de constater que les méthodes utilisées actuellement ne sont pas suffisantes ne fonctionnent plus. Je pense ne pas devoir donner la preuve de cela, c'est clair. Donc, je voudrais vous proposer de faire une expérience et de commencer en septembre 2014 avec deux écoles qui commenceraient avec l'enseignement de type immersion. Donc on commencerait avec deux écoles francophones avec l'enseignement en néerlandais et d'une école néerlandophone avec l'enseignement en immersion en français, avec les deux heures dont ils peuvent disposer librement et donc utiliser cela pour appliquer l'enseignement d'immersion pendant ces deux heures-là. Ceci est déjà appliqué dans d'autres écoles à Bruxelles et donc je pense que c'est quelque chose de tout à fait pratique et concret comme proposition. Il y a des écoles qui se sont déjà lancées à Molenbeek-Saint-Jean en septembre 2013, des écoles néerlandophones qui ont fait ça. Ils ont essayé, avec une classe. Je trouve que c'est tout à fait à leur mérite et donc je voudrais demander à la Commune de voter et de proposer cela. Je ne demande pas plus et pas moins. Je voudrais qu'on tire les leçons de ces expériences-là pour qu'on puisse généraliser et voir ce qui est généralisable et sous quelles conditions dans l'ensemble de notre enseignement. Nous ne voulons pas que la capacité de devenir vraiment bilingue via l'immersion soit limitée à quelques enfants, à quelques classes, à quelques écoles. Ce n'est pas une étiquette de qualité pour quelques-uns, nous voulons rendre accessible l'apprentissage des langues, des deux langues et peut-être même d'autres langues à l'ensemble de nos enfants.

La méthode d'immersion prévoit que certains cours sont donnés dans l'autre langue, qui est en fait la meilleure méthode pour garantir cela, en tout cas la meilleure méthode connue et appliquée dans des régions entières en Europe. On n'est pas en train de traiter nos élèves comme des cobayes, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui le font déjà. En Wallonie, il y a 300 écoles qui le font déjà. Ils trouvent des professeurs, ils se battent pour des projets et ils l'appliquent. Donc, je trouve que c'est une question de volonté politique de dire qu'on veut commencer avec deux classes. Deux classes, c'est exactement un professeur qu'il faut trouver, un professeur bilingue et il y en a à Molenbeek-Saint-Jean, je le sais. Je suis sûr aussi qu'on peut trouver deux directrices ou de directeurs qui seraient motivés et partants pour cela. Je propose qu'on ne perde pas de temps.

Dans les Sections réunies, il y avait quelques questions sur le fait de savoir si ça peut fonctionner avec tous les enfants. On a cité certaines études. J'ai pris la peine d'aller rechercher les auteurs et donc je veux bien envoyer les résultats de ces études qui montrent qu'en fait, l'immersion n'est pas pire que toute autre forme d'enseignement au niveau de l'apprentissage des langues. Les jeunes qui ont des difficultés dans l'enseignement normal l'auront aussi dans l'enseignement en immersion, et inversement. Mais donc, on ne doit pas exiger que l'immersion soit la solution pour tous les problèmes de notre enseignement à Molenbeek-Saint-Jean. On demande à l'immersion d'être une solution pour apprendre les deux langues correctement, que nos enfants quand ils ont 12 ans, à la fin du primaire, qu'ils sachent s'exprimer et comprendre l'autre, qu'ils puissent choisir le club de sport, la maison des cultures, l'organisation de jeunesse qu'ils veulent et que peut-être, petit à petit, à la fin du secondaire, ils soient bilingues. On ne demande pas qu'ils soient parfaitement bilingues à la fin du primaire, mais offrons à notre jeunesse cette possibilité, c'est quelque chose qui est important, possible et donc je voudrais soumettre cela au vote. Je crains que sinon, on va perdre encore une année, une année qui est chère et que nos enfants vont payer cher après. Je vous signale que les gens qui sont bilingues ont vraiment encore à Bruxelles une chance supplémentaire de trouver un travail, même s'ils n'ont pas terminé le secondaire avec un diplôme. C'est vraiment un atout si on est bilingue, donnons cet atout à nos jeunes.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Sur le fond de la question, je pense que nous sommes tous d'accord de dire que nous aimerions être bilingues et que forcément ce type d'enseignement vous apporterait énormément. La seule chose pour laquelle je pense que mon groupe a également des réticences, c'est de se dire que l'Instruction publique actuellement, doit gérer de manière prioritaire des problèmes extrêmement importants, celui du nombre d'élèves à encadrer et pour lequel il faut prévoir des locaux supplémentaires, du personnel etc. pour la rentrée de septembre. L'encadrement, on en a suffisamment parlé, l'encadrement extrascolaire. Ce sont donc pour moi des problèmes tout à fait prioritaires qui doivent me semble-t-il être stabilisés actuellement avant de pouvoir nous lancer dans une expérience extrêmement intéressante mais pour laquelle nous devons mettre en place certaines dynamiques. Je trouve que nous n'avons pas actuellement ni le temps, ni le potentiel, ni l'encadrement possible pour faire ce type d'expérience. Nous avons eu des Sections réunies très intéressantes mais au terme desquelles on est sorti pas tout à fait convaincus que la méthode exposée était vraiment la meilleure. Donc je pense que nous sommes dans ce secteur-là devant pas mal d'interrogations et donc notre groupe votera actuellement contre cette motion parce que nous ne sommes pas prêts, pas sur le fond, mais sur la disposition.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik ga persoonlijk wel deze motie steunen voor verschillende redenen. Het is voor mij eigenlijk meer een persoonlijke ervaring, en dat ga ik hier een beetje uitleggen. Ik ben eigenlijk persoonlijk ook een beetje het product of het resultaat uit een onderwijs uit het taalbad.

Effectivement, je ne suis pas du tout convaincu par le fait qu'il faut être bilingue pour trouver du travail à Bruxelles. Là, je ne suis pas du tout convaincu, c'est plutôt pour ma part la compétence qui prime par rapport à un métier quelconque. Je soutiens cette motion, car comme je l'ai dit tout à l'heure en néerlandais, nous avons eu plusieurs explications pendant les Sections réunies. Il y avait des divergences entre les deux interlocuteurs, mais je suis convaincu que le système d'immersion est réellement la chose à laquelle on devrait arriver et surtout profiter de la chance que nous avons nous les Bruxellois d'avoir les deux langues. Je peux vous citer l'exemple de mes enfants : elles sont dans une école néerlandophone, donc je peux appeler ça un genre d'immersion indirecte. Elles suivent des cours dans une école néerlandophone, elle parle partiellement le néerlandais à la maison et partiellement avec les grands-parents l'arabe. Elles suivent par exemple les cours d'arabe durant le week-end et donc si vous voulez, c'est un peu le système d'immersion

indirecte. Pour ma part, le rêve se serait qu'on puisse avoir à Bruxelles dans toutes les écoles l'immersion en français et en néerlandais et bien sûr d'autres langues. Il y a des études qui ont été faites il y a plusieurs années qui ont démontré qu'un enfant peut facilement apprendre en même temps quatre langues. Mais bien sûr, il faudrait commencer à la base, ce n'est pas à l'âge de 12 ans que l'on va apprendre facilement quatre langues. Il faut avoir la structure et le matériel qui le permette. Je suis tout à fait d'accord avec vous Madame, qu'effectivement, dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas ni les structures, ni la capacité, ni l'aspect financier pour pouvoir concrétiser ce rêve qui j'espère, pourra être vrai un jour, car c'est réellement l'avenir du monde. Finalement, les langues ça ouvre beaucoup de portes mais néanmoins, je suis favorable à une expérience, éventuellement ouvrir une classe, ça ne doit pas nécessairement coûter beaucoup d'argent, ni immobiliser du matériel ou du personnel énorme. Je pense que cette expérience-là, il faudrait vraiment la faire surtout que nous connaissons les résultats.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sûr le mouvement Islam soutient cette motion et on soutient l'apprentissage des deux langues nationales, mais je serais quand même assez prudent et pragmatique, un peu comme le premier intervenant qui est intervenu lors de la Section réunie et qui exprimaient quand même un certain pragmatisme. Je le trouvais un peu plus réaliste, alors que le second qui nous a montré la méthode Émile était beaucoup plus enthousiaste. Mais bon, il faut quand même rencontrer les réalités du terrain. Pour ce qui est des réalités du terrain justement, cette méthode, pour ce que j'en ai comme écho, elle est souvent déconseillée par les professeurs de néerlandais, même dans les écoles francophones, en tout cas pour ce qui est de la population bruxelloise. Je tenais aussi à souligner que dans les écoles néerlandophones accueillant cette population, les élèves ont des difficultés à maîtriser les deux langues. C'est déjà une troisième langue pour eux, ils ont déjà une autre langue parlée à la maison qui est souvent bien différente. Et puis, ils ont aussi des difficultés pour acquérir les compétences de base, telles que les mathématiques. Je suis pour améliorer l'apprentissage de la seconde langue et faire éventuellement de l'immersion, mais pas dans des cours de base telle que les mathématiques par exemple. Je suis également favorable à ce qu'on commence dès le plus jeune âge. J'ai peur en plus que s'introduisent de nouvelles inégalités au niveau de l'enseignement, on craint que ce soit une nouvelle fois sélectif de ce point de vue-là. Je suis prêt à soutenir cette motion mais en ajoutant un amendement que ces cours en immersion, que les cours en néerlandais ne soient pas les cours de base notamment les mathématiques.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, effectivement on a eu des Sections réunies extrêmement intéressantes, puisqu'on a eu deux exposés de deux personnes qui sont pour l'immersion, mais il y en a un qui est plus prudent que l'autre et l'autre qui estime que l'on

peut tout faire directement. Je pense que dans ce Conseil communal tout le monde est pour l'immersion. Mais il y a une discussion entre ceux qui sont plus pragmatiques et ceux qui sont plus idéologues. Je ne sais pas si on va réussir à concilier tout le monde ce soir, on a réussi jusqu'à présent à le faire, mais si je m'arrête à ce que m'a dit Madame Bastin, le MR va voter contre et donc la motion ne passera pas.

Par contre, ce qui me semble intéressant, c'est de pouvoir quand même adopter quelque chose, un compromis qui va nous permettre à tous à nouveau de nous rejoindre. On parle quand même de choses importantes, l'éducation, l'avenir de nos enfants, on ne peut pas improviser. On ne parle pas de taxes, on ne parle pas de mesures, de décisions politiques du Collège qu'on peut contester ou pas. Ici, c'est quand même quelque chose d'extrêmement important. Si on décide quelque chose, c'est pour des années. Ça va avoir de l'influence sur des générations entières. Donc, je pense qu'on ne peut pas improviser. Les experts eux-mêmes ne sont pas d'accord, alors moi je suis modeste, je ne suis pas un expert. Par contre, il y a quelques mois, quand on a parlé, nous étions plutôt favorables à soutenir une expérience pilote, une expérience pilote dans une école, dans une classe, avec prudence, avec pragmatisme. Parce que moi, ce qui m'importe et ce qui m'inquiète, quand on parle d'enseignement, c'est d'abord de garantir l'accès à une place dans une école pour tous les enfants qui sont en âge d'obligation scolaire et surtout aussi de faire en sorte que nos gamins apprennent à parler convenablement le français. D'abord parce que la situation actuelle est catastrophique.

Alors vous nous parlez d'une expérience pilote, je comprends aussi que les membres de la majorité qui sont dans la gestion quotidienne de la Commune, avec leur budget, avec leurs difficultés financières, et puis ici je dis que l'on parle d'un système éducatif, on ne parle pas d'autre chose. Alors je pense qu'on pourrait peut-être se mettre d'accord sur l'élément suivant, si Dirk De Block est d'accord bien sûr. Mais bon, même s'il n'est pas d'accord, on peut le voter, et dire simplement qu'on est quand même tous d'accord sur l'immersion, mais qu'on a un avis différent sur la réalisation, l'aspect pragmatique. On pourrait affirmer d'abord cette volonté, ce principe. Et puis, on pourrait se mettre d'accord sur une expérience pilote, mais sans contrainte. Il ne faudrait pas mettre de contrainte dans la motion. Il ne faut pas mettre une contrainte pour obliger le Collège à appliquer cette motion. Sur ce coup-là, on va faire confiance au Collège qui est le mieux à même d'évaluer la faisabilité et la possibilité de pouvoir l'organiser partiellement ou totalement, mais alors dans une expérience pilote. Donc moi, je dis simplement qu'on reste cohérents par rapport à ce qu'on a dit il y a quelques mois, oui à une expérience pilote dans une classe, mais je comprends aussi que la majorité ne veuille pas se retrouver coincée et donc on enlève la contrainte et on demande simplement au Collège d'envisager sérieusement et puis peut-être d'y revenir plus tard, parce qu'on revient régulièrement au Conseil sur une série de sujets, et donc ça c'est ma proposition pour avancer et pour espérer avoir une unanimité.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Eh bien j'ai eu un petit peu la même idée parce qu'au tout début, c'était au mois de mai, quand on a discuté, il y avait des divergences sur les délais, la mise en place. Mais de

mon côté, moi, j'étais favorable à une expérience pilote. Je trouve que l'immersion linguistique porte ses fruits, même si on doit toujours veiller à ce que la langue de l'apprentissage, la langue de l'enseignement soit maîtrisée avant même de pouvoir penser aux autres langues. Mais en attendant, je trouvais qu'après la première Section réunie, on avait déjà fait un pas et donc la motion, on avait proposé à Monsieur De Block de la retirer. Il n'a pas voulu, il l'a maintenu. Je trouvais ça un peu dommage parce qu'on aurait pu avoir une motion consensus. Je trouve que le groupe PS fait ici une proposition intéressante, ne pas donner un délai ou de contraintes et faire une tentative d'expérience pilote. Je ne vais pas non plus revenir sur ce que j'avais dit auparavant. Je vais privilégier une expérience pilote et donc je me vois mal maintenant faire machine arrière. C'est pour ça que par rapport à la motion en tant que tel de Monsieur De Block, moi, je vais m'abstenir, sauf si on accepte la contre-proposition qui a été faite précédemment.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Tout le monde comprend bien l'importance d'avoir un développement des cours en immersion, de l'apprentissage des deux langues nationales et notamment à Bruxelles, tout simplement pour des raisons d'intégration professionnelle parce que le marché de l'emploi bruxellois est demandeur par rapport à ce bilinguisme. Ça, on le comprend tous et ce n'est pas ça qui est mis en cause. Moi, je n'ai pas été véritablement convaincu par la Section réunie sur cette question-là. On avait un avis favorable par rapport à la méthode Émile, un autre avis était un peu moins favorable etc. Bref, je crois qu'on ne doit pas se précipiter par rapport à ça. Au-delà de ça, il y a aussi des contraintes budgétaires. On ne va pas s'engager dans une aventure comme cela. Je crois qu'il faut prendre son temps et bien peser le pour et le contre, les avancées et véritablement réfléchir. Encore une fois, ce n'est pas pour rejeter l'idée, on comprend très bien l'importance, mais je crois qu'il ne faut pas précipiter les choses. Alors moi, je vais demander à mon groupe, par rapport à cette motion telle qu'elle est présentée aujourd'hui, de la rejeter tout simplement. On peut toujours réouvrir le débat, mais avec plus d'éléments et moi je propose qu'on aille visiter des écoles en immersion, voir un peu comment ça se passe pour avoir une idée plus claire. Parce que là, ce n'est pas vraiment clair. Ce n'est pas après une Section réunie que l'on va véritablement avoir une connaissance de la réalité pédagogique, des contraintes financières, organisationnelles, structurelles et comment tout ça doit s'organiser et se construire.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik ben voor de tweetaligheid. Moest er meer tweetaligheid zijn, zouden er nogal minder problemen zijn. Donc, moi je vis l'immersion, comme j'ai dit hier, je vis l'immersion tous les jours. Évidemment, je suis pour le bilinguisme, s'il y avait plus de bilinguisme, il y aurait moins de problèmes.

Ik heb een vraag voor Mijnheer De Block: in zijn voorstel, stelt hij voor om aan de Franstaligen 8 uur per week Nederlands te geven en aan de Nederlandstaligen 2 uur per week Frans. Donc je répète, je voudrais poser une question à Monsieur De Block : vous proposez de donner huit heures par semaine de néerlandais aux francophones et deux heures de français aux néerlandophones. Je peux m'imaginer plusieurs réponses, mais je vous laisse donner une explication sur cette différence.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été donnés, étant donné l'heure tardive. Je tiens quand même à rappeler que lors de la Section réunie, on n'a pas eu que les avis des experts, on a également l'avis de la Cellule pédagogique qui est tous les jours en contact avec les directions et je trouve qu'il faut avoir un minimum de respect pour les difficultés que ces gens éprouvent. Quand on dit qu'il faut se battre pour certaines choses, je vous promets qu'on se bat tous les jours dans nos écoles pour donner le maximum de chances à nos enfants.

Il y a un point de votre motion qui n'est pas correct. Vous parlez d'un cadre légal qui existe au niveau néerlandophone. Nous, avec la Cellule pédagogique, on a cherché plusieurs fois et on n'a trouvé aucun cadre légal pour immersion. Il y a un cadre légal qui existe pour l'immersion dans les écoles secondaires, mais pas pour les écoles primaires. Il y a juste une possibilité à partir de septembre 2014 de donner des cours de français tel que prévu par le programme à partir de la première année. Le Décret le prévoit à partir de la cinquième année, à Bruxelles c'était déjà possible à partir de la troisième année et maintenant, on est passé à la première année. C'est la seule chose qui est possible. Et je parle des cours de français qui ne correspondent pas du tout à la définition d'immersion, nous l'avons vu lors des Sections réunies. Je sais bien que vous vous référez à des exemples dans des écoles néerlandophones ici à Molenbeek, avec lesquelles nous avons pris contacts. Dans une des écoles, on donne juste des cours de français à partir de la première primaire et dans la seconde école, on répète les cours de « wereld orientatie » en français.

Cela étant dit, je pense que la Cellule pédagogique néerlandophone vous a fait part des difficultés, nous a fait part aussi des priorités que la direction rencontre. Moi j'ai beaucoup de mal à accepter le principe de commencer dès septembre 2014 dans une classe de première primaire. Vous dites bien qu'on va trouver une directrice dans une des écoles néerlandophones qui va bien vouloir accepter de faire ça. Mais alors, c'est douter de mes capacités de dialogue avec les directions que je vois tous les mois et je n'ai pas trouvé une seule direction qui était prête à faire ça. Pour cette raison, j'ai du mal à accepter cette motion sauf si vous, vous acceptez des amendements et que vous revenez avec un texte nous fasse un peu plus confiance et qui permette d'élaborer un consensus. Je vous rappelle qu'un des orateurs a dit des choses extrêmement importantes, que pour réussir ce

projet, il faut quand même qu'il y ait un consensus dans l'école pour porter un projet pareil. Le consensus, on ne le crée pas en votant une motion au Conseil communal.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été exposé à l'occasion notre Section réunie ou sur les différentes interventions de ce soir, je pense que le débat a bien été présenté. Le Collège reviendra évidemment vers le Conseil communal avec ce sujet en tenant compte des objectifs développés, mais aussi des contingences pédagogiques et financières. Donc ce soir, pour les raisons évoquées, je propose pour la majorité, que la motion qui était présentée par Monsieur De Block, soit retirée de l'ordre du jour. S'il la maintient, comme ça a été dit, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas la voter.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block. Monsieur Rahali et Monsieur Ikazban ont déjà parlé, c'est vous qui avez introduit votre motion, vous avez reçu une réponse et donc vous avez le dernier mot.

M. De Block :

On a posé la question en mai. En mai, ma proposition était beaucoup moins contraignante que maintenant. En mai, j'ai juste dit que ce qui pouvait commencer devait commencer. On pourrait dire qu'on propose d'informer les gens, les parents, des directions, les professeurs de cette possibilité-là. Entre-temps, on est plusieurs mois plus tard, la confiance je l'ai eue, puisque j'ai attendu, j'ai proposé, j'ai collaboré j'ai amené l'expertise qu'on avait. Mais donc, je constate qu'on repousse le délai. Jamais, ni dans la motion antérieure, ni dans celle-ci, nous n'avons demandé l'immersion immédiate pour toutes les écoles dans tous Molenbeek-Saint-Jean.

À certains moments, cette Commune et cette majorité prennent des décisions à l'encontre de l'avis de son Administration, comme par exemple les garderies payantes, à l'encontre de l'avis des parents qui n'ont pas été consultés. Oui, de temps en temps il y a des engagements politiques, et moi je voudrais connaître l'engagement clair de cette majorité. Je voudrais qu'on ne postpose pas, je pense que si on ne se fixe pas un délai, on ne fait pas le travail positif pour y arriver. Si on ne fixe pas un délai, on ne va pas résoudre les problèmes et les questions. La seule chose que je demande, c'est qu'on se fixe un délai, qu'on commence avec une ou deux classes et, faisons l'expérience. Je répète que ce ne sont pas des cobayes.

Au niveau financier, on pense que ça coûte beaucoup d'argent. Les gens savent que ce n'est pas le cas.

Par rapport à la question de Monsieur Berckmans, les deux heures, ce sont les deux heures que les écoles néerlandophones ont à disposition pour faire quelque chose de libre et de stimuler une langue. Donc le néerlandais reste un cours normal, tout comme du côté francophone, le Français reste un cours normal. C'est simplement que certaines autres branches sont données dans une autre langue.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Quel est votre position, vous maintenez votre motion ou bien vous la retirez ?

M. De Block :

Non, je la maintiens.

M. le Président :

Ok, j'en prends acte.

Nous avons donc d'un côté l'amendement déposé par Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Ait Jeddig a demandé que dans la motion, on indique que les cours de néerlandais soient également donnés dans d'autres matières.

Nous avons ensuite la proposition de Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour ne pas demander à Dirk De Block de la retirer, je propose d'indiquer, mais pas de manière contraignante, qu'on demande au Collège d'envisager la possibilité de lancer une expérience pilote dans une classe. Je veux aussi affirmer notre soutien au projet d'immersion linguistique.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On passe au vote sur l'amendement déposé par Monsieur Ait Jeddig, qui demande que l'immersion ne soit pas faite uniquement dans les cours de langue, mais que la langue soit également enseignée dans les autres matières de base comme les mathématiques par exemple.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je suis pour les cours en immersion, mais que ça se fasse dans les autres matières que les cours de base, notamment les mathématiques.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

On passe au vote sur la motion déposée par Monsieur Ait Jeddig.

La proposition d'amendement déposé par Monsieur Ait Jeddig est rejetée par 1 vote positif, 12 abstentions et 21 votes négatifs.

Het voorstel van amendement dat ingediend is door de Heer Ait Jeddig is verworpen met 1 ja-stem, 12 onthoudingen en 21 nee-stemmen.

M. le Président :

On passe maintenant au vote sur la proposition d'amendement déposé par Monsieur Ikazban.

La proposition d'amendement déposé par Monsieur Ikazban est rejetée par 10 votes positifs, 2 abstentions et 22 votes négatifs.

Het voorstel van amendement dat ingediend is door de Heer Ikazban is verworpen met 10 ja-stemmen, 2 onthoudingen en 22 nee-stemmen.

M. le Président :

On passe maintenant au vote sur la motion proprement dite.

Le point est rejeté.

33 votants, 2 votes positifs, 20 votes négatifs, 11 abstentions.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers, 2 positieve stemmen, 20 negatieve stemmen, 11 onthoudingen.

37. Interpellation déposée par Monsieur De Block relative aux dysfonctionnements dans les logements communaux.

Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de slechte werkingen betreffende de gemeentelijke woningen.

46. Interpellation déposée par Madame Tamditi relative au non-respect des règles en matière d'attribution de logements communaux.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi betreffende het niet naleven van de regels inzake toekenning van gemeentelijke woningen.

M. le Président :

Le point 46 est joint au point 37. Punt 46 wordt aan punt 37 toegevoegd.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Comme vous savez, dans la presse, il y a plein de choses qui ont été dites au sujet des logements communaux qui seraient attribués à des personnes qui n'y auraient pas droit. On a pu consulter les documents depuis mardi. Ça nous apprend certaines choses, mais en même temps, ça pose des questions supplémentaires et donc je voudrais avoir des éclaircissements pour savoir ce qui s'est passé exactement. Je vois que dans plusieurs dossiers, certains éléments clés ne sont plus disponibles. Quand on doit juger si les logements sont attribués oui ou non correctement, il faut pouvoir disposer des revenus maximums. Ces données n'étaient pas disponibles. Quand j'ai demandé comment les logements étaient attribués dans le passé, on ne savait pas me répondre. Quand j'ai demandé s'il y avait oui ou non une Commission d'attribution, on ne savait pas non plus très bien me répondre. On m'a dit que oui peut-être parfois certains Echevins se rencontraient avant le Collège pour proposer certaines choses. Donc il n'y a rien de clair dans cette affaire-là.

Ce qui m'a interpellé spécifiquement, c'est qu'à un certain moment, il y avait un règlement, je crois à partir de 2009. Je vois que dans les dossiers, à partir de 2009, il y a eu plus de pièces, plus de documents. Mais néanmoins, on constate que les revenus maximums n'étaient pas toujours respectés et on ne donnait pas de suite à cette situation-là.

En tant que PTB, je voudrais vraiment insister qu'au niveau des logements communaux, ils étaient considérés comme sociaux. Il faut vraiment faire attention à ne pas mettre trop vite les gens à la porte, si à un moment donné, il gagne trop. Parce que je pense que c'est important quand on dit qu'il faut une mixité sociale, il faut faire payer plus, mais garder les gens qui ont un salaire. Je voudrais savoir pourquoi on n'agissait pas dans le passé ? Est-ce que l'Administration a pu indiquer qu'il y avait un problème, qu'on dépassait certains revenus ? Est-ce que cette information est parvenue au Collège ? Quelles étaient les procédures ? Je trouve qu'il y a pleins de questions qui se posent parce que fondamentalement toutes ces décisions ont été prises et avalisées par le Collège.

Je regrette que dans la presse on vise telle ou telle personne, parce qu'on peut jouer la balle sur la personne et je trouve que les gens ont une responsabilité et je veux l'éclaircir, mais en même temps, il y a ici un dysfonctionnement clair dans ce service depuis des années. Je pense qu'il faut tirer toutes les leçons pour éviter qu'une Administration, quand elle constate des choses, qu'elle ait la possibilité de les passer au Collège. Je voudrais qu'il y ait un contrôle mutuel départagé sur ces choses-là. Je voudrais donc avoir des éclaircissements sur la situation de ce qui s'est passé effectivement dans les logements communaux. Je vous signale que les gens ont vraiment très mal pris ces informations. Vous savez tous qu'il y a beaucoup de gens qui attendent des logements, qui sont sur une liste d'attente sociale communale, donc les gens ont très mal pris ces nouvelles.

J'ai une question spécifique, dans une lettre de la Région, on demande de spécifier quels logements communaux sont considérés comme sociaux, car il en fallait deux tiers.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

La presse a fait état, il y a quelques semaines, de logements communaux occupés par des familles dont les revenus dépassent les plafonds autorisés et qui, dès lors, ne sont pas ou plus dans les critères d'attribution leur permettant de jouir de ces logements. 45 logements sur les 275 que compte le parc locatif communal seraient ainsi loués par des ménages ayant une rémunération annuelle supérieure aux plafonds en vigueur.

J'ai lu et entendu les justifications apportées par les membres de l'ancienne majorité, mais celles-ci ne m'ont pas convaincues et n'ont pas apporté les réponses aux questions que je me pose. Je dirais même que certains propos, notamment ceux qui ont été tenus par Monsieur Moureaux sur Télé Bruxelles, m'ont surprise et interpellée. Il disait que dans certains cas, il fallait faire preuve de souplesse etc. Il a dit d'autres choses, mais je pense quand même qu'il y a des personnes qui sont en attente sur des listes pour des logements communaux, et je ne parle même pas des gens qui attendent un logement tout court, on a parlé tout à l'heure de la précarité des Molenbeekoïses lors de notre débat sur le chômage, et donc je pense que notre système social repose sur un pilier et ce pilier est vraiment cher à mon cœur, ce pilier, c'est la solidarité. La solidarité, elle implique que les personnes qui sont plus favorisées à un moment donné de leur vie contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes qui ont plus de difficultés. Ça s'applique pour le fonctionnement de notre sécurité sociale, mais je pense que ça s'applique également pour tous les pans de l'aide publique. Si nous avons un nombre important de logements, nous pourrions éventuellement faire preuve de souplesse au moment où des familles s'émancipent, au moment où des jeunes réussissent socialement, travaillent etc. Malheureusement, à côté de ces gens qui ont

réussi, qui ont eu la chance de grandir dans un logement décent, qui ont pu s'enfermer dans leur chambre pour étudier, qui ont pu s'enfermer dans leur chambre et recevoir leurs amis pendant que leurs frères ou leurs sœurs jouaient à la PlayStation, regardaient Dora, je pense qu'à côté de ces familles, il y a des familles qui étouffent dans leur appartement, qui étouffent sous le poids du loyer, parce qu'ils habitent dans des logements insalubres, qu'ils connaissent des problèmes de santé, parce qu'ils habitent dans un logement surpeuplé et donc on ne peut pas à l'heure actuelle faire preuve de souplesse parce qu'il y a des familles qui sont en attente depuis des années.

Voici donc mes questions au Collège :

- Allez-vous demander, dans le respect des règles, aux occupants ou à certains d'entre eux de quitter le logement qu'ils occupent afin de les réaffecter à d'autres familles moins favorisées ?
- Lorsque des personnes occupent un bien communal, comment se déroulent les révisions des dossiers, à quelle fréquence ?
- Quelle est la réglementation en matière de baux ?
- Depuis quand les baux ne sont plus établis à durée indéterminée ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

De quoi parle-t-on en définitive ? Au début des années 90, il y a eu des logements communaux, dits propriétés communales, qui ont été mis en location, ceux-ci ont été gérés par le service juridique communal avec 1 ou 2 employés. Progressivement s'est instauré un service des Propriétés communales, toujours avec une ou deux personnes qui géraient le patrimoine communal. À l'époque, il y avait peu de législation, tant au niveau des candidatures qu'au niveau des occupations. Dans les années 90, il n'y avait pas de plafonds déterminés au niveau des revenus. En 2002, et là je rejoins Monsieur De Block, et je le remercie parce qu'il m'a aidée hier dans la traduction du courrier, j'ai vu dans les dossiers qui nous étaient mis à disposition une lettre de la Région réclamant à la Commune de déterminer sur le total des logements des propriétés communales, les deux tiers affectés en logement social ou en tout cas l'équivalent. Ceci implique qu'un tiers des logements sont considérés comme des logements libres. Je précise avec certitude qu'il a toujours existé un Comité d'attribution des logements et les Echevins de chaque groupe politique de la majorité y participaient. Je précise que Madame Hilgers, dont j'appréciais le travail, y participait durant la législature de 2000 à 2006. Dès 2007, après les élections de 2006, notamment les Socialistes, ont créé l'Echevinat du Logement. C'était nécessaire. Progressivement, je crois deux ans et demi plus tard, il y a eu un règlement d'ordre intérieur qui régissait les attributions et les occupations. Ce Comité d'attribution est devenu apolitique. Donc, il n'y avait plus de politique, ni d'Echevin. En revanche, les décisions d'attribution passaient toutes par le Collège. Je dois préciser qu'il n'y a jamais eu un seul vote émis quant à l'attribution des logements communaux, tous ceux-ci ont été attribués par le Collège à l'unanimité. Je vous défie de trouver une délibération qui dise le contraire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Beaucoup de questions ont déjà été posées. Par rapport à ce qu'on a appris dans la presse, c'est vrai que les réactions ont fusé notamment de la part des habitants de la Commune et l'image que l'on peut donner dans cette affaire, c'est vrai que moi, en tant que jeune Conseiller communal, je ne connaissais pas la manière dont on attribuait les logements dans la Commune, mais en tout cas, ça pose beaucoup de questions. Dans ce dossier, on doit à la fois assumer le passé, mais voir dans l'avenir comment améliorer l'attribution des logements. C'est faire preuve de responsabilité dans ce dossier et c'est ce que je demande à tous et à toutes. J'ai suivi au Parlement bruxellois la réforme du code du logement, code du logement pour lequel un des articles met en place un Comité d'attribution des logements. J'ai pu assister à un colloque lors duquel on prenait comme exemple la Commission d'attribution Molenbeekoise, donc effectivement est-ce que cette Commission fonctionnait bien ou pas ? Ma question principale, que je pose ici aux membres du Collège, c'est de savoir, au regard de la réforme du code du logement, quelles vont être les mesures qui vont être prises pour améliorer l'attribution des logements communaux dans notre Commune ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense que dans ce dossier, on a lu beaucoup de choses dans la presse et d'ailleurs, dans une certaine presse, on dit tout et n'importe quoi. Je pense que quand on est responsable politique, même si on estime personnellement qu'on découvre des choses pas convenables, on prend ses responsabilités et on essaye de résoudre les problèmes. Quand on commence à en faire étalage dans la presse de cette façon-là, ça pose certaines questions. On se demande quel est l'objectif poursuivi. Clairement ici on assiste à de la calomnie, à de la diffamation et de l'atteinte aux personnes. Ça n'honore pas du tout le rôle des mandataires politiques. Ce qui m'a surpris, c'est que tout ça est arrivé le mardi, juste après le lancement de Métropole Culture 2014. Alors d'un côté, vous avez des membres du Collège qui font des efforts que nous saluons pour redorer l'image de la Commune, qui lancent une opération grandiose avec un budget important, et puis de l'autre côté, on a des gens qui s'amusent à aller dans la presse dire tout et n'importe quoi. Parce que le résultat final, c'est quoi ? C'est que les habitants disent : « ces hommes politiques, tous pourris ». Ils ne peuvent pas penser autre chose que ça. Je vois qu'il y a certains hommes politiques qui se sentent visés ici. Madame Tamditi a cité Philippe Moureaux qui avait parlé à la télévision. Moi, je ne vais pas faire de grands discours, moi je retiens une interview à la télévision que j'ai trouvée remarquable, parce que honnête et sincère, c'est celle de la ministre Évelyne Huytebroeck, qui a en partie désavoué la manière dont les choses se sont orchestrées tout

en reconnaissant que ce genre de difficultés se retrouvent dans toutes les Communes. Dans toutes les Communes, il y a ce genre de problèmes où vous avez des gens qui ont acquis un logement et au fur et à mesure des années, les enfants grandissent et parfois travaillent.

Ce que j'ai envie de dire aussi pour terminer, c'est que Madame la Bourgmestre, vous êtes la Présidente de ce Collège, est-ce que vous avez conscience, est-ce que le Collège a conscience qu'en jetant dans la presse en pâture une liste avec des noms de personnes, des adresses, des détails personnels, il y a une infraction à la protection de la vie privée ? J'ai entendu Madame Turine dire à la radio qu'elle n'avait rien à voir avec ça, alors ma question, c'est la suivante : est-ce un membre du Collège qui jette ce genre d'informations confidentielles dans la presse, avec des objectifs qui en tout cas sont assez malsains, et si ce n'est pas le cas, est-ce que la Commune va porter plainte pour savoir quelle est la personne qui a enfreint et violé cette loi sur la protection de la vie privée ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Le logement est un besoin primaire, je pense donc que c'est pour cette raison que nous sommes tous particulièrement marqués par le besoin que nous avons et le nombre de personnes qui sont en attente. C'est à la fois avec de l'argent public que les logements sont construits, mais qu'ils fonctionnent également. Donc ce sont deux choses importantes que nous devons prendre en compte. Je pense que le MR, peu importe ce qui s'est passé avant, ce n'est pas ça l'important, mais l'essentiel c'est de se dire que maintenant il faut absolument que nous travaillions de manière éthique avec beaucoup d'équité et une bonne gouvernance et surtout beaucoup de transparence.

Les critères d'attribution, je voudrais quand même dire que dans les Conseils d'administration, et nous avons différentes structures de logements comme l'Agence Immobilière Sociale, le logement social, les flats services, les logements communaux etc. ont des critères différents. Les critères sont similaires, mais il y a quand même des nuances. Nous avons la chance que dans ces Conseils d'administration, des représentants politiques sont présents. Donc, nous sommes là au Conseil d'administration, nous sommes les garants du bon fonctionnement. Je crois que ce qui est tout à fait essentiel, ce sont les contrats de location. Dans ces contrats, les gens signent et s'engagent sur certaines choses. Ils s'engagent notamment s'il y a des modifications par rapport à leur situation, à les signaler et à voir quelles mesures peuvent être prises, comme une augmentation des loyers etc. Je pense que ce que le MR trouve essentiel de faire, c'est de travailler en toute transparence et d'exiger cette transparence de la part de tout le monde. Je crois que c'est à ça que nous allons nous atteler et je pense que ça a déjà bien démarré depuis quelques mois, je pense que l'essentiel c'est de s'atteler à ce que cette transparence soit sauvegardée et que nous démarions maintenant avec des choses qui sont claires et à revoir tous les logements qui sont attribués en fonction de critères et des contrats qui ont été signés, que les choses soient honnêtement faites et de manière tout à fait valables et que personne ne soit lésé, que ça se fasse dans une discussion tout à fait positive.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

J'aimerais peut-être rappeler que l'ensemble des familles dont on parle aujourd'hui et qui dépassent les plafonds de revenus, sont des familles qui lorsqu'elles sont entrées dans les propriétés communales respectaient bien évidemment les conditions de revenus, ainsi que les autres conditions. On a pu entendre au travers des propos de la Ministre Huytebroeck, dans une émission sur Télé-Bruxelles, que beaucoup d'autres Communes avaient les mêmes difficultés que Molenbeek-Saint-Jean sur cette condition de revenus. Je trouve particulièrement dommageable qu'il y ait eu une fuite vers la presse qui à nouveau donne un sentiment général auprès de la population, un sentiment « tout pareil, tous pourris », et je pense sincèrement que c'est un très mauvais geste qui est fait à la démocratie en bazardant ce genre d'information dans la presse.

Dans le logement social, pendant de nombreuses années, le législateur s'est posé beaucoup de questions sur ces familles qui intégraient un logement social et qui avaient des revenus un petit peu plus importants, car les enfants grandissaient et avaient leurs propres revenus, un revenu de remplacement. Donc, très longtemps, le législateur s'est posé beaucoup de questions sur la décision à prendre et il me semble que justement le législateur a décidé de prendre le temps. Lorsqu'une famille dépasse les revenus admissibles, le législateur a clairement décidé de prendre le temps avant d'envisager une résiliation du bail. Compte tenu de tous ces éléments, je pense qu'on se retrouve avec une tempête dans un verre d'eau parce qu'on part d'une feuille blanche, via les Contrats de Quartier, on a pu créer énormément de logements et puis bien évidemment, une série de réalités apparaissent au fur et à mesure et donc, je vous avoue honnêtement que moi, j'en garde tout de même une espèce de sentiment assez particulier, par ce que Molenbeek-Saint-Jean n'est pas différent de beaucoup d'autres Communes et bien évidemment, on fonctionne souvent au coup par coup en fonction d'un certain nombre de réalités, de situations, et on est là pour les modifier.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Au vu et à la connaissance de la situation du logement Molenbeekois et de la précarité de certaines familles, j'ai été comme beaucoup de personnes, en lisant l'article qui a été publié, parce qu'il faut appeler ça un scandale, je comprends que les gens ont été interpellés par les montants qu'ils ont vus, notamment les revenus des ménages et les loyers qui étaient payés. D'un autre côté, moi je pense que le problème ne se posait pas au moment de l'attribution, mais je crois qu'il y a eu un problème au niveau du suivi. Le suivi ne

se faisait pas d'une manière régulière et correcte, on ne vérifiait pas la situation du ménage, la composition de ménage, les revenus etc. Je crois que dans une majeure partie des cas, je crois que le problème se situait là, pas au moment de l'attribution, mais au niveau du suivi administratif des situations des familles qui habitent ces logements.

Néanmoins, on a quand même plusieurs fois par le passé constaté qu'il y a des choses très suspectes, très étranges, avec des personnes qui obtenaient assez rapidement un logement, des personnes qui parfois même en quelques mois recevaient un logement. Et puis, on retrouvait ces mêmes personnes à placarder des affiches pendant des campagnes électorales, c'est une réalité, il ne faut pas se voiler la face. Ça, on l'a constaté plusieurs fois. Je n'accuse personne, mais il faut se tourner vers l'avenir, d'une manière sereine, sans tomber dans une chasse aux sorcières. Il y a eu des dysfonctionnements, c'est clair.

Le CDh en 2013, je me permets de vous le rappeler, avait demandé ici au Conseil communal que soit fait un cadastre des situations des personnes qui occupent des logements communaux. Nous l'avons demandé par rapport aux revenus, par rapport aux compositions de ménage. Je peux me réjouir que ce travail a été fait.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants, merci pour vos questions. Quand un problème survient, il s'agit de le résoudre. Quand 51 problèmes apparaissent, il s'agit également de faire preuve de la plus grande transparence, certainement si ces problèmes engendrent une terrible injustice pour les 2642 ménages qui attendent un logement communal, pour les familles à bas revenus, avec des plafonds de revenus identiques à ceux des sociétés de logement social. Une injustice totale pour ces ménages précarisés qui sont sur les listes d'attente et vivent dans des logements privés, parfois insalubres, souvent surpeuplés et trop chers pour leurs bas revenus.

J'ai été traité de menteur par un Ministre d'État, j'ai été traité de malhonnête par une Ministre fédérale. Visiblement quand elle éclate, la vérité éclabousse ceux qui se trouvent à l'origine des injustices et leurs amis. Or toutes, je dis bien toutes les preuves existent. Elles existaient d'ailleurs avant mon arrivée. L'Administration communale les avait collationnées depuis de nombreuses années, des attestations de revenus trouvent des dépassements récurrents. Dans plusieurs cas, les logements étaient attribués sans même que les ménages aient été inscrits sur les listes d'attente, sans qu'aucune justification soit pour autant apportée. L'Echevin compétent a fait passer certains ménages devant toutes les familles qui attendaient sagement leur tour. Ces preuves sont reprises dans cet épais dossier que j'ai fait mettre à disposition de tous les Conseillers communaux au Secrétariat communal et ce, à titre confidentiel.

Les logements communaux sont destinés à des ménages à bas revenus, tous les logements communaux, je dis bien tous, doivent accueillir des familles dont les revenus ne dépassent pas les mêmes plafonds que ceux du logement social. Depuis plus de 10 ans, la crise du logement, l'augmentation des loyers, la discrimination, le boom démographique

touchent la population précarisée à Molenbeek-Saint-Jean. Depuis 10 ans, ces multiples crises agissent comme un Karcher social de milliers de Molenbeekois précarisés. Pendant ce temps, les précédents Echevins du Logement et des Propriétés communales se sont payés le luxe de louer un grand nombre de logements communaux à plafond social, à des ménages aisés. Les précédents Echevins du Logement et des Propriétés communales ont agi de la sorte en toute connaissance de cause. Sans doute, le pouvoir leur avait fait perdre la tête, leur avait fait oublier qu'ils avaient à gérer avec équité des biens sociaux publics. Sans doute avait-il relativisé fortement la détresse de notre population, pourtant parmi les plus pauvres du royaume. Au mépris des Administrations communales et régionales, ces Echevins du Logement et des Propriétés communales ont bafoué toutes les règles, les règles qu'ils avaient pourtant contribuées à mettre en place eux-mêmes.

Voici quelques données issues de cet épais dossier accessible à tous les Conseillers communaux à titre confidentiel, voici la réalité. Premièrement, je le répète, tous les logements communaux connaissent des plafonds de revenus bas, identiques au centime près à ceux du logement social. Toutes les décisions prises par le Collège des Bourgmestres et Echevins depuis plusieurs dizaines d'années rappellent le caractère social de ces logements publics. Une première décision prise par le Collège le huit septembre 1989 le confirme, et d'autres décisions le rappellent régulièrement depuis. Majoritairement, ces 275 habitations communales ont été financées par la Région où l'État fédéral qui exigeait depuis le départ et qui exige encore le respect des mêmes plafonds de revenus que ceux du logement social.

Deuxièmement, le plafond pour le logement communal tourne aujourd'hui autour de 25.000 euros. Pour une personne seule, c'est 21.370 euros nets imposables annuellement. Pour un ménage avec un seul revenu, c'est 23.744 euros. À partir de deux revenus, c'est 27.136 euros. Ces plafonds sont augmentés de 2.035 euros par enfants à charge, le double s'il s'agit d'un enfant handicapé. Les montants sont clairs, aucune dérogation n'est prévue. Or on constate pourtant que 51 ménages ne sont pas dans les conditions de revenus en 2010. Outre ses 51 ménages, il y a trois ménages qui ne sont pas soumis à ces règles, le relogement a été racheté par la Commune alors qu'ils étaient locataires, ils avaient un bail signé par un propriétaire privé et ce bail a été alors repris par la Commune pour une durée légale de six ans. Nous avons donc 51 logements occupés illégalement en 2010 avec des revenus de 40, 60, 80 et même plus de 100.000 € nets imposables.

Chers conseillers, oserais-je dire chers camarades, nous n'avons aucune animosité à l'égard des ménages maintenus dans ces logements. J'ai entendu pas mal de contrevérités et même des inventions dans les médias ces derniers temps. Je tiens à les démentir avec la plus grande fermeté. Oui, il y a bien eu dans une partie des cas, des dépassements de revenus dès l'attribution du logement. Le tableau que j'ai fourni aux Conseillers communaux recense pas moins de dix cas. Non, les baux n'étaient pas à durée indéterminée, ils ne l'ont jamais été. Les logements communaux relèvent du régime des baux privés, avec des loyers figés aussi. La loi de 1991 précise que si un bail ne reprend pas les termes « à vie », sa durée et automatiquement de neuf ans. Les logements communaux ne sont pas loués par une société de logement social, mais par la Commune. Il était donc possible et même obligatoire, après la durée initiale de neuf ans ou à chaque échéance suivante, tous les trois ans, de ne pas renouveler ces baux litigieux. J'ai entendu du précédent Echevin du Logement et de l'ancien Bourgmestre, que cela ne représentait que quelques cas, que l'erreur était humaine... En vérité, il y a eu 97 occasions de mettre fin à ces cas litigieux. 97 moments lorsque les contrats de neuf ans ou les prolongations de trois ans arrivaient à terme. 97 occasions de vérifier les revenus des personnes et de signer ou non un contrat. Il suffisait pourtant d'écrire de simples courriers de renoms à la fin du bail de neuf ans, à la fin du renouvellement de trois ans pour laisser ses locataires retrouver un logement dans le privé ou dans un logement moyen public. Les Echevins des Propriétés communales et du

Logement en avaient les moyens, il n'était même pas nécessaire de passer par le Collège pour effectuer ce suivi, suivi qui a pourtant été proposé par le service des Propriétés communales. Au lieu de ça, les Echevins ont préféré maintenir des ménages à revenus plus élevés.

La durée cumulée d'occupation illégale constatable avant la signature des baux avant la prolongation, atteint 351 années, 351 années pendant lesquelles d'autres ménages à bas revenus sont restés sur le carreau.

Non le Collège n'était pas au courant de ces dépassements. Si pour 10 dossiers le dépassement de revenus existait depuis l'attribution, le Collège n'en était pas informé. L'Echevin qui a mené le dossier ne reprenait aucune information sur les revenus des personnes dans le dossier, ni même aucune justification. Parfois même, il ne les avait même pas faits demander par l'Administration, il n'informait jamais ses collègues.

Après chaque période de neuf ans, pour les 87 renouvellements litigieux de baux, aucune diffusion ne passait en Collège. Le Collège était maintenu dans la plus grande ignorance.

Par ailleurs, chaque année l'Echevin du Logement des Propriétés communales devait envoyer un rapport complet à la Tutelle régionale, la Direction de la rénovation urbaine. Ces rapports signés de l'Echevin comprenaient des informations sur les dépassements de revenus, ces rapports n'étaient pas présentés en Collège, ni en Conseil. Précisons que si les rapports de 2007 et d'après ont été rédigés, aucune trace n'existe pour la mandature précédente et la Région m'a confirmé qu'il n'avait pas été transmis, alors que les Ordonnances rendent ces envois obligatoires.

Régulièrement, depuis 2009, la Tutelle régionale de la rénovation urbaine mettait le doigt sur les manquements de Molenbeek, dans des courriers communiqués aux Echevins en charge de la gestion locative. Ces courriers ont fait l'objet de discussions entre le service et les Echevins du Logement des Propriétés communales. Les services ont régulièrement proposé de mettre fin naturellement, au terme de chaque période, aux baux. Mais mes prédécesseurs ont toujours refusé.

Par ailleurs, j'ai entendu certains s'abriter derrière la Commission d'attribution apolitique mise en place en 2009 à la demande de l'associatif. L'installer, était vraiment indispensable pour l'équité, mais cet outil est l'arbre qui cache la forêt. La Commission indépendante ne porte aucune responsabilité pour les baux qui datent d'avant son installation et il faut savoir que les renouvellements de baux ne sont pas soumis à la Commission, aucune information sur les baux précédents ne lui a non plus été transmise.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers habitants, l'égalité, ce n'est pas qu'un slogan de campagne. L'égalité entre les citoyens doit être une pratique. Ce n'est pas parce qu'on connaît untel ou untel que l'on doit recevoir un logement public, y rester, alors qu'on est plus dans les conditions. Ce n'est pas parce que l'on connaît ou que l'on ne connaît pas untel ou untel que l'on doit être privé d'un logement public. Ce n'est pas parce qu'il y a des élections que l'on doit refuser d'assumer ses responsabilités, qu'on doit refuser de faire des choix, qu'on doit refuser d'envoyer des renoms quand il le faut. À côté des logements moyens, devant la détresse de la population, où les Collèges ont toujours considéré que les logements communaux devaient être sociaux. Découvrir en 2013 qu'un logement communal sur six, l'équivalent d'une demi-tour Brunfaut est détournée de cet objectif, nous indignent tous. D'autres avaient préféré maintenir davantage de familles précarisées hors des logements communaux sociaux et donc perpétuellement en situation de demande. Ce mépris pour les quelques 5000 personnes issues de 2642 ménages en attente n'est pas acceptable. Le nouveau Collège ne peut l'accepter et ne l'acceptera pas. Nous sommes en

train de mettre fin à ce gâchis social. Progressivement, aussi vite que légalement possible, nous relouerons les logements communaux sociaux aux ménages qui en ont vraiment droit. Si la Région nous y autorise, nous ferons preuve de souplesse sur les quelques ménages qui dépassent de moins de 20 % le plafond ou dont le locataire a plus de 70 ans. Pour garantir cette équité, et empêcher à l'avenir toute dérive, je souhaite aussi renforcer les possibilités de contrôle à travers un ensemble de mesures nouvelles en cours d'élaboration. Les pouvoirs de la Commission d'attribution seront renforcés. La Commission examinera toutes les fins de baux, y compris les anciens. Si les personnes ne sont plus dans les conditions, on attendra la fin de leur bail et il ne sera pas renouvelé. Si les gens se trouvent encore dans les conditions, mais que leur logement est devenu trop grand ou trop petit, on tâchera de leur en trouver un qui soit adapté. Toute décision, même de renouvellement à situation inchangée, sera désormais confirmée en Collège. Le contrôle du Collège entier sur les Echevins du Logement sera renforcé. Toutes les décisions du Collège reprennent désormais les revenus du ménage. Le Collège adoptera désormais tous les rapports de gestion locative à transmettre à tous les pouvoirs publics subsidiaires. Ces données seront accessibles à tous les Conseillers communaux, dans les rapports annuels notamment, via une synthèse. Un nouveau règlement précisant toutes ces mesures de bon sens sera prochainement discuté avec la Commission d'attribution, puis approuvé par le Collège et le Conseil communal. Nous mettons tout en œuvre pour y arriver en mars avril.

Chers Conseillers, ce n'est que par ces mesures de bonne gouvernance que nous rétablirons à la fois la légalité et l'égalité entre tous les citoyens. Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je vais demander en effet quelle mesure on pourrait prendre pour qu'il y ait un contrôle mutuel. Parce qu'effectivement depuis des années, les rumeurs courent. Si on habite à Molenbeek, on est au courant de ces rumeurs. C'est pour cette raison que je m'étonne qu'il n'y a jamais eu d'initiatives prises plutôt pour effectivement assurer ce contrôle. Donc je suis content que ça va avoir lieu.

Il me reste encore une question, enfin deux questions. Vous dites que tous les logements communaux sont sociaux et que c'est une décision de 1989, mais quel est le rapport avec la lettre de 2002 ? Si j'ai bien compris, certains logements subsidiés, en fait c'était un tiers, deux tiers, mais je voudrais vérifier cela. Suite à ce que nous avons vu dans la presse, il y a eu des dysfonctionnements, clairement. Je voudrais qu'on fasse une enquête sérieuse par rapport aux responsabilités de chacun. C'est un travail pénible, mais je trouve qu'il est malsain de laisser les choses dysfonctionner sans que jamais il y ait une responsabilité indiquée. Je parle pour ce cas-ci, je parle aussi pour les autres situations, je cite par exemple le CPAS, il y avait des millions difficilement récupérables et où il y a encore des choses qui n'ont pas été récupérées. Je voudrais vraiment que ces choses ne se reproduisent plus et qu'on indique des responsabilités. J'espère que les Molenbeekois pourront connaître les responsabilités de chacun.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

L'incident est clos.

38. Interpellation déposée par Madame Piquard concernant le braquage des pharmacies.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het overvallen van apotheken.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Au mois de juin 2013, suite à un « braquage » de la pharmacie où je me rends habituellement, j'avais émis une interpellation au Conseil de Police où, en définitive, je n'avais obtenu que peu de réponses, même si j'en conçois le contexte, permettez-moi, Madame la Bourgmestre de tenter de vous interroger une nouvelle fois car, vous en êtes informée, il y a +/- 3 semaines (le temps que soit fixé le Conseil communal), puis-je l'appeler ainsi « ma pharmacienne » m'a à nouveau téléphoné pour m'annoncer qu'elle avait subi un deuxième braquage !

Me rendant à son officine, l'intéressée m'a expliqué que non seulement elle avait subi un 2^e braquage en 8 mois, mais qu'à cette fois-ci, une supérette voisine ainsi qu'un particulier avaient été braqués également.

Depuis son premier braquage au mois de juin, l'intéressée avait à ses frais fait appel à une firme spécialisée et installé des caméras de surveillance à son officine.

Il semble que ces frais investis restent « impuissants » face à certaines volontés nuisibles. Car, bien évidemment, les braqueurs étaient cagoulés au moment des faits, soit, dès leur entrée à la pharmacie, les images de ses caméras n'ont donc pu servir à les identifier.

Je me permets également de vous rappeler que ce quartier «haut- Maritime » est proche d'autres Communes (Laeken, Jette) notamment et tout aussi proche de transports en commun et qu'il y aurait lieu, peut-être de le protéger davantage au vu des braquages qui s'y opèrent !!!

Désorientée, sous le choc, restons clairs, la pharmacienne m'a demandé conseil. Mon devoir de mandataire et de confiance envers elle a été de lui conseiller de prendre rapidement un rendez-vous avec vous, ce qui fut fait et je vous en remercie.

Suite à l'entretien que vous avez eu avec les intéressés (pharmacienne, gérant de la superette), il semble que vous ayez promis l'installation d'une caméra de surveillance dans ce carrefour, au mois de décembre 2014 ! N'est-ce pas surprenant ! Quand on pense à l'état d'insécurité dans lequel se trouvent les intéressés.

Surprenant encore alors que la semaine passée des employés de la firme (VVLBBDO) voisine de la pharmacie ont été victimes d'agression et qu'il semble que vous ayez donné instruction à la police d'opérer plusieurs passages dans le quartier.

Certes, la pharmacie peut en profiter indirectement ! Toutefois, je vous pose les questions suivantes :

Effectivement, quels sont les moyens que vous comptez très rapidement mettre en œuvre pour protéger ce genre de commerce à risques et notamment dans ce quartier ?

Au vu de la promesse que vous avez faite à la pharmacienne de l'installation d'une caméra en décembre 2014 ! Concevez-vous le risque auquel vous vous exposez, à savoir qu'il y ait un braquage qui tourne mal dans ce quartier qui semble être particulièrement visé par de tels faits ?

Tenant compte que la société dont question plus avant, détient deux avantages par rapport à la pharmacie, à la supérette et au particulier : elle a l'avantage de ne pas être une cible directe de braquage et elle détient un gardiennage privé (groupe 4 ou équivalent)

Pouvez-vous m'expliquer, dès que des employés de la firme voisine ont été agressés, les faits remontent à la semaine dernière, le pourquoi, et même si je considère qu'il s'agit d'une bonne mesure, des instructions aient été données à la police d'effectuer des passages fréquents dans le quartier?

Qu'est-ce qui produit cette différence de traitement ? Pouvez-vous concevoir que l'état psychologique de la pharmacienne est ébranlé et que si, lors de votre entretien, vous aviez pris la même décision que pour la grande firme voisine, cela l'aurait probablement aidée davantage ?

Qu'en est-il, à ce jour, du fonctionnement actuel de télé-service dont vous nous aviez annoncé vouloir réinstaurer le système il y a quelques mois déjà ?

En définitive, n'y aurait-il vraiment pas moyen de délocaliser une des caméras qui existent sur le territoire de la Commune afin de desservir plus rapidement ce quartier qui semble en avoir grand besoin ? Celles-ci ne viennent-elles pas d'être réparées récemment ?

Je vous remercie de l'attention et surtout du suivi qui sera réservé à mon interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai eu un contact avec la pharmacienne aujourd'hui, elle m'a dit qu'elle était contente que Madame Schepmans soit passée et que les passages réguliers de la Police la rassurent quand même.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, votre interpellation relève plus du Conseil de Police que du Conseil communal, mais je ne veux pas vous frustrer et donc je vais répondre à la plupart de vos questions.

C'est vrai que cette pharmacie a été braquée à deux reprises en quelques mois, je dirais même plus, qu'elle a été braquée sept fois ces dernières années. C'est vrai qu'elle se

trouve à la limite de Bruxelles-Ville et de Molenbeek-Saint-Jean et qu'elle a subi en première ligne la délinquance qui peut exister dans ce quartier. Néanmoins, je vais quand même vous donner les informations que j'ai reçues de la Police. L'enquête avance de manière tout à fait positive puisqu'un des braqueurs a été arrêté. L'enquête est donc sur une excellente voie et comme vous le voyez, la Police fait son travail. Il ne faut pas se leurrer, face à ce type de criminalité, seule une présence efficace et régulière de la Police parvient à l'enrayer.

Il existe aujourd'hui une collaboration plus importante avec la Police de Bruxelles-Ville puisque ce territoire de Molenbeek-Saint-Jean se trouve à la frontière de ces deux Communes et il y a également un renforcement de la présence policière puisque que nous avons accueilli sur la zone Bruxelles-Ouest plus de policiers dans le domaine des transports en commun.

Ce que je ne comprends pas, c'est que vous faites d'une certaine manière une concurrence entre le braquage d'une pharmacie et l'agression d'un employé de la firme voisine. Madame Piquard, tous ces faits sont graves et je vous dirais que la Police y répond avec la même rigueur. Je peux vous assurer que jamais je ne fais de promesses et donc, j'ai demandé aux Agents de Police d'être présents dans le quartier, tant à la suite de l'agression dont a fait l'objet cette pharmacie, qu'à la suite de celles concernant un employé de la firme que vous avez mentionnée. Donc, je peux vous rassurer, j'ai cette préoccupation pour tous les citoyens, pour tout le monde, que ce soit nos habitants, nos commerçants ou les gens qui viennent travailler dans les entreprises installées sur la Commune. Nous voulons la sécurité pour tous et partout.

Je relève qu'il y a une attitude relativement paradoxale de la part du groupe PS, parce que j'entendais hier dans le budget et dans le passé aussi, que sur le plan des 120 caméras, vous nous dites quand est-ce que ces caméras seront installées, parce qu'elles sont vraiment une nécessité pour le quartier. La techno-prévention par la vidéosurveillance et la présence des Gardiens de la Paix sont des outils complémentaires à la présence de nos policiers dans les quartiers.

Je vous rappelle qu'on a présenté en 2013 l'étude pour l'installation de ces caméras et qu'il est prévu dans le budget 2014 qu'elle soit installée. J'ai précisé à la pharmacienne quand je l'ai rencontrée qu'elles seraient installées fin de l'année 2014 ou début de l'année 2015, puisque notre budget doit être approuvé et qu'ensuite ce marché des caméras sera lancé. Je pense que c'est une demande pressante de tous les acteurs économiques sociaux et des citoyens de notre Commune.

En ce qui concerne le système Télé-police, il a fait l'objet d'un cahier des charges qui est élaboré par notre Zone de Police. La liste des commerces concernés, notamment les pharmacies, a été approuvée par le Collège de Police et ce marché sera attribué en 2014. Vous voyez que par rapport à ces situations, on peut considérer que tant la Commune que la Zone de Police sont proactives.

En ce qui concerne la localisation des caméras, je l'ai expliqué à maintes reprises, la situation actuelle fait que nos caméras sont obsolètes et dans le plan caméras que nous avons voté, on prévoit cinq caméras mobiles. J'ai encore eu un entretien cet après-midi avec le Commissaire, il m'a confirmé qu'il avait immédiatement pris contact avec la pharmacienne et que les passages réguliers de patrouille de Police sont assurés depuis cet incident.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne souhaite pas intervenir, j'ai pris note des réponses de Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame Piquard, l'incident est clos.

39. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à la campagne de collecte des encombrants.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de campagne voor grofvuilinzameling.

M. le Président :

Madame Piquard, ce sujet a déjà été abordé à maintes reprises lors des derniers Conseils communaux...

Mme Piquard :

Si je puis me permettre, il ne s'agit pas de la campagne des encombrants, mais bien d'un exercice de style sur le prospectus distribué aux habitants par rapport justement à l'organisation de la campagne de collecte des encombrants par containers. Si vous n'en voulez pas aujourd'hui, moi je la remets au mois prochain, je n'ai pas de souci. Seulement, je n'aurai pas les informations à donner aux personnes parce qu'il y avait quand même deux ou trois questions qui m'avaient été posées sur l'histoire de la carte d'identité, c'était assez fort. Pour les personnes qui viennent à pied, et n'ont pas de plaque d'immatriculation et ça va être difficile. La phrase alambiquée du point trois, je ne la comprends toujours pas. Je voudrais enfin savoir quelle est l'alternative pour les personnes âgées, car pour elles, ça peut poser problème d'aller à pied jusque qu'aux endroits de collecte.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Samedi, il y a eu 269 personnes. 90 personnes sont venues à pied et 179 sont venues en voiture. Aucune n'a émis de remarque et d'ailleurs, dans les faits, tout le monde avait bien compris le prospectus qui avait été distribué. Ces 269 personnes, ce n'est quand même pas rien ! Tout le monde avait très bien compris le prospectus. On vient avec une carte d'identité simplement pour démontrer qu'on est bien habitant de Molenbeek-Saint-Jean. Si on vient en voiture, c'est la même chose, on doit aussi montrer sa carte d'identité.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

**40. Interpellation déposée par Madame Piquard relative au marché Mennekens.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende Mennekensmarkt.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Durant l'automne dernier, un toutes-boîtes a largement été distribué dans le Haut-Molenbeek. Il concernait en une demande d'avis auprès des habitants quant à l'installation d'un marché « produits du terroir » dans le quartier Mennekens, Malis. On demandait aux habitants de répondre via un folder, pour le 8 décembre 2013.

Ne disposant plus de nouvelles quant à cette proposition quelques habitants, qui pensait qu'il allait y avoir une réunion, m'ont demandé quelques informations complémentaires quant à ce projet de marché, ce à quoi, bien sûr, je n'ai pu répondre du fait que cette proposition n'a pas été abordée au conseil communal.

Quelle est la définition retenue par le Collège quant à un « marché de produits du terroir » ? Qu'y serait-il vendu ? Uniquement de la nourriture ou plus que cela ? Où « s'arrête » la notion de « terroir » ?

Etant donné la localisation prévue et les horaires d'un marché, sera-t-il tenu compte de la circulation des autocars scolaires desservant les 2 écoles de la rue De Konninck ?

Toujours dans le même contexte, étant donné qu'une voirie n'est jamais accessible que quelques heures après la fermeture d'un marché, le Collège tient-il compte, dans sa proposition, des jours de matches dont les préparatifs, blocage des voiries notamment, démarrent parfois dans l'après-midi ? L'installation éventuelle de ce marché serait-elle provisoire ? Si l'installation consistait en un « test », qu'en serait-il de la durée dudit « test » ? Où en est actuellement la proposition du Collège quant aux limites territoriales dudit marché (rues, etc...)

Et mes questions personnelles : en vue d'une gestion prévue à long terme, quel était l'avis majoritaire des habitants qui ont répondu ? Dans le cadre de l'extension des services de police rue du Géomètre, si la proposition du Collège est d'installer un projet pérenne, y a-t-il eu concertation avec le Chef de corps quant à : l'organisation éventuelle de ce marché et les déplacements des voitures de police ? L'organisation de certains matches de football ? Sera-t-il prévu un nouveau « toutes-boîtes » de quartier tout aussi largement distribué afin d'avertir les habitants de l'éventuelle installation dudit marché ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Merci Madame Piquard pour votre interpellation concernant le marché de la place Mennekens. Par rapport à votre première question au sujet de la définition retenue par le Collège sur le type de marché, évidemment il n'y a pas encore de décision du Collège, le projet est à l'étude. Ce sera un marché qui sera principalement axé sur l'alimentation avec éventuellement un coin gourmand, une aire de dégustation. Nous allons tenir compte de la sociologie du quartier pour pouvoir répondre aux attentes des habitants qui ont répondu à plus de 80 % positivement à cette proposition. Ils ont répondu par e-mail, par lettre, via Facebook ou par téléphone. Il y a évidemment un certain nombre de personnes qui ont marqué leur opposition pour des questions de mobilité, pour des questions de stationnement dans le quartier. Le périmètre sera délimité en concertation avec le service Mobilité.

Par rapport aux déplacements de la Police, on va se concerter avec la Police en tenant compte des impératifs liés aux besoins du Commissariat qui va s'installer rue du Géomètre.

Par rapport au match de football, le marché ne sera pas organisé le jour d'un match.

Le jour de la semaine n'a pas encore été fixé. Nous sommes en train d'étudier toutes les autres possibilités par rapport aux autres marchés qui se déroulent aussi bien dans la Commune que dans les Communes avoisinantes. Mais on sait très bien que ce ne sera pas un jour comme le jeudi ou le mardi, qui sont déjà les jours de marché dans la Commune. Les services sont en train d'analyser le meilleur jour en tenant compte évidemment des souhaits et des désirs des habitants du quartier.

Concernant l'installation du marché, à savoir s'il est provisoire ou non, mais évidemment que nous allons passer par une période test et donc par définition, il sera provisoire. Si l'expérience est concluante, nous allons alors le pérenniser.

Les limites territoriales ne sont pas encore définies définitivement. Ça viendra évidemment assez rapidement.

Enfin, au sujet de l'information, les habitants seront prévenus à l'avance sur le début de l'activité du marché.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

**41. Interpellation déposée par Madame Piquard et Monsieur Ikazban relative au MoMuse.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard en Mijnheer Ikazban betreffende MoMuse.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation déposée avec Madame Piquard.

M. Ikazban :

Madame la Bourgmestre et Echevine de la Culture, nous nous permettons de vous interpellier suite à votre déclaration via la presse, quant à l'avenir plus que compromis du

musée «MoMuse ». Des déclarations qui nous ont quelque peu surpris à un moment où notre Commune est sous le feu des projecteurs en tant que Métropole Culture 2014.

Ayant vous-même, en votre qualité d'Echevine de la Culture, participé depuis toute une législature à l'élaboration de ce beau projet qui se voulait être une centralisation et une mise en valeur du patrimoine historique molenbeekois, permettez à vos anciens partenaires politiques d'en rester pantois !

Certes, il s'agissait-là d'un projet important, qui a pris du temps à voir le jour, un projet qui a rencontré quelques difficultés techniques (effondrement de plafond) entraînant certainement des frais supplémentaires et retardant effectivement sa mise sur pied. Mais nous nous interrogeons sérieusement sur la façon dont vous portez à la connaissance des membres du Conseil communal, via la presse, votre volonté de l'abandonner et, de fait, de le jeter aux « oubliettes ».

Par cette décision, nous nous permettons de vous préciser que vous jetez « aux oubliettes » des subsides perçus, des budgets communaux importants investis, et ce, depuis plusieurs années, probablement des emplois, mais encore une initiative prise conjointement Monsieur Lion, par Messieurs Spiegels (MR) et Moureaux, ex-Bourgmestres !

Dès lors, nous vous posons les questions suivantes :

Quel était le montant budgétaire à exposer pour procéder à la réparation du local ? Quels en étaient éventuellement, les subsides ou les assurances couvrant le risque, à percevoir en vue de la réparation ? Qu'en est-il de l'emploi des personnes qui travaillent depuis toute une législature à « rassembler » le patrimoine molenbeekois ? Qu'en est-il, du patrimoine molenbeekois, déjà conservé dans les installations du futur musée. Nous pensons particulièrement aux tableaux, précédemment exposés en la salle des mariages, recueillis au musée, tant leur valeur s'était révélée inestimable, notamment à couvrir par assurance ? Qu'en est-il des dons et legs remis au musée par des collectionneurs privés (molenbeekois) ? Qu'en est-il, dans son ensemble, de la valeur financière actuellement accueillie au musée par ce biais ? Qu'en sera-t-il de son devenir ? Pour mémoire, ces deux dernières questions, couvrent un projet d'exposition permanente au sein de « Momuse » ! Dans votre déclaration, vous parliez d'alternatives quant au projet d'origine, qu'en ressort-il exactement ? Nous attendons une réponse au conseil communal, plutôt qu'être amenés, une nouvelle fois, à l'apprendre dans le cadre d'un effet d'annonce, via la presse !

J'avoue que je suis très fatigué et si la Bourgmestre veut me répondre par écrit, elle peut le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Non, il n'y a pas de souci, je vais vous répondre maintenant.

Je voudrais tout d'abord vous signaler avant tout que je n'ai pas diffusé un communiqué de presse sur le MoMuse aux médias. Il se fait qu'un journaliste m'a interrogé sur la question et j'ai évidemment répondu. Mais ce n'est pas moi qui ai pris contact avec les

médias sur la gestion de ce dossier particulièrement compliqué. Donc, il n'y a pas eu d'effet d'annonce comme vous le prétendez.

Il semble également que vous ayez mal compris le reportage ou mal écouté puisque à aucun moment je n'ai dit vouloir abandonner ou jeter aux oubliettes ce projet de musée. Par contre, il est correct qu'avec la Communauté française, nous réfléchissons à redéfinir le projet muséal tout en préservant notre objectif final qui est évidemment de mettre en valeur notre patrimoine.

Comme vous le soulignez, voilà un dossier qui est bien ancien, puisqu'il date des années 90. On a parlé au départ d'une fondation, de la Fondation Someville et puis, les héritiers du peintre se sont désistés et la Commune s'est orientée vers ce projet de musée. C'est un projet qui a pris du temps à se concrétiser. Comme vous le dites, le projet de MoMuse est à l'arrêt, depuis l'effondrement du faux plafond qui est survenu le 6 juillet 2012 au premier étage de l'Académie de dessin de la rue Mommaerts. On peut considérer que c'est un cas de force majeure, puisque les lieux non plus été accessibles. Les experts ont été mandatés par les compagnies d'assurances pour déterminer la responsabilité des sinistres, entre la société en charge de la réalisation des travaux de climatisation et l'entreprise qui a posé les faux plafonds, puisque chacune de ces entreprises se rejettent la responsabilité. Vous connaissez les lenteurs de la justice et donc aujourd'hui, l'expert judiciaire a été désigné, il mène actuellement son expertise et qu'il ne nous a pas encore autorisé à pouvoir réoccuper les lieux. C'est donc évidemment beaucoup de temps perdu par rapport à la concrétisation de ce projet.

Concernant le montant des réparations, il sera fixé par l'expertise judiciaire qui doit désigner le responsable des dégâts qui devra assumer les travaux de réparation. C'est également le résultat de l'expertise et du jugement qui seront pris en compte par les assurances pour leur intervention, puisque les entreprises sont assurées pour ce type de risque. La Commune, à ce jour, ne peut pas bouger, tant que l'expert n'a pas signifié la libération des lieux.

En ce qui concerne la situation du personnel, vous savez qu'il y avait quatre universitaires, quatre historiens et historiens de l'art qui avaient été engagés sur fonds propres de la Commune pour mener à bien ce projet. Quand cet incident est survenu, la Commune a pris ses responsabilités, et à la fin février, début mars 2013, deux de ces historiens ont été transférés vers les services de l'Administration, puisque le projet de musée était à l'arrêt. Depuis fin février de l'année passée, il y a une personne qui est en incapacité de travail, suite à une opération. Mais nous avons toujours l'archiviste communal qui est bien là, bien présent et qui continue à travailler au musée, tout en dirigeant le service des Archives communales. Donc, l'activité du musée, même si elle a été réduite, elle se poursuit.

Vous me demandez où en est la situation du patrimoine artistique et du patrimoine historique. Aussi bien les collections historiques du musée que la collection d'œuvres d'art de la Commune sont évidemment en sécurité. Soit elles sont entreposées dans les réserves de la Commune, soit elles sont exposées dans différents bâtiments communaux, et toujours en sécurité. Je vous dirais que le sinistre du 6 juillet 2012 n'a endommagé qu'un seul tableau qui se trouvait à l'époque dans la salle du musée.

En ce qui concerne la situation des dons et autres fonds des collections historiques du musée, là aussi ces dons ainsi que les prêts qui ont été faits et qui forment ces collections historiques sont matériellement en sécurité. Donc aujourd'hui, soit on envisage la restitution de ces dons, et les contacts a été pris avec tous les donateurs et les prêteurs, mais je vous dirais que certains considèrent au contraire que tout ce patrimoine doit rester entre les mains de la Commune et donc que la Commune continue à recevoir des dons de la part des

particuliers. Parce que quoi que vous puissiez en penser, le projet du MoMuse n'est absolument pas mis à la trappe, comme vous l'entendez.

C'est vrai que le projet, tel qu'il a été conçu à l'origine, à savoir une exposition permanente dans cette salle, et bien ce projet pose question. Il faudra nécessairement s'adapter aux contingences qui se sont révélées et qui sont tout à fait indépendantes de notre volonté. Mais je peux vous assurer que les collectes, la conservation, les restaurations, l'étude et la mise en valeur du patrimoine continue à être entretenu et continue à s'accroître. À côté de ça, il y a évidemment toujours l'organisation d'expositions temporaires et il y en a eu notamment au château du Karreveld, au Centre Communautaire Maritime. Vous avez peut-être vu l'exposition qui a été consacrée par le MoMuse aux salles de fêtes et de spectacles de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, ainsi qu'à toute cette épopée du théâtre qui existe depuis fort longtemps dans notre Commune. Il y a également des publications ponctuelles ou récurrentes, il y a la Newsletter produite par le musée et le musée continue à fournir des renseignements et de la documentation, notamment à partir de sa bibliothèque et de la collection.

En ce qui concerne les collections historiques, elles ne sont pas inestimables sur le plan financier, mais elles ont une valeur très importante dans le cœur et dans la mémoire de la vie des Molenbeekois. Donc, elles constituent une ressource extraordinaire de manifestations et d'activités qui peuvent à la fois contribuer au rayonnement de la Commune et à l'enrichissement des différents publics et à l'éducation de la jeunesse, puisque à travers ce musée, nous voulons mettre en œuvre un outil qui soit également pédagogique.

Donc, il n'est évidemment pas question d'abandonner le projet de musée, mais je dirais que nous devons nécessairement l'adapter aux contingences et développer des collaborations. Il y a beaucoup de lieux dans la Commune pour accueillir des expositions, il y a le lieu actuel qui lui est dédié, mais il y a également la Maison des Cultures, il y a le château du Karreveld, il y a le Centre Communautaire Maritime et je pense que la Fonderie aussi est un lieu intéressant pour développer des collaborations.

Monsieur Ikazban, j'espère vous avoir rassuré quant à la détermination du Collège de poursuivre cette œuvre muséale, peut-être pas sous la forme qui avait été prévue à l'origine, mais en tout cas que les collections et que le travail de nos historiens soit mis en valeur dans le cadre des activités poursuivies par la Commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour l'exposé, c'est plus rassurant que lors de votre déclaration sur Télé-Bruxelles. Peut-être que dans cette interview, votre temps de parole était limité, mais en tout cas aujourd'hui, votre réponse était beaucoup plus complète. Mais bon, nous ne sommes pas les seuls à avoir entendu vos déclarations, vous disiez que vous manquez d'argent et que le projet de musée posait problème.

Maintenant, j'ai une question, au niveau des dons et des legs des particuliers, vous les avez contactés en vue d'une éventuelle restitution, ma question est donc de savoir, si vous continuez le projet bien sûr en adaptant les formes, mais je ne comprends pas pourquoi on demande aux personnes si elles ne veulent pas récupérer leur bien ? Est-ce par manque de place ? Y a-t-il déjà une autre idée, une autre forme que pourrait prendre ce musée puisqu'il semble que vous veniez de dire que l'exposition permanente pose question ? Alors

je peux entendre que ça pose question si le plafond s'est écroulé, mais pose question sur le fond ou sur la forme en définitive ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci à la Bourgmestre pour sa réponse complète. Alors effectivement, dans votre réponse, vous nous avez en grande partie rassurés. Néanmoins, après vous avoir vue sur Télé-Bruxelles, et je peux même vous dire qu'avant de regarder le reportage sur Télé-Bruxelles, ce sont de citoyens qui m'en ont parlé parce qu'ils vous ont vue sur Télé-Bruxelles et ils ont eu la même inquiétude. Alors si on a mal compris, on est vraiment plusieurs à avoir mal compris. En tout cas, ce passage, je vous invite à le revoir parce qu'il est toujours sur le site internet. Ce passage laissait vraiment l'impression que le projet du musée allait arrêter. C'est assez choquant, surtout en 2014 alors que Molenbeek est Capitale culturelle et qu'en plus on vient d'avoir un débat au Conseil communal sur le musée d'Art moderne à la porte de Ninove.

Néanmoins, dans vos réponses, vous donnez des précisions par rapport au fait que le projet de musée est maintenu. Juste une remarque, vous dites qu'aujourd'hui il y a un frein aux travaux, suite au plafond qui s'est effondré. J'avais fait une remarque lors d'un précédent Conseil, quand on nous a invité ici à tenter une action en justice contre l'entrepreneur, et j'avais fait la remarque en demandant si on ne risquait pas de rester coincé avec l'attente des experts avant d'entamer les travaux nécessaires. Il vaut mieux essayer de privilégier un compromis, une concertation pour aboutir rapidement. À l'époque, on m'avait dit qu'il n'y aurait pas de problème, je me souviens que j'avais interrogé Monsieur l'Echevin Gypers, et je constate une fois de plus que j'avais raison. Maintenant, je ne suis pas au courant de tout, peut-être qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que de passer par l'étape en justice.

Je vous remercie de nous avoir rassurés quant à la poursuite de ce projet qui est à mon avis très important pour la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

**42. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant la procédure à suivre lors de la constatation des restes d'amiante dans les dépôts clandestins.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de te volgen procedure bij het opmerken van asbestresten in illegaal gedumpt afval.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn interpellatie.

Dhr. Berckmans :

Een ooggetuige zag op dinsdag 21 januari jl., tijdens de voormiddag, dat een asbestplaat van ongeveer 1 meter bij 1 meter door Net Brussel werd meegenomen. Dit gebeurde in de Dubois Thornstraat, op de hoek met de Gentsesteenweg. De asbestplaat was er, samen met ander bouwafval, gedumpt. De ooggetuige in kwestie kent de materie zeer goed. Vooraleer hij aan het personeel van Net Brussel een signaal kon geven was de asbestplaat al verbrijzeld in de vrachtwagen van Net Brussel.

Mijn vragen :

De aanwezigheid van asbest betekent niet alleen een groot gevaar voor de volksgezondheid in het algemeen maar ook voor het personeel van de gemeentelijke dienst Openbare nethheid in het bijzonder dat in aanraking kan komen met asbest dat zich tussen clandestien gedumpte bouwafval bevindt.

Zijn de bevoegde gemeentelijke personeelsleden voldoende opgeleid om de aanwezigheid van asbest te herkennen ? Bestaat er binnen de gemeentelijke dienst Openbare nethheid een procedure die moet worden gevolgd wanneer een personeelslid asbest opmerkt bij een of ander clandestien afvaldepot ?

Gezien de gevaren voor de volksgezondheid lijkt het niet zo een goed idee asbestresten – en ander gevaarlijk afval – gewoon in de vrachtwagens van Net Brussel te gooien. Kan de gemeente hierover contact opnemen met Net Brussel en met Staatssecretaris Rachid Madrane die binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bevoegd is voor deze materie ? Kan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek het voortouw nemen om samen met Net Brussel en de andere 18 gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een gemeenschappelijke procedure uit te werken die moet worden gevolgd wanneer gedumpt asbest wordt opgemerkt, alsook om, indien nodig, in een opleiding ter zake te voorzien voor alle betrokken personeelsleden (gemeenten, Net Brussel, ...) ?

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan de Schepen Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

L'amiante est dans la plupart des cas reconnaissable, ce sont des plaques ondulées, des éternits etc. Le personnel est habitué à les reconnaître. Bien sûr, l'amiante se trouve partout, dans des vieux grille-pain, dans de vieilles machines, dans des sèche-cheveux etc. Là évidemment, quand c'est caché, on ne peut pas le savoir. Quand on détecte de l'amiante, on ne l'enlève pas, c'est une entreprise agréée avec laquelle on a un marché qui vient enlever l'amiante. On a eu un cas l'année passée. On a dû faire enlever une palette d'éternits à la rue de la vieille Essoreuse. Ça coûte très cher.

J'ai questionné le service à propos de votre idée de demander s'il y avait des formations pour reconnaître l'amiante, j'ai demandé pour qu'on s'informe auprès de l'Agence Bruxelles-propreté. Je n'en sais pas plus pour l'instant, car ils avaient du travail et n'ont pas encore pu me répondre. Je reviendrai vers vous quand j'aurai reçu la réponse, pour savoir si

l'Agence Bruxelles-propreté dispense des formations et si eux-mêmes peuvent mener un projet comme vous l'avez dit.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

L'incident est clos.

43. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant le règlement communal visant à régler l'utilisation des locaux communaux par des associations. Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende het gebruik van lokalen door verenigingen.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn interpellatie.

Dhr. Berckmans :

Tijdens de gemeenteraadszitting van woensdag 28 augustus 2013 hield ik de volgende interpellatie :

“Tijdens een vorige gemeenteraadszitting, enkele maanden geleden, kondigde het College van burgemeester en schepenen aan dat er wordt gewerkt aan een gemeentelijk reglement inzake het gebruik van (gemeentelijke) lokalen door (Molenbeekse) verenigingen. In dit reglement zou o.a. worden voorzien dat ter zake dezelfde regels (rechten en plichten) zouden gelden voor alle verenigingen die een aanvraag indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken met als doel een arbitraire toewijzing van die lokalen te vermijden.

Ik stel hierover de volgende vragen :

1° Wat is de stand van zaken inzake de redactie van dit reglement ? Heeft u reeds een idee wanneer dit ontwerp van reglement ter goedkeuring aan de gemeenteraad zal kunnen worden voorgelegd ?

2° De voormelde aankondiging werd namens het College gedaan door de schepen die bevoegd is voor het jeugdbeleid. Ik vind het natuurlijk goed dat jeugdverenigingen en aanverwante organisaties zich op dit reglement zullen kunnen beroepen om, indien zij dit nodig achten, een aanvraag te kunnen indienen voor het gebruik van een gemeentelijk lokaal.

Zullen andere verenigingen – ik denk aan sportverenigingen, cultuur- en sociale verenigingen, ... - die geen eigen lokaal hebben ook een aanvraag kunnen indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Ik ga ervan uit dat dit het geval zal zijn maar zekerheidshalve stel ik toch de vraag. Immers, zowel jeugd- als andere verenigingen leveren, in een gemeente, een positieve bijdrage tot het sociale leven en tot meer sociale samenhang.

(...)

3° Kan het ontwerp van reglement nu reeds ter beschikking worden gesteld van de gemeenteraadsleden die interesse hebben voor deze aangelegenheid ?

Kan voor de geïnteresseerde gemeenteraadsleden een werkvergadering (commissievergadering) worden georganiseerd om het ontwerp van reglement te bespreken, dit ruime tijd vooraleer het reglement ter goedkeuring aan de gemeenteraad zal worden

voorgelegd ? Het kan volgens mij immers verrijkend zijn om hierover vooraf van gedachten te wisselen en misschien kunnen geïnteresseerde gemeenteraadsleden op die manier ook een positieve en inhoudelijke inbreng doen wat de redactie van het reglement betreft ?”

Mevrouw de burgemeester gaf mij toen een omstandig antwoord waarover ik inhoudelijk wel tevreden was. Ik voeg het volledige antwoord hierbij en beperk me hier tot slechts enkele citaten : *“Wij hebben niettemin besloten dit gemeentelijk reglement bij te werken, en uiteraard is dit een werk van belang, dat we zo snel mogelijk willen onderwerpen aan de goedkeuring van de Gemeenteraad. Ik zou wensen dat dit aan u wordt voorgesteld vóór het jaareinde, zodat dit reglement met ingang van 2014 kan worden toegepast voor het nieuw begrotingsjaar”.*

“U hebt de wens uitgesproken dat dit reglement zou worden besproken voordat het aan de Gemeenteraad wordt voorgesteld. Ik denk dat het belangrijk is dat de Gemeenteraadsleden zich inderdaad hierover kunnen uitspreken, en opmerkingen kunnen formuleren. Ik voeg hieraan toe dat dit gemeentelijk reglement ook een technisch aspect omvat. Ik denk bijgevolg ook dat het interessanter is als men het vooraf binnen een werkgroep bespreekt, in plaats van er onmiddellijk mee naar de Gemeenteraad te komen, hetgeen de zitting alleen langer zou maken, zonder dat we daarom een productief debat kunnen tot stand brengen wat betreft de uitwerking ervan.”

Omdat ik, enerzijds, via mensen uit het verenigingsleven verneem dat ze nog steeds wachten om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken en, anderzijds, omdat we intussen bijna eind februari 2014 zijn – met andere woorden, reeds enige tijd na de datum waarvoor u beloofd had het ontwerp van gewijzigd reglement aan de gemeenteraad voor te leggen - stel ik vandaag opnieuw de hoger vermelde vragen uit mijn interpellatie van augustus 2013. Ik ben namelijk van mening dat het voor het verenigingsleven en de sociale cohesie in onze gemeente zeer belangrijk is dat het nieuwe reglement over het gebruik van gemeentelijke lokalen door verenigingen er dringend komt.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mevr. de Burgemeester :

Mijnheer Berckmans, het College heeft als prioriteit gesteld de gemeentelijke goederen rechtvaardig, rigoureuus en transparant te beheren. Om aan deze doelstellingen tegemoet te komen, is de uitwerking gepland van een gemeentelijk reglement betreffende de terbeschikkingstelling van lokalen.

Alors, il ne s'agit pas ici de faire de ces locations une activité commerciale, mais bien de couvrir l'ensemble des frais liés à l'occupation, que ce soit des frais et charges d'énergie, des coûts d'installation et de mise à disposition du personnel et des frais de propreté. En outre, il est essentiel de s'assurer que l'occupation se fasse dans des règles sécurisantes sur le plan juridique, que ce soit pour l'assurance ou la caution, tout en préservant l'intégrité des lieux, à savoir l'occupation en bon père de famille. Pour cette raison, le Collège a demandé aux services concernés de travailler à l'élaboration de ce règlement relatif à l'utilisation des locaux qui intègrent également des règles concernant la mise à disposition du personnel et du matériel de la Commune. Ces collaborations supposent au préalable un

inventaire et un état des lieux de l'ensemble des services pour lesquels des fiches techniques peuvent être établies. Vous comprendrez qu'il s'agit d'un travail long et fastidieux.

Mon souhait est évidemment que le règlement puisse encore entrer en vigueur en 2014 et qu'au préalable, comme vous l'avez justement souligné et demandé, il soit soumis à la concertation des différents groupes politiques. En ce qui concerne les personnes actives dans la vie associative qui attendent toujours de pouvoir disposer d'un local communal, l'actuel règlement relatif à l'occupation des salles interdit évidemment les occupations permanentes des salles appartenant à la Commune. Je rappelle que seuls les locaux scolaires peuvent faire l'objet d'occupations permanentes et à ce jour, tous nos locaux scolaires, quand la possibilité existe, sont occupés. Ces occupations ne peuvent évidemment se faire pendant les cours, ce qui restreint sensiblement les possibilités d'occupation. Ceci étant, nous sommes tout à fait conscients de ce manque de disponibilité.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre volonté de permettre à toutes les associations démocratiques d'occuper les salles communales, dans ce cadre réglementaire objectivant les coûts, clarifiant les responsabilités et sécurisant les lieux mis à disposition.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

44. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative aux comptes-rendus des séances du Conseil communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de verslagen van de gemeenteraadszittingen.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik heb enkele vragen over de verslagen van de gemeenteraadszittingen.

1° In de plaats van nog marathonzittingen van de gemeenteraad tot 4 u 's morgens te houden, zijn we na de zomer vorig jaar overgestapt tot het schorsen van de vergadering rond (ongeveer) 24 u om ze, indien de agenda niet is afgewerkt, 's anderendaags verder te zetten.

Mijn vraag betreft de vermelding van de aanwezige gemeenteraadsleden in het verslag van die gemeenteraadszittingen die over twee avonden lopen. Ik neem het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting van woensdag 22 januari 2014 als voorbeeld : In het begin van het verslag zijn de namen vermeld van de gemeenteraadsleden die bij het begin van de zitting, op de eerste avond, aanwezig waren. Na het gedeelte over punt 28 lezen we dat de vergadering om 00u35 werd geschorst en dat de zitting 's anderendaags, donderdag 23 januari, om 19u werd heropend. Vervolgens zijn de namen vermeld van enkele gemeenteraadsleden die enkele minuten later na de heropening zijn binnen gekomen. Er is in het verslag echter nergens melding gemaakt van de gemeenteraadsleden die bij de heropening op donderdag 23 januari niet meer zijn komen opdagen terwijl ze wel – geheel of gedeeltelijk – aanwezig waren tijdens het gedeelte van de zitting dat op woensdag 22 januari plaatsvond en daarom dus als aanwezig zijn vermeld in het begin van het verslag van de

zitting. Aldus lijkt het dat de gemeenteraadsleden in kwestie zowel op woensdag 22 als op donderdag 23 januari aanwezig waren, hetgeen in werkelijkheid helemaal niet het geval was.

Lijkt het u ook aangewezen dat de aan- of afwezigheid van gemeenteraadsleden tijdens de vergaderingen beter wordt vermeld ?

2° Nog steeds in hetzelfde voorbeeld, met name het verslag van de zitting van 22 januari jl., staat te lezen dat de gemeenteraad punt 30, te weten het voorstel van motie betreffende de oprichting van een Museum voor moderne kunst aan de Ninoofsepoort – heeft goedgekeurd (aanwezig : 31 gemeenteraadsleden – ja : 23 – neen : 2 – onthoudingen : 6).

Daartegenover staat dat artikel 20, laatste lid van het Reglement van inwendige orde van de gemeenteraad bepaalt : “Voor goedkeuring van een motie moet er worden gestemd met eenparigheid van stemmen. Indien er geen eenparigheid bereikt is, wordt de motie verworpen”. Aangezien er over de motie in kwestie geen eenparigheid werd bereikt, werd ze volgens deze bepaling van het Reglement van inwendige orde dus verworpen of, met andere woorden, niet goedgekeurd.

Omdat een agendapunt, naar mijn bescheiden mening, niet tegelijk goedgekeurd en niet goedgekeurd kan zijn, wens ik te vragen welke nu de status van die motie over het museum is ? Zoals gezegd vermeld ik dit agendapunt slechts als voorbeeld. Ik heb ondertussen wel begrepen wat het juiste antwoord op mijn eigen vraag is, maar u begrijpt wellicht ook waarom ik de vraag hier stel ?

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je souhaite me joindre à l'interpellation de Monsieur Berckmans et également pour faire une proposition. Les ordres du jour nous sont remis chaque mois et nous sommes bien gâtés en matière de papier. Dans un souci d'écologie et au vu de tout ce gaspillage de papier, je me demande s'il ne devient pas plus qu'urgent de limiter un peu toutes ces impressions et à la limite de nous octroyer uniquement les ajouts, d'imprimer seulement les points complémentaires et de ne pas nous faire de doublons. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais on finit par avoir 36.000 versions et on ne s'en sort plus avec tous ces points qui changent etc. Bref, n'y a-t-il pas une possibilité de pouvoir faciliter ces impressions ? Ceci dit, car je crois qu'un Conseiller l'avait demandé, on peut limiter l'impression de tout l'ordre du jour pour ceux qui le souhaitent, mais je vous assure que moi, je n'en ai pas besoin. Je vous assure, c'est trop. J'ajoute que je ne peux même pas réutiliser ces documents, puisqu'ils sont imprimés recto-verso. Je ne peux même pas en faire des feuilles de brouillon... Bref, si on pouvait trouver une solution à ce problème ce serait bien.

Par ailleurs, par rapport au point concernant les présences, je ne jette la pierre à personne car j'imagine que plusieurs d'entre nous cumulent plusieurs engagements et priorités. Moi-même, je travaille à temps plein. Néanmoins, je vous avoue que je regrette un peu, moi aussi, l'absence ou le départ anticipé de certains. Je suis très observatrice par rapport à cela et depuis le début, je me dis que c'est dommage que certains partent juste

après qu'ils aient introduit leur(s) point(s) d'interpellation, ou que d'autres ne viennent tout simplement pas.

Enfin, et j'en terminerai avec cela, il faudrait à mon avis réfléchir à une manière de pouvoir tous nous impliquer et être attentifs dans les interpellations réciproques de tout un chacun pour essayer d'instaurer peut-être un peu plus de pauses pour faire en sorte de ne pas tout le temps nous balader dans ce fameux château du Karreveld, entre la salle où se tient le Conseil et la cour et les toilettes pour pouvoir faire en sorte qu'on soit tous un peu plus attentifs, si je puis dire, aux interpellations respectives, parce que par moments, je vous avoue que c'est un peu plus une cour de récréation qu'un Conseil communal. Ne le prenez pas mal mais voilà... Ce n'est peut-être pas aujourd'hui le moment de parler du règlement, mais je profite vraiment de l'interpellation de Monsieur Berckmans pour réfléchir aux prochaines séances qui pourraient peut-être impliquer l'attention de tous et éviter toutes ces "pauses". Ou alors, il faudrait trouver une manière de pouvoir organiser nos pauses tous en même temps. En parlant de cela, je pensais notamment à vous Monsieur le Président. Je vous admire parce que vous "tenez" chaque fois du début à la fin. Sans café, sans rien... Chapeau !

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

Ma proposition va peut-être un peu à l'inverse de celle de Madame Tahar. Je crois, je dis bien je crois, que tout le monde ici est relié à Internet. Je suggère donc de ne pas nous imprimer le premier jet, mais plutôt de nous imprimer la version définitive pour qu'on la trouve ici, sur nos bancs. Personnellement, cela m'arrangerait d'ailleurs mieux. Mes appareils ne tiennent pas autant d'heures. Je n'ai pas de prise...

Donc, on pourrait consulter par Internet, travailler chez soi, prendre des notes et arriver ici où l'on trouverait les papiers définitifs. Avouez que deux impressions complètes, cela fait beaucoup.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Mijnheer Berckmans, inderdaad, het is juist dat vandaag op het proces-verbaal, in de hoofdtitel, enkel de namen vermeld staan van de gemeenteraadsleden die aanwezig zijn op de zitting, degenen die afwezig zijn zonder andere vermelding en het is nadien in het verslag zelf dat het vermeld zal staan wie eventueel later binnenkomt of wie vroeger vertrekt. Maar er wordt geen rekening gehouden met de mensen die eventueel gedurende een periode, kort of lang, de gemeenteraad verlaten. Het is ook juist dat er op de tweede dag geen rekening gehouden wordt met de mensen die hier niet aanwezig zijn voor de tweede zitting. Dit wordt ook niet vermeld in de verslagen.

Het staat in ons reglement van inwendige orde, in artikel 3, dat de gemeenteraadsleden moeten opgenomen worden in vijf categorieën. De eerste categorie omvat de mensen die aanwezig zijn, de tweede degenen die binnengekomen zijn

gedurende de zitting, degenen die de zitting vroeger verlaten hebben, degenen die verontschuldigd zijn en de afwezigen. Ik heb er al met het secretariaat over gesproken en dat zal gebeuren vanaf het volgende verslag. De andere zaak is – en er is geen andere mogelijkheid om het te doen denk ik – dat eens een persoon van de zitting vertrekt dat dit in het verslag zelf, op het punt dat hij de zitting verlaat, moet vermeld worden met de vermelding van zijn naam. Komt hij eventueel later terug, dan zal dat ook moeten vermeld worden. Dat hij er niet is op de tweede dag als hij er was op het einde van de eerste zitting van de eerste dag, dit zal vermeld worden op het moment dat wij terug starten waarop hij de zitting verlaten heeft voor het tweede deel

U hebt ook gesproken over de motie, er staat inderdaad in ons reglement van inwendige orde vermeld dat een motie enkel bij unanimité van de stemming geldig is. Het is momenteel zo en zal zo blijven tot wij het reglement later eventueel wijzigen. U moet weten dat op 15 januari 2014 een vraag gesteld is aan “l’association des Villes et Communes”, maar tot nu toe hebben we daar geen antwoord op gekregen, we hebben eergisteren, of gisteren zelfs, nog een telefonisch contact gehad met hen, de persoon die daarin gespecialiseerd is en die ons daar een antwoord op moet geven, was afwezig, wegens verlof denk ik, en die zal pas volgende week terugkomen; en we hopen zo snel mogelijk een antwoord te krijgen daarover en u dan laten weten wat er gebeurt.

Pour revenir vers vous, Madame Tahar, concernant le doublon des documents du Conseil, c’est effectivement une demande qui avait été faite par plusieurs Conseillers, pour avoir les papiers imprimés. Le fait qu’ils soient réimprimés pour le jour du Conseil est dû au programme BO Secrétariat qui, comme vous le savez, est différent par rapport à ce que nous avons précédemment. Avec ce système, toute la numérotation change dès le moment où des points sont intercalés. Certains Conseillers nous en ont fait la remarque : il était plus facile de pouvoir suivre le Conseil quand tous les points se suivaient. On avait principalement ce problème-là avec l’introduction des interpellations qui déplaçaient la totalité de la numérotation, en plus des points complémentaires qui venaient s’intercaler. Cela posait donc un problème pour la suite, au niveau du huis clos. Je crois qu’une partie de ce problème-là a été résolu aujourd’hui. Il sera en effet peut-être intéressant de repenser l’utilité de faire l’impression de tous ces documents ou qu’il y ait une proposition du Collège pour voir comment on peut travailler le sujet pour faire effectivement des économies de papier.

M. Gjanaj :

On pourrait imaginer que cela soit unilingue.

M. le Président :

Quand on imprime, le français et le néerlandais sont automatiquement l’un derrière l’autre. Il est donc difficile de n’imprimer qu’une seule langue, puisque, automatiquement, cela se fait dans la foulée. C’est le programme qui est comme cela et là, malheureusement, nous n’avons pas de possibilité de réagir.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Le programme est ainsi fait, mais on peut éventuellement le repenser, faire des propositions. Un programme peut être à la rigueur modifié. Je ne sais pas, je ne suis pas informaticienne.

M. le Président :

C'est un programme qui est utilisé pour toutes les Communes.

Mme Tahar :

Mais on peut faire des propositions, même si c'est un programme régional...

M. le Président :

On verra bien ce qui se trouvera là-dedans.

Mme Tahar :

Mais les monstres ne m'impressionnent pas. On peut faire des propositions même si ce sont des monstres...

M. le Président :

C'est pour cela qu'il y a une proposition de travail qui viendra. On verra ce qui est facile et ce qui ne l'est pas.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

De punten die ik opgemerkt heb, zullen aangepast worden. Ik denk ook, in verband met de vraag van Mevrouw Tahar, om een beetje meer wederzijdse aandacht te hebben tussen de gemeenteraadsleden, om naar elkaars tussenkomen te luisteren.

Ik denk dat het belangrijkste gezegd is, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos.

**47. Interpellation déposée par Monsieur Magérus relative aux douches publiques.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus betreffende de openbare douchen.**

M. le Président :

La parole est à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je vais vous parler des douches publiques et donc vous apporter un petit peu de fraîcheur. Enfin, pas beaucoup de fraîcheur parce que mon propos est de vous faire découvrir ce soir que les douches publiques n'ouvrent plus que le samedi.

Les douches publiques n'ouvrent plus que le samedi... Elles étaient accessibles jusqu'à présent le mercredi après-midi pour les femmes avec enfants, le vendredi après-midi pour les femmes et le samedi toute la journée pour les hommes en échange de la somme de

50 cents. Tout se passait bien: "à la maison l'eau est glaciale. J'avais pris l'habitude de venir ici avec mes deux enfants. Cela nous permet d'avoir chaud. Il y avait toujours beaucoup de monde..."

Depuis fin janvier, les douches publiques ne sont plus accessibles que le samedi matin pour les femmes et le samedi après-midi pour les hommes. Explications: les travailleurs de la Propreté publique auraient pris l'habitude d'y prendre leur douche en attendant la rénovation de leur bâtiment et il y aurait peu d'utilisateurs en hiver! La mesure serait "transitoire". Des gens démunis comme cette dame qui témoigne, femmes, hommes et enfants s'y retrouvaient souvent, et, aujourd'hui, il y a de nouveau sur fond d'économie "nécessaire" ou de défaut d'organisation, une remise en cause d'un outil social qui fonctionne!

Encore une fois, il s'agit d'un choix politique très clair qui touche de plein fouet les plus pauvres! Je dénonce fermement cette décision qui induit de surcroît un problème de salubrité et d'hygiène publique qui risque aussi, de devenir demain un problème de santé publique!

Ça n'intéresse visiblement par certains Echevins, c'est très gentil pour moi.

M. le Président :

S'il vous plaît, un peu de calme dans l'Assemblée.

M. Magérus :

Il y a dans cette Assemblée des donneurs de leçons, mais je parle ici des gens les plus démunis, qui n'ont plus un service essentiel et je dénonce la décision qui induit de surcroît un problème de salubrité et d'hygiène publique et qui risque demain de devenir aussi un problème de santé publique et j'aurais aimé être écouté par tout le monde.

Pour ceux qui m'ont écouté, je les remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais repasser l'historique des Travaux publics qui imposent à la Propreté publique de trouver les endroits pour son personnel. En tant qu'ancien Echevin de la Propreté publique, vous êtes au courant que la législation impose une douche pour six personnes qui terminent simultanément leur journée. Nous avons plus ou moins 50 personnes qui prennent leur douche simultanément en fin de journée travail. On ne trouve pas des douches sous le sabot d'un cheval, on a fait le tour du quartier, près des Quatre Vents et la seule opportunité qui nous est apparue, fut la rue Ransfort, les bains-douches à la rue Ransfort. Effectivement, nous avons dû changer les horaires des douches et après une première phase d'observation du fonctionnement avec la Propreté publique, nous avons en Collège le 12 février, ajouté une date pour le public : le mercredi de huit heures à 11h30 pour les femmes et les enfants. On va essayer de trouver encore d'autres moments où c'est praticable, parce que ce n'est pas évident de se faire chevaucher les douches du public et des ouvriers de la Propreté publique. On n'a pas vraiment eu le choix, il fallait

trouver un nombre suffisant de douches. On n'en a pas trouvé ailleurs, il y en a également à la rue de la Perle, mais là il n'y en a que deux et ce n'est pas suffisant. Donc voilà, si on peut trouver d'autres moments et étendre le service en attendant, mais il faut savoir que le chantier va se terminer fin d'année.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Si les informations reprises par la presse sont exactes, des douches ne sont plus ouvertes que le samedi.

M. l'Echevin Mahy :

Je ne sais pas de quand date l'information, mais en tout cas le 12 février, le Collège a voté une date supplémentaire, une matinée supplémentaire, mercredi matin, ouvert au public, pour les femmes et les enfants et normalement, cette information est affichée sur la porte d'entrée. On va voir si c'est également praticable pour le vendredi.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

La séance publique est terminée. Nous allons passer au huis clos.

La séance publique est levée à 02 h 30.

De openbare zitting is om 02 uur 30 opgeheven.